

les 2 jours du PUCA

lundi 22 et mardi 23 novembre 2004

PUCA

Actes du colloque

Recherche et décision urbaine

Sommaire

Accueil

Michèle Tilmont, *secrétaire permanente du PUCA* P • 3

Ouverture

Jean-Michel Etienne, *adjoint au directeur de la DRAST* P • 5

Tables rondes

Recherche et acteurs de la ville P • 9

Vieillesse de la population et habitat P • 33

Mixité de l'habitat et développement durable P • 55

Conception et décision urbaine : la démarche EUROPAN P • 77

Mobilité et mode de vie dans le périurbain P • 97

Ancrage résidentiel et choix du logement P • 123

Economie urbaine et culture P • 149

La ville de demain : prospective et action publique P • 177

Clôture

François Delarue,
directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction P • 195

Michèle Tilmont

Bonjour à tous. Les 2 jours du PUCA 2004 vont commencer et j'ai le très grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la Maison de la RATP pour ces deux journées qui seront des journées très occupées, bien courtes pour vous restituer l'ensemble des travaux menés par le PUCA cette année.

Nous avons choisi de retenir huit thèmes qui vont faire l'objet de tables rondes qui sont inscrites dans le programme qui vous a été remis. Ces huit tables rondes ne sont bien sûr qu'un aperçu de l'ensemble des activités du PUCA. Il faut faire un tri, il faut choisir.

Ce sont les sujets qui nous paraissent les plus d'actualité et sur lesquels nous avons amassé un certain nombre d'avancées, de connaissances nouvelles sur lesquelles les travaux se sont avérés les plus pertinents. Cela ne veut pas dire que les autres ne le soient pas mais, bien sûr, d'autres éditions des 2 jours du PUCA suivront et permettront de diversifier les centres d'intérêt que nous voulons mettre en débat auprès de vous.

Ces débats, nous les souhaitons. Nous les souhaitons les plus ouverts possibles et conviviaux possibles ; ces débats sont très importants et je crois que le PUCA est connu pour ses méthodes de travail où le débat est introduit dans la problématique de recherche à différents stades d'avancée des programmes pour qu'il y ait des remontées des acteurs de terrain par rapport aux problématiques de recherche qui permettent tout au long du temps long de la recherche, quatre ans, cinq ans parfois, d'éclairer, de réorienter ou de synthétiser les travaux en cours. Je crois que c'est très important et, par là même, ces deux jours du PUCA traduisent aussi cette volonté d'enrichir par vos positions, par vos prises de parole les travaux que nous menons en ce moment.

Le thème retenu cette année est un thème tout à fait important : d'abord parce que « recherche et décision urbaine » est une préoccupation majeure ; c'est celle de savoir si les travaux de recherche, d'expérimentation servent, à qui ils servent, quand ils servent et comment ils servent. Cette préoccupation majeure, constante, récurrente, nous avons souhaité la mettre en lumière pour une deuxième raison qui est celle que cette préoccupation devient aujourd'hui d'actualité dans la relance des travaux du PUCA puisque le PUCA, héritier du Plan urbain et du Plan construction et architecture et créé en 1998, achève pour une large part un ensemble de programmes qui ont été initiés à sa création, c'est-à-dire entre 1998 et 2000.

C'est pour ça aussi que ces 2 jours du PUCA peuvent être riches des résultats acquis dans le temps de ces six années, depuis que le PUCA existe.

Ce thème va être débattu au cours de ces huit tables rondes et, encore une fois, je souhaite que le débat soit le plus ouvert possible.

Ces 2 jours du PUCA ont été organisés par le personnel du PUCA et je voudrais l'en remercier. Il n'y a pas d'hôtesse : ce sont nos secrétariats, nos assistantes, nos chargés de projet qui s'en chargent. Il n'y a pas non plus de journalistes : les modérateurs sont des personnes investies dans la commande de recherche au PUCA. Ce n'est pas leur métier mais je pense

que leur métier étant justement celui d'écouter et de débattre, peut-être que nos échanges seront encore plus fructueux.

Il n'y a pas non plus de sacoches distribuées, je suis désolée, mais vous avez tous des cartables et des sacs. Par contre nous avons préparé une exposition, sur European, mais également une exposition sur le Palmarès de l'innovation en chantier qui a été rendu public vendredi dernier et qui est un soutien à l'innovation des entreprises du bâtiment. C'est, je crois, une action très importante qui a permis de sélectionner des techniques, des procédés, des organisations de chantier qui les rendent encore plus innovantes.

Donc ces expositions, cette organisation des 2 jours du PUCA, c'est l'effort de tous et c'est aussi un effort de communication qui a été accru par la publication du rapport d'activité 2003 du PUCA qui rend compte de l'activité menée sous l'égide de son ancien secrétaire permanent, Olivier Piron, auquel je voudrais rendre hommage puisque nous bénéficions aujourd'hui de tous les investissements qui ont été faits sous son égide.

Le rapport d'activité se veut le plus complet possible, il se veut aussi un moyen de communication entre nous ; si vous avez des observations, des réactions, nous serons très intéressés à les connaître. Nous allons publier comme cadeau de Noël un nouveau numéro de Premier plan, le journal du PUCA un peu oublié depuis quelques mois, Nous avons réactivé sa parution.

Enfin, dernier effort de communication, nous allons enfin avoir, je l'espère, un site web au PUCA qui permettra à tout surfeur et navigateur de connaître en temps réel ce qui se passe dans nos murs de la Grande Arche.

Voilà ce que je voulais dire en introduction, en vous signalant quand même quelques changements de programme. François Perdrizet, malheureusement pour nous, a été retenu au cabinet du ministre. Il est remplacé par Jean-Michel Etienne, son adjoint, qui suit de très près les travaux du PUCA, notamment en ce qui concerne le bâtiment, et il va nous en dire quelques mots.

Dernier changement de programme : le ministre ne nous honorera pas de sa présence à la clôture et ce sera donc François Delarue, DGUHC, qui clôturera ces 2 jours du PUCA.

Avant de passer la parole à Jean-Michel Etienne, je voulais vous souhaiter deux journées qui puissent vous passionner, vous intéresser, vous motiver pour être nos contacts, nos relais dans l'action du PUCA qui est fort importante pour l'amélioration de notre vie urbaine, pour le futur.

Merci à tous et, encore une fois, bons 2 jours du PUCA.

Jean-Michel Etienne

Je vais continuer sur le registre de la déception collective dans laquelle s'est inscrite Michèle Tilmont (elle nous a expliqué qu'il n'y avait pas de journalistes, pas de pochettes brodées à ramener à nos enfants) : je ne vais pas vous parler de décision urbaine parce que je suis radicalement incompetent sur le sujet. Mais je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte de m'exprimer lors de ces 2 jours du PUCA dont je constate d'ailleurs qu'ils sont toujours très suivis. Cela fait plaisir de voir sur un sujet austère, une salle aussi remplie.

Je voudrais vous parler de sujets qui sont connexes et qui représentent des éléments d'ouverture pour les années à venir.

Première remarque, c'est que le PUCA nouveau est arrivé. Nous avons une nouvelle secrétaire permanente, Michèle Tilmont, qui succède à Olivier Piron qui avait marqué la première période du PUCA très fortement. Nous allons avoir, de manière désormais imminente, un nouveau président du conseil d'orientation, Pierre Albertini, qui nous fait l'honneur de présider la première table ronde et qui est député-maire de Rouen. Nous avons un nouveau président du conseil scientifique, Bernard Pouyet, qui est un universitaire, ancien président d'une association qui est connue sous l'acronyme guilleret d'APERAU. Donc une nouvelle équipe et un PUCA qui se rénove.

On s'était posé des questions sur l'avenir du PUCA : est-ce qu'on allait avoir un PUCA 2, un néo-PUCA, un PUCA nouveau ? En fait, on est dans l'immanence du PUCA ; le PUCA, c'est le PUCA et ça reste le PUCA. Donc pas d'inquiétude sur le devenir d'un programme qui sait être toujours la même chose et, en même temps, toujours se rénover.

J'en veux comme exemple le nouveau programme sur les innovations urbaines qui est caractérisé par une démarche qui privilégie le rôle déterminant des acteurs locaux et qui s'inscrit d'ailleurs très bien dans ce dont on discute aujourd'hui.

Deuxième observation que je voulais faire à l'occasion de ces 2 jours du PUCA, c'est l'arrivée dans le panorama de la recherche dans les champs de l'Équipement, d'une thématique renouvelée et d'un programme nouveau. Cette thématique renouvelée, c'est la thématique « Construction et énergie » ; ce qui est vraiment nouveau, c'est l'arrivée d'un programme de recherche qui s'appelle le PREBAT.

Le PREBAT est un programme de recherche qui va se mettre en place. Vous reconnaissez tout de suite que ce terme en rappelle un autre, le PREDIT. On a cherché à avoir quelque chose qui se situait un peu dans la même logique et c'est la reconnaissance qui a été faite à l'occasion des travaux du Plan climat qu'il était absolument nécessaire de lancer un programme de recherche et d'expérimentation, à la fois sur les bâtiments existants et sur les bâtiments à construire, pour chercher à développer massivement la recherche et l'expérimentation dans une perspective de rupture pour la réduction des consommations d'énergie.

Vous connaissez le constat en matière de consommation d'énergie : le bâtiment c'est 43% de la consommation d'énergie finale en France : 2/3 pour le résidentiel, 1/3 pour le tertiaire, l'essentiel de cette consommation étant lié au chauffage et à la climatisation dont la consommation monte en flèche actuellement. Et on voit très bien que, si on veut s'attaquer aux effets du changement climatique, il faut avoir une politique forte en matière d'énergie

dans le bâtiment, à la fois par rapport au parc existant – ou sinon on ne change rien dans les vingt ou trente années qui viennent – et aussi au parc nouveau, ce qui semble évidemment plus facile mais, en fait, les deux problèmes sont quand même très liés.

L'originalité du PREBAT, tel qu'il est en train de se construire aujourd'hui, est qu'on veut avoir des résultats finalisés à 2050, avec des objectifs intermédiaires en 2020. Et ces objectifs sont extrêmement ambitieux puisque c'est d'avoir en 2050 moins de 40% de consommation énergétique à la fois dans le neuf et dans la rénovation et d'avoir testé dès 2020, sur un secteur expérimental, la validité des innovations qui sont à mettre en place.

L'idée étant d'avoir aussi en 2050 ce qu'on appelle un bâtiment à énergie positive, c'est-à-dire un bâtiment qui non seulement ne consomme pas d'énergie mais peut éventuellement en produire.

L'originalité du PREBAT, c'est aussi une méthode construite sur l'interministérialité : de nombreux ministères participeront à ce programme mais également des agences d'objectifs – je pense à l'ADEME en particulier. C'est un programme qui sera fondé sur la co-construction entre les acteurs publics et les acteurs privés.

C'est aussi un programme qui sera conduit sur une idée de pluridisciplinarité car il a une forte composante technologique, mais cette composante technologique ne suffit pas : on sait très bien que, dans des champs comme le logement et à un moindre degré comme le bâtiment tertiaire, l'usage qui en est fait est un usage fondé sur une approche très culturelle qu'on ne peut pas imaginer régler simplement par des questions technologiques. Donc on aura une composante sociologique dans ce programme PREBAT.

Enfin, dernier point important de ce programme, une volonté d'articulation entre la recherche et l'expérimentation avec le recours aux environnements virtuels et aux technologies virtuelles mais aussi à l'idée de « concept building », idée qu'on essaie de démarquer de l'idée de « concept car » telle qu'elle est utilisée fréquemment dans le monde des transports.

C'est un projet ambitieux en terme d'objectifs et aussi en terme de financements puisque les financements évoqués à ce jour sont de l'ordre de 5 millions d'euros en 2005 ; 10 millions d'euros en 2006 et 15 millions d'euros en 2007 et les années suivantes. On voit bien qu'il y a derrière ça la volonté de faire un effort financier à la hauteur des enjeux.

Ces travaux de préparation sont actuellement en cours et, bien entendu, le PUCA jouera un rôle décisif dans ce programme PREBAT : il sera sans doute – les choses ne sont pas encore calées mais elles se préparent –, porteur de l'organisation de ce programme.

Ce programme doit être placé sur les fonds baptismaux dans les quelques mois qui viennent.

J'en profite pour dire un mot d'un projet connexe, celui de la Fondation énergie bâtiment. Sur les mêmes thématiques, est en train de se créer une fondation qui associe l'EDF, des grands industriels et l'Etat. Elle est pratiquement montée et, là aussi, elle est incessante : il ne manque plus qu'une dernière signature et elle pourra se mettre à l'œuvre pour une durée de cinq ans.

Dernière remarque, sur les questions européennes. Le PUCA est une structure qui, à quelques exceptions notables – évidemment, je n'oublie pas EUROPAN –, fonctionne essentiellement sur des bases nationales pour des raisons qui se comprennent très bien : pour des raisons qui tiennent à la fois à la structuration de la recherche sur ces champs en France mais qui tiennent aussi à la structuration de la recherche sur ces champs en Europe, ou plus exactement sur l'absence de structuration.

A la DRAST, où nous avons une vision sur l'ensemble des champs transport et équipement de la recherche européenne, nous sommes bien obligés de constater que tout ce qui tourne autour des champs de l'urbanisme, de la construction, de la recherche urbaine, est un peu en jachère à Bruxelles. C'est un sujet sur lequel on a du mal à obtenir que des priorités communautaires soient mises en place.

C'est une préoccupation majeure pour nous et pour vous parce que, si l'on veut s'inscrire dans les financements communautaires, dans les actions communautaires, il faut que le PCRD reconnaisse ces thématiques comme des thématiques prioritaires.

Dans le 5^e PCRD, qui est évidemment derrière nous, il y avait une thématique prioritaire dont certains se souviennent et qui était « La ville de demain », qui avait permis de lancer un certain nombre de programmes intéressants. Dans le 6^e PCRD, celui qui est actuellement en cours d'application, il n'y a strictement rien sur les problèmes concernant l'urbanisme, l'habitat, le logement, la construction, voire les infrastructures. Et strictement rien, ça veut dire tout simplement que, dès qu'on cherche à faire financer un projet à l'échelle européenne, ce projet est refusé. Donc on n'a actuellement aucun effort de coordination ou d'harmonisation européenne sur ces champs.

Il est donc tout à fait prioritaire pour nous que le 7^e PCRD tienne compte de ces orientations et qu'on fasse inscrire très clairement dans ce PCRD qui démarrera en 2006 une priorité thématique sur les questions de la recherche urbaine et de la construction. C'est un des efforts que nous sommes en train de déployer actuellement. Si j'en parle devant vous, c'est parce que ce type de travail ne se fait pas tout seul, ce n'est pas une simple décision administrative d'un Etat membre, c'est un travail de lobbying continu, régulier, collectif, et tous ici vous avez vocation à travailler sur cet effort de lobbying. Je pense qu'il est important que l'on fasse comprendre à nos collègues communautaires, à nos collègues bruxellois, que nos champs sont aussi des champs dignes de recherche et qu'ils sont importants pour le devenir d'une Europe future, d'une Europe au demeurant essentiellement urbaine.

Voilà ce que je voulais dire sur quelques sujets qui, vous l'avez bien vu, ne sont pas exactement ceux qui sont au cœur de la décision urbaine mais en sont quand même proches, il faut le reconnaître. Donc je ne me sens pas trop en décalage par rapport à vos thématiques et je vous laisse poursuivre vos travaux sous l'autorité de votre futur président du comité d'orientation.

lundi 10h-11h30 Recherche et acteurs de la ville	lundi 11h30-13h Vieillessement de la population et habitat	lundi 14h-15h30 Mixité de l'habitat et développement durable	lundi 16h-17h30 Conception et décision urbaine : la démarche EUROPA	mardi 9h30-11h Mobilité et mode de vie dans le périurbain	mardi 11h30-13h Ancrage résidentiel et choix du logement	mardi 14h-15h30 Économie urbaine et culture	mardi 15h30-17h La ville de demain : perspective et action publique
--	---	---	--	--	--	---	--

Recherche et acteurs de la ville

Pierre Albertini

député-maire de Rouen

Jacques Donzelot

maître de conférences en sciences politiques

Gérard Tommasini

chef d'entreprise et président du Conseil de développement Maubeuge - Val-de-Sambre

Yannis Tsiomis

professeur à l'école d'architecture de Paris - La Villette

Modération Claire Gillio PUCA

La question des relations qu'entretiennent le monde des chercheurs et celui des praticiens et des acteurs de la ville n'est pas nouvelle. Depuis une cinquantaine d'années les rapports entre recherche et action publique sont l'objet d'un intérêt constant et de théorisation régulière. C'est aussi une question forte, un objet de réflexion qui relève de la compétence des acteurs politiques, professionnels et sociaux.

L'importance de cette question est aujourd'hui renouvelée du fait des changements intervenus dans le contexte de l'action publique : décentralisation et nouvelle répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, multiplication des politiques contractuelles et construction européenne introduisent de fait de nouvelles règles de fonctionnement de l'action publique.

Ceci repose en des termes différents la question de la commande de recherche et de son financement : quels sont les acteurs de la sphère publique qui mobilisent les chercheurs, qui élaborent et lancent les programmes de recherche et leur évaluation, sur quels objets et avec quels financements ?

Quel partage des rôles entre l'État, les collectivités territoriales, les instances européennes ?

Dans cette redéfinition des tâches ne faut-il pas être particulièrement attentif au maintien du rôle de l'État dans les réflexions sur le devenir de nos sociétés et de nos villes ?

Des logiques, des temporalités, des systèmes de référence différents

Poser la question des relations entre chercheurs et acteurs des politiques urbaines, c'est mettre d'emblée en évidence la contradiction structurelle entre deux sphères dont les logiques sont différentes voire contradictoires. Les temporalités de la recherche, de la décision et de l'action ne sont pas les mêmes : les chercheurs privilégient les investissements intellectuels et l'élaboration de problématiques portant sur des temps longs, tandis que les acteurs engagés dans l'action au quotidien et la construction toujours renouvelée de la ville sont confrontés à l'urgence des prises de décision. Les demandes de réactivité obligent bien souvent à des choix rapides.

Ces deux sphères sont par ailleurs marquées par des légitimités politiques, scientifiques, professionnelles, mais aussi par des systèmes de référence, des vocabulaires, des objectifs et des modes d'évaluation différents. Par ailleurs, loin d'être homogène, chacune des deux est marquée par une grande diversité : diversité de statuts, d'objectifs et de méthodes du côté des acteurs de la ville autant que du côté des milieux de la recherche.

Pourtant ces deux mondes sont amenés à se rencontrer dans l'exercice de pratiques communes et cette rencontre est favorisée par les évolutions en cours : les professionnels travaillant pour les collectivités locales sont de plus en plus qualifiés et formés par la recherche, tandis que, pour les élus, la nécessité de prendre du recul, d'analyser les expériences menées ailleurs conduit à des demandes de formation et de recherche.

Attentes des élus et engagement des chercheurs

Y a-t-il véritablement une attente des élus et des professionnels de la ville vis-à-vis de la recherche ? Laquelle ? S'agit-il, avec le risque d'instrumentaliser la recherche, de fournir des outils destinés à valider les choix politiques ou les projets des professionnels ? Ou s'agit-il de remettre en cause les idées reçues, les solutions déjà connues, de prendre la distance nécessaire pour éclairer l'action et la décision ? Comment mobiliser la recherche lorsque l'on est dans l'action ?

Y a-t-il, d'autre part, véritablement un souhait des chercheurs de travailler dans ce cadre ? Ceux qui travaillent sur des programmes de recherche incitative sont des chercheurs dont l'engagement sur le devenir de « la chose publique » passe par des travaux de terrain menés directement ou par l'encadrement d'étudiants en masters ou en thèses.

Quelles sont alors les questions qu'ils se posent lorsqu'ils sont amenés à travailler pour les villes, comment transforment-ils les questions des acteurs et des professionnels en hypothèses de recherche ?

Le PUCA : un lieu d'interfaces

Cet exercice commun nécessite souvent l'intervention d'une médiation, d'une facilitation, d'un transfert des modes de raisonnement et des argumentations des deux sphères.

Ces traducteurs se situent aussi bien du côté des chercheurs que du côté des acteurs de la ville ; c'est l'ambition du puca que d'être un lieu d'interface entre les chercheurs, les élus et les professionnels de la ville. Son rôle est en effet de transformer en problématiques scientifiques les demandes qui partent de la réalité des villes, des territoires, de l'architecture, de l'habitat, du bâtiment, des professionnels, des usagers.

Ces problématiques sont nécessairement transversales par rapport aux disciplines scientifiques qui structurent le monde universitaire et par rapport aux domaines d'investigation.

Quatre modalités principales de travail sont appliquées :

- la recherche finalisée sous la forme de consultations de recherche ;
- l'expérimentation ;
- l'expertise ;
- l'évaluation des politiques publiques.

Dans chacune d'elles, le positionnement des chercheurs s'inscrit plus ou moins dans l'action : orientations et principes de recherche peuvent servir de boussole pour la pratique ou éclairer la décision sans forcément offrir de solutions immédiates. Les connaissances déjà établies peuvent servir à orienter les politiques, les « critiquer », les évaluer.

Cette première table ronde a pour objectif d'éclairer les attentes des élus vis-à-vis de la recherche, d'identifier les manières de la mobiliser. Elle devra aussi permettre aux chercheurs de dire pourquoi il leur importe de travailler dans le cadre de la recherche finalisée et comment ils le font. Faire passer les connaissances acquises vers les acteurs pour que les élus et les milieux professionnels s'approprient les résultats des recherches est une préoccupation essentielle ; selon quelles modalités est-ce possible ? Les modes de diffusion des connaissances empruntent de multiples canaux qui débordent largement la simple diffusion d'un rapport : intégration dans la formation initiale et professionnelle, colloques, rencontres mais aussi valorisation par capillarité, mode de diffusion peu apparent mais fructueux.

Recherche et acteurs de la ville

Claire GILLIO

Le thème des relations qu'entretiennent les acteurs de la ville, les praticiens, avec les chercheurs est au cœur de la question de la recherche et de la décision urbaine. Ce n'est pas une question nouvelle mais son importance est aujourd'hui renouvelée du fait des changements intervenus dans le fonctionnement de l'action publique. On peut sans s'y attarder relever que la décentralisation, la nouvelle répartition des compétences entre Etat et collectivités territoriales, la multiplication des procédures contractuelles et la construction européenne donnent un cadre nouveau au fonctionnement de l'action publique.

Ceci repose, en termes différents, la question de la commande de recherche et de son financement. Qui sont les acteurs de la sphère publique qui commandent la recherche, qui élaborent les programmes de recherche ? Qui les finance ? Quels sont les partages de rôles entre Etat et collectivités territoriales et avec les instances européennes ?

Dans cette redéfinition des tâches, ne faut-il pas accorder une attention particulière au maintien du rôle de l'Etat ? Je citerai ici une phrase reprise des comptes rendus des Etats généraux de la recherche qui souligne « au cœur de ces activités, la connaissance scientifique possède le caractère particulier d'un bien public dont l'Etat est le principal promoteur et dont il est le garant ».

Mais poser la question des relations entre chercheurs et acteurs des politiques urbaines et techniques, c'est mettre d'emblée l'accent sur les contradictions, en tout cas les différences entre ces deux sphères : différence de logique, différence de légitimité, différence de temporalité. Il existe aussi des différences en termes de

références, de vocabulaire et de systèmes d'évaluation.

Il faut remarquer par ailleurs que chacune de ces deux sphères est marquée par une grande diversité : diversité de statuts, d'objectifs et de méthodes du côté des acteurs de la ville autant que des milieux de la recherche.

En dépit de ces différences et de ces contradictions, ces deux mondes sont amenés à se rencontrer dans l'exercice de pratiques communes dont témoignent cette matinée et ces deux journées.

Les questions que nous allons nous poser maintenant sont les suivantes : y a-t-il véritablement une attente des élus et des professionnels de la ville vis-à-vis de la recherche ? De quelle attente s'agit-il ? S'agit-il de lui demander de fournir des outils destinés à valider des politiques ou des projets ? Ce serait un peu instrumentaliser la recherche. Ou s'agit-il de remettre en cause des idées reçues, de prendre de la distance par rapport aux solutions connues pour éclairer l'action et la décision ?

La question essentielle est : comment mobiliser la recherche lorsque l'on est dans l'action ? Y a-t-il, d'autre part, véritablement un souhait de la part des chercheurs de travailler dans ce cadre de la recherche finalisée. Qui sont les chercheurs qui travaillent dans ce cadre et quelles sont leurs raisons ? Comment transforment-ils les questions des acteurs en hypothèses de recherche et en problématiques de recherche ?

Cet exercice commun nécessite souvent l'intervention d'une médiation, d'un transfert des modes de raisonnement et d'argumentations des deux sphères. Ces traducteurs se trouvent aussi bien dans le monde des chercheurs que dans celui des acteurs et

c'est aussi l'ambition du PUCA d'être ce lieu d'interface entre la recherche et l'action.

Quatre modalités principales peuvent être soulignées : la recherche, le plus souvent par des appels à propositions, les expérimentations, l'expertise et l'évaluation. Dans chacune d'elles, le positionnement des chercheurs s'inscrit plus ou moins dans l'action : orientations et principes de recherche peuvent servir de boussole pour la pratique ou éclairer la décision sans forcément offrir de solutions immédiates. Les connaissances établies peuvent servir à orienter les politiques ou à les évaluer.

Cette première table ronde a pour objectif d'éclairer les attentes des élus vis-à-vis de la recherche, d'identifier les manières de la mobiliser. Et elle devrait permettre aussi aux chercheurs de dire pourquoi il leur importe de travailler dans le cadre de la recherche finalisée et comment ils le font.

Faire passer les connaissances acquises vers les élus et les milieux professionnels, s'approprier les résultats de recherche est une préoccupation par ailleurs essentielle. Selon quelles modalités est-ce possible ? Cela déborde largement les modalités de colloques, de séminaires, de documents écrits. Il existe une multiplicité de modes de transmission des savoirs : intégration dans la formation initiale et professionnelle mais

aussi valorisation par capillarité, mode de diffusion peu apparent mais souvent très fructueux.

Les quatre intervenants de cette table ronde – élu, professionnel, chercheur et chef d'entreprise – vont s'attacher à introduire les débats que je viens de lister. Dans un premier temps, Pierre Albertini, député-maire de Rouen qui présidera la séance, introduira la question des attentes des élus vis-à-vis de la recherche. Ensuite, Jacques Donzelot, chercheur en sociologie urbaine, apportera sa vision des places respectives des chercheurs et décideurs dans les sociétés démocratiques. Suite à ces deux interventions, je propose un premier débat avec vous. Nous reprendrons ensuite avec Gérard Tommasini, chef d'entreprise et président du conseil de développement de l'agglomération de Maubeuge-Val-de-Sambre qui, sur la base d'une expérience de démarche prospective, va nous apporter son évaluation des effets d'un travail de recherche et de prospective sur l'action. Son intervention sera suivie de celle de Yannis Tsiomis, architecte urbaniste, qui parlera d'une expérience menée auprès de quatre villes sur leur projet urbain qui consistait à faire réagir des équipes de recherche locale sur les attentes des acteurs de ces quatre villes. ●

Pierre ALBERTINI

J'ai un peu l'impression de me présenter devant vous dans une sorte d'examen de passage. Pour l'ancien universitaire que je suis, ce n'est après tout qu'un juste retour des choses : j'ai mis moi-même assez souvent les étudiants sur le grill pendant

25 ans. Simplement, je trouve qu'aujourd'hui vous avez convoqué un jury spécialement nombreux pour me passer au crible de vos critiques, certainement constructives, et cela me met en devoir d'essayer d'être à la hauteur de vos attentes. Je sollicite par avance,

naturellement, toute votre indulgence, vous l'avez bien compris.

Ceci étant, le thème qui constitue l'ossature de cette première table ronde est un thème très important puisqu'il concerne les rapports entre chercheurs et décideurs et, si vous le permettez, en ce qui me concerne je parlerai plutôt sous l'angle des élus puisque c'est ce qui fonde aujourd'hui la légitimité de mon intervention.

D'emblée, cet enjeu apparaît comme un enjeu très fort. Si l'on veut mieux articuler les rapports entre chercheurs et décideurs – c'est l'ambition qui nous anime aujourd'hui – on ne peut cacher qu'un tel but renvoie, au-delà de la vocation du PUCA, à la question de la place, du rôle, de l'utilité de la recherche dans nos sociétés. C'est évidemment un thème sur lequel nous sommes tous fondés à nous interroger de manière récurrente. Je ne vais pas faire allusion aux grands débats qui ont eu lieu et qui continuent – et il est sain qu'ils continuent – sur l'importance et les moyens de la recherche, sur l'organisation même de la recherche, sur son statut. Ce sont des questions clés pour nos sociétés modernes, ou plutôt contemporaines, le terme de modernité pouvant être mis à toutes les sauces aujourd'hui.

Ma conviction est que le progrès des connaissances est en effet la clé non seulement de l'innovation, non seulement de l'économie mais aussi, à mon sens, celle de l'adaptabilité de nos sociétés, de leur aptitude à mieux répondre aux besoins des hommes et des femmes qui les composent. Et, après tout, si l'on veut considérer que l'homme doit être remis au cœur des préoccupations, cette problématique est toute naturelle.

Je n'insisterai pas non plus en disant – c'est l'universitaire qui ne peut pas s'empêcher de

le rappeler – que la place faite, d'une manière générale, à l'enseignement supérieur dans notre pays est évidemment beaucoup trop faible. Nous avons privilégié très largement le collège et le lycée, abandonnant ainsi l'enseignement supérieur et abandonnant aussi en partie la recherche. Car, au-delà des grands organismes, les espoirs de la recherche se situent essentiellement dans les petites équipes, les équipes jeunes, dans celles qui innovent et qui se trouvent, pour beaucoup d'entre elles, dans le giron universitaire au sens large.

Le retard de la recherche française est connu, je n'insiste pas, hélas aussi sur celui de la recherche européenne. C'est un constat que nous ne devons pas accepter avec fatalité, mais au contraire avec l'espoir que cette trajectoire néfaste sera rectifiée.

A travers ces questions générales et la vocation centrale du PUCA, ce qui est en cause pour nous, c'est la capacité d'améliorer ou non l'efficacité de l'action publique. A travers les attentes des élus, les attentes des chercheurs et la légitimité de chacun d'eux, c'est toute l'amélioration, possible ou non, de l'action publique qui est au cœur de nos préoccupations et spécialement de l'action publique locale que l'on a coutume d'appeler, d'une expression peu heureuse, la « politique de la ville », mais qui montre bien que l'aspect central est évidemment dirigé vers le fonctionnement des sociétés urbaines.

Dans ce contexte, comment renforcer le lien entre chercheurs et décideurs et plus spécialement entre chercheurs et élus ? Y a-t-il un mode d'emploi ? Si c'était le cas, ça se saurait depuis un certain temps. Mais je crois que nous pouvons conjuguer, en croisant des regards un peu différents, nos expériences et nos attentes pour essayer de construire, de renforcer ce lien.

Auparavant, je voudrais évoquer rapidement deux difficultés et deux conditions.

La première difficulté de ce dialogue tient à la multiplicité des acteurs, notamment aujourd'hui du point de vue des élus. C'est la conséquence de la décentralisation qui a été mise en œuvre dans notre pays, il y a un peu plus de vingt ans : nous avons un foisonnement d'acteurs en ce qui concerne non seulement les études, le financement, mais aussi, la capacité de décider et celle d'assumer les conséquences des choix qui ont été ainsi faits.

C'est sans doute une faiblesse de notre système. Pour ma part, il y a longtemps que je revendique que l'on choisisse dans ces matières un pilote et que l'on s'y tienne. Non pas que ce pilote devienne le responsable exclusif de l'action publique dans ce secteur mais qu'au moins il assume la responsabilité de l'ensemble des éléments de la chaîne, depuis les études jusqu'aux conséquences des décisions. Nous en sommes très loin. J'avais souhaité, par exemple, que le maire, par le biais d'une convention de coordination avec le préfet, soit officiellement reconnu comme le premier responsable de la politique de la ville dans notre pays. Cet amendement que j'avais proposé a été évidemment balayé, je le regrette profondément. Quand on compare la situation de notre pays à celle des pays voisins, on constate très souvent que la force des politiques et notamment des politiques urbaines mises en œuvre dans les pays qui nous entourent tient à la désignation d'un responsable. Même s'il n'a pas autorité fonctionnellement sur l'ensemble des acteurs, au moins c'est à lui que l'on s'adresse et c'est lui qui est posé comme le référent unique.

La seconde difficulté est celle qui tient à l'espace temps, différent en matière de recherche et d'action publique, notamment

s'agissant des élus. La situation politique des élus et du pouvoir politique en général dans notre pays n'a cessé de s'affaiblir ; l'horizon de l'action publique s'est considérablement rétréci depuis une trentaine d'années. Je prends souvent cet exemple parce qu'il me paraît assez significatif : si l'on voulait un instant comparer l'horizon de l'action publique du temps du général de Gaulle à celui du gouvernement d'aujourd'hui, on constaterait malheureusement que le rétrécissement est considérable et qu'aujourd'hui l'action politique relève plus du pilotage à vue, de la volonté d'éviter les écueils que de l'inscription dans la durée, dans une véritable vision, ce qui est d'ailleurs à la source de ce qu'on appelle désormais communément la crise du politique dans notre pays. Il faut donc imaginer des moyens qui permettent à l'action publique de retrouver le souffle, de retrouver la vision du long terme. Il faut que le long terme ne soit jamais sacrifié au court terme, à l'urgence. Même s'il y a urgence, celle-ci doit évidemment s'inscrire dans une perspective beaucoup plus large et surtout beaucoup plus lointaine que les quelques mois ou les deux ou trois ans dans lesquels, malheureusement, l'horizon politique est désormais circonscrit.

Au-delà de ces difficultés, il y a deux conditions pour que ce dialogue chercheur-élu soit un dialogue mieux organisé et fécond.

La première est de respecter la légitimité de chacun et cette légitimité relève de deux ordres totalement différents. La légitimité du chercheur, c'est évidemment la rigueur scientifique, l'exigence scientifique, le refus du bricolage ; la recherche est tout le contraire de l'abandon, du sacrifice à la mode. Elle est évaluée d'une manière, en principe, objective.

La légitimité de l'élu se situe dans le

champ de la démocratie et de la sanction qui y est attachée ; c'est une légitimité tout aussi respectable, même si elle est fondamentalement différente de la première.

La seconde condition est l'inscription dans la durée. On ne peut pas concevoir de renforcer, de mieux articuler le dialogue entre chercheur et élu, en particulier, si ce dialogue ne s'inscrit pas dans une certaine continuité. C'est la recherche instrumentalisée ou la recherche gadget versus la recherche-dialogue avec les décideurs, inscrite dans la sérénité. Je crois que nous avons besoin d'y travailler en amont et à l'aval.

En amont, en essayant de préciser les attentes des élus – c'est l'objet de ces deux journées de réflexion –, en concevant des appels à projet qui d'emblée tiennent compte de ces attentes, au moins en partie. La recherche a cette exigence de tendre à l'universalité, donc il ne faut pas qu'elle soit entièrement soumise aux appels d'offre ; elle doit se développer également par elle-même. Mais pour une part d'entre elle, une recherche appliquée, une recherche finalisée, il est souhaitable que les appels à projet soient conçus de telle sorte que le dialogue soit possible d'emblée.

Et, à l'aval, c'est toute la question de l'évaluation et du dialogue, non pas noué pendant quelques mois mais établi pendant des années et des années. C'est toute la question de la mesure des conséquences des décisions prises : les élus ont besoin – je le revendique haut et fort –, indépendamment de la légitimité démocratique qui est la leur, d'outils pour mieux évaluer les conséquences de leurs décisions.

Voilà quelques éléments de caractère général que je voudrais essayer d'illustrer par un témoignage personnel qui n'est pas

à ériger en modèle, loin s'en faut, mais qui est simplement le fruit d'une action que je conduis depuis quelques années. Je voudrais vous parler de l'approche que nous avons menée pour inscrire le grand projet de ville de Rouen dans une certaine vision. Celle-ci n'est pas exempte de rapports avec la recherche.

Le grand projet de ville de Rouen se développe sur deux sites. Le plus important correspond aux Hauts de Rouen, un morceau de ville qui a représenté jusqu'à 25 000 habitants, qui n'en comporte aujourd'hui que 16 000 ; nous sommes donc dans la voie du déclin démographique. Et un plus petit quartier, de l'autre côté de la Seine, très typique de la reconstruction des années 50 et 60, totalement abandonné à lui-même pendant 40 ans ; un quartier très paupérisé de 2 000 habitants seulement, ce qui montre que les échelles ne sont pas les mêmes.

Les problèmes à résoudre sont beaucoup plus complexes, s'agissant des Hauts de Rouen, c'est-à-dire d'un morceau de ville construit sur un promontoire, loin du centre. On a réalisé dans les années 60 l'extension périphérique de la ville sur les hauteurs, à environ 140 ou 150 mètres d'altitude et sur un plateau qui présente de grands avantages en terme de paysage mais l'immense inconvénient d'être tellement éloigné géographiquement du centre de la ville que l'on n'y va pas à pied, ni dans le sens de la montée ni dans le sens de la descente. C'est hors de l'échelle d'un piéton et c'est naturellement un des sujets de préoccupation.

Donc des quartiers installés sur un promontoire, loin de la ville, des quartiers de pur habitat qui ont bien fonctionné jusqu'au début des années 80 en dépit de leurs caractéristiques parce que, tout simplement, le plein emploi alimentait correctement les habitants et que l'équilibre du peuplement

y était à peu près réalisé. Lorsque le chômage a commencé à se développer dans des proportions très élevées dans ces quartiers, dans les années 80, il a fortement déstructuré le fonctionnement urbain. Il a conduit à une fuite de la population de type employés et professions intermédiaires et a de plus en plus – si vous me permettez cette expression – « ghettoisé » les quartiers en question.

Lorsque je me suis trouvé face à ce problème à partir de mars 2001, j'ai trouvé un dossier qui était un document d'intention rédigé en 2000 et qui pouvait comporter pour Rouen exactement ce que l'on aurait pu établir pour Dunkerque, Marseille, Bordeaux, Toulouse ou Brest, pour prendre quelques exemples. C'est-à-dire que l'on y trouvait l'affirmation chaleureuse d'un certain nombre de principes, un catalogue des bonnes intentions. Je me suis demandé presque instantanément par quoi commencer et j'ai très vite constaté qu'il convenait d'abord de réinscrire ce quartier dans une vision à plus long terme, une vision à cinq ou dix ans, alors que l'action publique exigeait des signes que l'opinion attendait depuis longtemps. Mais des signes, pourquoi ? Dans quel but ? Avec quelle efficacité ? Quel rapport entre l'argent investi – qui sort toujours de la même poche, celle des habitants et des entreprises, il n'y a pas de mystère –, quel rapport entre l'argent investi et les objectifs d'intérêt général à atteindre, dans ces quartiers et pour la ville elle-même.

Avant d'engager les crédits du GPV, j'ai demandé qu'une pause soit mise à profit, à la fois pour faire s'exprimer les habitants sur leurs attentes (sécurité quotidienne, réhabilitation des logements, services de proximité, insertion professionnelle) et tenir compte des réflexions et des expériences sur d'autres grands ensembles comparables. On m'a regardé alors avec des yeux incrédules,

mais j'ai obtenu que, pendant 18 mois, on n'entreprene rien sur ces quartiers pour essayer – le diagnostic était connu – de construire une vision, de définir une action qui s'inscrive dans la durée.

Comment faire ? Nous avons tout simplement fait appel à une dizaine d'équipes d'urbanistes, volontairement totalement extérieures à ces quartiers dont deux équipes européennes et non des moindres puisqu'il s'agissait de Bernardo Secchi et de Juan Busquets. Nous avons souhaité que des équipes travaillant dans l'Europe entière sur la même thématique viennent poser leur regard et construire avec nous, dans l'échange, un projet global pour ces quartiers.

Nous l'avons fait avec deux règles simples. Premièrement, sur les thématiques communes (réhabilitation de l'espace public, introduction d'activités) la réflexion a été partagée entre plusieurs équipes et nous avons organisé le dialogue entre elles pour ne pas avoir simplement une juxtaposition de propositions mais que celles-ci s'inscrivent dans un dialogue permanent entre les urbanistes eux-mêmes et l'équipe du groupement d'intérêt public, petite équipe qui, à l'époque était composée de quatre ou cinq personnes autour de moi. D'ailleurs l'importance, l'efficacité des structures ne se mesure pas à leur nombre ; il y a longtemps que l'on aurait dû rappeler cette vérité.

Ce dialogue a permis de croiser des regards, ce qui est très, très important. Des regards différents, des regards d'urbanistes, qui, deuxième règle, n'avaient pas pour perspective de construire dans ce quartier. Ils étaient là, le diagnostic étant posé, pour nous aider à définir ensemble une action sur le long terme sans qu'il y ait d'interférence avec l'aptitude de tel ou tel d'entre eux à réaliser des constructions ou à préconiser d'importantes démolitions. Nous avons

voulu exclure ce risque d'interférence car on a tous naturellement tendance à aboutir à une conclusion qui soit évidemment avantageuse : la nature humaine est ainsi faite qu'elle fait rechercher la posture la plus favorable pour les réalisations à venir.

Nous avons construit ce dialogue pendant 18 mois ; ça nous a valu de la part des habitants une très grande impatience que nous avons essayé de calmer en leur renvoyant – et c'était parfois un peu brutal – l'échec des politiques antérieures. L'échec des politiques conduites dans les années 80 et 90 justifiait que l'on prenne un peu de recul, à défaut de prendre un petit peu de hauteur de vue dans cette affaire.

Franchement, ces équipes d'urbanistes ont fonctionné comme l'auraient fait des chercheurs, en construisant des hypothèses, en confrontant des analyses, en proposant des solutions qui, souvent, étaient des solutions très contrastées.

Un seul exemple pour illustrer ce point : celui de l'ampleur des démolitions. J'ai une certaine humilité sur ce sujet parce que j'ai entendu tout et n'importe quoi. Les ministres ont prétendu successivement qu'il fallait pour les uns démolir beaucoup, pour d'autres le moins possible. En réalité, il n'y a pas de recette, tout dépend de l'identité des quartiers, de leur histoire, du regard que les habitants eux-mêmes portent sur les immeubles, qui est parfois très péjoratif et parfois beaucoup plus flatteur.

Là aussi nous avons eu des solutions extrêmement contrastées et nous sommes parvenus à un point d'équilibre, je l'espère, qui consiste à avoir des démolitions très modestes dans deux quartiers sur quatre et des démolitions plus importantes dans ceux dont la morphologie révélait des erreurs d'urbanisme. L'urbanisme de plan masse n'a pas toujours été bien composé et sur

l'un de ces quatre quartiers, le Châtelet en particulier, nous avons à recomposer à la fois la trame viaire qui n'existait pas et à introduire, dans le cadre physique de ce plateau, une forme d'ordonnement qui permette de hiérarchiser espace public et espaces privés.

Ce temps de la réflexion, préalable au temps de l'action, est à mon avis indispensable, s'agissant de problèmes complexes. Comment fonctionne la ville ? Comment fonctionne un quartier ? Comment, à l'intérieur d'un quartier, se mettent en œuvre les rapports sociaux ? Essayer de mieux comprendre nos sociétés est à mes yeux au moins aussi important que de faire des recherches sur le fonctionnement du cerveau humain.

Je crois que nous avons besoin de cet échange entre élus et chercheurs. Et pour nous, ce qui est important c'est de le poursuivre désormais.

Nous sommes entrés dans l'action à partir de l'année 2004 et, pendant les cinq à dix ans qui viennent, il faut que l'évaluation et la réactivité des études mises en place, des regards croisés qui se sont développés sur ce sujet se poursuivent ; c'est tout à fait fondamental.

Serons-nous sanctionnés par la réussite ou par l'échec au bout du chemin ? Nous n'en savons rien. C'est d'ailleurs l'incertitude, la glorieuse incertitude de l'élus. La seule certitude que nous ayons, c'est qu'il fallait emprunter ce chemin et au moins introduire le temps de la réflexion, de la réflexion pluridisciplinaire avant celui de l'urgence et de l'action, ce qui était une manière aussi, à notre niveau, de considérer que, chercheur ou décideur, chacun a son rôle à jouer dans notre société, dans le respect mutuel, dans le dialogue et la sérénité. ●

Jacques DONZELOT

Ah que c'est plaisant la passion de l'élue parlant de son action ! On ne s'en se laisserait pas.

Je vais vous parler d'un sujet moins édifiant : les rapports entre l'élue et le chercheur, là où ils sont problématiques et non pas aussi exaltants, c'est-à-dire dans le domaine de la recherche dite finalisée qui n'est pas la recherche appliquée telle que votre dernier exemple l'évoquait – parce que là, on baigne quasiment dans la sérénité – et qui n'est pas non plus le domaine de la recherche fondamentale parce que là, la sérénité du chercheur n'a souvent d'égale aux yeux de l'élue que son inutilité.

La recherche finalisée, c'est ce moment où le chercheur a affaire à un décideur quelque peu tourmenté quant à la nature de l'action qu'il a à conduire et qui éprouve le besoin de réfléchir sur l'objet de son action, de la problématiser dirait le chercheur. Les relations du chercheur et du décideur deviennent, ici, problématiques parce que ce sont deux postures qui ne vont pas de soi, qui produisent parfois de la complémentarité mais comportent aussi souvent des impostures ou en tous cas des relations d'un certain antagonisme ou d'une grande confusion. Le risque de l'annexion de l'un par l'autre est alors très grand et il entraîne celui de l'imposture.

Je vais essayer de clarifier ces difficultés et, bien sûr, comme il se doit, j'indiquerai pour finir la bonne direction, du moins celle que je crois bonne...

Je suis tombé tout à fait par hasard sur un article de Bruno Latour publié dans *Le Monde* en 2003 et qui décrivait deux formes de démocratie, deux formes majeures de société démocratique et cela en fonction des rapports qu'elles entretiennent avec leurs objectifs, du degré de certitude qu'elles

ont par rapport à ces objectifs. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un article sur les chercheurs et les décideurs. Mais cette distinction qu'il établit entre deux types de démocratie permet assez bien de définir, par leur rapport à la certitude, les extrémités entre lesquelles peut varier la relation entre chercheurs et décideurs.

Le premier type de démocratie est constitué par celles qui savent ce qu'elles veulent. Qui le savent parce que leur naissance coïncide avec l'émergence d'une volonté commune, certaine, avec une croyance affirmée, en tout cas, dans l'existence de cette volonté. Et, dans ces « démocraties certaines de ce qu'elles veulent », l'attitude de l'Etat et de tous les décideurs qui agissent en son nom, grands et petits, consiste à se saisir de cette volonté comme d'un habit de lumière dont ils se parent et qui dit la transcendance de leur fonction, qui les habite en quelque sorte, c'est le cas de le dire.

Il y a, d'autre part, « les démocraties qui ne savent pas très bien ce qu'elles veulent faire », celles où domine l'incertitude du public, la fluctuation de l'opinion. L'attitude de l'Etat dans ce deuxième cas est de tenter de réguler cahin-caha le cours de son action en fonction d'une opinion fluctuante et plus ou moins insaisissable mais, dans tous les cas de figure, de tenir compte de cette incertitude. Cela ne revient pas à dire qu'une démocratie est meilleure que l'autre, je le précise. De ces deux modèles, vous avez tout de suite reconnu le premier qui est le modèle français marqué par une certitude native, par l'ombre portée de Rousseau, de la volonté générale et de son dérivé, l'intérêt général, non moins impératif et catégorique pour les élus, pour les hommes politiques dans ce pays, et tout aussi empreint d'une essence royale.

Avec le second, nous avons les pays anglo-saxons. Cette fois, ce n'est plus Rousseau mais John Locke, philosophe de l'opinion, de sa fluctuation, de la loi de l'opinion, qui se substitue à celle du prince et dont les variations s'opposent aux certitudes antérieures du prince.

Bien entendu, ces deux modèles comme tous les idéaux-types sont des modèles absolus. On n'en est plus là, ni en France ni dans les pays anglo-saxons. Ce sont deux modèles qui ont évolué l'un vers l'autre, etc. Mais il leur reste toutefois quelque chose de cette empreinte originelle, quelque chose de suffisamment identifiant pour que l'on puisse s'en servir pour définir les postures respectives du chercheur et du décideur et comprendre les malaises qu'ils peuvent ressentir l'un par rapport à l'autre et les impostures dont ils peuvent faire preuve, de même, l'un par rapport à l'autre.

1) Dans le cas de la « démocratie qui sait ce qu'elle veut », le décideur adopte précisément donc la position de celui qui sait ce qu'il veut et va donc faire du chercheur un auxiliaire de sa volonté, de son action, quitte à susciter de la part de celui-ci une méfiance, une dénonciation de sa prétention, voire une disqualification de sa position. Le décideur veut obtenir du chercheur qu'il l'aide à assurer sa prise sur le réel par la connaissance de celui-ci. Il veut un chercheur qui soit un expert, quelqu'un qui certifie donc ce qui est faux et ce qui ne l'est pas – comme un expert en tableaux. Il veut qu'il l'aide à mieux maîtriser son action ; il veut un chercheur évaluateur, c'est-à-dire un évaluateur intégré à l'action. C'est pour cela, qu'en France, on aime l'évaluation surtout intégrée, donc à mi-parcours, et qu'en fin de parcours, l'évaluation se transforme en un simple moment de communication : sur l'excellence de l'action.

En réaction à ces deux postures « d'expert » et « d'évaluateur » relativement assujetties à l'action, on trouve de la part du chercheur une propension à dénoncer cette imposture du décideur, à dénoncer les illusions ou les mensonges sur lesquels repose l'action et à décider, si je puis dire, s'agissant du chercheur, qu'il n'y a de recherche digne de ce nom, de savoir digne de ce nom produit par le chercheur qu'autant qu'il commence par dénoncer et se défaire de tout ce qui a rapport à l'action telle qu'elle est conduite. On se retrouve pour le coup dans une certaine « radicalité académique », ou un académisme radical comme le dit Didier Lapeyronnie, où vous pouvez rencontrer toute la tribu bourdieusienne pour commencer. On se rend bien compte qu'il s'agit là d'une imposture inverse de la précédente, parfaitement symétrique puisque ce sont des gens qui tiennent un discours sur ce qu'il faudrait faire mais sans jamais risquer de s'exposer à devoir engager concrètement quelque action sur la base de leur supposé savoir, donc de le mettre à l'épreuve. Position facile mais qui est comme l'envers de la soumission de leurs collègues aux décideurs. Ayant moi-même pu apprécier la violence de ces sociologues académiques par leur propension à me traiter de sociologue d'Etat, j'ai pu découvrir l'intensité et la persistance de ce petit jeu de cour de récréation qui oppose les experts et les académiques.

2) Dans le cas de la « démocratie qui ne sait pas ce qu'elle veut », les positions respectives du chercheur et du décideur sont évidemment beaucoup moins antagoniques. Cette fois, c'est la confusion qui apparaît plutôt que la confrontation, confusion qui résulte de la recherche de légitimation mutuelle du chercheur et du décideur, à proportion de l'incertitude où chacun se trouve quant à ce qu'il doit faire et ce qu'il doit chercher, quitte

à ce que tous deux y perdent leurs identités respectives.

Le décideur va chercher de quoi orienter son action auprès du chercheur. Il est évidemment en mal d'idées pour satisfaire les attentes supposées du public puisqu'elles sont incertaines. Il va alors demander au chercheur de se mettre à sa place à lui, décideur. C'est à la limite un peu le rôle des fameux *think tanks* américains mais, d'une manière générale, c'est le cas de toute pensée de la recherche considérée comme devant alimenter directement la décision, directement l'action. Pour le coup le chercheur se comporte strictement comme un fournisseur auprès d'un vendeur et entre un fournisseur et un vendeur, la seule question est celle du prix. Tous deux se soumettent par ailleurs à la loi du marché à travers une évaluation cette fois tout à fait indépendante et obsessionnellement chiffrée qui va faire fusionner leurs deux démarches dans un souci de pragmatisme parfaitement obsessionnel. La propension de l'évaluation américaine à chiffrer la moindre action, à la quantifier, est notable à cet égard. Elle illustre parfaitement ce souci d'une indexation de l'action sur le savoir... de ses résultats.

3) Maintenant que j'ai décrit ces deux cas de figures, se pose la question de savoir quelle peut être la bonne disposition respective du décideur et du chercheur. Evidemment ni auxiliaire ni substitut. Qu'est-ce qu'un chercheur peut apporter de spécifique à l'action ? Un déplacement du problème pour mieux le résoudre... ou voir s'il n'est pas un faux problème. Apporter quelque chose de spécifique ce sera toujours, certes, se situer par rapport aux problèmes de l'action mais en réussissant à les déplacer, à les transposer au plan théorique et non pas en se logeant dans la problématique du décideur. Qu'est-

ce que cela veut dire concrètement ? Que le chercheur ne peut apporter quelque chose aux problèmes de l'action qu'en les soustrayant à la manière de penser du décideur, en les compliquant. Non pas pour le plaisir de compliquer mais pour réussir à s'approprier le problème le temps de faire apparaître un autre registre de solutionnement. Je peux donner une illustration de ce que peut être ce déplacement et cette complication productive. Je prendrai la question de la mixité sociale dans la ville, question qui nous place dans l'actualité. Question obsédante, bien caractéristique je crois, de la position malaisée du décideur dans une société qui sait apparemment ce qu'elle veut, comme la nôtre encore un peu, encore trop peut-être et qui réfléchit trop peu aux effets de ce qu'elle croit.

Parce que la mixité est une croyance fondatrice, un idéal partagé par tous au même titre que la laïcité et peut-être même que la liberté et l'égalité, le devoir d'action du décideur est effectivement déterminé par cette injonction de rétablir, par la mixité, la cité idéale selon nous, l'incarnation de la République. Et le décideur est toujours déçu parce que son volontarisme se trouve toujours annulé par les comportements effectifs des gens qui agissent comme si la mixité était bonne en soi, bonne pour tous... mais pas pour eux.

Alors que peut apporter le chercheur face à une telle impasse ? Il peut condamner l'hypocrisie sociale ou le néolibéralisme ; c'est le rôle de la radicalité académique et on retrouve Bourdieu, etc. C'est une posture parfaitement stérile. On peut aussi légitimer l'inaction au nom d'une sociologie des comportements qui libérerait le décideur de son devoir : arrêtons de nous fatiguer avec cette question de mixité ; au fond les gens ont la liberté de choix et on ne peut rien contre !

C'est le discours des « social scientists » qui montre comment le prix au m² d'un quartier va varier en fonction du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, et que c'est une règle absolue, qu'il faut faire avec, etc.

Il y a enfin, peut-être, une autre attitude que celle qui condamne l'état de la ville ou celle qui s'en satisfait. C'est celle qui consiste à considérer qu'il n'y a pas un état de la ville mais des états de la ville : des grands ensembles, du périurbain, des centres gentrifiés, etc., que la ville est un assemblage d'états de ville entre lesquels existent des passages et des barrières, que le problème n'est pas d'imposer la mixité ou d'y renoncer mais de faciliter la mobilité sociale et spatiale entre

ces différents états de ville, les différents modes de vie qui correspondent à ces états de ville et ces niveaux de vie.

Alors, qu'est-ce que change cette complication d'un état de ville déploré ou accepté à la prise en compte des différents états de ville ? Peut-être ceci, que l'on peut passer d'une politique de la ville – dont vous avez raison de dire tout le mal que vous pensez de l'expression parce qu'elle renvoie à l'idée qu'il y a LA ville, la cité idéale qu'il faudrait retrouver, à, peut-être, une politique POUR la ville, c'est-à-dire une politique qui viserait à dégager les potentialités de la ville et non à la conformer à une image toute faite, à une image sacrée, à une croyance originelle qui n'a pas de raison d'être. ●

Yannis TSIOMIS

Je voudrais mettre l'accent sur deux points auxquels Pierre Albertini a fait référence : la multiplicité des acteurs et la difficulté qui en découle, le besoin d'un pilote. En même temps, je me demande si cette multiplicité des acteurs ne révèle pas la complexité nouvelle découverte, y compris par la recherche. Donc ce n'est pas forcément quelque chose à regretter en soi mais qui est à prendre en considération et, surtout, c'est à la recherche de localiser la place des nouveaux acteurs.

Le deuxième point est la question des temporalités. Vous avez dit très justement que les temps étaient différents entre acteurs d'un côté et chercheurs de l'autre. Mais je dirais qu'il existe des temporalités différentes au sein même des différents acteurs et la grande difficulté, selon moi, ce sont les projets de ville. C'est-à-dire que la temporalité, par exemple, du technicien

de mairie n'est pas la même que celle du politique, n'est pas la même temporalité que celle des habitants, n'est pas non plus la temporalité de l'architecte en train de concevoir le projet.

Alors je pose justement cette question de la complexité par la multiplication des acteurs et des temporalités issues de la même multiplicité. ●

Pierre ALBERTINI

Juste quelques éléments de réponse. Sur la deuxième question, vous avez tout à fait raison. J'ai privilégié le point de vue de l' élu dans ma présentation parce que j'ai retenu ce prisme mais à l'évidence, il existe des différences de temporalités à l'intérieur même du système politico administratif, entre l' élu dont l' horizon est la durée de son mandat et les services qu' il dirige. Du côté de l' Etat, l' espérance d' un préfet de rester en place de plus en plus réduite, à deux ans et quelques mois, contraste avec celle des chefs d' administrations, des responsables de bureaux qui sont là pour des durées plus longues. Vous avez raison, il faut essayer de les articuler et tenir compte de cette différence ; la nier serait une vue tout à fait réductrice.

En revanche, sur la première question, ce n' est pas parce que les choses sont complexes, ce n' est pas parce qu' on gère la complexité qu' on doit mettre en place des systèmes administratifs complexes. Or, je crois que nous avons été touchés par le démon de la sophistication. Un exemple : des chercheurs de Caen et de Rouen ont fait un travail comparé sur la – pardonnez-moi – politique de la ville en France et aux Pays-Bas. Ils ont considéré deux villes : Rouen et Harlem. L' un des facteurs marquants, distinctifs, l' un des facteurs d' une efficacité très inégale en faveur des Pays-Bas et au détriment de la France est que, véritablement, on a investi l' élu local d' une responsabilité particulière. Il ne s' agit pas de gommer la multiplicité ; il s' agit de choisir un référent. Je vais prendre quelques exemples très simples. Je n' ai aucune autorité sur l' éducation nationale ni sur la police – et je n' en revendique aucune –, simplement je demande à participer à la définition des objectifs. Faut-il mettre l' accent sur

les grands réseaux en matière de drogue ou, au contraire, privilégier une action de prévention, de terrain, destinée à interpeller le petit dealer ? Ce sont des questions qui méritent d' être posées. Aujourd' hui, je n' ai aucune légitimité à le faire ; il n' y a aucun lieu qui permette de rassembler la définition des objectifs et l' évaluation des résultats. Or, comme l' évaluation – vous l' avez dit tout à l' heure – est l' un des maillons faibles dans notre pays : on ne fixe pas les objectifs avant, on les fixe pendant, et ensuite on n' a pas le temps d' évaluer jusqu' au bout parce que, avant même que l' évaluation sur trois ans, cinq ans ou plus se fasse, on est passé à autre chose, à une autre doctrine, à une autre politique publique. Je crois qu' il est important, même pour gérer la complexité, d' avoir un lieu où se concentrent et se croisent les différents regards. C' est pour ça que je revendique l' existence d' un pilote, non pour permettre l' exercice d' une autorité mais tout simplement comme point de référence.

Jacques TOLEDANO, *Débat et dossier pour le développement durable (4D)*

Puisque vous évoquez les recherches et acteurs de la ville, il y a quand même un noyau central qui n' apparaît pas : l' élément permanent, c' est quand même les citoyens, au-delà des élus et des chercheurs, au-delà des professionnels. Car il ne faut pas oublier ce qui s' est passé et ce que nous avons actuellement : les résultats économiques sont certes appréciables mais on n' a jamais estimé les coûts à long terme pour les générations futures, ne fut-ce que par rapport au problème des pollutions qu' il faudra traiter et des problèmes de ressources qu' il va falloir savoir renouveler. Il me semble que le conseil de développement représenté par un entrepreneur paraît à nouveau

tomber dans le piège du corporatisme. Or pour ce qui est du développement durable, les solutions ne sont pas du type sectoriel. On sait très bien répondre d'une façon sectorielle à une question mais sans connaître les effets transversaux et ils sont nombreux. C'est lors de rencontres au sein d'un conseil de développement représentatif, qui ne soit ni sectoriel ni corporatiste, que les citoyens peuvent intégrer des questions qui vont directement intéresser les chercheurs. Parce qu'il n'y a pas qu'une ville mais une multiplication de villes qui mènent une série d'expériences ; c'est ce qu'on appelle l'appropriation des bonnes pratiques. Et cela, ce n'est ni un chercheur ni un professionnel qui saura le transmettre, mais les citoyens à travers les associations. La permanence de la question est chez les citoyens et non dans le sectoriel.

Pierre ALBERTINI

Une petite remarque : je ne connais pas beaucoup de politiques publiques – vous parlez du développement durable, vous avez raison – qui puissent être résolues de manière sectorielle. La plupart d'entre elles sont des politiques qui ont une pluralité de champs, une pluralité de conséquences, souvent sur le très long terme.

Antoine PROST, Professeur

Je voudrais introduire dans la discussion la distinction entre étude et recherche. Je crois qu'il y a chez les élus locaux une véritable demande d'études. Heureusement, tous les élus ne se précipitent pas pour raser des barres comme si c'était un mouvement compulsif ; certains cherchent auparavant à étudier le problème. D'ailleurs, il y en a qui commandent des études sur l'équipement commercial des villes, sur l'équipement sanitaire, sur les déplacements. La demande d'études est tout à fait forte chez les élus

locaux et plus généralement chez les décideurs.

En revanche, quand Pierre Albertini donne un exemple de recherche, de vraie recherche, de recherche généralisante, il prend celui de la comparaison entre sa ville et une ville hollandaise. Je ne suis pas sûr qu'il y ait chez les élus locaux, chez les décideurs une véritable demande pour de vraies recherches. Le problème posé par les Hauts de Rouen et par tous les GPV de manière générale est : comment se défait la mixité sociale ? Et on a besoin de recherche fondamentale sur comment se défait la mixité sociale. Quel est l'impact du chômage ? L'impact du cadre bâti ? L'impact des équipements éducatifs ? L'impact des politiques de logement comme le prêt à 0% ou le surloyer ? Ces études fondamentales, l'élu local ne les lit pas. Il n'a pas le temps de les lire et pour lui, il n'y a pas suffisamment d'enjeu. D'une certaine manière, le problème qu'on a – recherche et décision urbaine – c'est aussi de savoir comment les recherches nourrissent les études.

Pierre ALBERTINI

Vous avez raison sur la distinction mais je ne peux pas – pardonnez-moi d'être un peu brutal – laisser un instant accréditer l'idée que l'élu local n'aurait pas le temps de s'intéresser à la recherche urbaine. Pourquoi l'élu local aurait-il moins de temps que tel ou tel haut fonctionnaire ou tel ou tel chef d'entreprise, le nez dans son guidon tous les jours lui aussi ? Je crois qu'il ne faut pas se contenter d'une affirmation aussi réductrice. Que des élus locaux ne cherchent pas nécessairement à étendre le champ de leur investigation, de leur réflexion en consultant des travaux de recherche, ça existe, ça existe dans toutes les professions. Et je suis convaincu que la proportion de ceux qui réfléchissent et qui lisent de véritables

conclusions de recherche est à peu près la même chez les élus locaux que dans les différentes strates de la population. Dans tous les cas, nous ne sommes pas là pour considérer cela comme une fatalité ; nous sommes là, au contraire, pour inciter les élus locaux à progresser un peu plus.

Ce qui me paraît important, c'est qu'il y ait des lieux où l'on puisse en quelques heures établir un dialogue fondé sur les éléments de ces recherches. Et ce sont ces lieux qui manquent, beaucoup plus que la profusion des travaux de recherche. Et ces lieux ne sont pas tellement difficiles à mettre en œuvre. D'abord les agences d'urbanisme sont des lieux dans lesquels on fait aussi des études mais aussi des recherches, notamment lorsqu'on s'interroge en terme d'étalement urbain, en terme de transport

sur les conséquences des politiques mises en œuvre. Je crois que nous avons intérêt à promouvoir des lieux d'échange, des lieux de confrontation et cela suppose, comme je l'ai dit tout à l'heure, de croire que les élus locaux sont aussi capables que les autres de s'intéresser à des résultats de recherche.

En tous les cas – permettez-moi de le dire comme ça, c'est peut-être moins agressif – ils ne sont pas moins fermés que les autres à ces travaux. ●

Gérard TOMMASINI

C'est donc marqué par le péché originel de chef d'entreprise et de corporatiste que je vais m'exprimer devant vous. Vous voudrez bien m'en excuser.

En quelques mots, voici le plan de mon intervention : présentation du groupe Prospective et action, démarche du conseil de développement, projet d'agglomération et un bilan.

L'endroit géographique qui nous a préoccupés depuis 1999 jusqu'à maintenant dans notre étude de recherche prospective, c'est la Sambre-Avennois, qui se situe à environ 200 km de Paris, 100 km de Lille et 85 km de Bruxelles. Comme on le dit d'à peu près toutes les régions en France, c'est un nœud situé à un bon endroit.

Cette position géographique nous donne un arrondissement, la Sambre-Avennois, mais avec les conséquences de la Loi Voynet sur la décentralisation : 230 000 habitants ont donné naissance à un pays, parce que c'est à la fois une région urbaine et rurale, et cela a donné naissance à une agglomération, incluse dans le pays, de 120 000 habitants qui s'appelle le Val-de-Sambre, avec deux conseils de développement à l'origine qui nous ont été un peu imposés par les élus.

En 1999, alors que nous n'en étions pas encore à préparer un projet, un certain nombre de personnes, à titre individuel, se sont préoccupées de la préparation du futur plan et on décidé de se réunir et de réfléchir à cette préparation. On ne leur avait

rien demandé mais leurs volontés se sont rassemblées de manière non démocratique pour travailler sur ce sujet.

Très vite, nous avons eu à nous intéresser à ce qui allait être probablement un projet d'agglomération ou un projet de pays, bref un projet pour la région.

Donc ce groupe Prospective et action est un groupe de 15 personnes à l'origine mais qui s'est très vite étendu à 150 personnes sur des groupes de travail divers, de manière là encore non démocratique mais regroupant l'ensemble des strates de la population. Le groupe a commencé à travailler sur une étude prospective – l'inconvénient étant que personne ne savait ce qu'était la prospective, tout au moins dans sa notion scientifique – et comme j'avais l'avantage de pouvoir travailler avec le PUCA nous avons bénéficié très vite des services d'un chercheur universitaire, qui est venu avec nous pendant deux ans et demi. Dans un premier temps, il a travaillé avec nous sur une formation en matière de prospective et ensuite nous avons travaillé sur l'étude prospective de notre territoire.

Nous avons essayé d'élaborer un projet à 10 ou 15 ans dans le cadre de ce qui devait probablement arriver, c'est-à-dire l'élaboration de l'agglomération Val-de-Sambre, qui n'était pas encore créée, et du pays. C'est donc une démarche de recherche prospective avec un chercheur et la contribution financière du PUCA, que je salue, puis d'une association Loi 1901 de la région. Nous avons été également aidés par un membre du PUCA qui est venu assez régulièrement dans nos réunions. Nous avions une réunion toute les semaines qui durait 4 heures et ça a duré deux ans et demi.

Nous avons sorti deux logiques de développement ; nous n'allions pas dans le concret, il s'agissait d'élaboration de chemins du possible. Deux logiques, deux scénarii, des pistes d'action.

Comment avons-nous fait passer ce travail de deux ans et demi chez les acteurs décideurs ? Nous réfléchissions et avons produit un certain nombre de papiers, encore fallait-il que ça serve à quelque chose. Pour nous, ce travail était destiné en priorité aux élus mais aussi à des acteurs économiques comme la Chambre de commerce, etc. Comment les avons-nous associés, étant entendu qu'ils n'étaient pas présents dans les différents groupes ? Nous les avons invités régulièrement dans nos réunions étapes pour les tenir au courant de l'avancement de nos travaux, en ayant intégré dans notre groupe de 15 personnes d'origine les deux directeurs généraux d'agglomération et de pays, présents à titre personnel, sans engager leur structure. Ensuite, les membres de ce groupe Prospective et action se sont retrouvés invités en très grande majorité dans les deux conseils de développement créés à la fin de notre travail, au moment où se lançaient les projets d'agglomération et de pays.

Les conseils de développement, créés par la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire, constituent des assemblées qui représentent la société civile ; tous les horizons sont présents : syndicats, associations, organismes professionnels, entreprises, etc. Leur mission est de formuler des avis sur les documents programmatiques et les principales orientations intéressant le territoire mais, dans un premier temps, ce que nous avons fait c'est travailler sur un véritable projet, un avant-projet de projet.

Il nous semble que la création des conseils de développement – ce ne sont pas des gens élus – élargit, renforce et renouvelle le cadre démocratique dans notre pays et répond à une demande croissante de participation des citoyens. Il n'y a pas de concurrence

avec les politiques qui restent les élus donc les décideurs, c'est évident ; ça ne se substitue pas mais ça institue du politique. Et dans une société où l'on constate une crise de la responsabilité, ces conseils sont aujourd'hui une des nouvelles voies plurielles d'expression de la démocratie et de la responsabilité.

Les idées principales de Prospective et action, qui avait à cette étape-là travaillé pendant deux ans et demi plus deux ans de manière fondamentale, en défrichant, en labourant, ont été reprises dans ces projets et c'est véritablement positif pour nous.

Nous en arrivons au stade où nous avons donné des avis et participé à l'élaboration ; les chartes sont adoptées. Aujourd'hui les conseils de développement continuent de fonctionner, Prospective et action aussi, même si cette association n'a plus qu'un rôle de veille stratégique. Vous avez un exemple des projets listés sur lesquels nous travaillons aujourd'hui.

Quels enseignements peut-on tirer de cette étude prospective que nous avons menée avec un chercheur et avec l'aide du PUCA ?

D'abord, ce sont des acteurs de la sphère privée qui ont pris l'initiative de se mobiliser et de mobiliser un chercheur, financé par le PUCA et par une association Loi de 1901 privée, et qui ont fait que cette étude ait pu sortir et qu'une véritable démarche prospective se soit installée pour préparer les chartes.

Deuxième conclusion : les élus n'ont pas souhaité s'intégrer au groupe – et on peut comprendre pourquoi ; ils n'ont pas souhaité non plus participer au conseil de développement, pour ne pas être

éventuellement juge et partie – , les élus ont laissé faire, ils n'étaient pas demandeurs. Pour les contrats d'agglomération et les contrats de pays à l'horizon 2015, ils ont exploité le matériel apporté par Prospective et action et les conseils de développement. Ils n'avaient pas d'attentes, a priori, pas non plus de préjugés ; ils se sont montrés opportunistes dans le sens positif du terme. Il est vrai que leur souci est de travailler dans l'action et avec un terme qui est le mandat et ils se sont donc effectivement reposés sur le travail d'un groupe et d'un chercheur, même tout en ayant peu de culture en matière de prospective.

Troisième conclusion : l'intérêt pour la recherche en matière de politique urbaine et pour l'aménagement du territoire dépend beaucoup des hommes, que ce soient les élus ou les acteurs privés. En interrogeant plusieurs responsables ou acteurs privés de politique urbaine, j'ai eu des opinions assez homogènes mais assez tranchées sur le fait que cette politique urbaine et d'aménagement est prise en main, souvent, par la technocratie.

La grande complexité des sujets et de la législation – pas toujours facile à vivre, pas toujours facile à comprendre –, la multiplicité des acteurs font que les élus ont tendance à se mettre en retrait. C'est l'expérience que nous avons pu avoir. Evidemment, si on élargit l'horizon, il y a des exceptions : de grands adjoints à l'urbanisme, de grands maires préoccupés par ces sujets. Cela nécessite du temps, beaucoup de temps, et le temps des élus est très compté ; les tâches quotidiennes sont importantes, même si parfois elles peuvent paraître secondaires. Ce qui ne les empêche pas, même s'ils ne lisent pas les travaux des chercheurs, d'avoir une vision, ce qui est un petit peu différent. Les projets qu'ils peuvent avoir, ils

les rattachent effectivement à cette vision et il font faire des études pour conforter ou affirmer ce point de vue.

Je vais vous faire part en dernier lieu d'une grande déception. Un projet qui nous tenait beaucoup à cœur : l'appropriation du projet par les citoyens – on peut avoir ce genre de préoccupation dans un conseil de développement ! –, bref la gouvernance territoriale que vous voyez listée ici avec ses trois composantes : l'identité, la citoyenneté diverse et, surtout, la vulgarisation des chartes, soit de l'agglomération soit du pays, n'a pas été considérée par nos élus comme essentielle dans les travaux post-charte. En bref, on nous disait qu'on avait bien travaillé mais qu'il fallait des projets concrets ! Or nous, nous n'avons pas travaillé dans le concret ; nous n'avons pas à proposer des réalisations immédiates. Pour nous, c'était le travail des élus à la suite du travail de prospective à long et moyen terme.

Il se trouve que dans l'avion ce matin, je lisais l'éditorial du dernier *Prospective* de Hugues de Jouvenel qui dit que la seconde moitié du XX^e siècle a été marquée par le déclin des grandes idéologies qui conféraient aux individus un sentiment d'appartenance et structuraient le débat collectif. Nous avons eu un essor sans précédent de l'individualisme, avec l'effacement de toute contrainte de nature collective et de toute action collective durable. Ainsi dans la société dans laquelle nous avons vécu jusqu'alors, tout en étant virtuellement en contact avec tout le monde, chacun est de plus en plus seul. On zappe. L'individualisme ainsi poussé à l'extrême se traduit par un vide en terme de référent collectif et, dans ces conditions, notre société souffre de n'avoir plus de projet collectif. Certaines collectivités locales l'ont compris ; elles ont engagé un processus – on le voit

bien dans différents endroits –, un processus souvent participatif de construction d'un projet. Souvent participatif mais Hugues de Jouvenel ajoute : « hélas, ces démarches demeurent isolées et résistent souvent assez mal aux tempêtes ».

Comment, finalement, remédier à cette morosité et se réapproprier le futur ? Comment voulez-vous que nos élus soient différents de nous-mêmes et ne soient pas à l'image de notre société ? De toute façon, c'est nous qui les élisons et, dans ces conditions, ils sont dans un univers qui, admettons-le, n'est pas opposé mais n'est pas prêt à se réapproprier le futur, même s'il y a heureusement des démarches qui sont intéressantes de ce côté-là. ●

Yannis TSIOMIS

Je voudrais témoigner à partir d'une action que nous avons menée avec le PUCA et l'IFA à la Cité de l'architecture du temps de Florence Contenay et de Jean-Louis Cohen – j'espère que ces expériences vont continuer entre les deux institutions. Donc une action sur quatre villes – Rennes, Strasbourg, Lyon et Bordeaux – avec une équipe constituée de Danièle Valabrègue, Jean-Yves Chapuis, Volker Ziegler et moi-même. L'objectif était, à partir de thématiques privilégiées, comme la démocratie, l'agglomération, la mobilité, les acteurs, les temporalités, de mettre ensemble et de confronter, à partir des projets urbains engagés dans ces villes, les points de vue des politiques, techniciens, administrations chargées de l'urbanisme, architectes, etc. A travers ces échanges et débats on cherchait à connaître la place du projet urbain dans ces villes, le projet en train de se faire. Dans chaque ville les chercheurs des laboratoires des écoles d'architecture ou de l'université ont joué un rôle majeur comme analyseurs d'un côté mais aussi comme accoucheurs et évaluateurs. Il faut, par ailleurs, noter que dans certaines de ces villes les mêmes chercheurs et à titres très différents, avaient participé à la fondation du projet urbain. Autrement dit, ils ont tenu à un moment ou un autre un rôle, celui d'acteur.

Je vais livrer, à titre personnel, un certain nombre de réflexions sur cette action qui viennent compléter ce qui a été dit. Tout d'abord je me suis interrogé, pendant ces trois années durant lesquelles l'action a été menée, sur ce qu'était au fond la recherche. Je reviens à la définition initiale de la recherche : qu'on le veuille ou non, la recherche est premièrement la production de connaissances, contrairement à l'étude – vous avez raison, parfois les marges sont

assez faibles – qui sert à faire un état des lieux. La même personne, le chercheur, suit une démarche différente s'il mène une recherche ou une étude. Une double démarche et une posture différente et aussi avec des références différentes. Très souvent on oublie de faire cette distinction, distinction qui très souvent aussi, je pense, n'est pas comprise par les politiques, par les autres acteurs. Et faut-il ajouter qu'il s'agit d'une situation qui parfois est aussi intériorisée par le chercheur. C'est la première chose que je voudrais mettre en débat.

Deuxièmement, suite à cela et à ce qui a été déjà dit tout à l'heure, il faut distinguer l'expertise, la consultation ou l'évaluation. Là aussi les niveaux sont tout à fait différents. Et je me suis rendu compte lors de cette expérience que les niveaux se mélangeaient, portant tort à la compréhension de la place du projet urbain dans chacune des villes.

Suite à cette expérience, chaque ville a réagi différemment, les politiques ont réagi différemment, les techniciens ont réagi différemment, à tel point qu'on n'a pas pu arriver à mener la démarche de la même façon à Strasbourg – où l'expérience a rencontré certains problèmes à cause de certaines réticences – qu'à Bordeaux à Rennes ou à Lyon. Non seulement parce que les préoccupations et les thématiques étaient différentes mais les postures, par rapport à la recherche action – que vaut, selon vous politiques, techniciens, architectes, votre projet urbain ? – étaient tout à fait différentes. Partout, il y avait questionnement mais aussi une certaine prudence à dévoiler, je dirais à détricoter toute cette démarche de projet urbain. Cette action a permis, d'ailleurs, dans certaines villes de faire se rencontrer des acteurs qui, étant engagés dans la

même action, ne s'étaient pourtant jamais parlés, n'avaient jamais échangé, depuis sur leur expérience. Il est significatif qu'un acteur important à Bordeaux nous ait dit à ce propos : « Nous n'avons pas le temps pour échanger et cette expérience nous en donne l'occasion ». Ceci pour dire l'utilité de la présence du chercheur comme – permettez-moi l'expression – « titilleur » de l'action à partir des questions que lui seul peut poser.

Enfin j'aimerais poser encore une question. On parle de la recherche comme d'une démarche détachée de la réalité, une « catégorie » abstraite et générale. Je dirais qu'il y a des recherches sur l'urbain parce que les disciplines engagées et donc les démarches, les méthodes, les références, etc. diffèrent à l'intérieur de la recherche. La question que je me suis posée est : dans chaque démarche de projet urbain, ne serait-il pas utile de démultiplier les profils des chercheurs et des savoirs engagés ? Car il n'y a plus, comme pendant la période du Mouvement Moderne des années 1920-30, de catalogue fermé concernant la connaissance de la ville ; il n'y a plus cette vision de juxtaposition et superposition des savoirs, conçus comme un paquet qu'on livrait alors à l'urbaniste en lui disant : « maintenant, tu connais tout ! Tu peux concevoir ».

Je pense que le projet est le lieu d'articulation des différentes connaissances mais en même temps, c'est évident, le lieu de débat entre acteurs. Le lieu d'expression des stratégies différentes et des contradictions.

Au cours de l'expérience avec ces quatre villes, la différence de posture intellectuelle mais aussi le rôle des chercheurs se sont révélés non pas seulement en fonction des différents concepts que chacun manipulait mais aussi en fonction de l'engagement et du rapport avec le politique et la société locale.

Le chercheur, qu'on le veuille ou non, est aussi un être politique, un citoyen qui participe à la vie de sa ville et il n'y a pas, dans ce sens, de recherche neutre. Je dirais même que, parfois, le compromis, dans le bon sens du terme, c'est-à-dire un engagement civique dans la ville, compromet, dans le mauvais sens du terme cette fois-ci, la nature de la recherche. Elle devient compromis. C'est une chose à laquelle nous devons réfléchir et, surtout, les organismes qui lancent des recherches doivent prendre en considération cette ambiguïté.

En fonction de l'implication du chercheur, on se rend compte que les rapports chercheur/politique et chercheur/projet sont très différents et parfois même divergents.

Si on prend l'exemple du rapport entre le chercheur et le politique, et si l'on écarte, évidemment, la « mauvaise » habitude de l'instrumentalisation de la recherche, alors son rôle est double. D'une part le politique a besoin de proximité pour la compréhension des dispositifs concrets pour le projet, et l'étude et la recherche-action lui offrent cette connaissance. C'est le court terme. Mais d'un autre côté, le politique a besoin de distance et c'est la seule garantie pour assurer le long terme. Et dans ce cas c'est la recherche qui lui donne la capacité de se distancer.

Le chercheur doit donc pouvoir négocier l'antinomie entre proximité et distance, pour savoir aussi s'il est dans le prescriptif, l'analyse ou le prospectif. Je pense que c'est l'unique moyen de savoir comment jouer la proximité et la distance avec le politique. Parce que le politique est pressant ; il est même parfois désobligeant, je dirais, à travers la pression qu'il met pour savoir. C'est légitime mais le temps du savoir n'est pas forcément identique avec le temps du politique, comme en partie l'est – doit l'être – le temps de l'étude. Mais ce temps ne correspond sûrement pas au

temps de la recherche. Et je pense que cette antinomie entre court terme, long terme, proximité, distance, il faut savoir la gérer.

C'est la raison pour laquelle, parfois, la recherche devient prudente. Elle devient prudente parce qu'elle ne veut pas se compromettre dans des considérations « immédiates » du local et, en même temps, elle ne veut pas déshonorer son rôle. Alors, c'est soit compromission soit recherche-intérêt. Et en ce qui concerne l'urbain, je parle de plusieurs types de recherche, de plusieurs disciplines, de plusieurs études qui s'y appliquent y compris plus « techniques » et pas seulement celles qui émanent des sciences sociales. J'insiste là-dessus. Et à ce propos, les avatars passagers du tramway de Bordeaux sont éclairants.

Je voudrais terminer sur la place du projet dans la recherche. On a déjà parlé de cette démarche que les marchés de définition permettent heureusement – et la France est un cas unique, je dois le signaler – qui est peut-être compromise par certaines directives européennes qui veulent instaurer le concours coûte que coûte. Mais parce qu'elle se donne du temps et confronte les approches, c'est justement cette démarche qui permet de mieux connaître. En ce sens la recherche peut être partie prenante.

Le projet de l'architecte peut-il être lieu de connaissances ? Dans les écoles d'architecture, je pense que oui, sous certaines conditions. Mais dans le feu de l'action ? Les scénarii que différents architectes peuvent proposer en réagissant par rapport à l'environnement et au contexte, c'est une chose. Mais c'est autre chose que définir, localiser, à travers la démarche du projet, les points susceptibles de faire l'objet de recherche. Je pense que c'est uniquement par les lieux d'échange – et je suis content de ce que vous avez dit sur leur création – que le projet

peut devenir en réalité révélateur des pans de connaissance manquants. A ce moment-là, au chercheur de jouer.

Faute de temps je ne peux pas développer ce point mais je pense que la démarche de projet peut devenir aussi « accoucheuse » d'objets de recherche, sous peine de se réduire seulement à la dimension photogénique à laquelle, dernièrement, nous sommes trop habitués.

Je pense qu'il faut comprendre, surtout du côté des politiques mais aussi des techniciens, que le projet est entre autonomie et hétéronomie. Quand je dis projet autonome, j'entends les outils propres à l'architecte ou à l'urbaniste avec lesquels il peut comprendre l'espace et le fabriquer ; mais le projet est aussi hétéronome parce qu'il répond – il doit répondre – à toutes les autres considérations qui font qu'il devient pertinent socialement, culturellement, en termes de fonctions, etc. Suite à cette expérience et à mon expérience professionnelle par ailleurs, je pense d'une part, que la recherche doit s'ouvrir et s'élargir. Permettez-moi de répéter qu'il n'y a pas une recherche type mais des recherches. Et d'autre part, la recherche doit pouvoir être un lieu d'articulation de plusieurs savoirs. Concernant la ville et le territoire, les différents savoirs doivent s'articuler et je pense que le projet peut être le lieu d'articulation de ces savoirs. Sans nier la spécificité de chaque genre, l'opposition entre les recherches universitaires prétendument « éthérées » et les recherches appliquées à l'urbain me paraît de plus en plus problématique. Car, en fin de compte, ces recherches de type universitaire académique, c'est aussi, en partie, le projet qui les impulse et c'est dans l'opérationnel qu'on les teste. ●

Pierre ALBERTINI

C'était une belle synthèse de ce qui a été dit par les uns et les autres avec beaucoup de concision. Merci, monsieur Tsiomis, d'avoir réalisé cet exploit de proposer des éléments de réflexion et de faire des propositions dans un laps de temps aussi court.

Sabine DUPUIS, école d'architecture de Normandie

Pourquoi, malgré toutes les précautions qui ont été prises apparemment sur la démarche de réflexion sur les Hauts de Rouen, les 18 mois de réflexion menée par des équipes d'urbanistes tout à fait respectables et estimables, parmi les solutions contrastées que vous avez mentionnées, l'une d'entre elles aboutit malgré tout à la démolition assez importante dans le quartier du Châtelet, le plus stigmatisé ? Finalement on a l'impression que la démolition intervient là comme le dernier recours et comme la solution qu'on trouve un peu partout, que ce soit à Dunkerque, à Marseille ou n'importe où.

Quelles sont les questions qui se posent alors à la recherche de ce point de vue-là ? Pourquoi ne peut-on pas utiliser les travaux de recherche qui ont déjà eu lieu sur les effets de la rénovation urbaine des années 50-60 ? Enfin, est-ce que des chercheurs pourraient s'intéresser aux effets économiques et sociaux à long terme de ces démolitions ? On a déjà fait des études et des recherches sur la rénovation urbaine et on continue. Alors à quoi sert la recherche ?

Pierre ALBERTINI

Si la recherche permettait de prévoir l'avenir, il y a longtemps qu'on le saurait. La recherche en sciences sociales et humaines permet d'abord d'expliquer comment les choses se sont passées et pourquoi elles se sont

passées. Elle permet en général de mieux comprendre le présent mais la recherche elle-même est contrastée. Il y a des écoles de recherche ; l'idéologie et la recherche ne sont pas des concepts complètement déconnectés l'un de l'autre. Quoi qu'il en soit, la recherche permet de mesurer les conséquences de telle ou telle action mais pas de prévoir l'avenir. Les économistes, depuis trente ou quarante ans, s'efforcent de prévoir l'avenir et on s'aperçoit régulièrement qu'au mieux ils expliquent pourquoi les choses se sont passées ainsi. Je crois qu'il ne faut pas demander à la recherche de produire ce qu'elle ne peut pas donner.

Il y a deux choses que je revendique au plan de l'écu, non pas au niveau du chercheur. Dans la question de la démolition, il faut tenir compte du regard des habitants sur les immeubles eux-mêmes. C'est très important. Car certains immeubles sont condamnés aux yeux des habitants et d'autres, au contraire, méritent d'être conservés. Les habitants n'ont pas un jugement homogène sur le sujet parce que c'est leur histoire, parce qu'ils véhiculent toute une série de difficultés ou, au contraire, de petits bonheurs qu'ils ont connus. Il n'y a donc pas une solution qui consisterait soit à tout démolir soit à tout conserver. La réponse des habitants, des citoyens dont on a parlé tout à l'heure est extrêmement importante. Ça, je pense que l'écu peut le mesurer. Il doit le mesurer car le contact de proximité, c'est à lui de l'avoir, au premier chef.

Deuxième point : lorsqu'un quartier comporte des erreurs de plan masse telles qu'elles ne peuvent pas être corrigées, simplement par la réhabilitation des cages d'escalier ou des cellules de logement, il faut avoir – et

ça doit rester des gestes très exceptionnels – le courage de recomposer le paysage. Il y a dans l'urbanisme de plan masse des années 60 une cohérence qui est souvent réelle et je suis le premier à la respecter : car, avant d'être maire de Rouen, j'étais maire de Mont-Saint-Aignan, une commune qui a le même urbanisme, autour du campus universitaire, que celui des Hauts de Rouen. Simplement, ce cadre bâti identique ne produit pas toujours les mêmes résultats sur le plan humain, sur le plan social. Il faut donc envisager cette question avec beaucoup, beaucoup d'humilité. Lorsqu'on est en face de telles erreurs d'urbanisme, qu'on a posé des barres sans rapport avec la rue, sans permettre une résidentialisation, c'est-à-dire une protection de l'intimité des habitants, il faut en effet démolir. Mais ce n'est pas une recette, il s'agit d'une appréciation, cas par cas.

Maintenant, que dans l'évaluation de cette politique publique, on se pose la question de ce que seront ses conséquences dans

cinq, dix, quinze ou vingt ans, vous avez tout à fait raison, il faut le faire. C'est le rôle des chercheurs de préciser quelles seront ces conséquences. Cela montre bien que personne ne détient à lui seul la vérité mais que chacun la cherche – et je préfère ceux qui la cherchent à ceux qui prétendent l'avoir découverte. Chacun détient une parcelle de moyens d'action que l'on peut espérer rendre plus efficaces en les conjuguant et non pas en les fractionnant, en les opposant les uns aux autres. La pire des visions serait celle qui consisterait à antagoniser, à opposer des catégories les unes aux autres, les élus aux chercheurs, les élus aux représentants de l'administration centrale, l'administration centrale aux décideurs privés, etc. Ce serait une absurdité totale. Je pense que le rôle de l'élus est de fédérer, d'où les lieux que je propose et qui ne seraient, à mon sens, pas très difficiles à développer, des lieux d'échange, de confrontation dans lesquels chacun respecte le point de vue de l'autre. ●

lundi 10h-11h30
Recherche
et acteurs de la ville

lundi 11h30-13h
Vieillessement
de la population
et habitat

lundi 14h-15h30
Mixité de l'habitat
et développement
durable

lundi 16h-17h30
Conception
et décision urbaine :
la démarche EUROPLAN

mardi 9h30-11h
Mobilité
et mode de vie
dans le périurbain

mardi 11h30-13h
Ancrage résidentiel
et choix du logement

mardi 14h-15h30
Économie urbaine
et culture

mardi 15h30-17h
La ville de demain :
prospective et
action publique

Vieillessement de la population et habitat

Claudie Gillot-Dumoutier

adjointe au maire de Saint-Denis

Catherine Bonvalet

directrice de recherche à l'Institut national d'études démographiques

Henri Buzy-Cazaux

directeur général adjoint de Foncia

Dominique Dujols

directrice à l'Union sociale pour l'habitat

Modération **Francine Benguigui** PUCA

Prenant acte de l'enjeu du vieillissement inéluctable de la population dans les prochaines années et de ses conséquences sur le logement et l'habitat, le Plan urbanisme construction architecture, outre une action de veille scientifique sur « Vieillessement et habitat », a lancé en 2004, dans le cadre de son programme finalisé « Se loger, habiter », un séminaire de recherche à caractère prospectif sur le thème « Patrimoine immobilier et retraites ».

En effet, plusieurs facteurs concourent à repenser la question de la place du logement dans le patrimoine des personnes âgées : le nombre de personnes âgées qui va considérablement augmenter dans les prochaines décennies (en 2050 plus du tiers de la population aura plus de 60 ans contre un cinquième en 2000 selon les projections démographiques de l'INSEE) ; le fait que les personnes âgées sont massivement propriétaires (selon l'enquête logement de l'Insee de 2002, trois ménages retraités sur quatre sont propriétaires d'au moins un logement : résidence principale, résidence secondaire, logement en location ou logement vacant) ; l'arrivée prochaine à la retraite de la génération nombreuse du baby-boom ; la baisse probable du niveau des revenus des retraités dans les prochaines années.

Ce séminaire bénéficie de l'apport d'un programme de recherche prospectif mené par le PUCA sur le démembrement et le fractionnement de la propriété, où la question de la modernisation du viager avait fait l'objet d'une table ronde chercheurs-acteurs. Le champ de ce séminaire privilégie donc cette entrée particulière, en se focalisant sur l'articulation entre pratiques patrimoniales relatives au logement et moment de la retraite et non sur l'ensemble du lien entre vieillissement de la population et habitat. Il n'en reste pas moins qu'un vaste champ de recherche devrait s'ouvrir aussi sur ce thème plus large, notamment pour mieux connaître les besoins des personnes vieillissantes et pour éclairer l'action des décideurs et des professionnels travaillant dans ce domaine.

Les six thèmes de travail du séminaire sont les suivants : vieillissement de la population et patrimoine immobilier ; cadrage statistique ; vieillissement de la population et marché du logement ; le logement dans l'accumulation du patrimoine des personnes âgées ; le logement et son rôle dans les transferts inter-générationnels ; migrations résidentielles et mobilité résidentielle des retraités ; la contribution du patrimoine des personnes âgées au financement des retraites.

Les travaux de ce séminaire vont permettre d'établir un état des lieux des savoirs sous divers angles : le démographique, le statistique, l'économique et le financier, le juridique et le sociologique. Ils déboucheront sur une publication de synthèse rendant compte de chaque séance et mettant en évidence des questions et des pistes de recherche qu'une future consultation de recherche du PUCA pourra reprendre.

Déjà les premières séances ont apporté, notamment, des éléments de cadrage démographique qui seront présentés ici ainsi qu'un certain nombre d'analyses. Elles ont fait émerger des points de débat et des questions fortes dont les intervenants de la table ronde pourront se saisir.

On peut dire que la catégorie « personne âgée » n'est pas homogène : il n'y a, en effet, pas grand chose de commun entre des seniors actifs et en bonne santé et des personnes dépendantes, entre des catégories aisées et des catégories aux revenus modestes ou faibles.

Quelle influence la préoccupation du vieillissement peut-elle avoir sur les comportements résidentiels et le patrimoine des ménages ? Quelle est la demande immobilière des personnes vieillissantes ? Quels services à l'habitat et quels produits nouveaux faut-il prévoir pour répondre à la demande de personnes âgées aujourd'hui et demain, aussi bien dans le parc privé que dans le parc social ? Comment les professionnels de l'habitat et de l'immobilier s'adaptent-ils à cet enjeu ? Comment les organismes HLM anticipent-ils ce phénomène ? Comment les villes et les collectivités locales plus généralement font-elles aujourd'hui face au vieillissement de la population et comment se préparent-elles à gérer demain la question de l'augmentation du nombre de personnes âgées ? Quels partenariats au niveau des politiques publiques sont nécessaires ? Quelle place accorde-t-on à la personne vieillissante dans la ville ?

Pour enrichir ce débat...

Claudie Gillot-Dumoutier, adjointe au maire de Saint-Denis, déléguée à la santé, aux retraités et aux personnes âgées, apportera le regard d'une ville d'Île-de-France qui mène une politique active en faveur des personnes vieillissantes.

Henry Buzy-Cazaux, directeur général adjoint de Foncia, interviendra à partir de son expérience de leader français de l'administration de biens résidentiels.

Dominique Dujols, directrice des relations institutionnelles et du partenariat à l'Union sociale pour l'habitat, nous fera part de la manière dont les organismes HLM se préparent à répondre à l'enjeu du vieillissement des locataires et de leur parc ainsi qu'à la question de l'accueil de personnes âgées, un public aux ressources modestes ou très modestes.

Catherine Bonvalet, directrice de recherche à l'INED, éclairera dans une optique prospective, à partir d'une recherche que l'INED va mener pour le PUCA avec un organisme de recherche anglais (Institute of Community Studies) dans plusieurs pays d'Europe, les questions posées par l'arrivée massive à la retraite d'une nouvelle génération, les baby-boomers, en matière de solidarité familiale et de comportement résidentiel :

- La génération des baby-boomers continuera-t-elle à se montrer solidaire et prête à fournir de l'aide à un parent âgé handicapé ou dépendant ?
- Les femmes des générations du baby-boom ont été les premières à investir le marché du travail, bouleversant ainsi les rôles traditionnels du couple. Le problème ne sera plus alors de concilier vie professionnelle et vie familiale avec l'éducation des enfants, mais de concilier vie sociale avec solidarité à l'égard des autres générations, prise en charge des parents âgés, garde des petits-enfants. Dans quelle mesure les activités sociales et culturelles entrent-elles en concurrence avec l'investissement familial ?
- Quelles sont les conséquences de l'aide procurée aux personnes âgées par les célibataires, les couples sans enfants ou les personnes n'ayant plus d'enfant vivant sur la vie de ces derniers ? Comment les collatéraux (frères et sœurs, neveux et nièces) interviennent-ils pour combattre l'isolement des personnes âgées ?
- Plus généralement, les baby-boomers qui ont transformé toutes les étapes du cycle de vie à chaque fois qu'ils les ont franchies seront-ils porteurs de nouveaux comportements au moment de la vieillesse ? La génération du baby-boom initiera-t-elle de nouveaux modes d'habiter en ville constitués, entre autres, d'une mobilité particulière (migrations saisonnières, double résidence, migrations de retraite, etc.) et d'une demande accrue de services en ville ?
- Quelles stratégies les générations du baby-boom – notamment les femmes qui, plus fréquemment que les hommes, sont seules à la fin de leur vie – envisagent-elles de mettre en place pour rester le plus longtemps possible autonomes (aménagement du logement voire déménagement, recherche de proximité de services et d'équipements de santé, proximité d'un enfant) ?

Vieillesse de la population et habitat

Francine BENGUIGUI

On peut constater que la société et ses acteurs commencent à prendre en compte l'enjeu du vieillissement de la population qui s'avère inéluctable et programmé pour les prochaines années. Mais cette prise en compte est encore timide, bien que sa progression, cette année, semble rapide, peut-être en raison de la suite des débats qui ont eu lieu au moment de la réforme des retraites ou bien de l'échéance prochaine du passage à la retraite de la génération nombreuse du *baby-boom*. Nous aurons quelques éléments chiffrés pour nous préciser le cadre de cette évolution au cours de cette table ronde.

Le PUCA a pris acte de cet enjeu et de ses conséquences sur le logement et l'habitat.

Ce n'est pas la première fois que le PUCA travaille sur les problématiques du vieillissement de la population puisqu'une action de veille scientifique est menée depuis quelques années. L'action dont je vais vous parler est une action nouvelle qui privilégie une entrée particulière et traite différents aspects. Cette action lancée en 2004 porte sur un séminaire de recherche à caractère prospectif sur le thème « Patrimoine immobilier et retraites ».

Pourquoi ce thème ? Plusieurs facteurs concourent à repenser la question de la place du logement dans le patrimoine des personnes âgées. Quatre raisons au moins ont présidé à cette réflexion prospective.

La première est que le nombre de personnes âgées va considérablement augmenter dans les prochaines décennies. Selon les projections démographiques de l'INSEE, en 2050 plus du tiers de la population aura 60 ans contre 1/5^e en 2000.

La deuxième raison est le fait que les personnes âgées sont massivement

propriétaires. Selon l'enquête logement de l'INSEE de 2002, 73% des ménages retraités sont propriétaires de leur résidence principale et 3 ménages sur 4, exactement 76%, sont propriétaires soit de la résidence principale, soit de leur résidence secondaire, soit d'un logement mis en location, soit d'un logement vacant. Avec toutefois des différences selon la génération, selon la localisation et selon l'ancienne catégorie professionnelle.

La troisième est l'arrivée prochaine à la retraite de la génération du *baby boom*.

La quatrième raison est la baisse probable du niveau de revenus des retraités dans les prochaines années. Cela nous conduit à réfléchir à l'impact de cette évolution sur le logement.

Ce séminaire a été lancé au PUCA à la suite de réflexions menées dans le cadre d'un programme de recherche sur l'accès au logement, et en particulier sur les statuts d'occupation à l'étranger, qui portait sur le démembrement et le fractionnement de la propriété, où la question de la modernisation du viager et ce qu'on appelle aux Etats-Unis « le reverse mortgage » avaient fait l'objet d'une table ronde chercheurs-décideurs.

Ces travaux avaient mis en exergue le poids de la propriété chez les personnes âgées.

Le champ de ce séminaire privilégie donc une entrée particulière, l'articulation entre pratiques patrimoniales dans le logement et la vieillesse ; mais il n'en reste pas moins qu'un vaste champ de recherche devrait s'ouvrir sur le thème beaucoup plus large vieillesse et habitat pour mieux connaître les besoins des personnes vieillissantes et éclairer l'action des décideurs et des professionnels travaillant dans ce domaine.

Je vais vous exposer rapidement les six thèmes de travail de ce séminaire qui se

déroule sur l'année 2004 et le premier trimestre 2005, chacun des thèmes étant pris en charge par un expert scientifique qui a la responsabilité de chaque séance.

thème 1 : projections démographiques et cadrage statistique du lien entre vieillissement de la population et patrimoine immobilier.

thème 2 : vieillissement de la population et marché du logement.

thème 3 : le logement dans l'accumulation du patrimoine des personnes âgées.

thème 4 : le rôle du logement dans les transferts intergénérationnels.

thème 5 : migrations et mobilité résidentielle des retraités.

thème 6 : la contribution du patrimoine immobilier des personnes âgées à la prise en compte des retraites ou à leur financement.

Les travaux de ce séminaire sont encadrés par un comité scientifique et vont permettre d'établir un état des lieux ou des savoirs sous différents angles, démographique, statistique, économique, juridique, financier et sociologique. Ils vont déboucher sur une publication fin 2005 qui permettra de rendre compte des travaux mais surtout de mettre en évidence des questions et des pistes de recherche, des points de débat dont une future consultation du PUCA pourra se saisir.

Déjà les premières séances ont mis en évidence notamment un certain nombre d'analyses, de constats et d'éléments de cadrage démographique. A la suite des travaux présentés par l'INSEE, le PUCA a produit un document de travail reprenant notamment les projections démographiques et qui est disponible. Par ailleurs, je vous informe que l'INSEE a publié en septembre 2004 un INSEE Première sur « le Patrimoine immobilier des retraités ».

Les travaux des premières séances ont aussi fait émerger des questions fortes dont les intervenants à la table ronde pourront se saisir.

Un premier constat ressort : la catégorie des personnes âgées n'est pas homogène. Il n'y a aucune commune mesure entre des seniors actifs en bonne santé et des personnes dépendantes, entre des catégories aisées et des catégories aux revenus modestes ou faibles, ne serait-ce qu'en matière de comportement résidentiel.

Il y a donc bien des besoins différenciés à recenser et des réponses différenciées à apporter.

Je vais vous livrer quelques questions pour lancer les débats.

Quelle influence la préoccupation du vieillissement peut-elle avoir sur les comportements résidentiels et le patrimoine des ménages ? Quelle est la demande immobilière des personnes âgées ? Quels services à l'habitat pour aujourd'hui et demain et quels produits nouveaux faut-il prévoir et peut-être inventer pour répondre à cette demande massive à venir, aussi bien dans le parc privé que dans le parc social ? Comment les professionnels de l'habitat s'adaptent-ils à cet enjeu ? Comment les organismes HLM prennent-ils en compte et anticipent-ils le vieillissement des locataires de leur parc et l'accueil de nouvelles personnes âgées, un public aux ressources modestes et faibles ? Comment les villes et plus généralement les collectivités territoriales se préparent-elles à faire face au vieillissement de la population et à gérer demain la question de l'augmentation du nombre des personnes âgées ?

Un certain nombre d'autres questions émergent : quels partenariats au niveau des politiques publiques sont-ils nécessaires ? Quelle place accorde-t-on et doit-on accorder à la personne vieillissante dans la ville ?

Des questions plus prospectives peuvent se poser, par exemple concernant la génération du baby-boom, dans le registre de l'habitat

en terme de comportement résidentiel, de mode d'habiter ou de solidarité familiale.

Je vais donner la parole à Catherine Bonvalet, chercheuse, démographe, directrice de recherches à l'INED, responsable de l'unité Mobilité, Habitat et Espace urbain.

Catherine, ton thème de travail porte sur les stratégies résidentielles et les solidarités familiales et tu as beaucoup travaillé pour le PUCA sur ce sujet. Tu es aussi membre du Gis Socio- économie de l'habitat, réseau de chercheurs soutenu par le PUCA et tu as

intégré dans tes préoccupations de recherche la question du vieillissement. Tu es d'ailleurs partenaire d'une recherche sélectionnée récemment dans la consultation du PUCA sur l'Europe et qui est conduite par un organisme de recherche anglais. J'ajouterai que tu es aussi responsable dans le séminaire d'une des séances sur « mobilité résidentielle et migration résidentielle des personnes retraitées ». Peux-tu nous planter le décor en matière de perspectives démographiques pour les prochaines décennies et notamment en matière de vieillissement de la population ? ●

Catherine BONVALET

Oui, c'est une collaboration de vingt ans avec le PCA, le PUCA, collaboration très fructueuse de mon côté en tout cas.

S'il y a une chose dont on est assez sûr à l'heure actuelle, la seule sur laquelle on puisse s'appuyer, ce sont les projections démographiques en ce qui concerne les personnes âgées.

On vient de citer le chiffre de 35 % de personnes de plus de 60 ans à l'horizon de 2050. En 1950, 11 % de la population avait plus de 65 ans ; on en a 16 % en 2000 ; il y en aura 29 % en 2050.

Il est intéressant de savoir que le vieillissement de la population va entraîner une augmentation des personnes très âgées. Effectivement, d'ici 2050, il y aura 3 fois plus de personnes âgées de plus de 75 ans. On va passer de 4,2 millions à 11,6 millions de personnes de plus de 75 ans et, si on considère les personnes de plus de 85 ans, directement concernées par la dépendance ou tout du moins par un début de perte d'autonomie, leur nombre va être multiplié par 4 et atteindre presque

les 5 millions. Ce qui fait que l'on va avoir non pas une génération de retraités mais deux générations, les personnes de 65 ans s'occupant de leurs grands ou beaux-parents de 90 ans. Voilà ce qui nous attend pour les années à venir.

Une autre manière de considérer ce vieillissement de la population est de regarder l'espérance de vie. En 2035, un homme de 60 ans aura 25 ans d'espérance de vie ; une femme de 60 ans aura 34 ans d'espérance de vie. C'est le côté positif, si on peut dire les choses comme ça.

En terme d'espérance de vie à la naissance, puisque ce sont des chiffres auxquels on fait toujours référence, pour l'homme ce sera 84 ans, et pour la femme 91 ans, en prenant le scénario moyen. Et si on prend l'hypothèse la plus basse en terme de mortalité – lorsqu'on regarde les prévisions de l'INSEE, on s'aperçoit que c'est la mortalité la plus basse qui est toujours intervenue –, à moins qu'avec les nouveaux comportements des femmes (alcool, cigarette) la différence entre

hommes et femmes ne diminue, l'espérance de vie des femmes à la naissance en 2050 sera de 94 ans dans l'hypothèse la plus basse.

Côté logement, il faut aussi considérer l'augmentation des personnes dépendantes : depuis une dizaine d'années, les chercheurs différencient de plus en plus l'espérance de vie sans incapacité de l'espérance de vie avec incapacité et il est intéressant de prendre en compte ces différences.

Actuellement, la durée de vie avec incapacité est de 8 ans pour les femmes et de 5,6 ans pour les hommes, soit une petite diminution pour les femmes et une légère augmentation pour les hommes. Dans le cas d'incapacité grave, on est à 2 ans pour les femmes.

Par rapport au gain d'espérance de vie totale d'ici 2050, l'espérance de vie sans incapacité va-t-elle augmenter, être stable ou diminuer ? En fait les chercheurs pensent que l'espérance de vie sans incapacité va augmenter plus vite que l'espérance de vie, c'est-à-dire qu'on va gagner en temps et ce temps on va le gagner en bonne santé.

Il y a différents scénarii, bien sûr, et dans le scénario moyen d'ici 2040, le nombre de personnes âgées dépendantes va osciller entre 1 million et 1,5 million, la moyenne se situant à 1,2 million de personnes dépendantes, soit une augmentation de 43 % par rapport à aujourd'hui.

Qui aura en charge ces personnes dépendantes ? Des estimations portent sur ce qu'on appelle le nombre moyen d'aidants potentiels, les aidants potentiels étant les conjoints ou les enfants. Les personnes les plus entourées sont les personnes actuellement âgées puisque ce sont les parents du baby-boom. Dans 30 ans les baby-boomers vont vieillir ; ils ont fait moins d'enfants, donc le potentiel d'aidants

baissera, passant de 2,8 aidants à 2 pour les hommes et à un peu moins de 2 pour les femmes. Compte tenu de l'espérance de vie, les hommes sont plus entourés que les femmes au moment de la vieillesse.

Autre chiffre : on prévoit environ 160 000 personnes dépendantes sans conjoint et sans enfant qu'on appelle les isolés.

Voilà très rapidement le cadre statistique. Ces chiffres mettent bien en avant la question de la solidarité familiale et de la solidarité publique qui auront en charge ces personnes âgées.

Proportion de personnes âgées de plus de 65 ans de 1950 à 2050

1950	2000	2050
11,4 %	16 %	29,2 %

Source INSEE

Nombre de personnes âgées en 2000 et 2050 (en millions)

Groupe d'âge	2000	2050	2050/2000
60 ans ou plus	12,1	22,4	1,9
75 ans ou plus	4,2	11,6	2,7
85 ans ou plus	1,3	4,8	3,8

Source INSEE

Augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes à l'horizon 2040

2040/2000 : + 1,2 million de personnes, soit 43 % de hausse

Source INSEE ●

Francine BENGUIGUI

Claudie Gillot-Dumoutier, vous êtes maire-adjointe à la ville de Saint-Denis, déléguée notamment aux retraités, aux personnes âgées et à la santé. La Ville de Saint-Denis a une politique active vis-à-vis de ses personnes âgées et de ses retraités et elle a à cœur de donner toute sa place à la personne vieillissante dans cette politique. Comme l'a dit Catherine Bonvalet, la

société va être confrontée à une évolution démographique inédite qui va obliger l'ensemble de ses acteurs à inventer des choses nouvelles. Comment la Ville de Saint-Denis perçoit-elle les enjeux du vieillissement de la population ? Mais, peut-être, pouvez vous nous dire deux ou trois mots sur votre ville avant de commencer ? ●

Claudie GILLOT-DUMOUTIER

Je voudrais d'abord remercier les organisateurs de ces deux journées pour avoir invité la Ville de Saint-Denis.

Avant de vous présenter la ville, je voudrais juste reprendre et préciser, les termes de "personne âgée".

Les chercheurs nous apprennent aujourd'hui que l'âge d'entrée dans la vieillesse, habituellement fixé à 60 ans, recule et se situe vers 75 ans.

Nous considérons donc que les personnes vieillissantes sont des retraités à partir de 60 ans, et des personnes âgées à partir de 75 ans.

La ville de Saint-Denis

Saint-Denis est une ville de 87 000 habitants. C'est une ville jeune : la moyenne nationale étant de 21% de personnes vieillissantes, nous n'avons que 13,7% de personnes de plus de 60 ans dont 4 % de plus de 75 ans. La population est modeste ; une partie des Dionysiens rencontre des problèmes de précarité, de logement et d'emploi.

Saint-Denis fait partie d'une Communauté d'agglomération, "Plaine Commune", qui

réunit 7 communes et qui va accueillir au 1^{er} janvier 2005 une huitième ville, La Courneuve, développant ainsi un territoire solidaire, au service de la population. Cette communauté d'agglomération qui comptera 300 000 habitants a mis en place un conseil de développement. Elle travaille à la construction d'un OPAC communautaire, un PLH communautaire – la place des personnes âgées et handicapées y est tout à fait présente –, un SCOT. Un certain nombre de ses quartiers sont éligibles à la politique de la ville via l'ANRU.

La Plaine, quartier en construction, présente une particularité ; c'est le véritable poumon de cette communauté d'agglomération. Zone avant tout industrielle jusque dans les années 1970, la Plaine a connu l'époque des délocalisations, se vidant de ses usines et entraînant ainsi un chômage important. Cette désindustrialisation a été accompagnée de la balafre constituée par la percée de l'autoroute A1. Grâce à l'arrivée du stade de France et de la Coupe du monde en 1998, l'autoroute a été couverte en partie, permettant ainsi au quartier de retrouver son unité. Tout n'est

pas réglé, du fait des nœuds autoroutiers extrêmement importants, mais nous y travaillons en partenariat avec les chercheurs, les architectes, les urbanistes. C'est pour nous une collaboration incontournable.

Aujourd'hui, outre le Stade de France, se sont installés le siège de l'ANAES, l'académie du Cirque Annie Fratellini, et sur le quartier Pleyel, le siège d'EDF et de la Banque Populaire. Enfin, Luc Besson a choisi ce site pour son projet de Centre européen du cinéma.

Je rappelle pour mémoire quelques événements prestigieux. Comme vous le savez, Saint-Denis a accueilli la Coupe du monde de football en 1998, les Championnats du monde d'athlétisme en 2003. Elle bénéficie d'un festival de musique et d'une unité d'archéologie de renommée internationale. Pour l'avenir, Saint-Denis est partie prenante de la candidature de la Ville de Paris pour les Jeux olympiques de 2012.

Un mot sur l'organisation municipale. Comme je l'ai dit, Saint-Denis est une ville "jeune" mais qui se préoccupe de ses aînés. Depuis 1995 nous avons une délégation aux Retraités et Personnes âgées. En mars 2001 un conseiller municipal aux Relations intergénérationnelles y a été adjoint et, surtout, depuis janvier 2004, à la demande des personnes vieillissantes qui revendiquaient une politique à part entière, la municipalité a sorti le service des Retraités de la direction de l'Action sociale pour créer la direction des Retraités et Personnes âgées.

Pour 2005, j'envisage de mettre en place un Comité consultatif des Retraités et Personnes âgées. Ce n'est pas très innovant, encore faut-il le faire. Nous aurons donc auprès de la municipalité, dans leur diversité d'âges, de conditions sociales et d'habitat, des personnes, y compris peut-être des jeunes, qui nous donneront un certain nombre

d'indications et de recommandations pour améliorer notre politique en direction de cette tranche d'âge.

Saint-Denis se caractérise aussi par une politique partenariale très forte. Un CLIC associatif (Comité Local d'Information et de Coordination) Sillage, dont la ville est partie prenante avec l'Hôpital, le Pact-Arim et d'autres partenaires, a été créé en 2002. Madame Bazerolles, directrice du CLIC, vous le présentera.

En ce qui concerne le logement des retraités et personnes âgées, comme leur souhait est de rester le plus longtemps possible à leur domicile, nous travaillons au développement des services à la personne. La ville compte 80 logements en foyers soleils répartis dans la ville ; ils bénéficient de l'Aide sociale départementale, ce qui pose le problème du déplacement des personnes à la retraite. Ils devraient être attachés à la personne qui pourrait continuer à vivre dans son quartier. 188 foyers logements sont répartis sur trois résidences gérées par le CCAS et une quatrième résidence de 80 logements est gérée par l'AREPA. Les trois résidences sont de véritables maisons de quartier, lieux d'activités multiples, de lien intergénérationnel. Les demandeurs d'entrée en résidence ont un profil bien particulier à savoir que le projet est porté avec leur famille.

Le territoire accueille aussi deux maisons de retraite : une publique avec 230 lits et une gérée par les Petites Soeurs des Pauvres qui compte 60 lits. Un EHPAD, le Laurier Noble, géré par ADEF-Résidence propose 75 lits. Enfin, un projet d'EHPAD de 75 lits pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer est prévu sur la Plaine pour l'année prochaine.

Nous avons donc un maillage intéressant, sachant qu'environ 5 % de la population dite



âgée, utilise ces structures et la majorité des personnes vivent chez elles.

La nécessité de développer des connaissances sur la personne vieillissante

C'est le premier point dont je voudrais parler. En quoi sommes nous intéressés à rencontrer les chercheurs, les urbanistes, les architectes ? Parce que nous avons besoin de développer des connaissances sur la personne vieillissante pour aider à la décision politique. Les besoins ne sont pas les mêmes aux différents âges de la vieillesse et nous avons besoin de mieux connaître ceux de ces aînés qui ont entre 60 et 75 ans. Qui sont-ils ? Que souhaitent-ils ? Que peuvent-ils faire du temps dont ils disposent ?

Comment accompagner le vieillissement ? Comment permettre à la personne vieillissante de rester le sujet et l'acteur de sa vie ? Les collectivités sont donc en demande de production de connaissances sur les personnes vieillissantes, afin de pouvoir prendre des décisions éclairées.

Je voudrais illustrer cette nécessité par deux exemples.

Une première étude en 2002-2003 a été faite sur les besoins et les motivations des personnes âgées. En 2002, nous avons été amenés à constater qu'une des 4 résidences que le CCAS gérât n'était pas remplie depuis plusieurs années, qu'elle était rarement choisie. Grâce à une étude très fine effectuée par notre secteur des Etudes locales, chargé de produire des connaissances sur les besoins des personnes âgées en matière de logement et d'habitat, et en particulier sur les demandeurs d'entrée en résidence, nous avons appris que les personnes qui entraient en résidence avaient des profils très particuliers et que les trois autres résidences suffiraient

largement à répondre à ces besoins-là. Nous avons donc décidé de fermer cette résidence et de repositionner tous les moyens ainsi dégagés sur d'autres secteurs de la direction des Retraités, à savoir Animation et Vie sociale et le maintien à domicile.

Une seconde étude va être lancée avant la fin de l'année 2004 sur l'évolution des trois autres résidences. Elles ont toutes une trentaine d'années et elles accueillent des personnes autonomes qui vivent comme chez elles. Toutefois des personnes un peu en perte d'autonomie sont restées et, sans avoir à les médicaliser, nous devons réfléchir à leur évolution et nous le ferons, appuyés par des recherches de professionnels. Il s'agit de vérifier la nécessité d'étendre des services collectifs (comme la blanchisserie, la coiffure, qui existent aujourd'hui) et de former et qualifier des personnels sur de nouvelles missions à définir. Un comité de pilotage se mettra en place avant la fin de l'année. Il associera la Direction municipale, le CLIC et d'autres partenaires locaux.

Nous souhaitons aussi avancer dans nos connaissances concernant les travailleurs immigrés vieillissants. Beaucoup ont travaillé dans les usines aujourd'hui disparues. Certains sont en France depuis 30, 40 ans, leur famille étant restée au pays ou les ayant rejoints. Nous avons besoin d'études sur le devenir de ces personnes, sur leur habitat.

Nous avons également besoin de production de connaissances sur l'évolution des solidarités intergénérationnelles liées au logement. Enfin, en tant que collectivité locale, il nous faut mutualiser des idées innovantes comme le projet de la maison des Babayagas à Montreuil, une réponse solidaire, citoyenne et écologique à l'initiative de femmes qui ont autour de 70 ans aujourd'hui et qui

veulent vieillir et mourir ensemble tout en restant partie prenante de la vie de leur cité. Nous sommes très attentifs à cette expérimentation et souhaitons que se crée un

« pot commun » de toutes ces expériences riches qui devraient aider les collectivités à prendre les bonnes décisions. ●

Francine BENGUIGUI

Voilà de quoi nous donner envie de travailler avec la Ville de Saint-Denis. Vous interpellez le PUCA, les institutions de recherches et sur la question des solidarités intergénérationnelles nous avons commencé à travailler. La CNAV travaille déjà sur la question des immigrés ; dans notre séminaire, nous allons aussi intégrer ce thème. L'intérêt d'un colloque comme celui d'aujourd'hui portant sur le lien entre recherche et décision urbaine est de mieux connaître les questions des acteurs et de pouvoir transformer par la suite ces questions en problématiques de recherche.

Monsieur Buzy-Cazaux, en tant que directeur général adjoint de Foncia, vous êtes un acteur du monde de l'immobilier privé. Votre activité vous met à une place privilégiée pour observer en quoi le vieillissement de la population peut avoir un impact sur les comportements résidentiels. La prise en compte du vieillissement a-t-elle une influence sur la demande immobilière, sur la demande de produits et n'intervient-elle qu'au moment de la retraite ? ●

Henri BUZY-CAZAUX

FONCIA est le leader français de la gestion privée des biens d'habitation, de la location et de la vente. A ce titre, les 250 agences et cabinets FONCIA, partout sur le territoire, sont syndics de 600 000 lots en copropriété et gestionnaires locatifs de 170 000 logements appartenant à 85 000 propriétaires investisseurs. Ils auront en 2004 réalisé 40 000 locations nouvelles et 10 000 ventes.

Le groupe FONCIA est désormais présent en Allemagne, en Belgique et en Suisse. Il est coté au Second marché d'Euronext-Paris depuis 2001.

Je souhaiterais développer deux grands points : l'influence de la préoccupation du vieillissement sur le parcours résidentiel et le besoin de services à l'habitat collectif.

L'influence de la préoccupation du vieillissement sur le parcours résidentiel

La préoccupation du vieillissement, ou plus exactement la conscience qu'on vivra plus longtemps et qu'on vivra bien à des âges avancés, influe évidemment sur la stratégie de logement des Français.



Pour simplifier, on distinguera trois âges successifs au cours desquels le sens du logement et les attentes personnelles évoluent notablement. Au premier âge, entre la décohabitation parentale et 35 ans environ, on a pour seule préoccupation de se loger ici et maintenant, seul puis en couple et éventuellement en famille. Ce n'est qu'au deuxième âge, entre 35 et 55 ans, alors qu'on est au faite de son parcours professionnel, et qu'on a reconstitué des capacités d'épargne au-delà de l'accession à la propriété, qu'on va anticiper. L'anticipation pourra avoir pour conséquence d'investir dans un bien locatif, avec l'intention de l'occuper soi-même après l'âge actif, au moment de la retraite.

Les deux anticipations en locatif

L'investissement locatif type, pour des raisons à la fois financières et de marché, est le 2/3 pièces en centre urbain, correspondant à une enveloppe tolérable pour un accédant en cours de remboursement de sa résidence principale, et aisé à louer étant donné la demande. On l'acquerra en centre urbain, souvent dans une autre ville que celle où l'on vit au moment de l'activité, en général de moindre importance. Accessoirement, il est fréquent que l'investissement en-dehors d'une mégapole permette un meilleur rendement. On voit bien que cet investissement est un pari : le lieu choisi plaira-t-il encore à 65 ou 70 ans ? Le 2/3 pièces sera-t-il adapté, ne sera-t-il pas trop grand en cas de veuvage, ou trop réduit en cas de petits enfants à recevoir ?

Au demeurant, le collectif n'est pas la seule cible de l'investisseur qui anticipe et certains se portent aussi sur la maison individuelle locative. C'est d'ailleurs ce qu'un constructeur de maisons individuelles de premier plan, Maisons France Confort, a développé il y a cinq ans avec le concept de maisons senior, des maisons en zones suburbaines

sélectionnées, d'un standing plus élevé que l'investissement locatif de base, construites avec des matériaux durables, sensiblement plus grandes (de l'ordre de 100 m²) que la maison en accession, permettant, notamment, d'accueillir enfants, petits-enfants ou amis.

A ce jour, l'expérience de Maisons France Confort, pour laquelle FONCIA est partenaire quant à la gestion -puisque ces maisons sont appelées à être louées pendant la durée d'un contrat fiscal, soit neuf ans ou douze ans-, n'est pas complètement concluante. Nul doute que la difficulté à se projeter quelque quinze ou vingt ans plus tard est en soi réelle, plus encore s'agissant du choix d'une maison individuelle en dehors d'une ville. D'ailleurs, la crainte de la dépendance physique, relative ou forte, limite l'utilité de la maison à ce que l'on peut désigner comme le 3^e âge, à l'exclusion du 4^e, au-delà de 75 ans, âge désormais fréquemment atteint et dans de bonnes conditions.

La résidence seconde

C'est aussi l'anticipation de l'âge post-activité qui fait investir dans une résidence secondaire. Destinée aux temps de loisir pendant l'activité professionnelle, elle pourra devenir résidence principale de jeunes retraités, avec le plus souvent un niveau de confort élevé et une situation géographique flatteuse, en général tout à fait hors de la zone d'activité. Cette double destination a conduit le promoteur Nexity à créer le concept de « résidence seconde », qui est plus qu'une résidence secondaire.

Si la formule de la maison est la plus répandue, l'appartement remporte de plus en plus les suffrages de ceux qui anticipent, précisément parce qu'ils anticipent : le collectif en centre urbain paraîtra mieux

adapté que l'habitat individuel en cas de dépendance par suite d'une dégradation de l'état physique.

Le repli en centre urbain

L'expérience des agents immobiliers et des administrateurs de biens démontre qu'en entrant dans le 4^e âge, les personnes apportent une réponse simultanée à leurs besoins en retournant en centre-ville. La crainte de la dépendance, certes, et la nécessité de la proximité des services mais encore la volonté de rompre l'isolement sont causes de ce repli. S'il n'avait pas été acheté à l'âge de l'anticipation, l'appartement de 2/3 pièces, le plus souvent dans l'ancien, est recherché.

Le besoin de services à l'habitat collectif

C'est ainsi qu'un nombre croissant de copropriétés en centres urbains, notamment dans les villes moyennes, voient arriver des copropriétaires plus âgés que ne le sont les accédants – qui forment l'essentiel – ou encore ceux qui ne le sont plus et sont devenus propriétaires (sans charges de remboursement). Ces personnes plus âgées ont évidemment les attentes communes des copropriétaires en matière de services, plus d'autres plus spécifiques.

Elles veulent la maîtrise des charges pour réduire le coût de fonctionnement du logement, comme les accédants, n'ayant en général que peu de revenus à ce stade de leur vie.

Elles veulent aussi, plus que les autres, des équipements liés à la sécurité, parfois des équipements domotiques de nature à faciliter l'usage de l'immeuble et des parties privatives, tous éléments onéreux.

Elles veulent en troisième lieu la possibilité de recourir à quelqu'un pour tout un

ensemble de services et présentent la présence d'un gardien ou d'un concierge, dont le coût est élevé (de l'ordre de 150 euros par mois et par copropriétaire dans une copropriété moyenne de 20 lots, compte non tenu des millièmes détenus). En outre, il n'est pas rare que le poste ait été supprimé, il y a 10 ou 20 ans, et que le coût doive comprendre la création d'une loge, qui avait disparu, avec les difficultés techniques, juridiques et financières qu'on devine. C'est même parfois un régisseur, capable de services divers, qui est souhaité au sein de l'immeuble, au point que des promoteurs le prévoient dans certains programmes.

Enfin, les copropriétaires plus âgés vont avoir de légitimes attentes en matière d'accessibilité. Le sujet est de vive actualité législative. Il soulève des questions de nature technique pour l'adaptation d'immeubles existants, qui deviennent vite des questions financières.

Le paradoxe financier

L'arrivée de copropriétaires âgés -de plus de 65 ans à tout le moins- dans les immeubles collectifs privés conduit à un paradoxe difficile à résoudre : ceux-là mêmes qui expriment les besoins en services les plus nombreux et les plus onéreux sont à la fois les moins solvables, supportant une baisse considérable de leurs revenus après l'activité professionnelle, et ceux qui par le nombre de millièmes détenus ne seront pas les plus sollicités au moment de payer l'addition de l'installation ou du fonctionnement.

Ils feront malgré eux peser le fardeau sur les plus jeunes qu'eux, alors qu'ils auront provoqué la décision... si elle vient à être prise. Il arrivera fréquemment que les règles de décision empêcheront le paradoxe de se nouer, et que, par exemple, la copropriété

se refuse à l'installation d'un ascenseur, d'un vidéophone ou bien sûr au recrutement d'un gardien-concierge. Qu'il y ait blocage ou que la décision prise

entraîne des tensions financières, les syndicats de copropriété sont de plus en plus confrontés à ces situations, conséquences de divergences d'intérêt considérables. ●

Francine BENGUIGUI

Tournons-nous maintenant du côté du parc HLM. On pourrait penser que ce parc accueille un nombre plutôt faible de personnes âgées, dans la mesure où, comme il a été dit, celles-ci sont majoritairement propriétaires. En fait ce n'est pas exact, Dominique Dujols, directrice des relations institutionnelles et du partenariat à l'Union sociale pour

l'habitat va nous le confirmer. D'une part cette population va vieillir sur place, d'autre part, une génération va arriver à l'âge de la retraite et les bailleurs sociaux vont accueillir de nouvelles personnes âgées. Comment les organismes HLM intègrent-ils ces questions et cette évolution dans leur stratégie ? ●

Dominique DUJOLS

En effet le monde HLM se préoccupe des besoins liés au vieillissement depuis longtemps, même si, globalement, la population âgée est davantage représentée dans le secteur des propriétaires que dans notre patrimoine. 25 % des locataires du parc social ont plus de 60 ans. Néanmoins nous faisons aussi de l'accession et j'en dirai un mot. Nous avons une double préoccupation : la question des besoins liés au vieillissement et celle des besoins liés au vieillissement de personnes ayant des revenus modestes ou faibles, voire très faibles. C'est une dimension qui rend la chose particulièrement complexe. Nous avons pendant longtemps développé, comme le secteur privé, des services liés à une demande a priori solvable mais il faut bien savoir que, sauf aide publique massive,

cette demande l'est de moins en moins. Parmi les grands axes de travail, il y a d'abord les stratégies patrimoniales qui visent à anticiper et à accompagner le vieillissement ; cela aussi bien dans la production neuve que dans l'adaptation du patrimoine existant. Je parlerai d'abord du logement « ordinaire », à savoir le maintien à domicile et j'aborderai ensuite la question des logements-foyers qui est importante pour nous aussi.

L'enjeu du vieillissement de la population dans les stratégies patrimoniales des organismes HLM

Adapter le patrimoine, c'est d'abord l'adapter si possible sans le figer. C'est assez difficile car il faut prévoir des adaptations

progressives au vieillissement qui ne soient pas en même temps stigmatisantes ou qui ne soient pas un obstacle à l'accueil de familles avec enfants. Il est clair que plus vous travaillez sur l'accessibilité pour des personnes ayant une perte de motricité, plus vous allez prévoir des espaces de circulation importants et, dans la mesure où les surfaces ne sont pas extensibles, vous réduisez ainsi les pièces à vivre et il arrivera un moment où les dimensions des chambres ne conviendront plus à des familles avec enfants. Il faut donc avoir une sorte d'arbitrage permanent entre des besoins différents.

Nous avons défini une grille de sept objectifs principaux, qui vont faciliter la libre circulation en éliminant les obstacles physiques jusqu'à favoriser le maintien dans un environnement, à savoir tous les réseaux sociaux, plutôt que d'appliquer une norme rigoureuse qui aurait soit un caractère stigmatisant, soit de toute façon un caractère figé. N'oublions pas – et je vais proférer un énorme truisme – que nous sommes une profession immobilière et que ce que nous faisons dans le bâti est destiné à rester. Il y a aussi des adaptations dans le temps que nous ne pourrons pas intégrer si nous avons appliqué une norme uniforme et trop rigoureuse à l'ensemble de notre patrimoine. Cette norme a évidemment un coût.

En ce moment, à travers la loi en faveur des personnes handicapées mais qui est aussi valable pour les personnes vieillissantes, certains proposent des amendements rendant obligatoires les ascenseurs pour tous les immeubles R+3. Cela veut dire à partir de six logements quand vous avez deux logements par étages, et c'est un coût en investissement et en charges d'entretien intolérable aussi bien pour la personne qui va en bénéficier que pour ses voisins. Même

chose quand on dit qu'il faut progressivement que toutes les portes d'entrée, qui sont le plus souvent fort lourdes, soient motorisées : c'est un coût d'entretien énorme.

Il faut le savoir parce qu'on est dans une attitude compassionnelle et on passe d'une compassion à une autre ; on dit que rien n'est trop beau. Mais soit on arrive à spécialiser des immeubles dans l'accueil de ces personnes avec le risque de les couper du reste du monde, soit on adapte tout et bien évidemment on ne le peut pas, parce que tout le monde ne peut pas payer les charges que cela implique. Nous sommes donc amenés à faire des choix permanents. Quelquefois nous pouvons réaliser des adaptations très lourdes mais qui peuvent se faire progressivement dans le temps. Une loi trop rigide n'est donc pas l'idéal.

D'autre part le bâti ne suffit pas, les équipements techniques ne suffisent pas, il reste la question du service. Il est évident que maintenir à domicile des personnes âgées suppose l'assistance de services à la personne à des coûts accessibles : aide aux courses, portage des repas, soins divers, aide aux démarches administratives, etc. Donc il s'agit là d'harmoniser l'action du bailleur avec celle de ses partenaires – en premier lieu, les collectivités territoriales qui sont les grandes organisatrices de services de ce genre – et les milieux associatifs. De ce point de vue nous sommes très intéressés par les propositions du ministre Jean-Louis Borloo de développer considérablement les services à la personne. Il est évident que pour les personnes âgées c'est très important.

Troisièmement, parce qu'on ne peut pas du jour au lendemain avoir un patrimoine adapté ou adaptable dans sa totalité, il faut des politiques fines d'attribution et de mutation pour éviter des patrimoines spécialisés pour

tel ou tel type de population (personnes âgées, handicapées ou étudiants) mais aussi pour pouvoir s'adapter à la demande. On peut être amené à proposer des mutations à des personnes âgées en essayant si possible de les maintenir dans leur immeuble ou dans un ensemble mais il faut le faire avec beaucoup de doigté et de délicatesse. Là encore je ferai allusion à la réglementation en cours d'élaboration. Des amendements ont été déposés à la loi de cohésion sociale : il apparaît scandaleux aux auteurs de ces amendements que des personnes logées dans le parc social occupent indûment des appartements devenus trop grands pour elles et, en plus, passent quatre mois par an en dehors de la ville pour aller au soleil. C'est vrai que cela peut paraître anormal et scandaleux alors qu'on a besoin de grands logements pour abriter des familles très modestes. Mais si on peut demander à des personnes de 50 ans dont les enfants sont partis de déménager, peut-on pour autant demander la même chose aux personnes âgées, et cela de manière systématique ? Si cet amendement est voté, il pourra avoir un effet très brutal et dire, en quelque sorte : « vous occupez indûment un grand logement, on va vous en donner un plus petit, et sinon : dehors ! ».

Cette question doit être réglée au niveau des politiques territoriales ; pourquoi pas dans certains cas avoir cette politique ? Mais elle a un coût humain et social et il ne faut peut-être pas en faire une règle. Il vaudrait mieux laisser aux politiques territoriales de l'habitat en lien avec les services de l'Etat et les partenaires concernés le soin d'avoir des politiques un peu fines, un peu subtiles. Il est vrai qu'on peut voir une politique de parcours résidentiel mais ce ne doit pas être trop brutal.

Pour ce qui concerne l'accession sociale à la propriété – on a vu la place des personnes

âgées propriétaires –, nous y sommes très favorables, y compris comme produit pour préparer la retraite. Il n'y a pas de raison que ce soit réservé aux plus aisés.

Cela dit, cette accession pose un petit problème. On a beaucoup dit que c'était un excellent « produit retraite » – c'est vrai qu'emprunter sur 15 ou 20 ans quand on a 45 ou 50 ans, c'est bien –, seulement, aujourd'hui, on songe à allonger la durée des prêts pour les personnes modestes en les faisant passer à 30 ou 35 ans. Les banques travaillent sur cette hypothèse. Mais ça veut dire que vous préparez votre retraite avant 30 ans ; cela me paraît problématique. D'abord parce qu'un prêt très long est un prêt plus cher et, pour les plus modestes qui vont devoir anticiper davantage, cela va donc être plus cher que pour les autres. Ça pose quand même question !

Une autre chose que j'ai beaucoup entendue ces derniers temps – et à laquelle nous croyons à l'Union sociale pour l'habitat – est que, après tout, les plus modestes ont aussi le droit de transmettre un patrimoine. C'est tout à fait vrai. Seulement, en même temps qu'on vous dit que vous allez emprunter sur 35 ans, vous allez avoir aussi quelque chose de formidable, vous allez avoir des prêts hypothécaires, inspirés du « reverse mortgage », qui font que lorsque vous serez âgé vous devrez hypothéquer vos biens pour payer vos soins, le système de solidarité étant à bout de souffle. Vous serez donc obligés de vous séparer progressivement de votre bien que vous ne pourrez pas transmettre. Je ne trancherai pas, mais il faut savoir qu'on ne peut pas avoir tout et son contraire.

Je voulais aussi dire un mot des logements-foyers. Nous avons une capacité d'accueil très importante. 90 % des logements-foyers pour personnes âgées appartiennent à des organismes HLM. Pendant longtemps

nous avons été amenés à choisir entre les logements-foyers de type domicile avec services et les établissements médicalisés pour personnes dépendantes, les EHPAD. Nous avons longtemps opté pour le foyer type domicile parce que c'est notre métier de loger les gens et, si possible, dans quelque chose qui ressemble à un vrai domicile. Aujourd'hui nous sommes confrontés à une nouvelle réglementation qui dit que foyers ou EHPAD, c'est la même chose du point de vue de la réglementation incendie. Il ne me viendrait pas à l'idée de dire que cette réglementation est sans intérêt mais tout doit être classé ERP (Etablissement Recevant du Public) au regard de la législation et, comme le but est de ne pas chasser les personnes dépendantes, nous sommes obligés de tout adapter pour permettre l'évacuation en toutes circonstances. Il ne suffit pas de dire qu'on va simplement mettre certaines personnes au rez-de-chaussée ; quel que soit l'étage il faut que ce soit pareil. Il faut donc adapter le dispositif non seulement au rayon de braquage d'un fauteuil mais à celui d'un lit roulant.

Ce phénomène entraîne la disparition progressive de nos logements-foyers et ils vont disparaître très vite. Les gens auront donc le choix entre leur domicile et un établissement semi hospitalier. Pourquoi ces logements vont-ils disparaître ? Parce que vous aviez de grands studios avec une alcôve, l'espace nuit qui pouvait être caché par un rideau, un coin salon, une petite salle d'eau et une kitchenette. D'abord la personne âgée pouvait y vivre en couple et, si elle vivait seule, elle pouvait quand même recevoir parce que c'est vrai qu'on n'a pas forcément envie de recevoir ses invités dans sa chambre et de les faire asseoir sur son lit. Or, pour faciliter l'accès en fauteuil à la salle d'eau et à la kitchenette ou pour évacuer la

personne sur un lit roulant, vous bouleversez complètement le studio et vous en faites une chambre d'hôpital. Et la personne ne reçoit plus ; elle s'éteint. Ou bien elle est dans une situation de grande dépendance et le dispositif se justifie ou elle ne l'est pas et elle n'ira pas dans ce type de logement.

Cette adaptation du logement a évidemment aussi un coût très élevé, surtout lorsque vous adaptez un bâti ancien et qu'il n'y a pas de financement. Actuellement les redevances vont de 350 à 750 euros, mais vous passez dans une autre catégorie d'hébergement aux coûts extrêmement élevés. Parce que, pour évacuer des personnes dans des lits roulants, il faut non seulement qu'il y ait l'espace mais aussi un personnel plus nombreux que dans une résidence service « ordinaire ».

Au nom d'une volonté de sécurité, que l'on peut comprendre, mais d'une volonté de sécurité conçue de manière absolument uniforme, on est donc en train d'éteindre un produit qui correspondait à une demande, qui offrait des services hôteliers et para hôteliers et l'accès à des soins de type infirmier.

On nous a promis un groupe de travail pour tenter de trouver des solutions intermédiaires. Nous ne sommes pas le seul acteur à le demander ; les départements, les associations aussi sont demandeurs. Mais si ce groupe de travail tarde à être mis en place, il n'y aura peut-être déjà plus de résidence. Vouloir un perfectionnement réglementaire appliqué sans aucun discernement aboutit parfois à une impasse.

Le vieillissement de la population doit être partie intégrante des politiques locales de l'habitat

Que ce soit la politique patrimoniale en terme physique, la production de logements adaptés, adaptables, la production de



logements-foyers, l'offre en accession ou en locatif, pour les personnes modestes, très modestes ou au contraire pour les classes moyennes ou moyennes supérieures, je voudrais dire que tout ceci doit s'inscrire pleinement dans des politiques locales de l'habitat et non comme un volet spécifique, sinon vous « saucissonnez » la politique de l'habitat en ayant un jour une politique pour les étudiants, un jour une politique pour les migrants ou pour les handicapés ou les personnes vieillissantes, etc. C'est bien une politique du logement qu'il faut mettre en œuvre et ce doit être fait bien évidemment par les politiques, c'est un enjeu majeur. Et

pour ce qui concerne la partie intégrante vieillissement, ce n'est pas seulement le PLH mais toute une politique de services associée. Il faut que les bailleurs, les associations, les pouvoirs publics nationaux et locaux, mais au niveau territorial, travaillent étroitement pour mettre en place la stratégie de services associée à la stratégie sur le bâti, puisque quelquefois c'est le bâti qu'il faut adapter en fonction de la proximité des services, d'autres fois c'est tout simplement une adaptation du service rendu à la personne. Nous attachons une très grande importance aux partenariats locaux dans ce domaine. ●

Claudie GILLOT-DUMOUTIER

Bien sûr, je partage complètement ce qui vient d'être dit et, sur notre communauté d'agglomération, le PLH tel qu'on le construit est avant tout au service d'une population et non pas au service de personnes âgées, de jeunes, d'étudiants, etc. C'est toute une population qui doit se retrouver sur des valeurs partagées et notre ligne directrice est de développer l'habitat dans les années qui viennent à partir d'un seul vecteur qui est 'vivre ensemble'. Donc une politique globale pour un territoire donné avec les points faibles et les points forts des uns et des autres.

Les services à l'habitat et à la personne pour demain

La très grande majorité des personnes vieillissantes souhaite être maintenue le plus longtemps possible dans son logement, donc dans son quartier. La question des services

à la personne est donc fondamentale et, là encore, je crois que nous avons des choses extrêmement innovantes à mettre en place. Cela suppose certains pré-requis que nous commençons à identifier et nécessite un partenariat fort de nombreux acteurs du territoire. Avant tout, il faut adapter le logement aux pertes d'autonomie. Le CLIC dionysien y contribue très largement en produisant des recommandations pour adapter le logement de manière individuelle et fine.

Le deuxième point sur lequel je voulais attirer votre attention est la question de la mobilité totale. On ne peut pas imaginer rester dans son quartier, vivre dans son quartier si on ne peut pas sortir de chez soi. L'accessibilité dans l'environnement avec ou sans aide aux déplacements (pour aller chez le coiffeur, au marché, au cinéma, au cimetière ou pour voir des amis) n'est pas très avancée en

Ile-de-France et c'est un point sur lequel on voudrait vraiment progresser.

Nous sommes en train de finaliser, avec notamment la Région et une association d'économie solidaire, un projet de transport intra-ville pour personnes âgées ou personnes handicapées, « Mobilité ». C'est une demande très forte des aînés. Nous en sommes au montage financier. J'espère qu'il verra le jour l'année prochaine et qu'il sera financièrement accessible au plus grand nombre. D'autre part, un partenariat entre la mission Handicap de la ville et les services de maintien à domicile et vie sociale permet de mettre en place des « escapades », permettant l'accompagnement des personnes à mobilité réduite ou très isolées pour des sorties adaptées (promenades, visites de monuments, ...).

Troisième point : le développement très élargi des services à la personne, de manière très fine, et l'évolution des missions des personnels.

Catherine Bonvalet le disait tout à l'heure, avec l'allongement de la durée de vie, les adultes auront à s'occuper de leurs parents et de leurs grands-parents. Je dirais plus précisément que ce sont les femmes qui aujourd'hui ont en charge, majoritairement, leurs parents et/ou beaux-parents. Or nous considérons que le maintien à domicile doit relever de la solidarité nationale, en lien avec les collectivités et les familles. Il n'est d'ailleurs pas certain que les femmes qui ont vécu mai 68 vont accepter de poursuivre ce travail. Pourquoi n'aurions-nous pas des services publics qui regrouperaient un certain nombre de prestations ponctuelles pour les personnes vieillissantes ? Nous pensons – et nous y oeuvrons – que les services de maintien à domicile ont pour enjeu de permettre à la personne vieillissante de rester acteur de sa vie, habitante et citoyenne à part entière.

Nous avons, depuis de très nombreuses années, une intervention concertée service public municipal/associations de soins et d'aide au maintien à domicile sur des aspects somme toute « traditionnels » (portage de repas, ménage, courses..).

En 1996, une réflexion sur les besoins supplémentaires en termes de services de proximité, accompagnée par un cabinet conseil extérieur, a débouché sur le projet d'extension du service d'aide à domicile. En 1999, nous avons mis en oeuvre un service étendu intervenant 7j/7, de 8H à 20H. Ce service est aujourd'hui reconnu dans le cadre de la démarche qualité initiée par la CNAV.

Ainsi, aujourd'hui à Saint-Denis, les profils des aides à domicile intègrent différentes missions comme l'animation au domicile, la visite à l'hôpital de la personne âgée, la prise de repas partagée à domicile, l'accompagnement au restaurant, autant de missions dites « conviviales » qui humanisent la relation à la personne dépendante et la maintiennent dans un lien social réel.

Nous travaillons aussi avec une ludothèque pour que les aides à domicile puissent mieux prendre en compte la place du jeu, du loisir, du chant à domicile. Les aides à domicile sont des vecteurs très importants pour permettre de poursuivre l'ancrage dans la vie.

Sur tous ces aspects, un cadre de solidarité nationale est indispensable. Il s'agit d'assurer la mixité intergénérationnelle et de lutter contre l'isolement.

La participation citoyenne de la personne vieillissante

Enfin, à Saint-Denis, nous faisons vivre une démarche de démocratie participative qui s'adresse à tout citoyen dans la ville. Nous travaillons à multiplier les possibilités que les



Dionysiens prennent la parole, donnent leur avis, fassent des propositions.

Nous avons, pour cela, mis en place 14 démarches quartier où élus, techniciens, habitants discutent de la quotidienneté comme des grands projets de quartier et de ville.

Depuis trois ans, nous mettons également en débat le budget de la ville et sa préparation : c'est le budget participatif.

Nous essayons que tous les secteurs de la ville déclinent cette démarche. Ainsi, dans le domaine de la santé, j'ai installé le Comité consultatif de promotion de la santé.

Le Comité de consultation et d'initiatives culturelles vient d'être créé.

2005, verra la création du Comité consultatif des retraités et personnes âgées qui associera des représentants de quartiers, des associations, des syndicats de retraités.

A l'occasion de la Semaine Bleue, semaine nationale des personnes âgées qui s'est déroulée le mois dernier en association avec le CLIC, nous avons rassemblé 70 personnes pour débattre de la place des personnes âgées à Saint-Denis, sur le thème " Bien vivre, bien vieillir à Saint-Denis". C'est une étape vers la constitution du Comité consultatif.

Nous développons aussi toutes les actions intergénérationnelles.

La volonté de la ville est d'œuvrer pour l'accès aux droits fondamentaux de chacune

et chacun, contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion. Favoriser les relations entre les générations, dans la diversité des origines et des situations sociales, et la participation des retraités et personne âgées à la vie collective, mettre en commun des expériences de vie, travailler à rompre l'isolement de certains (jeunes ou moins jeunes) sont donc des valeurs auxquelles Saint-Denis est profondément attachée.

Des échanges se font aussi entre les PMI, les écoles, les antennes jeunesse. Les projets réunissant jeunes et anciens fleurissent et permettent de favoriser les liens entre les générations (Ateliers mémoire, exposition Douce banlieue).

A signaler également, le développement et la démocratisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Un atelier informatique est très suivi. Un projet du service animation/vie sociale vient d'être finalisé : il s'agit d'ouvrir une cyberbase dans une résidence afin de favoriser les relations avec les gens du quartier, mais aussi de pouvoir engager des échanges avec les retraités d'une ville jumelle située en Ecosse ! ●

Catherine BONVALET

On voit bien que ce sont les femmes de la génération pivot (50, 60 ans) qui doivent s'occuper des parents âgés. En même temps,

elles sont très sollicitées par les enfants pour s'occuper des petits-enfants. La grande incertitude pour les années à venir porte sur

les femmes du baby- boom qui ont travaillé, développé des relations sociales et ont une vie à l'extérieur de la famille. Vont-elles continuer à accepter de donner autant de leur temps et d'être cantonnées à ce rôle de soutien familial ?

Les femmes, en vieillissant, vont sans doute développer une vie sociale moins axée sur la famille. La génération des femmes du baby-boom, plus ouverte sur l'extérieur, développera peut-être davantage une solidarité entre amis et voisins et demandera des services beaucoup plus fortement que ne l'ont fait leurs parents justement parce

qu'elles ne voudront pas peser sur leurs enfants, dépendre uniquement des enfants. Cette génération du baby boom va-t-elle initier de nouveaux comportements ? Nous en avons un peu parlé, non seulement en terme de mobilité, de migration de retraite mais aussi d'utilisation des services tout en restant à la maison. Je pense que c'est une génération qui, au moment de la retraite, utilisera davantage, pour rester autonome, les services qui lui seront offerts.

C'est le sujet d'une recherche que nous allons mener avec des partenaires et dont le PUCA vous rendra compte d'ici deux ans. ●

Francine BENGUIGUI

A propos d'une expérience d'adaptation du logement, je voudrais que Marie-Christine Bazerolles, directrice du CLIC de Saint-Denis,

« SILLAGE » nous parle de la convention que le CLIC a passée avec l'OPHLM de Saint-Denis et le PACT-ARIM. ●

Marie-Christine BAZEROLLES

Il ne s'agit pas d'une convention mais d'un partenariat, partenariat recherché depuis la création du CLIC et qui a abouti au bout de trois ans. L'objectif est de faire en sorte que l'habitat ne devienne pas une source de handicap supplémentaire pour les personnes dont le vieillissement est accompagné de phénomènes de dépendance.

La Ville, par l'intermédiaire de sa direction du logement, Saint-Denis Habitat, qui regroupe plusieurs bailleurs sociaux, facilite l'adaptation des appartements qu'elle gère et

par là même, le bien vieillir des dionysiens.

Un ergothérapeute de SILLAGE se déplace au domicile et évalue les besoins d'adaptation de l'environnement aux difficultés de la personne. Des préconisations sont faites tant en aides techniques qu'en travaux et sont consignées dans un compte rendu qui permet aux techniciens de l'habitat d'apprécier la demande principalement en terme de faisabilité et de coût. Parfois une contre visite conjointe ergothérapeute et technicien est sollicitée pour clarifier « in situ » les transformations souhaitées. Nous faisons de « la dentelle » sans



faire du farfelu ; nous savons que les bailleurs ont à gérer la relocation des appartements ; nous choisissons des solutions qui facilitent l'autonomie des personnes en situation de handicap et qui peuvent convenir à tous.

Saint-Denis Habitat prend en charge l'adaptation du logement sans augmentation de loyer. Le cadre de la loi du 21 décembre 2001 visant à accorder une priorité dans l'attribution des logements sociaux aux personnes en situation de handicap offre un volet de défiscalisation des travaux d'adaptation qui s'avère incitatif (« les dépenses engagées sont déduites de la taxe foncière sur les propriétés bâties versée aux collectivités territoriales »).

Le compte-rendu consigne également les difficultés d'accessibilité de l'immeuble (extérieurs et communs) et quand cela est possible, des aménagements simples sont réalisés (plans inclinés, mains courantes...). Lorsque l'immeuble est totalement inaccessible et aboutit au confinement de la personne au domicile, il est systématiquement proposé à cette dernière d'envisager un relogement. Le confinement est une problématique lourde à gérer mais essentielle tant elle dégrade la qualité de vie au domicile.

Concernant le logement privé, un partenariat associe SILLAGE (évaluation d'ergothérapie),

le PACT-ARIM (montage des dossiers de subventions) et l'entreprise MAIDE (étude technique, devis gratuits pour les travaux). MAIDE compte dans ses rangs un architecte qui complète l'évaluation de l'ergothérapeute d'une étude technique de faisabilité. On parvient ainsi à monter des projets de réhabilitation de logements insalubres en introduisant des éléments de confort, qui permettent aux personnes âgées de vieillir à domicile selon leur souhait, de ne pas changer de quartier, d'y poursuivre leur histoire.

Enfin nous avons eu (le Pact Arim, Maidé et Sillage) à traiter plusieurs dossiers d'adaptation dans le parc social. Certaines solutions trouvées grâce aux regards croisés de l'ergothérapeute et de l'architecte ont été proposées aux bailleurs pour des cités dont on savait que des programmes de réhabilitations étaient en cours. L'architecte, dans ce cadre, apporte un regard nouveau ouvrant sur des solutions innovantes et pertinentes qui restent économiques et conviennent aux bailleurs. En effet, ces solutions sont pensées pour des personnes aux revenus modestes devant participer au montant des travaux. ●

lundi 10h-11h30 Recherche et acteurs de la ville	lundi 11h30-13h Vieillessement de la population et habitat	lundi 14h-15h30 Mixité de l'habitat et développement durable	lundi 16h-17h30 Conception et décision urbaine : la démarche EUROPA	mardi 9h30-11h Mobilité et mode de vie dans le périurbain	mardi 11h30-13h Ancrage résidentiel et choix du logement	mardi 14h-15h30 Économie urbaine et culture	mardi 15h30-17h La ville de demain : perspective et action publique
--	---	---	--	--	--	---	--

Mixité de l'habitat et développement durable

Pierre Kermen

adjoint au maire de Grenoble

Pierre Menguy

adjoint au maire de Rouen

Harry Andriatslivo

CIR-Promotion, promoteur de l'opération «Villa urbaine durable» à Rouen

Jacotte Bobroff

sociologue

Frank Cohen Solal

LogiSeine, maître d'ouvrage social de l'opération «Villa urbaine durable» à Rouen

Patrick Martin

BETREC, ingénieur-expert en qualité environnementale

Modération Marie-Christine Gangneux *architecte-conseil PUCA* et **Hervé Trancart** *PUCA*

Le PUCA a lancé en juillet 2001 la consultation « Villa urbaine durable » : recherche d'un habitat ayant les qualités de l'habitat individuel, s'inscrivant dans les principes d'un développement urbain durable, dans le cadre d'opérations mixtes d'habitat locatif et en accession. La consultation s'adressait à des équipes composées d'un ou de plusieurs maîtres d'ouvrage, d'architectes et de bureaux d'études.

Ces nouvelles constructions doivent d'abord être urbaines. Les bâtiments doivent respecter leur environnement et contribuer de façon positive à l'évolution de la ville sur elle-même. Les opérations doivent utiliser des unités foncières de taille limitée, de l'ordre de 30 logements.

Les propositions doivent montrer comment des constructions en zone urbaine peuvent être une base pour une véritable vie individuelle et personnelle tout en permettant l'accès aux services collectifs procurés par l'environnement urbain. Il s'agit de penser la cohabitation des logements en repensant la forme et la position des espaces privés et les éventuelles parties communes.

Ces constructions doivent faire preuve d'une réelle mixité. Leurs concepteurs doivent répondre à des demandes diversifiées en matière de revenu, de mode de vie comme de composition du ménage. La diversité des statuts répondra à la diversité d'occupation et à la diversité des occupants dans la mixité sociale visée.

Ces réalisations s'inscrivent dans une problématique de développement durable. Les habitations doivent respecter les principes de base d'une économie urbaine durable, dans leur édification, dans leur gestion, et doivent être susceptibles d'évolution au fil des ans.

Leur conception et leur construction doivent intégrer les préoccupations environnementales d'écoconstruction et d'écogestion, tant en utilisant les éléments déjà connus de la période de chantier qu'en pensant l'optimisation de la gestion.

Ces différents thèmes s'inscrivent dans le cadre d'une recherche actuelle de meilleure intégration urbaine des constructions, d'une recherche de mixité et de prise en compte croissante de la qualité environnementale des constructions.

Les premiers résultats indiquent que les projets reçus ne présentent pas tant une innovation spécifique qu'une articulation, sur des lieux spécifiques, des différentes attentes du cahier des charges. Les projets prennent en compte le site, les vues, le patrimoine végétal. Dans les quartiers à dominante pavillonnaire, une densité plus importante est proposée sans nuire aux qualités du logement individuel.

Ce regroupement permet, par exemple, de traiter de manière spécifique le stationnement résidentiel. Les « villas » construites sous forme de petits collectifs permettent de recomposer un tissu d'immeubles collectifs, notamment dans les quartiers de grands ensembles. Ainsi, les villas urbaines contribuent à l'organisation de l'espace collectif en associant des typologies de logements individuels et collectifs qui structurent l'espace public, assurent d'une certaine mixité et favorisent le lien social. Elles permettent de moduler la densité des espaces et éventuellement d'organiser la relation entre les grands ensembles et les zones pavillonnaires qui, souvent, les entourent.

Favorisant une certaine qualité de vie (intimité, espace, sécurité) et s'inscrivant dans les objectifs d'un développement urbain durable (maîtrise des consommations d'énergie, gestion de l'eau, confort et santé, accessibilité), les villas urbaines durables peuvent devenir des « modèles » du renouvellement urbain.

Mixité de l'habitat et développement durable

Hervé TRANCART

Pourquoi intituler cet atelier « Mixité de l'habitat et développement durable ».

La raison en est que le cahier des charges du programme « Villa Urbaine Durable » (VUD) pointait les thèmes « mixité et développement durable » et « articulation entre formes architecturales et insertion urbaine » comme des enjeux majeurs auxquels allaient être confrontées les collectivités locales. De fait, on a observé à travers l'élaboration des opérations labellisées VUD que ces thèmes ont bien rencontré les attentes d'un certain nombre de collectivités en concrétisant la problématique du développement urbain de leur ville. Ce croisement entre mixité et développement durable d'une part, forme architecturale et choix de développement urbain d'autre part, s'est fait très aisément dans le montage des opérations VUD.

Jacotte BOBROFF, qui a assuré un suivi transversal des opérations « Villa Urbaine Durable » depuis leur origine, exposera comment ces thèmes sont apparus et ont été traités dans le cadre du programme VUD. Afin de bien apprécier le contexte français, elle évoquera les pratiques d'autres pays européens ayant une expérience plus ancienne sur les questions environnementales et de mixité.

Dans un second temps, deux équipes ayant œuvré sur ces problématiques détailleront leur expérience :

- Pierre MENGUY, adjoint à l'urbanisme de la Ville de Rouen, Franck COHEN-SOLAL de LogiSeine et Harry ANDRIATSLIVO de CIR-Promotion, qui sont donc deux maîtres d'ouvrage lauréats de l'opération VUD « Villas Pélissier », évoqueront la restructuration du quartier de la caserne Pélissier qui fait l'objet d'un investissement important de la Ville de Rouen. Nous verrons comment ces maîtres d'ouvrage ont travaillé avec la Ville et comment les objectifs urbains se sont traduits en décisions effectives, concrètes, avec l'élaboration d'outils adaptés.
- Pierre KERMEN, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement de la Ville de Grenoble et Patrick MARTIN, qui dirige le bureau d'études BETREC, exposeront le cas de la caserne de Bonne, un quartier qui fait l'objet d'une restructuration importante. Ils préciseront la façon dont les choix de la Ville se sont traduits dans des cahiers des charges afin de rendre opérationnelle la démarche.

Marie-Christine GANGNEUX, architecte-conseil auprès du PUCA, posera quelques questions à propos de ces deux expériences urbaines. ●

Jacotte BOBROFF

Mon intervention s'attachera à quelques thèmes principaux mis en avant par le programme VUD en insistant sur le thème mis en avant dans ces 2 jours : la place des collectivités locales et de leur nécessaire

engagement pour aider à la réalisation des projets.

L'appel à propositions Villa urbaine durable, lancé en 2001, visait à promouvoir « un habitat ayant les qualités de l'habitat

individuel, s'inscrivant dans les perspectives du développement durable, dans le cadre d'opérations mixtes d'habitat locatif et en accession ». Il y eut quatorze projets lauréats et sept projets mentionnés. Parmi ces quatorze projets lauréats, deux ont été abandonnés; parmi les projets mentionnés, seuls deux ou trois seront poursuivis.

Les partenaires de tous ces projets se sont efforcés de répondre aux objectifs du programme, bien que cela ne fut pas toujours aisé comme l'ont montré les remaniements successifs qui ont accompagné les montages de ces opérations.

L'année 2005 verra la concrétisation de ces efforts : à ce jour six permis de construire sont accordés ; les autres le seront dans le trimestre qui vient. Les appels d'offres sont en cours, dont plusieurs nouvelles consultations après des résultats infructueux. Un long et important travail des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage portant sur la faisabilité économique et technique des projets va permettre leur sortie prochainement.

Il s'est avéré très difficile, aussi bien pour des raisons économiques que politiques, de satisfaire les multiples demandes inhérentes à ces types de projet : sociale, urbaine, architecturale et environnementale. L'addition des exigences de mixité, de qualité architecturale et le coût des prescriptions environnementales ne permettent pas à l'heure actuelle de sortir ces opérations dans des conditions de financement courantes. Au-delà de l'engagement des partenaires, les réalisations VUD ne sont rendues possibles que par une très forte implication et une aide conjointe de la collectivité locale et des services de l'Etat, voire un financement européen, non négligeable pour aider à équilibrer ces opérations. En tout état de cause, l'implication en amont de la collectivité

locale et une très forte collaboration avec les maîtres d'ouvrage sont indispensables pour assurer la sortie de l'opération. Notre travail s'efforce donc d'analyser les difficultés et les conditions de réussite des opérations VUD, au regard des politiques urbaines des collectivités locales et de la façon dont ces dernières affirment leurs enjeux sociaux et environnementaux.

Un premier rapport de recherche publié en 2004 et intitulé « Jeu d'acteurs et montage d'opérations mixtes en logement social et accession¹ » décrypte et analyse les points de blocage et les conditions de réussite des opérations VUD. Un des volets de ce rapport décrit les pratiques publiques à l'œuvre dans d'autres pays européens et montre des situations beaucoup plus favorables aux enjeux liés aux opérations de type VUD à l'étranger.

Aux Pays-Bas, on observe une approche très intégrée de l'habitat à la politique de la ville et une tradition de maîtrise de la nature très respectueuse qui a permis, depuis une quinzaine d'années, une évolution des normes et des performances qui sont entrées dans les mœurs (il n'y a même pas besoin de les imposer). Des outils et démarches contractuelles traitant conjointement habitat, urbanisme et environnement ont été développés et les exigences des habitants en ce qui concerne la qualité de vie et le développement durable font l'objet d'un traitement à part entière. Cette demande citoyenne, très affirmée, n'en est qu'à un stade embryonnaire en France où, dans le meilleur des cas, on se trouve face à une offre de développement durable plutôt qu'à une véritable demande.

En Allemagne – je caricature à grands traits – le niveau fédéral a une approche et une

1/Consultable sur le site
<http://www.chantier.net/VUD/>



gestion conjointes de la planification, des principes de développement économique et des questions environnementales. Les études d'impact sur les conséquences de tout aménagement pour l'environnement sont obligatoires et peuvent donner lieu à une obligation de compensation écologique. Conformément à l'esprit allemand, il s'agit là d'un cadre de référence dont l'application à l'échelle locale s'opère de façon fort différenciée par les différents Länder, très autonomes en la matière. Ici, comme aux Pays-Bas, les opérations intègrent la demande des habitants qui se généralise et s'affirme de plus en plus.

En Scandinavie, les exigences de qualité de vie et de haute qualité environnementale font partie de l'histoire, du rapport au politique et de la relation à la nature ; c'est inhérent à la culture. Ces exigences sont donc naturellement intégrées, revendiquées par les citoyens et fortement soutenues par l'Etat et les municipalités.

La situation française présente d'autres spécificités. La gestion des problèmes urbains et ceux de l'habitat s'opère dans le cadre de la politique de la ville : révision des PLU, établissement des PLH, recours aux contrats de ville. On utilise ces contrats pour définir un plan d'action aux diverses échelles de l'intercommunalité, de la commune et du quartier et afin d'inciter les partenaires locaux à prendre en charge à la fois les problèmes économiques et sociaux. Le dispositif d'action principal est le GPV ; c'est dans ce cadre que s'opère, souvent difficilement, l'intégration des questions économiques et sociales et que sont traités l'organisation du cadre de vie des habitants et les enjeux environnementaux. Contrairement aux pays évoqués précédemment, qui mènent en la matière des politiques continues, la France

tend vers des politiques de solidarité qui sont des réponses à des situations d'urgence et à des rééquilibrages au coup par coup.

Plusieurs des opérations VUD se situent dans des communes faisant l'objet d'un GPV. J'insisterai sur la place importante de l'intercommunalité dans ce dispositif. A noter que le PUCA effectue le suivi de deux projets urbains très importants par leur taille et leur diversité : « Plaine commune » qui regroupe plusieurs villes du département de Seine-Saint-Denis et l'aire métropolitaine de Grenoble où une place particulière est accordée aux questions environnementales.

La France se caractérise par le rôle très traditionnel de la commune et de son poids politique pour soutenir les projets ; ce fut le cas pour porter les opérations VUD dont les enjeux de mixité et de développement durable ne peuvent aboutir que s'ils sont fortement aidés par les collectivités locales. Pourquoi ? Parce que la maîtrise du foncier et de l'immobilier passe le contrôle de l'urbanisme et de la périurbanisation, la requalification de l'espace urbain et le développement de la mixité de l'habitat. A cet effet, la collectivité locale peut déroger aux critères de stricte rentabilité économique du marché par l'achat de terrains dans des zones dont elle définit la constructibilité et l'équipement. Ces terrains sont attribués à des conditions plus favorables aux opérateurs qui répondent à ces enjeux de développement urbain et de qualité environnementale.

La plupart des opérations VUD s'intègrent dans des projets qui cherchent à répondre à des objectifs d'urbanisme : contrôler le déroulement d'une ZAC ou accompagner des restructurations. Plusieurs permis de construire ont été différés parce qu'ils dépendaient de l'approbation des nouveaux

PLU qui ont mis du temps à sortir, d'autant qu'ils devaient intégrer des exigences environnementales. A cette occasion, les collectivités locales se sont dotées d'outils, en particulier de gestion de l'environnement (chartes environnementales, agendas 21), et ont mis en place des démarches fondées sur des collaborations et des échanges entre partenaires externes publics et privés. Sachant que les services internes municipaux qui, jusque là, étaient assez peu habitués à collaborer et à travailler ensemble ont également été mobilisés.

Tout au long du processus, la place des élus est prépondérante parce que c'est à eux qu'il revient d'arbitrer les visions différentes qui émergent au sein du projet. Cette dimension d'arbitrage est fondamentale pour articuler visions à court terme et à long terme, mais aussi pour soutenir les enjeux environnementaux dont l'intérêt n'est souvent démontré que par des analyses transversales et en coût global, difficiles à intégrer sans appui politique.

Un point faible de la France réside dans la participation des habitants aux décisions urbaines qui reste encore très limitée. Dans la plupart des opérations VUD, la concertation s'est au mieux limitée à une consultation, souvent sous la pression d'un voisinage inquiet, de manière faiblement organisée et plutôt sur un mode défensif. Les élus sont généralement assez peu disposés à organiser une véritable participation sociale, à la fois pour des raisons politiques et parce qu'ils n'y sont pas formés.

Je vais donner quelques exemples non exhaustifs de villes où les enjeux de la collectivité locale s'articulent aux enjeux urbains et environnementaux de l'opération VUD. Rappelons que les projets VUD ne se concrétisent que s'il y a aide et implication de

la collectivité locale même si celle-ci en retour s'appuie sur l'opération et sur sa maîtrise d'ouvrage pour soutenir ses propres enjeux politiques urbains et environnementaux. Il sera intéressant de voir au travers des exposés suivants l'aller-retour qui peut s'opérer entre les deux.

- Chalon-sur-Saône : une sensibilisation de la municipalité aux questions environnementales depuis une quinzaine d'années et un engagement dans un programme européen sur la réduction des effets de serre, avec animation auprès des entreprises, des habitants et formation des services municipaux. L'opération VUD se situe dans un quartier périurbain à vocation HQE très affirmée ; elle répond aux prescriptions environnementales de la mairie et à ses enjeux urbains qui sont d'essayer de développer une première couronne d'urbanisation autour de la ville pour fixer de jeunes ménages avec enfants qui s'échappent à l'heure actuelle de la commune. Il s'agit-là d'un enjeu que l'on retrouve assez souvent et les opérations VUD situées en première couronne contribuent à y répondre.
- Digne : un Plan Local de l'Habitat et de très lourdes études urbaine et paysagère ont été conduits par la municipalité pour densifier et rendre constructible une zone de dix hectares et impulser, là encore, un urbanisme de première couronne. L'opération VUD a joué un rôle de déclencheur pour l'aménagement de la ZAC. Des allers-retours fructueux entre la SAHLM et la Ville soutiennent largement le développement de ce quartier.
- Ivry : dans le cadre de la révision du PLU, un appui à l'opération VUD a été apporté pour mener une opération de micro inser-



tion urbaine et créer une continuité entre un quartier de coteaux resté un peu en marge et le reste de la ville. La municipalité soutient fortement un traitement transversal des cibles HQE et de la mixité. Conformément à une tradition propre à Ivry, le projet mobilise fortement les associations de quartier.

- Roubaix : une volonté politique affirmée de la municipalité et de la communauté urbaine qui cherchent à s'appuyer sur la mixité et le développement durable pour rééquilibrer un parc trop social et revaloriser un site en GPV. Là aussi, il existe une tradition de consultation des habitants.

Les exposés qui vont suivre ont trait à deux modes différents et très contrastés d'intervention et de décision urbaine sur les villes de Rouen et Grenoble. Dans les deux cas, il s'agit de restructurations de quartiers sur de vastes sites d'anciennes casernes, ce qui a permis à la Ville de racheter des terrains. Elles sont l'occasion d'un fort investissement et d'approches innovantes aussi bien sur un

plan organisationnel que technique. Toutes deux recherchent une unification de la ville, une diversité des activités et des logements et misent sur la qualité des espaces publics par des moyens complètement différents.

A Rouen, c'est l'opération VUD, qui représente une centaine de logements locatifs et en accession, qui a déclenché lors de la révision du PLU un nouvel examen des prescriptions d'urbanisme et un engagement sur les principes HQE.

A Grenoble, c'est dans le cadre politique et volontariste d'une réflexion sur la ville que les élus ont formalisé des principes de développement durable et de mixité dans une charte de haute qualité environnementale ; celle-ci s'appuie sur un cahier des charges extrêmement prescriptif pour organiser les interventions des divers partenaires publics et privés. ●

En introduction, je voudrais apporter une

Pierre MENGUY

précision : je suis adjoint à l'urbanisme et président de la Commission urbanisme et environnement de la ville. Le lien entre urbanisme et environnement est, je crois, dans toutes les villes maintenant indéfectible et perçu par tous.

Le projet VUD est parti de la demande des habitants qui est perceptible et n'est pas propre aux Rouennais. Ils veulent habiter autrement leur ville et nous demandent de la construire autrement. Concrètement, ce

projet a pris corps lors de la réflexion autour du nouveau PLU. Nous avons considéré ces deux dimensions comme indissociables et avons appliqué un vieux principe de l'écologie qui est de penser globalement et d'agir localement. A notre sens, la pensée globale était notre plan d'urbanisme ; l'action locale était ce projet VUD qui s'inscrit dans la restructuration d'une friche militaire d'une dizaine d'hectares et dans laquelle la Ville s'est déjà impliquée en y implantant

certaines de ses services. Nous souhaitons voir s'y développer des fonctions mixtes de la ville : développement économique, équipements publics, logements et espaces publics.

Le projet urbain de Rouen s'est exprimé dans le PLU, après plus de deux ans de réflexion, d'élaboration et de nombreuses réunions de concertation avec les habitants. Lorsqu'on est adjoint à l'urbanisme d'une ville, quelle que soit sa taille, je crois qu'on est l' élu qui se rend le plus dans les conseils de quartier et qui est le plus en prise avec les habitants ; c'est en ce qui me concerne quelque chose de passionnant et qui fait progresser la ville.

Notre PLU s'est structuré autour de trois grands principes.

- La solidarité : solidarité entre les quartiers, solidarité entre les deux rives de la Seine. Notre ville fait l'objet de deux grandes coupures : celle marquée par la Seine entre la rive droite et la rive gauche et qui est en train de se résorber ; celle entre la ville basse et la ville haute avec ses quartiers GPV, chantier qui avance mais qui est encore devant nous.
- Le cadre de vie : les habitants sont très préoccupés par tout ce qui a trait à l'espace public, les déplacements, la protection des espaces verts et leur augmentation. Nous avons inscrit ce principe très clairement dans notre projet d'aménagement et de développement durable et dans notre PLU.
- Le développement économique : le rayonnement de la ville, la volonté de voir Rouen, première métropole du Bassin parisien, jouer pleinement son rôle et assurer son développement en « tirant » avec elle son agglomération de 400 000 habitants. Rouen elle-même comporte 210 000 ha-

bitants et nous souhaitons voir le poids démographique de la ville augmenter.

Le projet VUD a enrichi notre réflexion autour du PLU ; plusieurs points d'équilibre que nous avons cherché à mettre en évidence dans le PLU se retrouvent dans le projet VUD.

- L'utilisation du sol de la ville : le projet se développe sur une friche militaire. La volonté de la Ville est de trouver un équilibre entre densification et ménagement de l'espace, en privilégiant les opérations de renouvellement urbain à cause des nombreuses friches portuaires, ferroviaires et militaires.
- La mixité des fonctions et la mixité sociale : nous avons mené le projet VUD avec deux maîtres d'ouvrage, un social et un privé. Le projet développe également une mixité dans les façons d'habiter puisqu'on y trouve quatre types d'habitat : maison individuelle, maison individuelle superposée, petit plot et petit collectif. Ce projet synthétise toute une gamme de façons d'habiter la ville qu'il faudra suivre dans le temps pour en étudier et apprécier le fonctionnement et voir ce que les habitants en feront.
- La prise en compte de l'environnement : le projet VUD fait appel à des mesures sur la construction, des mesures de Haute Qualité Environnementale, mais aussi sur la gestion de ces habitats avec des mesures concernant le chauffage, l'isolation, la récupération des eaux de pluie et tout ce qui va dans le sens de la protection de l'environnement.

Ce projet enrichit notre réflexion sur le PLU ; il est en cohérence avec celui-ci et a permis une très large concertation avec les habitants qui se le sont appropriés. On a su créer dans ce quartier, au travers du Conseil de quartier, une certaine fierté à mener ce



projet de développement durable. Ce projet nous a aussi permis de convaincre nos services techniques qui, initialement, avaient un peu de mal à y croire et avaient besoin de travailler dans ce sens.

Bien qu'ayant été confrontée à des problèmes – ce n'est pas une démarche simple, notamment sur le plan du financement – la Ville s'est fortement impliquée dans le projet avec la volonté de le voir réussir et a participé financièrement à sa concrétisation. Si la reproductibilité de ce type d'opération n'est

pas évidente, c'est bien dans notre intention que d'y travailler et je souhaite, qu'au-delà de ces deux jours et de l'intérêt de partager ces expériences, il y ait un suivi de ces projets. La question qui se pose à nous aujourd'hui est de savoir quelle sera la bonne méthode pour permettre de reproduire ce type de projet dans nos villes. Les outils juridiques, à travers le PLU, existent maintenant ; il faudra rendre ce type de projet faisable par des aides techniques et financières car il entre dans le cadre des attentes des habitants. ●

Hervé TRANCART

Comment vous, maîtres d'ouvrage, avez-vous travaillé avec les municipalités ? Comment avez-vous pu absorber les éventuels surcoûts

ou charges, sachant qu'effectivement la Ville vous a aidés pour le foncier ? ●

Franck COHEN SOLAL

Cette opération, comme l'a rappelé Pierre Menguy, a été très difficile à monter. En tant que maître d'ouvrage social, je dirai que l'équilibre des opérations se fait à travers les mises en place des financements. Cette opération s'inscrivant dans un cadre de développement durable, nous avons essayé de mobiliser des financements européens, notamment les financements FEDER. De son côté, la Ville a apporté gratuitement le foncier pour l'opération locative, ce qui représente une aide considérable comprise entre 91 000 et 106 000 euros.

En ce qui concerne le financement FEDER –

qui a été très difficile à mobiliser et explique peut-être le retard de l'opération – nous avons exploré deux voies : la mesure 12 qui est de promouvoir une gestion urbaine et périurbaine innovante, notamment au niveau de l'action 3. Cette mesure a été étudiée en collaboration avec la DDE. L'autre voie de financement investie est la mesure 16 qui vise à maîtriser les risques et réduire les pollutions, notamment au niveau de l'action 5 : « lutter contre les effets de serre en favorisant les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables ».

Sur l'opération locative de 56 logements, nous avons mobilisé :

- Pour 34 logements, du financement PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), nouveau sigle pour l'ancien PLA, afin d'accueillir des familles relevant du plafond HLM.
- Pour 4 logements, du financement PLAI pour les familles dont les ressources sont un peu plus faibles et qui peuvent présenter une gestion plus délicate.
- Pour 18 logements, du financement PLS (Prêt Locatif Social) qui permet d'accueillir des familles d'un niveau de revenus supérieur.

Sur ces trois types de financement, le coût de l'opération s'élève à peu près à 7,2 millions d'euros. Sur ces 7,2 millions, on a pu mobiliser à peu près 600 000 euros de financement FEDER, ce qui représente environ un total de 8% du financement de l'opération. Sans la participation de ce type de financement, l'opération n'aurait pas pu

sortir. Des subventions ont été également recherchées auprès des collectivités territoriales : subventions du département, de l'agglomération rouennaise, de la Région au titre de l'AMO, de l'ADEME. Outre sa participation au titre du foncier, la Ville de Rouen a aussi apporté une subvention d'équilibre à hauteur de 200 000 euros. En tant que maître d'ouvrage social, notre part de travail au niveau de l'ingénierie financière est aussi importante que l'optimisation des coûts dans la conception du bâti. ●

Harry ANDRIATSLIVO

Pour ce qui nous concerne, nous n'avions pas la possibilité d'obtenir des subventions. Nous sommes dans le secteur purement privé ; notre prix de vente est celui du secteur, ce qui pour nous est une contrainte. Nous avons résolu ce problème en collaborant avec l'équipe constituée par la Ville, les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage.

Nous avons pu acheter à la Ville le terrain à un prix de 30 à 40 % inférieur à celui pratiqué sur le secteur. Nous avons eu également l'autorisation de densifier le projet que nous avions initialement envisagé. Le fait de

travailler avec l'équipe de maîtrise d'œuvre – et l'entreprise qui avait déjà été intégrée à l'opération – a permis de faire progresser le projet pour parvenir à un coût acceptable par le marché. Notre objectif étant de parvenir à une opération qui puisse être reproductible, nous avons dû revoir plusieurs options, notamment au niveau architectural, pour parvenir à l'équilibre financier.

En résumé, c'est la collaboration au sein d'une équipe pluridisciplinaire et la cohésion de cette équipe qui nous ont permis de surmonter le problème financier. ●

Marie-Christine GANGNEUX

La synergie de savoir-faire au sein d'une équipe pluridisciplinaire a-t-elle généré des transferts mutuels de compétences ? Le fait de travailler ensemble a-t-il permis

de résoudre les problèmes observés sur les opérations courantes en raison de la segmentation des différentes dimensions du projet et du cloisonnement des métiers ? ●

Franck COHEN SOLAL

La collaboration évoquée par monsieur Andriatslivo n'est pas pour nous une première puisque notre organisme a l'habitude de répondre à des concours lancés par le PUCA ; le précédent portait sur LQCM et nous avons répondu à d'autres concours régionaux. Notre organisme a une culture de l'innovation qui génère des habitudes de travail, notamment avec l'entreprise générale qui a travaillé avec nous sur ce projet. Au-delà des modes et des relations de maître d'ouvrage à entreprise un peu cloisonnées, nous avons acquis des réflexes et des habitudes de travail qui nous permettent, dans notre production au quotidien, de nous enrichir mutuellement, d'aller plus loin et, surtout, beaucoup plus vite. Notre collaboration avec différents opérateurs, promoteur privé ou maître d'ouvrage social, est elle plus récente.

Il y a deux ans, LogiSeine a signé une convention de partenariat avec CIR Promotion, par laquelle nous nous engageons à intervenir ensemble lorsque des problématiques communes se posent. L'opération VUD est la seconde sur laquelle nous travaillons en partenariat avec le CIR de Rouen ; la précédente se situait sur une petite commune de l'agglomération rouennaise où nous avons travaillé conjointement sur deux petits immeubles, un en accession et un

en locatif, qui ont la même forme urbaine et offrent quasiment les mêmes prestations dans les logements.

Jean-Louis IZARD, Ecole d'architecture de Marseille

Dans vos démarches de recherche de financements, avez-vous eu l'occasion de raisonner en coût global (construction, exploitation, maintenance) ?

Franck COHEN SOLAL

Il s'agit d'une question difficile, tant une expérimentation comporte des paramètres inédits dont la projection est difficile à réaliser. Bien que LogiSeine soit équipée d'une petite GPAO qui réalise des prévisions d'entretien pluriannuelles, certains aspects de ce projet, notamment la gestion de l'eau et la maîtrise de l'électricité, n'ont pas obtenu de réponses exhaustives. En tout état de cause, nous essayons aujourd'hui d'intégrer cette problématique de coût global dans notre production courante. ●

Hervé TRANCART

Cette question reste encore à explorer ; cela fait longtemps qu'on parle de coût global

mais on n'arrive pas très bien à savoir ce qu'on mesure. ●

Franck COHEN SOLAL

D'autant plus que dans le logement social, une partie des coûts n'est pas maîtrisée en raison de phénomènes tels que le vandalisme dans les banlieues des grandes agglomérations. Etablir des modèles de coût global en sachant que, même au sein de notre propre patrimoine, nous n'avons pas forcément une homogénéité des coûts de gestion, est parfois difficile. On crée des modèles, mais ce qu'il en adviendra est toujours incertain.

Salle

Quel est le surcoût de ce type de programme par rapport aux programmes traditionnels ?

Franck COHEN SOLAL

Il est de l'ordre de 15 à 20 %. ●

Jacotte BOBROFF

Patrick Martin peut apporter quelques éléments intéressants car il a travaillé sur cette question des surcoûts. On avance

toujours entre 15 et 20 %, mais on ne sait pas bien ce que ça recouvre. ●

Patrick MARTIN

En matière de surcoût HQE, tout dépend où l'on place le curseur. Si j'applique ce curseur à une opération bien intégrée sur le plan urbanistique et bien traitée sur le plan de l'architecture, le surcoût HQE en tant que tel est inférieur à 10%. Si maintenant j'intègre de l'architecture bioclimatique et une approche fine, par exemple de gestion des apports solaires, d'isolation extérieure, etc., le surcoût se situe effectivement autour de 15%.

Si je parle de HQE politiquement correct, celle que tout le monde fait un peu contraint, c'est-à-dire les économies sur l'eau, sur l'électricité et le chauffage – ce que les maîtres d'ouvrage

sociaux font depuis longtemps parce qu'ils ne veulent pas couvrir de charges leurs locataires – ce surcoût est de 1 000 euros par logement, ce qui correspond à peu près à 1m² de logement. Dans ce cas de figure, l'opération est souvent baptisée HQE. Si l'on travaille sur les qualités de l'enveloppe, sur l'architecture bioclimatique, etc., ça peut aller beaucoup plus loin.

A mon sens, la HQE politiquement correcte commence à être rangée dans des cases courantes ; on en fait partout et on ne l'évoque presque plus en tant que HQE. Donc on évolue bien vers des surcoûts, selon les projets, de 10 à 15 %. ●

Hervé TRANCART

Le PUCA va essayer de mettre en place, avec les CETE, le CSTB, le CERTU..., un réseau de suivi et d'évaluation d'opérations se réclamant de la démarche HQE. L'objectif sera d'apporter des éléments d'appréciation plus précis, notamment en matière de surcoût et de coût global.

Pascal VICTOR, *Atelier des Deux Anges, architecte de l'opération VUD de Rouen*

Dans la recherche de financements complémentaires sur l'opération VUD de Rouen, nous avons été confrontés à cette interrogation : quel surcoût représente la HQE ?

Or ce projet reprend toute une série de données issues de la consultation du PUCA : travail sur la densité en ville, logements individuels ou individuels superposés avec entrée indépendante, etc. Le projet propose des bâtiments qui sont à la fois

des immeubles urbains et quasiment des logements individuels ; c'est un premier point qui, par rapport au surcoût, est extrêmement important. Il y a aussi toute la liaison avec la voiture, l'éclairage naturel, etc., ainsi qu'une réflexion sur le logement, telle que la conception de chambres d'enfants plus petites (6 à 7m²) pour redonner de la surface à des espaces de jeux. Ainsi chaque logement fait l'objet d'une approche qui n'est pas révolutionnaire, puisque basée sur des usages, mais qui marque une progression par rapport aux habitudes et apporte une réponse à des demandes qu'on ne traite que très peu.

Nous avons fourni un travail important sur les thèmes HQE, mais au service d'une intégration dans un quartier : travail lié à la pente (récupération des eaux pluviales en couverture) mais également sur un

socle végétal. Pour vous donner un ordre d'idée, ce projet ne comporte que 12 à 13% d'espaces minéraux. Le surplus d'eau qui sert à l'arrosage est évacué par de petits fossés qui marquent aussi la différence entre les espaces extérieurs et le projet lui-même. Travail également sur la santé avec des recherches sur les matériaux, l'isolation par l'extérieur, etc. Donc, on ne peut répondre à la question du surcoût HQE en disant simplement que c'est x %.

Lorsque nous avons constitué notre dossier auprès de l'ADEME et du FEDER, nous avons pu développer cet ensemble d'arguments sur l'usage, l'intégration dans le site, le logement, etc. C'est cet ensemble qui a représenté un surcoût par rapport à une opération normale.

Dernier point : l'intérêt de ce type d'opération est de fournir des données déclinables à des projets plus courants. C'est ce que nous sommes en train de faire sur d'autres opérations à Rouen et je crois que c'est le sens de l'histoire.

Marc DAUBER, architecte de l'opération VUD de Chalon-sur-Saône

La charge de travail sur les opérations VUD est sans commune mesure avec ce qu'on fait habituellement, y compris pour les maîtres d'ouvrage puisque, comme l'indiquait Franck COHEN-SOLAL, il leur faut monter une ingénierie financière. Un des premiers enseignements de ce programme est, me semble-t-il, qu'il fait émerger de nouvelles façons de travailler qui font que rien n'est fixe.

A titre d'exemple, pour l'ouverture prochaine des PLI à Chalon-sur-Saône, nous avons élaboré un descriptif qui comprend beaucoup de variantes. Pourquoi ? Parce que le Conseil

régional a changé au mois d'avril et qu'il a voté une subvention pour des capteurs solaires. Ce nouvel élément de budget fait que nous proposons dans l'appel d'offres des capteurs solaires en variante, capteurs qui seront sans doute retenus si nous réalisons des économies sur les fondations. Cela demande entre nous une méthodologie de travail radicalement différente de celle définie à l'origine.

Autre point : nous avons insisté pour que l'ensemble du projet fasse appel aux mêmes bureau de contrôle, coordonnateur SPS, bureau de béton et entreprises. Question à l'équipe de Rouen : les mêmes entreprises oeuvrent-elles sur l'ensemble du projet ? Parce que nous nous sommes aussi demandés s'il fallait mener les deux opérations en même temps ou s'il fallait commencer par l'opération locative puis continuer par celle en accession. Si la même entreprise prend en charge les deux opérations, on aura évidemment de meilleurs prix. Nous sommes allés jusqu'à nous poser la question des usagers puisque le promoteur privé dispose d'une liste de gens qui ont des demandes spécifiques pour leur logement (individuel, dense, mixte, groupé) et qu'il y a par ailleurs une liste d'attente de locataires. Fallait-il tout de suite intégrer les demandes des locataires ou non ?

Lorsque je demande à l'équipe de Rouen si elle a reconduit des entreprises similaires sur l'ensemble du projet, c'est parce que nous-mêmes sommes en train d'essayer de trouver une solution pour y parvenir. Le développement durable pose des interrogations à tous les niveaux, en particulier quant à la manière d'intégrer de manière efficace les composantes élus, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises et usagers dans le projet. ●



Franck COHEN SOLAL

Le problème de l'entreprise ne s'est pas posé à Rouen puisqu'elle fait partie intégrante de l'équipe du concours. Le cadre expérimental

a rendu possible cette intégration sans passer par un appel d'offres. ●

Pierre MENGUY

Je voudrais souligner ce qui, à mon avis, représente les critères de la réussite d'un projet comme celui-là. J'en vois au moins trois. D'abord la volonté de réussir. Si les uns et les autres n'avions pas eu la volonté d'aller jusqu'au bout, il y aurait eu mille raisons d'arrêter ou de laisser les choses dériver. C'est parce qu'il y avait une volonté partagée, une vision commune que nous sommes allés jusqu'au bout. Deuxième point, qui a déjà été évoqué, le problème des financements. Ce type d'opération n'est pas reproductible à l'infini dans les conditions de ce projet, à savoir

céder le terrain avec une moins-value sur la vente et donner des subventions d'équilibre. C'est un écueil à la reproductibilité et il faudra trouver des financements différents. Troisième critère de réussite : le travail d'équipe qui a d'emblée accompagné la volonté et dont l'impulsion a été donnée par les deux maîtres d'ouvrage qui ont eu l'intelligence de se rapprocher immédiatement, de choisir le même maître d'œuvre, d'organiser des réunions entre la Ville, le maître d'œuvre et les maîtres d'ouvrage. ●

Hervé TRANCART

La parole est à Pierre KERMEN, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement de Grenoble ●

Pierre KERMEN

Je crois être un élu pour agir. En même temps, je pense que l'élu n'est pas uniquement là pour décider et donner des orientations, mais aussi pour animer la décision publique. Et ce rôle d'animateur dans toutes les politiques publiques, qu'elles soient urbaines, environnementales, etc. est essentiel.

Je crois également que nous devons faire des choix sur certaines évolutions. La question du développement durable en fait partie ; je l'ai intégrée depuis longtemps puisque j'ai la chance de travailler avec des chercheurs dans des laboratoires scientifiques. J'ai été « élevé » dans cette préoccupation et lorsque je suis arrivé à Grenoble en 2001 en tant qu'adjoint à l'urbanisme et à l'environnement, c'était pour agir dans ce sens. Nous n'avons pas le choix ; nous devons nous engager dans la réduction des gaz à effet de serre. C'est une conviction forte qui repose sur des analyses scientifiques internationales, dont certaines analyses grenobloises.

Le second point, c'est la nécessité de travailler sur la mixité sociale et la mixité urbaine.

Dès mon arrivée, j'ai voulu être adjoint à l'urbanisme et à l'environnement afin de marquer les orientations que nous devons développer. A cet effet, nous avons monté des groupes de réflexion multiples et avons défini des axes prioritaires. Ces axes prioritaires sont la réduction des gaz à effet de serre, le confort thermique – à Grenoble les amplitudes thermiques sont extrêmement fortes entre les différentes époques de l'année et même au sein d'une même journée – et le développement des énergies renouvelables. Nous avons également intégré dans la question environnementale et urbaine la question de l'accessibilité et du déplacement.

Etant président d'une société d'économie mixte, je suis par conséquent aussi aménageur, ce qui me permet, une fois mené le travail de réflexion et d'orientation stratégique sur la ville, d'expérimenter ces différentes orientations. Ainsi, nous avons créé dans une partie sud de Grenoble une ZAC d'aménagement sur laquelle nous avons proposé à des promoteurs, en particulier privés, de travailler. Nous avons testé progressivement leur capacité à répondre aux orientations définies par la Ville en instituant des prescriptions de plus en plus fortes à chaque cession de terrain. Si bien que ce modèle, qui était presque un modèle de recherche-action, nous a servi pour l'opération de la caserne de Bonne.

La caserne de Bonne représente 8 hectares et demi au centre de Grenoble, juste dans l'extension du centre-ville qui va rejoindre les grands boulevards où une troisième ligne de tramway est en cours de réalisation. Le projet comprend une opération mixte de 850 logements, une zone avoisinant 30 000 m² d'activités, un espace commercial, une nouvelle école. Nous avons essayé d'intégrer une réelle dimension de mixité urbaine. Nous ne voulons pas un quartier ; nous voulons construire la ville dans son prolongement.

En même temps, nous visons un objectif spécifique qui est de retrouver des familles en centre-ville. La ville de Grenoble s'est construite après les années 50 avec de jeunes générations ; cette dimension est inhérente à la culture de la ville, voire même à sa constitution urbaine. Or, aujourd'hui, presque un ménage sur deux est un ménage seul et nous connaissons un vrai problème d'identité, à savoir que notre population n'est plus en harmonie avec ce que nous avons



été. Il est par conséquent très important de donner la possibilité à des familles de venir se loger à Grenoble.

Autre axe : le logement social étant davantage concentré dans la partie sud de la ville, nous voulons un rééquilibrage par un accroissement de logements sociaux en centre-ville. C'est la raison pour laquelle la caserne de Bonne devrait accueillir 35 % de logements sociaux.

L'autre dimension, qui est plus nouvelle, est la question du développement durable. Nous nous sommes demandés comment le mettre en œuvre. Bien que nous ayons précédemment amorcé un travail dans ce sens, je sentais qu'il manquait encore une légitimité à ce processus. Il manquait un rythme, un pouls, un cœur qui donne de l'organisation à tout cela. Un programme européen, dit « Concerto », a permis de créer cet environnement favorable. Nous avons réuni une très grande diversité d'acteurs avec l'objectif de remporter ce programme. Il y eut ce moment où la capacité de création collective s'exprime pleinement, parce qu'on y croit, qu'on a envie d'y aller. En deux mois, nous avons bâti un dossier et gagné cet appel d'offres qui vise tous les objectifs que nous devons atteindre à moyen terme : diviser par quatre nos consommations d'énergie d'ici 2050 et réduire très fortement les gaz

à effet de serre en utilisant des énergies renouvelables. Si bien qu'un opérateur à Grenoble, GEG, s'est engagé à assurer lui-même 1 000 m² de capteurs photovoltaïques qui pourront être dédiés, par exemple, au toit de l'espace commercial.

Je crois qu'il faut effectivement une volonté politique. J'ai l'ambition de croire que je l'ai et je suis là pour ça. Je ne suis ni un urbaniste, ni un professionnel. En revanche, je me suis fixé des objectifs à atteindre devant les électeurs et j'essaie de faire ce que j'ai proposé. En même temps, au-delà de cette volonté politique, il faut s'appuyer sur des démarches d'acteurs. Je suis certain que si j'avais mis autour de la table un représentant de chaque institution, avec tous les problèmes de représentation corrélatifs, ça n'aurait pas fonctionné. Avoir dans un tel projet effacé l'ensemble des problèmes institutionnels, que nous retrouvons d'ailleurs maintenant – mais en phase aval – est une bonne méthode pour avancer. ●

Hervé TRANCART

Patrick Martin va nous préciser comment s'est construite cette démarche qui va se traduire dans des actions très concrètes. A cet effet, il faut des outils pour capitaliser

la réflexion amont et les discussions entre les acteurs et que ces outils servent aussi au dialogue, à trouver de bonnes solutions communes. ●

Patrick MARTIN

Notre bureau d'études a d'abord travaillé comme assistant de la commune de Grenoble puis comme assistant de ce programme pour le maître d'ouvrage SEM SAGES. Son rôle dans le dispositif est d'être un rouage permettant de faire entrer les objectifs dans le domaine du réalisable. Ce réalisable va être appréhendé par les maîtres d'ouvrage puis par les équipes d'ingénierie. Le problème est de transformer cette matière volontaire en quelque chose qui deviendra un projet. Cette toute première transformation est antérieure au programme.

Notre démarche s'est construite progressivement à partir de l'existant, le HQE politiquement correct que j'évoquais précédemment et que les maîtres d'ouvrage privés de Grenoble ont adopté lorsqu'ils ont constaté que le public y parvenait déjà à des coûts raisonnables. L'étape suivante, qui a consisté à équiper les logements en chauffage solaire, a également été suivie d'effet auprès du privé au regard du coût modéré d'investissement et des économies d'énergie générées. Depuis peu, nous sommes passés à des programmes plus ambitieux appliqués à l'isolation extérieure de l'enveloppe et à l'architecture bioclimatique.

La volonté politique est déterminante pour le succès d'une telle démarche. Par expérience, je sais qu'un travail de cet ordre finit la plupart du temps sur une étagère poussiéreuse. C'est la détermination de l' élu – qui est aussi celui qui attribue les permis de construire – qui donne une autorité, une légitimité très forte à ce travail de transcription et qui le rend opérationnel. Lorsqu'un président de SEM réunit ses confrères – le président de Grenoble Electricité et Gaz et celui de la compagnie de chauffage – alors qu'on

ne dispose que d'un mois et demi pour monter le dossier Concerto, cela crée une synergie extraordinaire et débouche sur des solutions.

En tant que lauréats du concours Concerto, nous menons un projet très ambitieux sur les qualités énergétiques de l'enveloppe et sur le recours aux énergies renouvelables : solaire photovoltaïque ; solaire thermique ; chauffage et rafraîchissement sans recours aux pompes à chaleur. Comme Pierre Kermen veut objectiver chaque point, nous avons travaillé en coût global, c'est-à-dire sur les temps de retour. C'est dans cette tension très forte entre volonté politique, volonté d'afficher des éléments objectifs et programme qui doit se lire, qui doit être compréhensible par tout le monde, que nous œuvrons.

Cette approche de fabrication d'un programme est totalement en symbiose avec ce que l'architecte en chef de la ZAC, en l'occurrence Christian Devillers, définit de son côté. On peut légitimement parler d'une co-écriture du cahier des charges qui articule l'architecture et l'urbanisme à la qualité environnementale et l'accessibilité. Il n'y a pas de césure entre architecture, urbanisme et HQE : l'un parle de l'autre et l'autre parle de l'un, y compris en matière d'accessibilité pour laquelle les élus grenoblois sont très exigeants et considèrent que c'est la cible n° 1 de la qualité environnementale. L'accessibilité d'un quartier traduit la manière dont les gens vont y vivre au quotidien, avec leurs petits ou gros handicaps ; c'est vraiment une façon de percevoir l'environnement que de fixer comme préalable initial à l'opération que l'architecture et l'urbanisme ne créent pas d'obstacles. ●

Marie-Christine GANGNEUX

Pouvez-vous donner quelques exemples de l'impact de cette démarche sur les

documents d'urbanisme : par exemple, quel est le contenu du PLU à Grenoble ? ●

Patrick MARTIN

Je vais évoquer essentiellement le cahier des charges de la ZAC. Nous avons travaillé avec Christian Devillers sur la définition des façades, de l'architecture bioclimatique, du rapport à la rue, de tous les rapports entre le bâtiment et ses espaces extérieurs et des rapports entre le quartier à urbaniser et la ville alentour.

Plus concrètement, lorsqu'on évoque la manière dont les entrées des immeubles vont être gérées, on l'aborde conjointement sous l'aspect du rapport à la rue, avec une définition des filtres successifs qui permettront de gérer l'environnement intime, depuis le logement jusqu'à la rue. Le traitement de ces filtres s'opère par la suite selon une double approche : Christian Devillers sur le plan architectural ; notre bureau d'études sur le plan de la qualité environnementale.

Il en va de même pour les façades et l'architecture bioclimatique où nous définissons ensemble les choix : excroissances, apports solaires, traitement des casquettes ou d'occultations variables pour filtrer la lumière, etc. Il y a une cohérence totale

entre nos textes respectifs, cohérence que l'on retrouve dans un vocabulaire commun à nos deux écritures.

Notre souci est de nous positionner sur des lignes pratiques. Le problème posé par une pensée politique est de lui donner un cadre qui puisse l'incarner. D'où une approche directive dans les grandes lignes, bien qu'elle laisse des marges de créativité. Mais on passe par des points durs. Par exemple, on va à la fois décrire de manière exigeante le moyen de réaliser des économies de chauffage et demander, compte tenu des phénomènes climatiques de Grenoble, de prévoir une isolation par l'extérieur pour gérer le confort d'été. Il s'agit-là de points de passage que l'on peut qualifier de « pratiques » et qui sont indispensables dans une visée de cohérence entre confort d'été et confort d'hiver. Sachant que nous traduirons conjointement ces exigences sur le plan de l'architecture afin que cette isolation extérieure ne soit pas une « tartouille » sur un mur. ●

Pierre KERMEN

La question du PLU est une vaste question à laquelle je ne répondrai ici que de manière générale. Le premier axe du PLU est de favoriser la compacité urbaine afin de limiter l'impact sur l'environnement. Il s'agit de favoriser la densité, mais pas n'importe laquelle : une densité organisée qui travaille sur la forme urbaine, sur les rues, etc. Un second élément que j'aurais voulu intégrer dans notre PLU concerne des prescriptions rendant obligatoire le solaire sur l'ensemble des nouveaux bâtiments. La loi ne le prévoit pas et je pense que le législateur devrait porter de manière plus volontaire ce type d'obligation ; on ne peut pas à la fois vouloir un Plan Climat et dans le même temps ne pas prévoir d'outils pour agir concrètement à l'échelle publique.

Nous avons donc assorti notre PLU de nombreuses recommandations environnementales, de manière à favoriser les énergies renouvelables. Nous menons également un travail de sensibilisation important auprès des promoteurs lors du dépôt des permis de construire pour aller dans ce sens. Il est important que nous partagions cette culture pour construire un imaginaire urbain écologique et social parce qu'en France l'écologie est dissociée de l'urbain. Cette

déconnexion est une erreur, les chiffres le démontrent : à Grenoble la consommation d'énergie par habitant est de 2,9 tonnes équivalent pétrole, alors qu'à l'extérieur de la ville, dans un espace plus dilué, elle s'établit à 3,58 tonnes. La ville, la compacité, c'est écologique.

Eric HENRY, CRISTO, Grenoble

Ce qui me frappe, c'est l'écart entre les deux démarches présentées. Je trouve chez Pierre Kermen une volonté politique affirmée, prescriptive, qui par ailleurs est souvent critiquée par les professionnels qui considèrent que ce n'est pas son rôle de leur prescrire des solutions techniques. En même temps, à un moment donné, certaines opérations vont peut-être avoir un effet démonstratif et sont absolument nécessaires, surtout dans un contexte français totalement décalé par rapport aux exigences à venir. Y avait-il de la part des élus rouennais une démarche de ce type, une volonté aussi affirmée ? ●

Pierre MENGUY

Pour ce qui concerne la volonté de la ville, je crois que celle-ci est très claire ; notre PLU est axé sur le développement durable, tant en ce qui concerne la ville actuelle que la ville à venir. Nous mettons moins en avant qu'à Grenoble le côté prescriptif de ce que

nous souhaitons faire. Bien que nous partagions les mêmes objectifs de fond, j'ai la conviction que le développement durable est une démarche qu'il faut accompagner et encourager mais qu'il ne sert pas à grand-chose de vouloir brusquer les choses.



Pour vous donner d'autres exemples, au-delà de ce projet VUD, nous développons d'autres opérations HQE sur la ville, comme la construction d'une grande médiathèque qui va bien au-delà du HQE « politiquement correct ».

A cet effet, nous avons mobilisé en interne les compétences pour créer cet équipement public, au sein d'un quartier GPV, pour là aussi donner du sens à notre action. ●

Marie-Christine GANGNEUX

Pour conclure, deux questions aux élus : quelles sont les conditions pour que ces expérimentations deviennent une pratique

courante ? Pour reprendre la terminologie de Pierre KERMEN, quelles sont les conditions de « l'imaginaire écologique urbain » ? ●

Pierre KERMEN

C'est une véritable culture qui est à façonner. Par exemple, la plupart des habitants grenoblois que j'ai régulièrement rencontrés sur le site de la caserne de Bonne éprouvent des difficultés à imaginer ces nouveaux modes d'habiter. On a en face de nous des résidents qui n'en ont pas tellement envie. C'est un problème générationnel et il faut énormément plaider la cause de ceux qui attendent un logement. Maintenant, je pense que l'aspect démonstratif est très important. Est-ce que tout cela marche ? La question économique est fondamentale. Si j'ai choisi le BETREC, c'est parce que ce cabinet est un économiste de la construction et je voulais qu'on aborde cette question essentielle. Mais d'autres voies peuvent être explorées. Par exemple, nous avons ouvert, depuis un mois à peine, près de 500 m² d'espace, baptisé la Plateforme, pour promouvoir la culture urbaine. Cet espace, dédié aux questions d'urbanisme, d'architecture et

d'environnement mobilise d'importants moyens. Différents outils sont nécessaires pour atteindre notre objectif ; il n'existe pas qu'une seule réponse. En même temps, je crois que la Ville, les élus, les services doivent avoir des axes prioritaires. Quand on sait où l'on va, cela permet de faire naître le débat public : c'est ainsi que l'on arrive à décupler nos forces. ●

Pierre MENGUY

Sur les conditions de la réussite, je me suis déjà exprimé. Je ne reviendrai pas sur la volonté, sur la nécessité d'une aide financière pour ces projets et le travail en équipe. Au-delà de ces aspects, Il s'agit aussi une question de culture urbaine, de culture des élus que nous sommes. La question se pose plus franchement de savoir où l'on veut aller. Tout le monde a la même volonté d'aller, plus ou moins vite, vers cette nouvelle façon de construire la ville ; cela transcende la taille

des villes et l'orientation politique d'une ville ou d'une autre.

L'une des idées que pourrait peut-être porter le PUCA serait d'organiser ou de favoriser des rencontres entre les élus, les maires, les adjoints à l'urbanisme de toutes les grandes villes de France afin de débattre, d'échanger et de communiquer sur ces nouvelles expériences urbaines. ●

lundi 10h-11h30
Recherche
et acteurs de la ville

lundi 11h30-13h
Vieillessement
de la population
et habitat

lundi 14h-15h30
Mixité de l'habitat
et développement
durable

lundi 16h-17h30
Conception
et décision urbaine :
la démarche EUROPAN

mardi 9h30-11h
Mobilité
et mode de vie
dans le périurbain

mardi 11h30-13h
Ancrage résidentiel
et choix du logement

mardi 14h-15h30
Économie urbaine
et culture

mardi 15h30-17h
La ville de demain :
perspective et
action publique

Conception et décision urbaine : la démarche EUROPAN

Allen-François Lederlin

directeur de l'aménagement et des études d'urbanisme, ville de Clermont-Ferrand

Paul Béranger

directeur de l'urbanisme, ville de Mulhouse

Jean-Paul Bléry

directeur général Mulhouse Habitat

Christophe Boyadjian,

architecte, urbaniste, équipe lauréate EUROPAN 6 à Clermont-Ferrand

Philippe Collin

architecte, équipe lauréate EUROPAN 5 à Mulhouse

Alain Coquet

architecte-urbaniste, chargé des réalisations, EUROPAN France

Anne Vigne PUCA

secrétaire générale EUROPAN France

Modération Jean-Louis Violeau chercheur en sciences sociales, laboratoire ACS (école d'architecture Paris-Malaquais-CNRS)

EUROPAN est un programme de recherche et d'expérimentation européen issu du PAN (Programme pour une architecture nouvelle), lancé en France par le ministère de l'Équipement en 1971 puis, au niveau européen, en 1988. Il a pour but de promouvoir la réflexion et les innovations urbaines et architecturales dans la ville européenne, et pour vocation d'aider les jeunes architectes européens à développer et à faire connaître leurs idées, et de proposer aux villes, aux collectivités territoriales, aux aménageurs et aux maîtres d'ouvrage des réponses urbaines et architecturales novatrices.

La démarche expérimentale d'EUROPAN comprend l'organisation d'un concours d'idées d'architecture et d'urbanisme sur des sites proposés par des villes partenaires, à raison d'une session tous les deux ans environ, l'animation d'une plate-forme de réflexion, de débat et d'échange d'expériences entre les différents acteurs des villes autour des thèmes des sessions, des enjeux des sites et des projets primés et, enfin, la mise en place de processus de réalisation à partir des projets et des idées développés par les équipes de jeunes concepteurs primées.

Depuis sa création, sept sessions ont eu lieu et la huitième, initiée en 2004, sera lancée au début de 2005.

En France, 37 équipes primées se sont engagées dans des processus de réalisation après avoir élaboré un projet urbain et architectural à travers des études pré-opérationnelles. Et 24 projets issus des six premières sessions ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Inscrites sur le point d'articulation entre l'échelle urbaine et l'échelle architecturale, les propositions des candidats comportent, d'une part, un projet stratégique à l'échelle urbaine et, d'autre part, un projet urbano-architectural illustrant l'aboutissement de cette réflexion sur un périmètre plus restreint. Les projets primés sont sélectionnés sur la base de l'intérêt et du caractère innovant des idées développées, en relation avec les enjeux des sites proposés, les orientations programmatiques et les attentes formulées par les villes.

S'engage alors un débat critique entre les partenaires d'EUROPAN autour des projets primés afin de préciser et d'approfondir les idées qui retiendront l'attention des villes et des maîtres d'ouvrage. Ces idées servent de fil directeur pour l'étape suivante, celle de l'étude pré-opérationnelle, et c'est dans ce cadre qu'elles sont confrontées aux contraintes et aux évolutions des sites et aux attentes des villes.

Cette phase est un moment privilégié pour initier une démarche de projet partagée et innovante qui favorise un décloisonnement entre les savoirs et les pratiques des différents acteurs : création d'un comité de pilotage, de groupes de travail thématiques, d'ateliers urbains, etc. Elle est renforcée par la mise en place d'une procédure de concertation publique qui permet d'associer les habitants à la démarche et facilite le portage politique et technique du projet sur le long terme.

L'élaboration en commun du cahier des charges est l'occasion de préciser les attentes et les volontés des villes, de procéder à un recadrage programmatique, de peaufiner l'approche méthodologique et, si nécessaire, de consolider le partenariat dans une perspective opérationnelle.

En fonction de la complexité des sites, de la thématique privilégiée par les acteurs et de la configuration des équipes de concepteurs, la mobilisation de compétences complémentaires peut s'imposer pour favoriser une approche pluridisciplinaire des enjeux : environnementalistes, paysagistes, économistes, sociologues, bureaux d'études techniques structures ou VRD... seront alors appelés à intervenir.

Cette phase-clé du processus expérimental a pour double finalité de permettre le transfert et l'adaptation, dans les meilleures conditions, des concepts développés pour le concours et de donner une visibilité sur le futur programme opérationnel. A cet effet, EUROPAN préconise que l'étude pré-opérationnelle comporte deux volets distincts : un volet urbain où la réflexion débouchera sur la validation d'un projet urbain et architectural de référence pour le site, et un volet de faisabilité urbano-architecturale préfigurant une première opération. Ce second volet doit permettre de mobiliser les opérateurs qui s'engageront dans la phase de réalisation et de favoriser leur adhésion aux objectifs de la démarche expérimentale.

Le passage à la réalisation impose l'élaboration d'un protocole engageant les différents partenaires du processus opérationnel : maître(s) d'ouvrage, équipes de concepteurs et EUROPAN. Il précise les finalités expérimentales de l'opération, en filiation avec les idées initiales du concours re-déployées dans les projets urbano-architecturaux concertés et validés par les villes en phase intermédiaire.

Dans sa configuration globale, du concours d'idées à la réalisation, les apports de la démarche EUROPAN au renouvellement des processus de conception et d'aide à la décision urbaine peuvent être multiples. Ils varient d'un contexte et d'une expérience à l'autre, selon la capacité des différents partenaires à maintenir tout au long du processus les objectifs expérimentaux initiaux et à développer, à partir du projet d'idées fondateur, un projet négocié *« entendu comme un système ouvert qui, autour des idées fortes, intègre des points de vue multiples des acteurs, gère sur la durée des complexités programmatiques, connecte des échelles différentes entre niveau urbain et architecture et ouvre des marges d'appropriation aux citoyens »*.

[Didier Rebois, secrétaire général d'Europan Europe]

Le principal apport de la démarche pourrait en effet résider dans sa capacité à mobiliser, pour le management des projets urbains et architecturaux, la réflexion de l'ensemble des acteurs autour des idées les plus novatrices des jeunes concepteurs et à créer un cadre favorable à l'adaptation et la négociation de ces idées pour l'émergence de projets innovants, comme peuvent en témoigner les réalisations récentes de Reims, Plérin-sur-Mer ou Saintes en France, de Zaanstad, Groningen ou Alicante en Europe.

La table ronde sera l'occasion de présenter et de débattre, avec les représentants de la ville, de la maîtrise d'ouvrage et des équipes d'architectes, de deux processus de réalisation en cours issus des cinquième et sixième sessions du concours sur des sites de renouvellement urbain très différents : la requalification du secteur Mertzau de la cité Wagner, un ensemble de logements collectifs sociaux de la fin des années cinquante situé à Mulhouse et la requalification des îlots Kessler-Rabanesse dans un faubourg proche du centre-ville de Clermont-Ferrand.

Conception et décision urbaine : la démarche European

Anne VIGNE

L'objectif, à travers la présentation de deux opérations European en cours, est d'aborder l'aller-retour entre la conception et la décision urbaine. Les villes et leurs équipes de concepteurs sont ici pour en parler.

Pour ceux qui ne connaissent pas European, European est un concours d'idées d'architecture et d'urbanisme qui s'adresse aux jeunes concepteurs européens. Ce concours a pour particularité de demander aux villes de proposer des sites et des questionnements auxquels les architectes doivent répondre. C'est un concours d'idées mais sa deuxième particularité est qu'European veut voir ces idées adaptées dans le cadre de réalisations expérimentales.

Le travail partenarial est très important et nécessite une collaboration très étroite avec les différents acteurs de la ville, que ce soient les élus eux-mêmes, les maîtres d'ouvrage, les aménageurs et, bien sûr, les concepteurs.

European est aussi un lieu de débat – en fait surtout un lieu de débat – qui vise à approfondir les connaissances, les réflexions et les savoir-faire dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat et de l'architecture et à favoriser les échanges sur ce sujet avec des partenaires d'autres pays européens.

L'objectif est d'aider les villes et les maîtres d'ouvrage ayant proposé des sites et avancé des questionnements à trouver des réponses architecturales et urbaines novatrices à leur thématique, d'échanger sur ces questions avec d'autres villes européennes et, dans un deuxième temps, de les développer dans des réalisations.

Et, comme je vous l'ai dit, European est un concours pour les jeunes, les jeunes

architectes mais également les jeunes concepteurs, de moins de 40 ans. Ce concours les aide à développer des idées innovantes, à les faire connaître sur la scène européenne et à les tester dans des réalisations.

Cela signifie qu'en amont du concours, les villes et les maîtres d'ouvrage partenaires d'European qui proposent des sites s'engagent à travailler avec les équipes primées au concours.

L'objet de cette table ronde est de regarder, à travers deux réalisations en cours – l'une issue de la cinquième session du concours et sise à Mulhouse et l'autre issue de la sixième session du concours et sise à Clermont-Ferrand – quels peuvent être les apports de la démarche European pour le renouvellement des processus de conception et les aides à la décision urbaine.

Serge Godard, sénateur maire de Clermont-Ferrand, et Pierre Freyburger, maire adjoint de Mulhouse, s'excusent de ne pas être parmi nous et sont représentés par leurs directeurs de l'urbanisme, Allen-François Lederlin pour Clermont-Ferrand et Paul Béranger pour Mulhouse, accompagné de Jean-Paul Bléry, directeur de Mulhouse Habitat.

Jean-Louis Violeau, qui va animer cette table ronde et en présenter le déroulé, est chercheur en sciences sociales ; il nous accompagne depuis longtemps et vient, entre autres, de terminer des analyses très intéressantes sur les usages dans des opérations European que vous pouvez trouver sur notre site internet. ●

Jean Louis VIOLEAU

Alain Coquet va tout d'abord nous présenter les deux opérations de Mulhouse et de Clermont-Ferrand, opérations en cours de réalisation dans des situations assez contrastées mais néanmoins assez représentatives d'autres sites, d'autres enjeux plus généraux.

Par la suite les représentants des deux villes présenteront le processus et l'avancement des opérations ; puis deux architectes, Christophe Boyadjian pour Clermont-Ferrand et Philippe Collin pour Mulhouse, restitueront la façon dont ils ont perçu ce processus qui est souvent – ou tout du moins on peut l'imaginer – une formation complémentaire par rapport à leurs études d'architecte et aussi l'occasion de toucher, et même plus que toucher du doigt la réalité de l'exercice et de se confronter à d'autres réalités que celles, plus théoriques, de l'enseignement.

Nous essaierons d'initier un débat entre nous et avec la salle autour de deux ou trois thèmes. D'abord, et c'est le pivot d'Europas, ce que sont devenues les idées, les idées du concours d'idées ; puis l'interrogation adressée à l'étude urbaine comme moment

pivot et fondamental du processus et peut-être un peu méconnu. Et à travers cette idée d'étude urbaine également, en arrière-plan, s'interroger sur la façon dont le projet architectural qui intervient au bout de ce processus peut ou non être perçu comme une forme d'épuisement des possibles ouverts par l'urbanisme. Le concours portant sur un périmètre assez vaste, l'étude urbaine vise à préciser ses enjeux et, finalement, le projet architectural est une sorte de cristallisation par le test et l'évaluation des hypothèses de départ confrontées au réel. Donc l'idée d'un épuisement des possibles est peut-être à mettre en débat.

En arrière-plan toujours, la façon dont on assiste ou non à un renouvellement des idées à travers l'appel à de jeunes concepteurs qu'on assimile communément à la nouveauté et au dynamisme. A eux et aux villes de nous dire dans quelle mesure ce travail se fait en continuité ou en rupture avec ce qui a l'habitude d'être fait plus conventionnellement. ●

Alain COQUET

Nous sommes en présence de deux situations différentes et d'abord de deux suites de concours chronologiquement différentes.

Pour Mulhouse, il s'agit des suites de la cinquième session d'Europas dont le thème était « Les nouveaux paysages de l'habitat, déplacements et proximités » et d'une

configuration particulière par rapport aux suites habituelles du concours, en ce sens qu'il y a eu transfert du site opérationnel initial vers un autre site proche mais cependant toujours inclus dans le périmètre de réflexion du concours et soumis aux mêmes enjeux, à savoir l'implantation de la future ligne de tram/train à Mulhouse.



Du point de vue du processus tel qu'on l'entend à European, à savoir une décomposition : concours d'idées, étude de faisabilité urbaine et architecturale intermédiaire et réalisation, nous sommes plus avancés à Mulhouse qu'à Clermont-Ferrand puisque l'étude urbaine intermédiaire y est achevée.

A Mulhouse, un transfert de site s'est imposé du fait qu'après le concours on s'est trouvé dans une situation où la réflexion sur le projet de tram/train, un projet d'infrastructure assez important, n'était pas suffisamment avancée pour passer à une réalisation. L'équipe a participé, dans une phase intermédiaire, à une étude de définition sur la stratégie d'aménagement de la cité Wagner, un grand ensemble de logement social des années cinquante, avant de se voir confier une commande d'étude urbaine sur la partie nord du secteur pour une opération de renouvellement urbain comprenant la démolition de 280 logements et la reconstruction d'environ 170 logements en typologie intermédiaire : maisons de ville, intermédiaire et petits collectifs.

Le projet du concours a mis en évidence la possibilité de mieux intégrer la cité au reste de la ville, de mieux la relier. La proposition de modifier le tracé de la ligne de tram/train, de lui faire longer la cité et d'y ajouter un arrêt commun avec les grands équipements que sont le musée de l'automobile et le parc d'expositions, a eu un impact sur le projet de renouvellement de la cité.

Il est important de préciser que le renouvellement urbain au nord de la cité, dans le cadre du programme European, est complémentaire d'un programme de réhabilitation lancé dans le cadre d'une action du PUCA intitulée « Moderniser

pour l'habitant ». Ce qui offre une synergie entre ces deux actions, différentes et complémentaires, sur le périmètre.

Le périmètre voué au renouvellement urbain a été décomposé en cinq opérations. L'une, située à l'angle nord-est du site et portant sur une quarantaine de logements locatifs, a été confiée à l'équipe primée au concours. Quatre autres ont fait l'objet d'une consultation d'architectes. L'une de ces quatre opérations, située à l'angle ouest de la cité, à proximité de la future station de tram/train, comprend le siège social de l'OPAC Mulhouse Habitat et une petite opération de logements pour personnes âgées. Une autre comprend un programme de parcs de stationnement en silos.

Pour Clermont-Ferrand, il s'agit d'une suite de la sixième session du concours European dont le thème était « Entre villes, dynamiques architecturales et urbanités nouvelles » sur un site qui se trouve entre le centre historique, au nord, et le quartier de la cité universitaire, au sud. On est ici dans un contexte de renouvellement urbain complètement différent de par la nature du tissu, un tissu mixte d'habitat et d'activités de type faubourg.

Il s'agit d'un chapelet d'îlots, dits Kessler-Rabanesse, situés entre les deux voies principales nord-sud irriguant les rues Kessler et Rabanesse et faits d'un tissu relativement constitué, au nord, et beaucoup plus lâche, au sud. Le périmètre, qui abrite la majeure partie de la disponibilité foncière, incluait l'actuelle école d'architecture dans la partie sud-est et l'implantation d'un nouvel équipement, l'école des beaux-arts, à proximité.

Avec « le troisième voyage des Dômes », l'équipe Boyadjian-Prével propose de

densifier les îlots Kessler-Rabanesse en répondant aux deux échelles, celle, plutôt basse (R+2), du quartier avec des programmes mixtes de logements et d'activités, et celle du « grand paysage », celui des puits, avec une succession de séquences d'immeubles lames en R+9 destinés à des programmes innovants d'activités liés à l'université : laboratoire, pépinière d'entreprises...

La proposition comprend également la requalification des espaces publics du secteur et la piétonisation de l'une des voies principales ainsi que la création d'un parvis sur lequel donneront l'école des beaux-arts et la séquence urbaine centrale. ●

Jean-Louis VIOLEAU

Nous commencerons la présentation de l'opération de Mulhouse avec messieurs Béranger et Bléry. Quels sont pour vous, après plusieurs mois sinon quelques années

de partenariat, la vision et les bénéfices que vous avez pu retirer de cet échange et de cette coopération dans la foulée du concours European 5 ? ●

Paul BERANGER

Vous avez eu un déroulé du processus qui n'est pas un processus linéaire ; nous avons eu des moments de creux où l'on se demandait ce qu'allait devenir la démarche European et des moments d'accélération. Il me semble que dans les conditions initiales, du fait qu'on ait réussi à aboutir sur ce projet, il y a un certain nombre de points importants.

Dans le concours il y avait une vraie bonne idée sur la question de la déviation du réseau tram qui a été reconnue par l'ensemble des acteurs et qui a donné une crédibilité à l'équipe. Le site retenu était vraiment en amont des réflexions urbaines ; c'était un site relativement « vierge ». Il est vrai

que, quand le projet Wagner a commencé à émerger au niveau de l'OPAC Mulhouse Habitat, la logique European est venue assez naturellement dans le paysage.

On a fait référence au principe de l'étude de définition, qui n'a pas été menée je dirais de manière très orthodoxe au sens d'un marché de définition classique, et qui a été aussi un moment important puisque l'équipe d'architectes a pris le risque de se mettre en concurrence avec des équipes d'architectes qui avaient un peu plus « d'heures de vol ». Le résultat de cette étude de définition a quand même tourné à leur avantage, ce qui a permis ensuite de vraiment appuyer pour une mise en place opérationnelle. Des débats



en interne ont eu lieu au niveau de la Ville ; certains disaient que, sur un projet comme Wagner, on ne pouvait pas se permettre d'avoir une équipe de jeunes architectes, qu'il fallait des gens plus confirmés. Ce sont quand même des débats récurrents. Cette étude de définition a donc vraiment permis de reconnaître la validité des idées amenées par l'équipe Collin.

L'apport que la Ville de Mulhouse, avec l'OPAC, peut retenir de ce type de démarche, c'est qu'une culture de projet s'est mise en place, qui recherchait des solutions non habituelles. Je ne parlerai pas de solutions expérimentales – j'ai envie de dire que je ne sais pas trop ce que signifient ces termes en matière d'urbanisme et d'architecture – mais en tout cas de vraie culture partagée à tous les niveaux, au niveau des directions mais aussi au niveau des chargés d'opération et des chargés d'études, sur la volonté d'essayer d'inventer une démarche, un processus de projet sur lequel il faut à chaque fois se poser des questions nouvelles, inhabituelles, et qui nécessitent davantage de réunions, plus de recherche. Sachant que pour ça, il faut une volonté politique forte.

L'ancien président de l'OPAC, Pierre Freyburger, qui était aussi l'adjoint à l'Habitat, a totalement porté cette volonté quelque

peu innovante. Il a même initié la démarche, en phase d'étude urbaine, puisqu'il a mis en place le comité de pilotage Wagner composé aussi bien de responsables des directions que de chargés d'études, de travailleurs sociaux. Il s'agissait donc d'un comité de pilotage, à la fois transversal et horizontal, qui a permis de vrais débats sur les propositions amenées par l'équipe Collin, qui n'étaient pas toutes évidentes, notamment sur la séparation entre le cheminement piéton et les voitures. Ce débat était aussi dans la logique du développement durable. C'est le principal apport de la démarche European.

Aujourd'hui, comme nous sommes en discussion avec l'ANRU sur un nouveau projet de renouvellement urbain en phase de montage sur le quartier Buswiller, tout le capital qui s'est formé sur Wagner a été réutilisé pour passer à une échelle supérieure. Là, on va encore plus loin dans la volonté de diversité sociale, l'objectif étant de faire venir des opérateurs privés dans ces quartiers d'habitat social, et on va encore plus loin dans le développement durable. ●

Jean-Louis VIOLEAU

Vous avez mis en relief des éléments de volontarisme politique qui me rappellent une des phrases de Patrick Martin évoquant les nombreux rapports qui atterrissent sur des étagères poussiéreuses et disant que

se sentir au contraire soutenu par la voix politique est essentiel dans son travail. Comment vous êtes-vous donné la maîtrise de l'opération, de l'aspect foncier et immobilier ? ●

Jean-Paul BLERY

Il est important de souligner, à propos du changement de site présenté par Alain Coquet, qu'on avait d'emblée la certitude de passer du concept à la mise en œuvre sur le site Wagner. Il s'agit d'un site où nous avons démoli quatre immeubles, totalisant 230 logements, pour reconstruire ensuite. Le foncier était maîtrisé.

Les décisions de principe étaient prises. La phase dite d'étude de définition a permis, à la Ville de Mulhouse et à l'OPAC Mulhouse Habitat, de faire des choix directeurs de démolition et de reconstruction de logements sociaux d'un autre type. En 2002, quand l'étude démarre, ces choix fondateurs sont faits. Et l'élément le plus important, me semble-t-il, qui conditionne une grande partie de l'apport de la démarche, est qu'on est déjà dans un processus. On n'a pas seulement l'ambition que ce site devienne autre chose que ce qu'il est ; cette ambition est d'emblée inscrite dans le temps.

Vous avez évoqué le fait qu'une réhabilitation était en train de s'achever lorsque l'étude a démarré. Notre objectif et l'ambition portée par l'élus, à la fois président de Mulhouse Habitat et adjoint à l'Habitat, étaient qu'il n'y ait pas de temps mort. Après avoir réussi une réhabilitation sans temps mort sur neuf immeubles, soit 405 logements, on passe dès l'achèvement de la réhabilitation à la démolition et à la reconstruction.

Autrement dit, quand on démarre en 2002, on a un terme qui est connu : on sait que fin 2003 la réhabilitation sera terminée et qu'un des critères de réussite, de bonne maîtrise du devenir du quartier Wagner est que, fin 2003, on puisse entrer dans la phase de

démolition-reconstruction. On a donc tout ça à l'horizon lorsque l'étude démarre.

Une des grandes réussites de la démarche est qu'on a tenu ce calendrier, sans pour autant foncer tête baissée, sans faire l'impasse sur des débats ou des choix fondateurs parce que pressés et obnubilés par le respect du calendrier.

Un point de repère précis quant à l'avancement : le passage de l'étude urbaine à l'étude architecturale sur une opération de 40 logements s'est effectué à la fin de 2003. Aujourd'hui, l'équipe Collin a obtenu un permis de construire sur ce programme de 40 logements ; le financement est en cours d'obtention et la mise en chantier devrait intervenir d'ici à l'été 2005.

Comment tout cela s'est-il passé ? A ce qu'a dit Paul Béranger, je vais ajouter une note d'ambiance. Cette démarche de réflexion s'est faite dans un climat que je qualifierai de fraîcheur. Ça peut paraître anodin que de l'évoquer mais ça me paraît extrêmement important : nous avons sincèrement vécu un processus de réflexion hors des sentiers battus ; on sentait l'invention à l'œuvre. Nous étions dans l'incapacité d'imaginer, de prévoir ce qu'allait nous dire l'équipe d'étude tout simplement parce que, comme l'a dit Paul Béranger, elle n'était pas référencée, elle n'avait pas réussi trois opérations semblables en Alsace ou dans des régions limitrophes.

D'autre part, la composition de l'équipe avait été voulue diverse : à l'équipe Collin, Ott, Defer, s'ajoutait une spécialiste en environnement choisie d'un commun accord, Isabelle Hurpy, et une paysagiste, Catherine



Linder. Cette équipe avait des débats internes dont on ne pouvait qu'entrevoir la note dominante ; il y avait une part d'imprévisible, d'invention à l'œuvre, ce qui a conduit à des débats contradictoires. Les solutions retenues sur un certain nombre de choix fondateurs sont donc véritablement des solutions issues d'un débat. Paul évoquait tout à l'heure la question du stationnement ; la première proposition pour 170 logements était un silo : on sépare les flux piétonniers des flux automobiles. Le terrain est très en longueur, peu profond ; on choisit pour le silo un site où les nuisances sont les plus fortes et on y regroupe le stationnement. Tout le monde était d'accord pour séparer les piétons des voitures dans le quartier. Seulement, quand on a eu cette proposition sous les yeux, le débat a été intense. Il a permis de trouver une solution de séparation qui n'est pas tout à fait la même mais qui a mûri, qui s'est véritablement construite en cours de discussion.

Ce point est tout à fait essentiel et assez rare, en réalité, dans une démarche de cette ampleur.

Deuxième apport important à mes yeux : la réussite, me semble-t-il, dans l'articulation entre la dimension urbaine et la dimension architecturale. Pourquoi ? Parce que l'équipe Collin, d'une part, nous a remis en fin de première phase d'étude non seulement un plan de référence mais un cahier des charges

pour la phase concours qui allait suivre et qui est en train de se terminer sur trois secteurs. Et que, surtout, l'équipe s'est elle-même appliquée ce cahier des charges sur le secteur de 40 logements qui lui était confié. Assez vite on est passé du concept à la mise en œuvre ; on est passé du concept à une déclinaison multiple : on s'est retrouvé avec une équipe de quatre concepteurs apportant chacun sa réponse au cahier des charges établi, l'équipe Colin, Ott, Defer étant un de ces quatre concepteurs. Il n'y a pas tout à fait simultanément, l'équipe avait commencé un peu avant les concours – les concours, on en a eu trois, on en a attribué deux, il y a maintenant une dizaine de mois ; le dernier ne donnant pas satisfaction, on a remis en compétition et on attribue la semaine prochaine – mais il y a véritablement un passage réussi, et riche, de la dimension urbaine de l'étude à la dimension architecturale.

Le dernier élément de réussite, je l'évoquais tout à l'heure, est d'avoir fait tout cela en respectant, en s'inscrivant dans une logique de délai qui était exigeante, il faut le dire, mais tout à fait importante pour la crédibilité de cette opération de transformation complète d'un quartier sur le terrain. ●

Jean-Louis VIOLEAU

A Clermont-Ferrand, comment avez-vous reçu le projet de Christophe Boyadjian et Patrice Prevel, qui était une image assez forte,

presque à l'échelle du grand paysage, et qu'avez-vous fait de cette image ? Comment s'est passé ce long processus ? ●

Allen-François LEDERLIN

C'est un tout petit quartier ; nous ne sommes pas à l'échelle des deux opérations précédentes puisque, au total, cette opération représente au maximum 150 logements. La Ville s'était inscrite dans ce concours pour voir. Je pense que l'adjoint à l'urbanisme avait envie de se désenclaver un peu l'esprit, de se frotter dans un concours européen à d'autres réalités, à d'autres villes. C'est pour ça qu'il a ouvert le possible en inscrivant la ville à ce concours.

La proposition de Christophe Boyadjian a pris de court un peu tout le monde.

On est dans un anneau péricentral qui se trouve entre les deux boulevards, intérieur et extérieur, dans un quartier que la Ville abordait pour la première fois après avoir réhabilité le centre, de manière assez réussie d'ailleurs. Elle avait proposé ce site qui avait été gelé parce qu'au cours des dix années précédentes, le POS avait proposé de transformer l'intégralité de l'espace entre les deux rues, qui structurent le site de part et d'autre, en une grande pénétrante qui allait rejoindre le boulevard intérieur. En principe, tout ce qui était entre les deux rues était voué à la destruction pour devenir un gigantesque espace de voirie.

Ce quartier en déshérence posait un problème à la Ville parce qu'elle ne savait trop qu'y faire. On venait de faire sauter la réservation pour voirie alors que la Ville avait acheté des terrains dans le cadre de cette opération abandonnée. Elle voulait récolter plusieurs idées et European l'intéressait parce que c'était un concours d'idées qui risquait d'être assez ouvert.

Le jury a proposé, après un avis de la Ville tout à fait conforme, de primer le projet Boyadjian-Prével qui surprenait un peu tout

le monde puisque, contrairement au POS du secteur, l'équipe proposait de marquer cet itinéraire nord-sud par l'édification de ce qu'il appelait des pavillons – pour reprendre la sémantique du slogan « Quartier latin », donc cité universitaire – et ces pavillons comportaient neuf niveaux, ce qui était au-dessus du POS. Une proposition de ce type posait problème, mais, aux yeux des élus, elle avait l'intérêt tout d'abord de susciter un débat sur la ville, sur sa forme architecturale, et aussi de présenter un côté modernité, en rupture avec tout ce qu'on faisait habituellement dans cette partie de la ville.

Le 31 octobre 2002, il y a eu une réunion de concertation sur le projet ; la salle était archi comble ; tout le monde s'étripait dans le hall autour de la maquette. L'adjoint au maire est arrivé en scooter et je lui ai dit de garder son casque car il pourrait lui servir. En définitive, le débat a eu lieu ; un certain nombre d'habitants et de commerçants étaient heureux de voir ce quartier bouger et, contrairement à ce qu'on aurait pu penser, il n'y a pas eu de refus de la part de la population. Et l'opération a avancé à partir de cette séance. ●

Jean-Louis VIOLEAU

Et vous, Christophe Boyadjian, comment avez-vous vécu cette soirée du 31 octobre où il fallait entrer casqué ? ●

Christophe BOYADJIAN

On était tellement persuadé que notre projet était le plus contextuel qu'on pensait qu'il suffisait de dialoguer. Notre objectif sur ce site était que le regard puisse passer transversalement, d'est en ouest. On a indiqué que le POS permettait certes de construire à une hauteur de l'ordre de vingt mètres, mais que si l'on construisait à cette hauteur entre les deux rues, les habitations existantes, qui sont latérales à ces deux rues, n'allaient plus avoir ni vue ni soleil. On a annoncé que l'on allait traiter de la densité, une densité finalement très proche de celle du plan d'urbanisme, sur des largeurs avoisinant les 8, 50 mètres à forme stabilisée – l'utopie, c'était 7 mètres au moment du concours – et que, sur des épaisseurs très fines, on allait

faire ces caches en est-ouest ; le reste de la proposition comportait des bâtiments très bas.

La maquette montrait bien que cette proposition était à l'échelle du quartier puisque 80 % du site étaient composés de bâtiments qui reprenaient la hauteur des premières constructions (des maisons de maraîchers en R+1 ou R+2). Et puis, ponctuellement, on aurait des signes contemporains qui permettraient de voir la ville de haut, de s'élever au niveau de la chaîne des puys, mais que ces signes ne feraient que 8,50 mètres de large. Je ne vais pas dire qu'ils allaient disparaître mais ils allaient signifier le quartier sans pour autant faire effet de masque. ●

Jean-Louis VIOLEAU

L'image, on s'en saisit, et le savoir-faire de l'architecte dans cette procédure itérative consiste, à l'issue de cette étude urbaine, à donner aussi des supports au débat. On voit d'ailleurs dans des marchés de définition très célèbres la manière dont les acteurs se saisissent des images lorsqu'elles sont développées, achevées. Y a-t-il eu aussi à Mulhouse cette phase-là où vos productions étaient des occasions de relance du débat au cours duquel les acteurs se saisissaient de ces

productions, sans pour autant que vous ayez l'idée de les réaliser dans l'immédiat, même si l'idée semble faire son chemin à Clermont-Ferrand ? Y avait-il ce rapport aux images ? Dans votre travail précis d'architecte qui consiste en partie à en produire, comment avez-vous perçu la réception de ces images et le fait que les acteurs s'en emparent pour discuter, pour débattre, pour tester vos hypothèses ? ●

Philippe COLLIN

On ne l'a pas toujours extrêmement bien vécu ; de temps en temps, ça débordait un peu de ce vers quoi on voulait aller. Au début surtout, on a peut-être eu un problème de calage, d'être juste au niveau des intentions. On a eu du mal à communiquer sur la plus longue phase de diagnostic, qui a eu lieu en amont du projet ; on a fait un gros travail d'analyse, à la fois urbaine, architecturale, paysagère et environnementale, sur le site de Mulhouse et c'était assez difficile à traduire

en croquis et en intention. Les comités de pilotage qui se sont réunis régulièrement attendaient d'avoir des images du projet, alors qu'on n'en était pas encore au stade de produire des images d'architecture. Je me souviens d'une étape un peu précipitée où l'on a produit une première esquisse d'aménagement sur l'ensemble du projet... ●

Jean-Louis VIOLEAU

Vous avez été contraints, en fait, par le contexte... ●

Philippe COLLIN

Contraints, je ne sais pas. Nous aussi étions impatients de produire des images ; on avait une idée assez précise de ce qu'on voulait faire. Notre postulat de départ était de poser le vide comme élément fondamental de l'aménagement, le vide et les espaces publics, le paysage. Et, comme je vous le disais, c'est difficilement communicable en

projet. Donc, nous avons été tentés à un moment non pas de combler le vide mais de construire autour de ce vide, ce qui était en fait une erreur. Cette première esquisse était largement prématurée et le comité de pilotage a mal réagi, ce qui était assez justifié. ●

Jean-Louis VIOLEAU

Y a-t-il une forme initiatique dans le processus European. Après coup, vous, jeune architecte,

comment le voyez-vous justement ? Vous en êtes sorti ? Vous avez acquis l'expérience ? ●



Philippe COLLIN

On a acquis beaucoup d'expérience, c'est certain. Le processus Europan nous a vraiment appris la concertation et à faire preuve, à différentes phases de l'étude, d'un peu de pédagogie, de ne pas être trop brutal dans la façon d'amener les idées même si nous étions persuadés de leur justesse par rapport au diagnostic effectué sur le site.

Europan permet aussi une phase assez longue de diagnostic en insistant beaucoup sur son importance ; ça nous a permis de prendre du recul et d'avoir plusieurs étapes de concertation avec les différents intervenants du comité de pilotage.

Nous avons eu pas mal d'échanges, de longues conversations et beaucoup d'exigences aussi de la part d'Europan, exigences qui étaient indispensables pour arriver à sortir quelque chose à la hauteur des enjeux du projet ; c'était un projet important pour l'OPAC et la Ville de Mulhouse. ●

Jean-Louis VIOLEAU

A Clermont-Ferrand, vous êtes dans une situation assez inverse : en simplifiant, le projet marchait tout seul. Des images étaient

rendues ; c'était finalement le miroir inverse pour vous. ●

Allen-François LEDERLIN

Non, on a fait comme tout le monde : on a attendu une subvention pendant six mois et ça nous a vraiment gênés. Bref, il était important de faire l'étude parce que c'est un site très difficile pour une raison très simple : il est inondable et on ne peut donc pas avoir, par exemple, de garage en sous-sol, ce qui complique les choses. C'est aussi un site très construit et l'intérêt du projet de Christophe Boyadjian et Patrice Prevel était qu'il occupait ce site sans démolir la

moindre parcelle existante, sans démolir le quartier, en occupant simplement les quelques acquisitions foncières parsemées tout le long de ce site, ce qui permettait d'en changer l'image sans passer par une tabula rasa. D'où un projet très difficile parce qu'il est très fragmenté, qu'il est dans une zone inondable, qu'il prend les goûts des gens à rebrousse-poil dans cette ville moyenne. Il présente aussi de grosses difficultés en terme de faisabilité économique : les promoteurs

attendent de la Ville qu'elle encaisse les surcoûts. Nous avons dû batailler et la Ville va s'impliquer de manière forte dans cette opération qui, je le répète, est une petite opération mais qui est un test pour la Ville

quant à sa capacité d'innover, de prendre au mot une proposition d'une équipe de jeunes architectes qu'elle trouve intéressante pour son image et puis de la réaliser. Ce n'est pas si facile que ça. ●

Jean-Louis VIOLEAU

D'un côté une maturation lente et en même temps une accélération du temps par la maîtrise des enjeux financiers et fonciers et, à l'inverse, un projet assez abouti que tout le monde veut réaliser mais qu'on ne peut pas réaliser dans l'immédiat à cause d'un calendrier plus serré sur le plan financier et du foncier.

Y a-t-il des questions sur ce passage de l'expérimentation en chambre ou en laboratoire à l'expérimentation en plein champ pour ces jeunes architectes qui débarquent face aux services municipaux, face au maire, face aux villes ? ●

Allen-François LEDERLIN

Non, il ne faut pas dire « face » aux élus municipaux. On nous campe toujours comme des freins possibles à quoi que ce soit. Les architectes font des propositions à

une municipalité et la municipalité, devant une proposition un peu décoiffante, se pose toujours la question de savoir si les électeurs vont la supporter. ●

Jean-Louis VIOLEAU

Clermont-Ferrand a fait passer un message. Est-ce qu'il y a des questions sur ce concours bien connu et qui a permis à beaucoup d'architectes, qui désormais ont fait leurs

preuves, d'avoir leur première chance, leur première commande, moment essentiel dans la trajectoire d'un architecte ? ●



Christophe BOYADJIAN

Les études, architecturale et urbaine, sont terminées depuis longtemps ; par contre il faut remettre en cause le POS pour pouvoir construire ces bâtiments. Mais je dirai que construire ces bâtiments n'est pas le plus important : on a appris une chose avec ce projet, la gestion du temps. Nous avons eu des relations assez intenses avec la Ville puisque nous avons rencontré les élus avant même que le résultat du concours ne soit annoncé, lors des rencontres villes-candidats organisées par European en amont du concours. Dès que la Ville a su que nous étions primés sur ce site, elle a voulu nous rencontrer avant tout le monde. De notre côté, pleins de bonne volonté, en un mois on avait tout réglé, en s'y mettant, en reprenant les dessins, etc. Rien n'était perdu puisqu'on l'a ressorti après mais je crois que c'est cette

vraie question de processus qui doit prendre du temps. Le fait de changer un document d'urbanisme prend un an, voire deux ; trouver et mettre en place une vraie politique de gestion du foncier avec des opérateurs privés c'est aussi un an, voire deux. Nous n'avons pas encore toutes les clés, mais les quelques portes que nous avons pu ouvrir nous ont permis de déterminer cette espèce de sinusoïde où il existe des points d'intensité et des moments où il faut laisser à la ville, aussi bien administrative que physique, le temps de se modifier.

Donc il n'y a encore rien de construit ; peut-être qu'il n'y aura rien de construit mais en tout cas le site évolue : les bâtiments préfabriqués qui étaient sur le site où l'on doit intervenir ont été démolis. Le site attend l'intervention. ●

Allen-François LEDERLIN

Je ne peux pas laisser dire qu'on ne sait pas si quelque chose sera construit. La Ville de Clermont entend bien réaliser ce projet ; il n'y a aucun doute là-dessus. Le dossier passe en conseil municipal dans quinze jours

pour créer la Zac. Donc il s'agit bien de faire, les élus ne se racontent pas des histoires et ne se mouillent pas vis-à-vis de la population de cette manière. ●

Christophe BOYADJIAN

En ce qui concerne la question de la faisabilité, ce n'est pas à l'architecte de savoir si on va réaliser ou non. Nous sommes dans cette phase un peu amont ; nous sommes prêts à assumer ce projet mais il faut qu'il soit

partagé. Il se partage petit à petit et nous sommes très près d'un consensus. ●

Jean-Louis VIOLEAU

C'est vrai que les dernières planches sont remarquablement stables par rapport à celles du concours.

Et vous, jeunes architectes, qu'avez-vous retiré en terme d'expérience et comment

avez-vous pu réinvestir sur d'autres opérations, avez-vous une structure qui fonctionne ? Qu'avez-vous appris sur ces deux sites ? ●

Philippe COLLIN

On n'a pas encore vraiment eu l'occasion de réutiliser l'expérience acquise sur un projet qui soit de la taille de la frange nord de la cité Wagner. Encore une fois j'insiste sur la concertation ; c'est une chose à laquelle nous n'étions pas préparés du tout. Combien y a-t-il eu de Journées du PUCA autour du thème

de la concertation ? Les revues en parlent fréquemment. Nous avons en face de nous un certain nombre de personnes hermétiques à la moindre idée de conception nouvelle. Côté théorie, il n'y a pas de problème mais côté pratique... ●

Jean-Louis VIOLEAU

C'est un problème récurrent. D'ailleurs derrière les mots « projet partagé », 'territoire partagé', etc., il y a effectivement

ces cultures qui s'entrechoquent et peut-être n'est-t-il pas mauvais qu'elles s'entrechoquent aussi à l'origine du processus. ●

Paul BERANGER

A Mulhouse, on a assisté à une vraie convergence des acteurs sur la volonté de faire, à la suite d'une initiative politique. On a rarement travaillé sur des images mais plutôt sur de la matière grise et c'est fondamental.

Heureusement qu'il y a eu des débats et qu'on ne laisse pas les architectes faire tout ce qu'ils veulent ; il faut qu'il y ait des retours des usagers sur le projet urbain.



J'ai oublié de dire qu'en terme d'apport, la démarche European nous a fait produire une forme urbaine particulière sur le site Wagner que l'on n'aurait pas produite dans une autre démarche de projet. Ce n'est pas de l'îlot urbain traditionnel ; ce n'est pas de l'îlot ouvert à la Portzamparc. C'est une unité résidentielle en deçà de l'espace public pour des raisons contextuelles, du fait d'un environnement soumis à pas mal de contraintes et de nuisances. On a vraiment

inventé un morceau de ville parce que tous les acteurs s'y sont mis et qu'il y a eu un vrai travail de concertation, de juxtaposition des points de vue. Et les conflits se sont résolus parce qu'il y avait une volonté d'aboutir. ●

Jean-Paul BLERY

A propos de votre question : est-ce que la concertation, ça s'apprend ? Oui, sauf une dimension de la concertation : les jeux d'acteurs entre eux. Et les jeux d'acteurs entre eux, ça peut-être très piégeant parce que ce n'est pas toujours rationnel et pas toujours prévisible. Il faut s'être cassé le nez à plusieurs reprises pour avoir le cuir épais et ne pas céder à la demande qui est faite de produire une image le plus vite possible, par exemple. C'est cette dimension-là qui est difficile. Je reviens sur cette notion de fraîcheur, de nouveauté, d'imprévisible ; ce côté neuf suscite du débat et du débat à fleur de peau (on se souvient des réactions autour

du silo : « Ils sont complètement fous ! Je suis mère de famille, comment je fais pour rentrer à la maison avec mes courses ? »), et ce débat est imprévisible.

Donc vous arrivez avec des idées neuves mais vous n'avez pas l'expérience de la gestion de tous les remous croisés que peut susciter l'idée que vous suggérez. C'est une des richesses du parcours même si c'est vrai qu'il n'est pas simple. C'est une vraie expérience en tout cas. ●

Jean-Louis VIOLEAU

Et vous, architectes, avez-vous le sentiment d'avoir le cuir épaissi par ces deux

expériences ? Dans quelle mesure avez-vous retrouvé des situations similaires ? ●

Philippe COLLIN

Pas de cette ampleur. Mais cela nourrit et enrichit personnellement et c'est ce qui rend les choses intéressantes : c'est le projet qui s'enrichit largement de ces allers-retours, de cette confrontation avec différents intervenants dans un comité de pilotage. On

n'a pas d'œillères et on ne pense pas que l'architecte va tout décider tout seul, surtout en matière d'urbanisme.

On sera peut-être plus serein la prochaine fois. ●

Christophe BOYADJIAN

Je ne vais pas revenir sur le partage de ce projet mais, en dehors de cette fameuse réunion de concertation, il y en a eu d'autres : nous avons organisé des ateliers thématiques avec les professionnels de différents secteurs pour arriver à des conclusions, des synthèses croisées, etc. et à chaque fois nous avons eu des retours positifs. En tout cas, moi, je n'ai eu que des retours positifs ; peut-être que les services gardaient pour eux les retours négatifs et je les en remercie si c'est le cas.

Ce qu'il faut souligner, dans ce cadre un peu idyllique de Clermont-Ferrand, c'est l'influence que peut avoir European sur la vie

professionnelle. On n'a pas encore construit à Clermont – mais on va le faire ! –, par contre on a gagné de nombreux projets depuis grâce à European, projets déjà réalisés. C'est donc vraiment une ouverture du point de vue de la méthode, du point de vue de cette échelle urbano-architecturale qu'il faut défendre, car cette échelle est extraordinaire. À travers cette démarche, vous trouvez l'entrée aussi bien dans la petite échelle que dans la grande : on a des possibilités d'intervenir dans le projet par l'espace public, par l'évolution du bâti, par la mobilité, et c'est quelque chose qui nous sert au quotidien. ●

Jean-Louis VIOLEAU

La petite et la grande échelle, c'est la spécificité du concours et, en même temps, le concours porte plutôt sur la moyenne. Et vous réfléchissez sur la petite et sur la grande à cette occasion-là. C'est une interprétation ; je ne sais pas ce qu'elle vaut, je ne suis pas architecte pour ma part. Dans quelle mesure

cette réflexion à deux niveaux vous a-t-elle aidés concrètement dans votre travail de projet ? ●



Christophe BOYADJIAN

Je reviens sur la question du temps. A partir du moment où l'on imagine qu'il y a peut-être un temps un peu utopique, celui où l'on dit qu'on va, dans le cadre du processus, travailler sur le grand territoire – on peut l'imaginer comme utopique –, on a un temps qui est celui de l'opérationnel, celui du 'ça va se faire demain', du quotidien, de l'opérateur. Et on a un temps qui est celui du stabilisé : on va pouvoir refaire le quartier et en dix ans on va permettre de créer ces centaines de logements. A partir de ce moment-là, je crois qu'on peut articuler les différentes interventions et voir comment, dans n'importe quel projet finalement, on

peut proposer ces différentes actions. On a à chaque fois des possibilités de dire qu'on peut intervenir, par exemple, sur la question de la fabrication de l'espace public ; c'est quelque chose qu'on partage du point de vue des usages et qu'on va vivre tous les jours et c'est quelque chose d'appréhendable par tous les opérateurs. On va ensuite intervenir sur les questions de l'évolution de la ville ; ça met plus de temps car, dans ce cas-là, il fallait détruire des constructions légères. Une fois qu'on donne les clés pour que ces échelles s'entrelacent, on peut enfin parler du territoire. ●

Jean-Louis VIOLEAU

C'est une démarche complexe qui pourrait être une forme de définition de la démarche d'Européen. ●

Allen-François LEDERLIN

Européen, c'est un paradoxe : c'est une prise de risque puisqu'on lance un concours d'idées en faisant intervenir de jeunes architectes qui ne connaissent absolument pas le site au départ, qui se lancent là-dedans parce que c'est une occasion de s'exprimer, qui n'auront pas dialogué avec le maître d'ouvrage, avec la collectivité avant de faire une proposition et on a donc raisonnablement une chance sur dix d'avoir une proposition qui tient la route.

En même temps, du fait qu'il n'y a pas cet échange, cette élaboration d'un programme, ce partenariat au départ, ça peut permettre à un architecte de faire une proposition qui tombe juste parce qu'il a une sensibilité particulière. Ça a un côté un peu aléatoire, mais je pense que la Ville de Clermont l'a perçu. Sur les trente propositions qui ont été vues par le jury français sur le quartier Kessler-Rabanesse, il y en avait une ou deux

qui tenaient la route, d'autres qui étaient très, très provocatrices. On gagne en amont en ayant d'emblée une idée, puisqu'il n'y a pas eu ce travail en amont de partenariat entre

le maître d'ouvrage et l'architecte, et après on passe beaucoup de temps à essayer de « mettre en musique » cette idée qui n'a pas eu le temps d'être travaillée, en réalité. ●

Alain COQUET

Pour ce qui est des jeunes architectes qui s'expriment et de l'aléatoire, je ne suis pas d'accord. La Ville a participé à la préparation du concours. Quand on fait un concours, on travaille avec la Ville et ses partenaires sur des orientations de programme, des volontés, notamment sur les attentes de la Ville et celles-ci ont été totalement respectées par les architectes qui ont répondu ; ça n'a pas été aléatoire.

Il se trouve que la proposition primée était la meilleure. De plus, l'équipe, de par sa composition, est très complète puisqu'elle intègre trois compétences : architecte, urbaniste et paysagiste. Ce qui est différent à Mulhouse où l'équipe a dû être complétée, en phase d'étude intermédiaire, par un

environnementaliste, un bureau d'études VRD et un socio-économiste de l'habitat.

Pendant la phase d'étude urbaine, un volet n'a pas été abordé, si ce n'est de manière marginale, celui du montage opérationnel et du partenariat, la Ville n'ayant pas clairement à ce jour pris position sur ces aspects. Ce volet doit prendre en charge une difficulté particulière, celle des programmes d'activités innovants prévus dans les immeubles-lames ou les « pavillons ». Ce type de programme présente des difficultés d'ordre économique : l'équilibre financier prévisionnel de l'aménagement de ce secteur ne va pas de soi. Ce volet, s'il implique l'équipe d'architectes, est de la compétence de la Ville. ●

Jean-Louis VIOLEAU

C'était une image du partenariat et du dialogue parfois agité entre les architectes, les services d'urbanisme, le maire.

Heureusement que les choses se font avec du débat. ●

lundi 10h-11h30 Recherche et acteurs de la ville	lundi 11h30-13h Vieillessement de la population et habitat	lundi 14h-15h30 Mixité de l'habitat et développement durable	lundi 16h-17h30 Conception et décision urbaine : la démarche EUROPA	mardi 9h30-11h Mobilité et mode de vie dans le périurbain	mardi 11h30-13h Ancrage résidentiel et choix du logement	mardi 14h-15h30 Économie urbaine et culture	mardi 15h30-17h La ville de demain : prospective et action publique
--	---	---	--	--	--	---	--

Mobilité et mode de vie dans le périurbain

Serge Morin

maire adjoint de Lorient, vice-président du Groupement des autorités responsables de transport

Yves Crozet

professeur d'économie, directeur du Laboratoire d'économie des transports

Marie-Christine Jaillet

directrice du Centre interdisciplinaire de recherches urbaines et sociologiques à l'université de Toulouse Le Mirail

Modération Patrice Aubertel PUCA

Le programme « Mobilités et territoires urbains » et son colloque « Penser la ville sans bornes » qui s'est tenu les 23, 24 et 25 juin 2004 se sont attachés à étudier les relations qui se tissent, de nos jours, en ville, entre les mobilités quotidiennes des citoyens et les territoires qu'ils parcourent ou qu'ils investissent. Vingt recherches ont été menées dans ce programme. Les travaux de recherche menés ainsi que les débats engagés lors du colloque se sont intéressés aux nouveaux modes de vie des citoyens, notamment périurbains, ainsi qu'aux politiques mises en œuvre, aux options retenues, à la nature des marges de manœuvre qui se dessinent dans l'action des institutions.

Interroger les mobilités et les territoires urbains à partir d'une étude des modes de vie des citoyens, c'est donc prendre en compte la ville à travers le prisme du vécu quotidien des habitants. La ville, c'est à dire les territoires dans lesquels s'inscrivent les trajets quotidiens des citoyens, est alors appréhendée dans son ensemble. Dans celle-ci, les transports, l'urbanisme, l'habitat, mais aussi l'activité économique sont le résultat à la fois des politiques menées et des pratiques des citoyens. La ville se présente comme un système de systèmes qui s'est complexifié au cours du temps. Un des principaux enjeux actuels de nos villes concerne le devenir des franges externes du périurbain et les problèmes rencontrés par les habitants qui s'y installent. Mobilité durable, gestion du temps... autant de défis à relever.

Avec la démarche de recherche retenue, la ville étudiée peut être qualifiée de « ville sans bornes » en raison de l'approche scientifique adoptée, indépendamment du jugement porté sur son étalement spatial. En effet, la ville a été identifiée et analysée sans a priori, à partir de ce que peuvent nous apprendre les différents types de mode de vie des citoyens. Mais elle peut aussi être appelée « ville cent bornes » en se référant, alors, à la multiplicité des territoires gérés par des institutions qui y interviennent et la représentent à un titre ou un autre – les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les départements, bien évidemment –, tout en sachant que régions, État, Europe inscrivent aussi leurs politiques sur ces territoires. Mobilité durable, accessibilité des ressources de la ville pour tous sont de nouveaux enjeux de la coopération entre les communes et autres les institutions territoriales.

Parmi les apports du programme « Mobilités et territoires urbains », deux analyses seront plus particulièrement présentées ici. Elles mettent l'accent sur les recompositions des modes et des territoires de vie des périurbains dans le cadre d'une dilatation de l'espace-temps de la ville.

« Nouveaux enjeux de l'espace-temps de la ville »

Yves Crozet, directeur du Laboratoire d'économie des transports et Iragaël Joly.

Si l'espace de la ville semble encore souvent extensible, par contre, le temps des citoyens est contraint. Quelle que soit la ville, les citoyens qui utilisent des moyens de transport motorisés passent, en moyenne, environ une heure par jour dans les transports. Cette « constante » découverte par le statisticien Yacov Zahavi dans les années soixante-dix reste d'actualité. Cela signifie, notamment, que l'accroissement de la vitesse des véhicules individuels et des véhicules de transport en commun obtenue par la réduction des points noirs, la réalisation

de lignes nouvelles, l'élargissement de voirie, l'interconnexion des infrastructures n'a pas conduit à une réduction du temps consacré aux transports, mais à la dilatation de l'espace de la ville. Cette tendance va-t-elle continuer, alors que le souci de l'environnement et la qualité de l'air invitent à la contrecarrer ?

S'il apparaît clairement que la ville centre donne la priorité aux modes de transport lents, au premier rang desquels se situe la marche à pied, il est clair que, pour les trajets périurbains et interurbains, les politiques de transport ont décidé de développer la vitesse de déplacement dans les modes collectifs et, donc, de continuer à favoriser l'expansion urbaine. Toutes les agglomérations n'arriveront pas, avec le même bonheur, à offrir à leurs administrés des programmes cohérents de mobilité, sans dériver des budgets-temps de transport ni augmentation des distances parcourues. Des élus à l'écoute de l'évolution des préférences collectives ont su, dès les années quatre-vingt, remettre en cause la logique urbaine du tout automobile, et coordonner les transports au sein du Groupement des autorités responsables de transport. Des initiatives seront-elles également prises dans le domaine de la mobilité périurbaine ?

Les « Toulousains ruraux »

Marie-Christine Jaillet, directrice du Cirus à l'université Toulouse Le Mirail avec Nicolas Golovtchenko et Maryse Pervenchon

C'est au-delà du périurbain, dans ce qui, il y a encore quelques années, était appelé le « rural profond », que s'installent, désormais, dix pour cent de ceux qui quittent la zone urbaine centrale agglomérée de Toulouse. Toulousains par leur mode de vie et les liens qu'ils tissent journellement avec l'agglomération urbaine. Ruraux en raison de l'espace géographique dans lequel ils se sont installés et des références de la société dans laquelle ils sont amenés à vivre. Qui sont-ils ?

- Il y a, d'abord, ceux qui s'éloignent du centre de l'agglomération par nécessité en raison des contraintes financières afin de disposer d'une « grande » maison et d'un « grand » terrain autour. Ces ménages sont aujourd'hui obligés de s'éloigner toujours plus alors que, il y a quelques années, ils auraient pu s'installer en proche périphérie. Ils s'inscrivent dans le mouvement de desserrement urbain engagé depuis de longues années.
- Il y a, ensuite, ceux qui cherchent à accéder « à la campagne » et à une qualité particulière d'environnement et d'habitat. Ces ménages achètent « un paysage ou un site » et y occupent une belle maison « de caractère ou d'architecte ».
- Il y a, enfin, ceux qui vivent un « retour aux sources ». Ces ménages s'installent dans un lieu qui leur est familier. Ils y ont des racines familiales ou des pratiques antérieures (activités sportives ou de loisir). Pour eux, la question de la distance du lieu de travail est subsidiaire. D'ailleurs ils ne vivent pas ces mobilités à grande distance comme un éloignement, mais plutôt comme un rapprochement « d'attachements » construits à l'échelle de leur propre vie qu'ils peuvent alors réactualiser. »

Ces Toulousains ruraux ont des trames de vie quotidienne complexes dans lesquelles la mobilité joue un rôle primordial puisqu'elle en assure la continuité et l'organisation. Leurs vies quotidiennes tiennent compte, d'une part, de ce qu'est l'offre « environnante » de services et d'équipements, « à portée de voiture », et d'autre part, de l'usage que les ménages peuvent faire de leur « potentiel de mobilité » selon qu'il est illimité ou au contraire plus contraint. Certains re-polarisent une partie conséquente de leurs activités afin de réduire le nombre de déplacements et les distances parcourues. D'autres, les ménages les plus aisés de l'échantillon, dilatent, au contraire, leur espace vécu soit le long d'un axe (de Toulouse au lieu de vie) qui autorise toutes les formes de « cabotage automobile », soit en rayonnant à d'autres échelles : française, voire européenne.

Les résultats de ce programme dont sont issues les deux recherches présentées peuvent contribuer à éclairer les responsables politiques, notamment ceux des villes, lorsqu'ils sont amenés à prendre des décisions. En charge du « vivre ensemble », ceux-ci appréhendent la réalité dans toute sa complexité. Cette réalité comparable à un « mille feuilles », les chercheurs l'étudient en privilégiant, suivant leurs disciplines scientifiques, leurs angles d'analyse. Ils en proposent alors une lecture dans laquelle ils mettent en évidence des dynamiques peu connues, remettent en cause des a priori, élaborent des outils statistiques ou méthodologiques. Leurs recherches sont aussi des ressources pour tous ceux qui sont intéressés par le devenir des villes et qui contribuent au débat.

Mobilité et mode de vie dans le périurbain

Patrice AUBERTEL

Serge Morin, vous êtes maire adjoint de Lorient, vice-président de la Communauté de Lorient, vice-président du GART, Groupement des autorités responsables de transports. Marie-Christine Jaillet, vous êtes professeur de géographie à l'université de Toulouse-le-Mirail et directrice du laboratoire de recherche CIRUS au CNRS, vous êtes aussi membre du conseil scientifique du PUCA. Yves Crozet, vous êtes professeur d'économie, directeur du Laboratoire d'économie des transports de Lyon et président d'un groupe du PREDIT. Le PREDIT est le frère bien aimé du PUCA, c'est le PUCA des transports mais vous, au PREDIT, vous auriez plutôt tendance à dire que le PUCA est le PREDIT de l'urbanisme, de la construction et de l'architecture.

Je souhaiterais rappeler le cadre dans lequel s'inscrit cette rencontre. Je parle de rencontre, je ne parle pas de table ronde ; je devrais parler en fait de débat citoyen, je vais désormais parler de débat citoyen. Serge Morin a accepté de le présider ; vous, dans la salle, vous ne serez donc ni auditeurs ni spectateurs d'une table ronde mais participants à un débat. Toutes vos questions, toutes vos remarques, toutes vos suggestions seront bienvenues.

Ce débat citoyen s'inscrit dans le cadre du programme de recherche « Mobilité et territoire urbain ». On pourrait dire que ce programme, initié au PUCA par Michel Bonnet, s'est fixé deux enjeux de connaissance.

Le premier enjeu a consisté à penser ensemble les mobilités et les territoires, penser ensemble dans la ville le fixe et le mobile. Le second enjeu, pour sa part, s'est attaché à penser ensemble les pratiques quotidiennes de mobilité des citoyens et l'action des acteurs institutionnels de la ville.

Donc le premier enjeu a consisté à penser ensemble les mobilités et les territoires, la mobilité et le fixe dans la ville : tenter de dépasser les approches sectorielles ; il s'agit par exemple de mener une analyse conjuguant choix de localisation pour les activités économiques, par les entreprises notamment, et localisation de l'habitat. Conduite à partir des mobilités, la ville se recompose. Ainsi Sandrine Berroir met en évidence le développement d'une structure polycentrique à l'échelle des régions. Cette structure remet en cause l'opposition traditionnelle centre/périphérie. De même la mobilité, les aires de mobilité des citoyens construisent des centralités spécifiques, telles celles analysées par Alain Battagay qui étudie les centralités émigrées à Lyon.

Alors, nos villes : un centre ou des centres ? Et des centres pour qui ? Nos pratiques quotidiennes de mobilité dessinent nos propres territoires de vie. Alain Metton, lorsqu'il étudie les mobilités pour s'approvisionner, Gérard Darris, Caroline Rouca et son équipe, lorsqu'ils analysent les mobilités de loisir, tous mettent en évidence des territoires qui nous sont propres et que nous recomposons par nos pratiques quotidiennes de mobilité.

Pour leur part, les techniques d'information et de communication (internet notamment) reconfigurent la notion de proximité. La notion de proximité est reconfigurée en favorisant l'éclatement et la multiplication des lieux de distribution commerciale, pour les produits achetés sur le net par exemple, ainsi que nous l'indique Alain Rallet.

Cette mobilité, nous disent Laurence Buffet et Elsa Ramos, est un élément essentiel de notre identité personnelle. Les relations qu'elle nous permet de tisser

avec des territoires s'inscrivent pour nous dans la composition de rôles sociaux. Pour caractériser notre rapport aux autres et au monde qui nous entoure, on ne parle plus maintenant d'enracinement mais d'ancrage. Nous ne sommes plus des arbres, nous sommes devenus des bateaux. Qui est-on ? Où est notre port d'attache ? Alors les grands mobiles, décrits par Stéphane Chevrier, ces grands mobiles aujourd'hui à Singapour, demain à San Francisco, avant de passer le week-end en famille à Rennes pour repartir ensuite pour Johannesburg, sont-ils des modèles, des références pour nous ? Mais leur mobilité apparente est-elle vraiment une mobilité réelle ?

Le deuxième enjeu que s'est fixé ce programme de recherche a été de penser ensemble les pratiques de mobilité des citoyens et l'action des acteurs institutionnels de la ville ; penser ensemble nos déplacements quotidiens, nos territoires de mobilité que nous traçons chaque jour et les territoires des acteurs institutionnels en charge de la ville, en charge du vivre ensemble.

Actuellement les sciences politiques, par exemple, se trouvent confrontées à la difficulté d'analyser en même temps les pratiques des citoyens et les décisions et actions des institutions publiques. Prendre en compte les deux dans la même démarche nous a conduits à ne plus parler en terme de transport, trop souvent référé à un objet technique et sectoriel (la voiture, le transport collectif, le deux-roues). Cela nous a conduits à mettre l'accent sur la mobilité, la mobilité en tant qu'élément constitutif d'un mode de vie.

Dans cette perspective, des objets apparemment techniques sont étudiés en mettant en avant leur dimension socioéconomique ou psychosociale qui joue

un rôle déterminant dans le comportement des citoyens. Ainsi, dans son analyse du stationnement résidentiel, Patrick Carles insiste-t-il sur les attentes des citoyens à l'égard de la ville. Certains recherchent une animation urbaine faite de commerces, de loisirs, de rencontres alors que d'autres recherchent plutôt une accessibilité reposante.

Pour sa part, Véronique Mondou nous apprend que les mobiles psychologiques sont souvent déterminants dans le choix du recours à la voiture plutôt qu'au transport collectif. Ainsi les jeunes lycéens, captifs du bus, une fois à l'université font de l'usage de la voiture un signe distinctif de leur appartenance au monde étudiant. La voiture est donc beaucoup plus qu'un moyen de transport. C'est ce que nous confirme Renaud Epstein lorsqu'il nous dit que le trajet en voiture est en lui-même un élément constitutif des rave parties qu'il a étudiées.

Et que recherchent ceux qui choisissent de quitter l'agglomération urbaine pour aller vivre dans le périurbain ? Connaissons-nous vraiment leur motivation, se demandent Yannick Sencébé et Mohamed Hilal. L'invocation récurrente à la sécurité ne cache-t-elle pas, en fait, un désir de tranquillité, une volonté de mise à distance d'un travail stressant ?

Cette mobilité, ces comportements de mobilité, comment les prendre en compte ? C'est la question que se pose Isabelle Van De Walle en étudiant les politiques de mobilité de leur personnel mises en place par les entreprises. Quels sont les objectifs poursuivis par les entreprises ? Quel est le territoire de référence des entreprises lorsqu'elles mettent en place des politiques de mobilité ?

Pour leur part, les opérateurs de réseaux de transport collectif (la RATP, par exemple)

ont tendance à privilégier une approche strictement fonctionnelle de leurs pôles d'échanges. A partir d'une observation précise du pôle d'échange des Halles à Paris, Hervé Thomas se demande si ces pôles d'échanges, en fait, ne fonctionnent pas grâce à une multitude de liens sociaux faibles, des liens fauflés entre les usagers, liens peu perceptibles et peu reconnus.

Ces mobilités reconfigurent donc le territoire de la ville, son organisation, sa gestion, les modes de vie des citoyens. En se plaçant dans la perspective de ce que pourrait être la gestion d'une ville confrontée à ces défis, Jean Marieu nous rappelle les difficultés d'articuler aujourd'hui ce qui serait d'une part une ville du tramway, la ville à l'intérieur de la rocade autoroutière, et d'autre part une ville de l'automobile qui serait la ville du périurbain. Comment articuler les deux ? Comment les faire vivre ensemble ? Comment faire en sorte que tous ces citoyens aient le sentiment d'appartenir à la même ville ?

En terme de fonctionnement la congestion est-elle vraiment le problème, s'interroge Jean Varlet qui parle plutôt d'enceintes fonctionnelles, des enceintes fonctionnelles comme il en existait au Moyen-âge. Mais, nous dit Michel Grossetti, 80 % de nos relations sociales se situent, à Toulouse par exemple, à l'échelle de l'agglomération dans laquelle nous vivons.

En arrière-plan, au cas où la mobilité apparaîtrait comme 'le' réducteur d'inégalités, au cas où elle serait perçue comme une forme de voiture-balai permettant à tous de bénéficier des ressources de la ville, et notamment des services publics, les travaux de Vincent Kaufmann sur ce qu'il a appelé la motilité me semblent particulièrement importants. Il nous dit en effet, en employant le terme de motilité, que la mobilité est un capital très

inégalement réparti entre nous. C'est ainsi que pour effectuer un déplacement certains vont épuiser tout leur capital ; ils n'auront plus de ressource potentielle supplémentaire mobilisable. Ainsi, dans certaines situations, il n'y a apparemment pas de problème alors qu'en fait, le changement d'un paramètre remet en cause pour certains une situation très fragile. C'est le cas lorsqu'une entreprise décide de quitter la zone urbaine pour s'installer dans une zone non desservie par les transports en commun. Mais que vont faire ceux qui n'ont pas de voiture ?

Marie-Christine Jaillet, Yves Crozet, pour votre part, avec des démarches et des niveaux d'analyse contrastés, vous avez mené des investigations, très importantes me semble-t-il, sur les questions d'extension des espaces de la ville et de la qualification des modes de vie qui en résultent dans ces espaces.

Avant que vous nous présentiez vos travaux, je souhaiterais vous demander, Serge Morin, en tant qu'élus et en tant que décideur, ce que vous ont apporté les travaux de recherche et les chercheurs. Quels enseignements avez-vous pu tirer, jusqu'à maintenant, de leurs travaux dans votre pratique d'élus ? Qu'en attendez-vous et comment envisageriez-vous des relations plus suivies entre le monde de la décision et celui de la recherche ? En fait, ne s'agit-il pas d'un même monde dans le processus décisionnel ?

En préalable, en ce qui concerne Lorient, j'aurais aimé savoir pourquoi votre ville bretonne, qui se situe en plein ouest, porte ce beau nom de L'Orient ? ●

Serge MORIN

Je vais répondre à la première question ; pour les autres, on a la matinée pour y répondre.

Pour la première question c'est assez facile. Lorient est une ville jeune, une ville française par définition bien qu'elle soit aujourd'hui la capitale de la celtitude par le Festival interceltique, qui est le plus grand festival de France.

C'est une ville française, décidée par un arrêté de Colbert qui voulait créer un lieu pour les bateaux de la Compagnie des Indes. Le territoire, absolument vierge, réunissait les conditions pour construire ces bateaux car, à l'époque, on les construisait couchés et du fait des landes qui descendaient doucement vers la mer on pouvait, à marée haute, les relever et les faire partir. Le premier bateau qui a été construit sur les bords du Scorff, au cœur de la ville actuelle, s'appelait le Soleil d'Orient car il était destiné à aller vers les Indes. Et tous les habitants des communes environnantes venaient le dimanche voir le bateau d'orient, l'orient, et le nom est resté. D'ailleurs nous cherchons à retrouver ce nom d'origine et que Lorient s'écrive désormais L'Orient. Vous aurez au moins appris quelque chose ce matin, je l'espère.

Pour répondre à la question plus fondamentale, j'essaie un peu de suivre les réflexions que vous menez dans votre domaine. Vous m'avez fait beaucoup travailler pour la préparation de cette journée ; j'ai dû lire l'abondante documentation qui m'a été fournie et j'ai à peine réussi à tout lire. Et à l'issue de cette lecture, je me fais la réflexion suivante : il est vraiment dommage qu'on ne parvienne pas à faire davantage de transfert d'idées entre ce que vous pouvez les uns et les autres mettre en évidence dans vos recherches et ce que, de l'autre côté, les élus peuvent être amenés à décider. Il y a un vrai

problème, qu'on a déjà abordé en parlant du PREDIT, et je pense que le GART peut être ce lieu d'échange entre le monde de la recherche dans le domaine de la mobilité et ce que doivent décider les élus, les réseaux de transport.

Pour ma part, j'ai souvent interpellé les responsables des réseaux de transport et même les élus car on a souvent tendance à être gestionnaire de notre réseau de transports et à ne pas considérer suffisamment les conditions de son développement, notamment en termes sociologique et comportemental. Pourquoi utilise-t-on la voiture et pas les transports en commun ? Quels sont les blocages, autres que physiques, qui existent réellement ? Malgré l'efficacité des systèmes de transport collectif mis à la disposition des usagers, on voit bien leur difficulté à les utiliser et ce en dépit des intentions qu'ils manifestent dans les enquêtes d'opinion. Il faut donc incontestablement travailler sur cette question-là et, après avoir concentré notre énergie sur les investissements – ce qu'il faut continuer à faire –, agir sur le comportement. Pour agir sur le comportement, il faut disséquer ce qui se passe dans la tête des usagers potentiels pour apporter la réponse qu'ils attendent. Et c'est bien la difficulté à laquelle nous sommes confrontés.

Le GART, le PUCA et le PREDIT devraient travailler ensemble sur cette question pour tenter d'opérer un transfert d'idées entre ceux qui analysent et ceux qui sont amenés à prendre des décisions dans le domaine du transport et de la mobilité. Sous quelle forme ? Le GART vous fera des propositions et je crois que ça peut être très intéressant et porteur pour les gestionnaires de réseaux de transport. ●

Patrice AUBERTEL

Pour votre part, Yves Crozet, vous avez mené des travaux très importants dans le cadre du programme « Mobilités et territoires urbains ». Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des réflexions sur la dilatation de la ville aujourd'hui et vous nous dites quelque

chose d'assez surprenant : lorsqu'on parle de territoires et de dilatation de la ville, on parle de temps.

Pouvez-vous nous expliquer comment on passe de la notion d'espace à la notion de temps ? ●

Yves CROZET

Ce n'est pas moi qui vais l'expliquer ; c'est bien connu depuis longtemps et il faudrait rentrer dans des choses assez complexes de la physique que je ne maîtrise pas.

On va prendre les choses de façon simple. Etant économistes, nous avons raisonné comme le font les économistes. Toutes choses égales par ailleurs, on va figer toutes les variables et en faire bouger une. Il se trouve que nous avons traité du temps, d'autres économistes traitent de l'espace – et nous-mêmes, d'ailleurs, dans d'autres situations. L'idée est toute simple : on sait, par les travaux de Christaller et de bien d'autres depuis, que le couple temps/vitesse fait la ville.

Quand vous prenez, par exemple, une zone où l'espace est relativement homogène, comme la Basse-Normandie (du côté de Livarot, etc.), vous avez des villages qui sont extrêmement bien répartis avec une structure en hexagone tous les cinq kilomètres et, de temps en temps, une ville un peu plus importante et ainsi de suite. On sait très bien que, si les villes et les villages français sont organisés comme ils le sont dans l'espace, cela résulte fondamentalement du fait que la vitesse à l'époque était la vitesse de la marche à pied et que, en gros, le budget

temps qu'on souhaitait passer en transport chaque jour était aux alentours d'1 heure.

On est reparti de cette idée avec ce qu'on appelle aujourd'hui la conjecture de Zahavi, Zahavi étant cet économiste de la Banque mondiale qui, dans les années 70, a repris cette hypothèse du budget temps constant, hypothèse qui fait de la peine aux économistes parce que, quand les économistes font des infrastructures de transport, ils raisonnent dans l'autre sens : ils disent on va faire une autoroute ou un TGV parce que ça fait gagner du temps.

Or là, ce que nous dit Zahavi, c'est que le temps gagné sera réinvesti en transport. On utilise une méthodologie économique pour contrer un argument économique. Si l'on part du principe que la vitesse et le budget temps font la ville, quand vous changez un des éléments de cet ensemble, la vitesse, vous défaites la ville. On peut prendre aussi les travaux de Frédéric Héran pour montrer que c'est la même chose à l'intérieur de la ville : la distribution de l'habitat dans la ville pédestre, celle dont parle Marc Wiel, n'est pas du tout la même que celle de l'habitat dans la ville automobile. Quand vous circulez aux Etats-Unis, compte tenu de la vitesse de

l'automobile, vous pouvez faire parfois deux kilomètres, le temps de faire le tour de trois *gated communities*, pour arriver à un point qui peut être distant de 150 mètres de chez vous. Dans la ville pedestre, bien sûr, c'est totalement impossible ; il ne faut pas qu'il y ait de coupure, il faut qu'on puisse aller très vite d'un point à l'autre de la ville avec, par exemple, des traboules à Lyon ou d'autres techniques pour limiter au maximum la distance. Alors que, dans la ville automobile, la distance ne compte pas ; ce qui compte c'est la voie rapide pour la rejoindre. Donc quand vous changez la vitesse, vous changez fondamentalement la ville, vous défaites la ville ou plutôt vous la refaites autrement.

Ce que nous avons montré, c'est que la ville moderne – et ça, vous le savez tous – est une ville automobile et qu'à partir de là, l'aire d'attraction de cette ville n'est plus les quelques centaines de mètres ou les deux ou trois kilomètres qu'on peut faire à pied chaque jour aller-retour pour aller faire ses courses mais que l'aire d'attraction de la ville peut s'étendre sur cinquante voire cent kilomètres. On voit aujourd'hui des gens qui viennent quotidiennement de Rouen ou de Lille, voire parfois de Lyon pour travailler à Paris. La vitesse change complètement les choses.

Dans un deuxième temps, comme d'habitude en économie ou dans d'autres domaines, nous avons relâché nos hypothèses, nous les avons modifiées. Que se passe-t-il si non seulement on relâche la vitesse, en lui permettant d'augmenter, mais si on remet en cause cette hypothèse de constance du budget temps, en disant que si les gens gagnent du temps, ils vont plus vite, ça leur donne des opportunités nouvelles et donc la possibilité peut-être de passer plus de temps dans les transports. Dans la mesure où vous avez la possibilité d'avoir beaucoup plus d'opportunités, ça vaut peut-être le coup de

rester un peu moins chez vous à regarder la télévision pour profiter de ces opportunités. Et c'est exactement ce que nous disent les enquêtes : le budget temps moyen d'une personne à Lorient pour se déplacer chaque jour se situe aux alentours non pas d'1 heure comme le disait Zahavi mais plutôt autour de 50 minutes, et c'est valable depuis une vingtaine d'années, ça ne bouge pas. Et si vous prenez Paris, c'est stable aussi mais c'est 90 minutes. Il faut donc relâcher l'hypothèse.

L'hypothèse de Zahavi est intéressante, non pas parce qu'elle nous dit qu'il existe une loi chronobiologique qui fait qu'on passe une heure dans les transports et que sinon on est mort, ce qui serait stupide, mais elle nous dit simplement : remettons en cause l'hypothèse selon laquelle plus on va vite et moins on passe de temps dans les transports. Changeons l'hypothèse : quand on va plus vite, on passe au moins autant de temps, voire plus. C'est ce que nous montrent les enquêtes sur les villes américaines, où l'on s'aperçoit que plus la vitesse moyenne, offerte par le monde automobile qui domine aux Etats-Unis, est importante, plus les distances parcourues par jour sont importantes – aux Etats-Unis, ça va de soi – mais plus le budget temps motorisé est important. On a donc une espèce de logique de fuite en avant pour les individus comme pour les agglomérations.

Troisième remarque, puisque le thème de ces débats est « Recherche et décision urbaine », je vais faire un plan en deux parties : j'ai parlé de la recherche, maintenant je vais parler de la décision urbaine, comme ça les étudiants auxquels je reproche toujours ces plans stupides pourront se moquer de moi. Si on parle de décision urbaine, qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire qu'on peut avoir

une attitude d'acceptation de cette logique-là puisque cette logique de la vitesse accrue et du budget temps passé dans les transports accru est finalement bonne pour les individus. Si les individus choisissent cela aux Etats-Unis, c'est que c'est plutôt bon pour eux ; si les Américains passent chaque jour en moyenne moins de temps à domicile que nous, c'est sans doute qu'ils y trouvent leur compte ; c'est peut-être eux qui sont dix ans devant nous, comme on le dit parfois des Etats-Unis. Donc acceptons cette logique-là, et on sait que cette logique-là donne une ville extrêmement étalée, la fameuse ville californienne du modèle Bieber, Massot, Orfeuill. Et donc cette logique peut tout simplement être acceptée : vous vous baladez un peu partout dans le monde, à Toronto, Istanbul, Shanghai, et vous voyez ce phénomène d'étalement urbain, de montée en puissance de l'automobile se développer. Et vous vous dites pourquoi ne pas adopter ce modèle-là ? Ou bien vous prenez une position, assez largement répandue en France, en Europe continentale et même en Grande-Bretagne qui fait partie de l'Europe pour ce coup-ci, qui est une position significative de crainte à l'égard de ce 'modèle' de ville californienne, crainte à l'égard du comportement des individus, ce qui est assez typiquement européen.

La question de l'organisation du budget temps quotidien est-elle quelque chose qui relève uniquement du caractère privé de l'individu ou qui relève du choix collectif et d'une préférence tutélaire, comme nous le disons, nous économistes ? Faites la comparaison avec les retraites : il y a cent ans, la question de l'organisation du financement des retraites était une affaire totalement privée ; cette affaire-là est montée petit à petit en puissance et c'est devenu une question collective majeure. Je vous rappelle que dans les années 30, quand les premiers

systèmes de retraite ont été mis en place, la gauche et la droite de la politique française n'en voulaient pas, la droite disant c'est une affaire privée ; la gauche disant que ce système de retraite était fait pour maintenir les travailleurs sous l'oppression capitaliste. Donc ce thème, qui était totalement privé, est devenu un thème public.

On peut se demander si la question de la maîtrise des budgets temps individuels, de la fuite en avant dans toujours plus d'activité (le téléphone portable, internet, etc. permettent tout ça.), n'est pas quelque chose qui relève non seulement du privé mais aussi de la fonction des collectivités locales notamment. Et donc aujourd'hui, est-ce que mettre du tramway, qui est un mode lent dans une ville, sert seulement à pousser les voitures – parce que c'est aussi fait pour ça –, seulement à réduire la pollution ? Est-ce que c'est seulement de la reconquête urbaine ? C'est tout ça à la fois et est-ce que ce n'est pas aussi dire aux personnes : vous voyez, quand vous avez des modes lents, ce ne sont pas forcément pour autant des modes ringards ; ça peut être des modes qui modifient votre façon d'organiser vos activités, peut-être d'en supprimer certaines ou d'en intensifier d'autres. Et donc, à partir de là on voit bien ressurgir l'autre modèle, l'autre modèle de ville que l'on voudrait un peu plus resserrée, pas trop étalée, même si c'est difficile. Patrice Aubertel nous l'a montré : on peut avoir à la fois le tramway en centre-ville et puis une grande périurbanisation en automobile.

Est-ce qu'il n'y a pas, derrière ce modèle de ville qu'on voudrait plus resserrée et moins défaite par les transports, un modèle implicite non seulement de sociabilité mais un modèle implicite d'utilisation du budget temps ? ●

Patrice AUBERTEL

Marie-Christine Jaillet, vous appartenez à la branche de la géographie que l'on appelle la géographie humaine ; vous ne vous intéressez pas spécialement aux arbres, aux fleuves et aux montagnes mais surtout aux hommes et aux femmes dans leur relation avec leur milieu, l'environnement dans lequel ils vivent.

A ce titre vous avez coordonné plusieurs recherches qui se sont attachées à mieux connaître ce que nous pourrions appeler les Toulousains ruraux, c'est-à-dire ceux qui travaillent à Toulouse dans la zone centrale

mais qui habitent très loin en périphérie, dans le monde rural.

Pouvez-vous nous dire qui ils sont, comment ils vivent, pourquoi ils sont allés habiter à cet endroit ? On a mis dans l'invitation « Mode de vie périurbain » ; est-ce que c'est vrai qu'il y a un mode de vie périurbain qui serait un mode de vie spécial ? Pouvez-vous nous dire également, un peu comme vient de nous le présenter Yves Crozet, ce que ça pose en terme de mobilité durable. Sommes-nous là dans le cas de la mobilité durable ? ●

Marie-Christine JAILLET

Cette recherche poursuit nos travaux sur la périurbanisation et les périurbains. Elle s'est intéressée aux « modes de vie » de Toulousains (définis ici comme travaillant à Toulouse ou dans une de ses communes limitrophes) qui ont choisi d'habiter à grande distance, aux marges extrêmes ou hors de l'aire urbaine, à au moins 3/4 d'heure ou plus de leur lieu de travail, et qui en, l'absence d'un réseau dense de transports en commun, effectuent la plupart du temps leurs trajets domicile/travail en voiture.

Il s'est agi de comprendre pourquoi ces « grands navetteurs », ont choisi de quitter l'orbite de la métropole en « s'éloignant » de Toulouse et de ses proches banlieues, quelle réorganisation de leur système d'activités s'en est suivie, quel(s) usage(s) ils font d'un temps de déplacement que l'on peut considérer comme long au regard du temps moyen consacré à de tels déplacements dans la métropole toulousaine. Pour ce faire,

une enquête compréhensive a été conduite auprès de ménages qui devaient répondre à deux critères : avoir précédemment habité dans le pôle urbain toulousain et avoir fait le « choix » de s'en éloigner. Un corpus de 110 entretiens a ainsi été constitué qui a cependant volontairement ignoré un profil présent dans ces lointaines périphéries, celui des « captifs » du périurbain dont l'appréhension fait l'objet de la thèse de Lionel Rougé.

Qui sont ces « ménages » ?

Cette installation loin de la métropole concerne près de 10% des actifs occupés du pôle urbain de Toulouse qui résident donc hors de l'aire urbaine. Leur profil socio-démographique est similaire à celui des populations périurbaines : des couples avec enfants appartenant aux différentes strates des couches moyennes, disposant pour une forte proportion d'entre eux de revenus

compris entre 1 700 et 5 500 euros selon que l'un ou les deux membres du couple travaillent. Aucun élément non plus ne les distingue des autres périurbains dans le choix de la maison individuelle : elle semble répondre au même idéal d'autonomie et de maîtrise de sa distance aux autres. Par contre, ils en diffèrent quant au choix de leur environnement : ils valorisent « la campagne » qui leur permet de vivre « au rythme » des saisons, d'être plus proches d'une nature, refuge des « vraies valeurs », qui les assure également d'une plus grande tranquillité sociale, « loin des nuisances de la ville ».

Ils ne s'éloignent pas nécessairement...

Plusieurs figures se dessinent quant aux ressorts qui ont présidé au choix de ce type de localisation :

- Un éloignement, certes choisi, mais également « contraint » par des nécessités financières pour pouvoir disposer d'espace ou avoir une grande maison. Ces ménages sont aujourd'hui obligés de s'éloigner davantage, là où, il y a quelques années, ils auraient pu s'installer en proche périphérie. Ils s'inscrivent dans la poursuite du mouvement de desserrement urbain.
- Un éloignement voulu pour aller rechercher « à la campagne » une qualité particulière d'environnement et d'habitat. Ces ménages « acquièrent » un paysage ou un site.
- Un « retour aux sources ». Ces ménages s'installent d'abord dans un lieu qui leur est familier, où ils ont des racines familiales ou des pratiques (activités sportives ou de loisirs), sans souci de la distance au travail. Ces mobilités à grande distance ne sont alors pas vécues comme un éloignement, mais plutôt comme un rapprochement qui leur permet de renouer avec des attachements construits à échelle de leur propre vie.

Ils réorganisent la spatialité de leur système d'activités.

Les figures que dessine cette recomposition tiennent compte d'une part de l'offre « environnante », « à portée de voiture », de services et d'équipements, et d'autre part, de l'usage que les ménages peuvent faire de leur « potentiel de mobilité », selon qu'il est illimité ou au contraire plus contraint. Elles s'organisent autour de deux archétypes :

- Le premier consiste en une réorganisation du système d'activité qui privilégie la « proximité », appréciée non plus géographiquement mais temporellement, « du point de vue de l'automobiliste », selon deux figures qui obéissent l'une et l'autre à un principe de « repolarisation » :
 - *une première associe 3 ou 4 lieux de pratiques « à proximité » du domicile et dont l'usage n'est pas hiérarchisé
 - *la seconde organise une « centralité » unifiée, déplacée de Toulouse vers la ville petite ou moyenne bien équipée et la plus « proche » de leur domicile.
- Le second archétype se caractérise par une « dilatation » de l'espace de vie, privilégiant la qualité de l'offre de services et amplifiant les capacités de choix. Il se décline en deux figures « géographiques » :
 - *la première répond plutôt à une logique « d'étirement » le long d'un axe (de Toulouse au lieu d'habitat) qui autorise toutes les formes de « cabotage automobile » ;
 - *l'autre est plus rayonnante et peut s'inscrire à d'autres échelles que l'aire métropolitaine toulousaine : française, voire européenne quand elle concerne les « élites circulantes ». Ce dernier comportement repose sur un « potentiel de mobilité » illimité. Il aboutit à une dilatation de l'espace de vie et à un mode de vie dont la mobilité est constitutive. Ces ménages, au fur et à mesure de leur avancée dans la

vie, accumulent des strates de pratiques et de lieux, en préservant ceux qui résistent à la confrontation avec les nouvelles opportunités créées par leur changement de résidence : «... je peux acheter à Munich, Genève, Toulouse ou Puylaurens. On a la chance de pouvoir bouger assez rapidement, donc, de temps en temps, on se fait un séjour shopping de deux ou trois jours à Paris et l'on revient avec un coffre chargé de vêtements, car il n'y a qu'à Paris que l'on trouve de beaux vêtements griffés en solde... ».

Leur temps de déplacement n'est pas que « du temps perdu »

Ces modes de vie reposent sur un principe de mobilité qu'il convient d'assurer à chaque membre du groupe familial. Les trajets quotidiens sont longs et génèrent une certaine fatigue, mais ils sont acceptés comme le « prix à payer » d'un genre de vie qui apporte d'autres satisfactions, d'autant que contrairement aux transports en commun, où l'on est soumis à des horaires, l'utilisation de la voiture contribue à donner l'impression de maîtriser ses déplacements. De plus, le temps passé à se déplacer chaque jour n'est pas seulement un temps « mort » ou du temps « perdu », soustrait en quelque sorte à la vie de chacun. Il est aussi un temps valorisé socialement : « (ma voiture) c'est un peu mon second bureau » ; ou : «... vous savez, qu'on discute sur le canapé ou qu'on discute dans la voiture... ».

Mais le souci d'une nécessaire rentabilisation du parcours n'est pas absent : la rationalité des comportements dans une économie capitaliste implique de n'avoir pas l'impression de perdre du temps ou de l'argent. On se doit donc d'élaborer des stratégies pour éviter ou contourner les embûches de la circulation et tenter chaque jour de gagner du temps. On est bien loin de parcours « automatisés »

et répétitifs, mais plutôt dans une gestion stratégique des déplacements qui requiert organisation, attention, invention et vigilance et permet d'exprimer son ingéniosité, son individualité.

Ils ne s'impliquent pas toujours dans la vie de la localité où ils habitent

Pour la plupart, le rapport à la « localité » où ils résident, répond largement, sinon à un « idéal » d'interconnaissance, du moins au besoin de « se sentir reconnus » (par ses voisins, par les commerçants...), et cela leur suffit à se sentir intégrés. Quant à l'implication dans la vie locale, elle dépend fortement des raisons pour lesquelles ils s'y sont installés :

- Lorsque la localité est, pour reprendre les termes de Jean Rémy, leur espace de « référence », elle devient un espace « d'appartenance » qui se traduit souvent par la volonté de s'investir dans la vie locale, d'autant que la concurrence pour y occuper des « places » est moindre qu'en « ville » : «... je suis présidente de tout ici, alors qu'en ville je ne l'étais que d'une seule école. Ici je dirige tout... ».
- Lorsqu'ils s'y sont installés plutôt par contrainte, la localité n'est pas leur espace « de référence », ils y sont « pour la maison » et restent généralement à distance de toute implication : «... moi ici je m'en fous. On n'a pas de vie locale... ».
- Enfin, le mode de vie de ceux qui ont fait le choix d'un environnement de qualité, est à ce point inscrit dans une autre échelle territoriale qu'ils entretiennent avec la localité où ils habitent un rapport quasiment « hors sol ». Mais ils sont capables de vigilance pour lutter contre toute atteinte à l'environnement qu'ils se sont « achetés » : « ... je me sens bien chez moi, j'ai ma propre histoire ailleurs. Je n'ai pas besoin de leur terroir, et puis

de toute façon quand on a quelque chose à leur dire, on ne se gêne pas... ».

Ces modes de vie sont-ils durables ?

Ces modes de vie « transitoires », en adéquation avec un temps du cycle de vie des ménages, sont-ils compatibles avec l'injonction au développement durable qui tend, en matière urbaine, à privilégier une ville dense et compacte ?

Ils présentent le paradoxe d'être construits par le refus des contraintes collectives générées par la vie en ville, dans le même temps où ils apparaissent à nombre d'observateurs comme « terriblement » contraints par les temps de déplacements. Mais ce n'est pas ainsi que le vivent les navetteurs qui considèrent au contraire qu'ils inventent et expérimentent au quotidien une nouvelle économie du déplacement valorisant l'expression de l'individualité et de l'autonomie.

Indéniablement, ces choix de vie contribuent à dilater l'espace urbanisé. Ils participent également à la déconstruction du modèle centre/périphérie. En effet, à une échelle territoriale susceptible de générer une offre diversifiée d'opportunités de services, d'activités et d'équipements, chacun est à même de se saisir de celles qui sont les plus adaptées à son projet de vie, ses attentes, ses envies, ses moyens et ses exigences.

On peut se demander, au regard des motivations qui poussent des ménages à faire de tels choix, quels arguments il conviendrait de développer pour les convaincre d'y renoncer au nom de l'impératif de durabilité, si tant est que l'on est convaincu de l'incompatibilité de la « ville » que fabriquent ces modes de vie avec une ville durable ?

Parier sur le renchérissement du coût du transport pour les dissuader ne semble pas avoir une grande efficacité. La mobilité automobile est pour eux un attribut obligé

d'un « genre de vie » qui leur apporte plus de satisfactions que de désagréments et ils sont pour le moment prêts à supporter une augmentation de leur budget déplacement. À plus long terme, ils objectent que des énergies de remplacement existeront, à la fois plus propres, renouvelables et moins polluantes qui ne viendront donc pas obérer leur potentiel individuel de mobilité.

Faut-il parier alors sur les coûts de ce mode d'urbanisation pour la collectivité ? Si ce type d'argument a objectivement une certaine consistance, on peut par contre s'interroger sur la capacité des individus à prendre en considération des modes de raisonnement qui ressortissent à des contraintes collectives ou à un intérêt général censé primer sur les intérêts particuliers ? On touche sans doute là à une des contradictions majeures des sociétés démocratiques.

Enfin, pour terminer, nous voudrions souligner que ces modes de vie, lorsque l'on se place dans une position prospective, laissent en creux une question névralgique au regard du devenir des sociétés urbaines, celle du rapport à l'altérité. En effet, reposant sur le libre choix d'individus optant pour un mode de vie compatible avec leurs aspirations, ils se caractérisent par un « abaissement des contraintes en matière de relations ». Une plus grande facilité à se déplacer librement comme un accès facilité à l'ensemble des services et moyens de communication disponibles tendent à augmenter l'homophilie dans les relations. Celle-ci se traduit par le développement, dans la ville, d'une logique « d'appariement électif » ou de recherche de l'entre soi. C'est bien dans ce mouvement que s'inscrivent ces grands navetteurs qui sont à n'en pas douter des « êtres sociaux et sociables », mais qui ont fait le choix de s'abstraire des contraintes de l'hétérophilie sociale. ●

Serge MORIN

Vos deux exposés sont-ils contradictoires ou non ? D'un côté, la conjecture de Zahavi dit que le capital temps est à peu près

constant et, de l'autre, on nous explique que, finalement, les gens acceptent de dépasser ce temps-là. ●

Yves CROZET

Ils ne me semblent pas du tout contradictoires et sont complémentaires sur les méthodes. Ma collègue a fait de l'axiomatique de l'intérêt du début à la fin. Qui gagne, qui perd ? C'est classique, l'impérialisme des sciences économiques envahit le champ des autres sciences humaines – excusez-moi, je ne peux pas m'empêcher cette petite provocation. Ce n'est pas contradictoire parce que, vous comme moi, nous avons parlé de développement durable. Vous l'avez fait en posant la question de la durabilité de ce type de mobilité, pas seulement en terme d'émission de CO², etc. – encore que les compagnies low cost posent de vrais problèmes de ce côté-là – mais durabilité dans toutes ses dimensions, sociale, économique, environnementale. J'ai seulement rajouté une petite couche : durabilité, y compris pour les modes de vie de l'individu.

A l'issue des recherches du PUCA, nous avons publié avec Iragaël Joly un petit article dans les Cahiers scientifiques du transport intitulé « Les sociétés modernes confrontées à la gestion paradoxale du bien le plus rare ». Le bien le plus rare que nous avons aujourd'hui, c'est le temps car plus nous sommes riches, plus la quantité de temps est faible par rapport à la masse de richesses que nous avons et qui ne cesse d'augmenter, la quantité de temps par jour étant la même. Et il se produit pour la gestion paradoxale

du bien le plus rare la même chose que pour les transports : on nous donne de plus en plus d'outils qui nous permettent de gagner du temps et, en même temps, ce processus entraîne la fuite en avant.

C'est à la terrasse des cafés que j'ai vu le pire : les amoureux, au lieu de se parler, ou plus, téléphonent chacun de leur côté. C'est terrifiant. Et pourquoi le font-ils ? Parce que la tentation est forte : quand vous avez des possibilités d'activités multiples et quand vous avez déjà passé une demi-heure avec votre amoureux ou votre amoureuse, il y a un moment où l'utilité additionnelle du temps passé avec l'amoureux ou l'amoureuse commence à décroître par rapport à l'utilité qu'il y aurait à rappeler votre collègue ou quelqu'un d'autre ou à traiter un problème. Ne riez pas trop parce que nous fonctionnons tous comme ça ! De plus en plus comme ça, sauf si nous suivons Pierre Sansot et son *Eloge de la lenteur*, qui est bien sûr l'antidote.

A partir de là, une des manières durables d'assurer la gestion des villes est, il me semble, de parler aux gens de leur budget temps plutôt que des émissions de CO² ; les deux étant très importants, bien sûr. C'est ce que font les villes aujourd'hui mais elles ne le disent pas assez, alors qu'il y a des politiques très cohérentes dans ce sens, avec les bureaux des temps, etc.

Peut-être y a-t-il une autre gestion du temps à organiser, et la question de la maîtrise de la vitesse fait partie de cet élément-là. Bien sûr, cela ne veut pas dire qu'on va mettre tout le monde à la marche à pied, qu'on va arrêter les TGV ou les voitures, mais cela veut dire que, dans l'espace urbain, on doit clairement indiquer les zones où la vitesse de certains modes de déplacement sera autorisée (TGV, autoroutes,...) et d'autres où la vitesse sera maîtrisée. Les gens de Grenoble sont en train de plancher sur des perspectives d'autoroute apaisée, c'est-à-dire limiter la

vitesse des autoroutes à 70 kilomètres/heure dès qu'on passe les barrières de péage avant Grenoble. C'est un projet intéressant qui va exactement dans ce sens, même si faire ce genre de chose va secouer beaucoup et il ne faudra pas faire de bêtises. ●

Marie-Christine JAILLET

Je ne crois pas que nos propos soient contradictoires ; ils s'articulent. Sur la question d'un temps de déplacement qui serait constant, on est à peu près sur la temporalité qui a été signalée, simplement on voit bien que toute amélioration des systèmes de desserte, que ce soit par voie autoroutière ou ferroviaire, permet d'aller plus loin. Quand on observe ce qui se passe dans l'aire urbaine sur laquelle nous travaillons, on constate que la stratégie développée aujourd'hui par le Conseil régional, qui consiste à mettre en place des systèmes de « RER » reliant la plupart des villes moyennes à la métropole avec un système de cadencement satisfaisant, a pour effet de permettre, toujours sur le même principe d'un temps de déplacement constant, d'aller s'installer plus loin, c'est-à-dire dans l'ensemble des campagnes du Sud-Ouest.

Quant à la provocation sur l'invasion du champ des sciences humaines par l'économie, le propos que j'ai tenu atteste

qu'au moins dans les discours construits par les habitants sur leurs modes de vie, le raisonnement par coût, avantages et intérêts est un raisonnement très largement développé. Dès lors les arguments avancés pour essayer de limiter ces comportements qui font référence aux risques écologiques ne prennent pas : l'injonction à l'économie des ressources est pour l'autre plus que pour soi.

Quant à montrer que, dans cette espèce de fuite en avant, il y a risque d'un mode de vie qui ne soit plus tout à fait compatible avec les aspirations des ménages, dans les enquêtes que nous poursuivons nous ne voyons pas se profiler une limite, le moment où les ménages seraient en capacité de dire qu'ils ont atteint une situation où le rapport coûts/avantages est, cette fois, défavorable. ●

Serge MORIN

Par rapport à votre étude, je suis d'accord sur votre interprétation, néanmoins dans les arguments que vous avez repris de ce qui est dit par les gens dans votre étude de mobilité, les mots que vous avez utilisés assez souvent sont « donner le sentiment ». C'est-à-dire que, quelque part, ils sont amenés finalement à justifier leur choix. On aurait tendance à dire d'un côté que ce choix est justifié par des lois et que c'est une

justification différente qu'ils vous donnent ; ils ne vont pas vous dire « je suis victime de la conjecture de Zahavi » mais ils donnent d'autres justifications.

Je trouve ça intéressant parce que, comme vous avez pris comme hypothèse que ces gens habitaient Toulouse avant, cela veut dire qu'ils ont un temps d'expérience relativement court. ●

Marie-Christine JAILLET

Non, ce ne sont pas des gens qui viennent de s'installer. Quand on prend des gens qui viennent de s'installer, il y a un effet majeur de rationalisation du discours : si l'installation est mal vécue, on ne le dit pas parce que ce serait admettre que l'on s'est trompé et qu'il va falloir le supporter pendant un certain temps. Là, on a pris des gens qui ont quelques années d'expérimentation de ce mode de vie. D'autres éléments viennent à l'appui de la crédibilité des propos qui nous ont été tenus.

D'abord, le fait que ce sont des modes de vie transitoires. Ce ne sont pas des installations définitives : nombre de ces ménages et de ces familles, à un autre moment de leur vie, quand, par exemple, leurs enfants ne vivront plus avec eux, reviendront vivre dans la métropole ou partiront plus loin. Ces ménages ont une capacité de mobilité résidentielle forte et leur parcours n'est pas achevé.

Il y a par contre dans ces espaces une figure dont je n'ai pas parlé, celle de ménages quasiment captifs, dont l'installation

contrainte pour des raisons financières se traduit par une forme de rétrécissement de la vie. Mais les autres appartiennent aux strates des couches moyennes modernistes toulousaines qui auront la possibilité de développer d'autres étapes dans leur parcours résidentiel : ils ne sont pas enracinés dans la localité où ils vivent actuellement et dans ce logement, pour la durée de ce qu'il leur reste à vivre, un temps éventuellement long. ●

Serge MORIN

C'est exactement ce que je voulais vous faire dire, parce qu'on observe beaucoup de mouvements dans les agglomérations, y compris à travers les phénomènes sociologiques de mouvements familiaux. Et on peut être amené à justifier, comme votre analyse le montre, à un moment donné la décision d'aller à cet endroit-là par des raisons qui sont celles que vous avez exposées, mais la même personne, quelques années après, peut être amenée à exposer de façon totalement différente les raisons pour lesquelles elle est revenue vivre à Toulouse.

Il faut tenir compte de cette mouvance des opinions des gens par rapport à la justification de leur propre attitude. Et ça, c'est une vraie difficulté parce que ça veut dire que vous ne pouvez pas avoir un discours continu et uniforme pour tout le monde parce que, par définition, les situations des gens bougent sans arrêt. Votre démarche est intéressante mais demanderait sans doute à être complétée : ce serait intéressant, par exemple, de revoir les mêmes familles dix ou vingt ans après, de savoir où elles sont, comment elles ont évolué, etc. ●

Marie-Christine JAILLET

J'entends tout à fait ce que vous dites. Le travail que j'ai présenté là s'inscrit dans les travaux que nous poursuivons au sein du laboratoire sur les mécanismes d'installation dans le périurbain et qui nous montrent que c'en est fini des installations dans le périurbain qui sont le terme des trajectoires résidentielles. C'en est également fini du modèle identifié au début des années 80 où les gens achetaient la maison qui signifiait leur réussite sociale et qu'ils exposaient au regard des autres. Je suis persuadée qu'un certain nombre des ménages que nous avons rencontrés à l'occasion de cette recherche, si on les revoit dans quelques années, seront probablement installés ailleurs. Ils tiendront alors un discours où ils montreront en quoi le choix qu'ils ont fait est en rapport avec leurs attentes et leurs aspirations du moment, sans pour autant avoir à disqualifier le choix antérieur du périurbain. D'ailleurs, ils le disent

d'ores et déjà très bien : le choix de ce type d'installation est beaucoup argumenté par la nécessité de disposer d'une tranquillité sociale pour les enfants. Les discours survalorisent également les bienfaits de l'école rurale, du collège rural et du lycée à distance des grands lycées de ville. Et si ces ménages ont des stratégies scolaires d'excellence par rapport à leurs enfants et ne se contentent pas des bienfaits du collège rural, ils ont alors la capacité de trouver la bonne adresse qui permet d'accéder aux très bons lycées toulousains. On a bien le sentiment que ces ménages sont à une étape de leur trajectoire de vie et qu'ils peuvent aller ailleurs au moment où d'autres éléments de leur mode de vie seront privilégiés.

Michèle RIGALOT, consultante

Ma question s'adresse à madame Jaillet. A Toulouse, vous êtes les premiers en France

à voir se construire des lotissements clos et surveillés, existe-t-il un lien entre vos grands navetteurs et ce genre d'habitat ? Vos navetteurs habitent-ils de façon isolée ou dans des lotissements, surveillés ou non, ou dans de l'habitat groupé ?

Marie-Christine JAILLET

Le phénomène qui s'est beaucoup développé à Toulouse, c'est moins celui des lotissements fermés que celui de petites résidences de logements collectifs implantées dans un environnement paysager et encloses, situées dans la zone agglomérée, et qui abritent plutôt de jeunes ménages locataires en début de trajectoire résidentielle et qui sont destinés, pour un bon nombre d'entre eux, à partir ensuite en accession en maison individuelle. Deux phénomènes nouveaux sont en train d'apparaître, sur lesquels nous allons travailler, d'une part l'apparition, très loin de Toulouse, c'est-à-dire au-delà de 30 et 40 kilomètres, en zone rurale, de lotissements fermés ayant toutes les caractéristiques de ces résidences de petits collectifs. Ce phénomène se développe également en périphérie de villes moyennes, sur l'axe Toulouse/Albi par exemple. D'autre part, le développement sur le territoire même de la ville de Toulouse de lotissements individuels

traités comme des copropriétés privées avec enclos et privatisation des circulations et la volonté en périphérie d'un certain nombre d'habitants de lotissements d'en fermer l'accès. Pour le moment, nous sommes dans le repérage de ces phénomènes.

Sigrid GENESTE, Acadie

Monsieur Crozet, vous parlez du budget temps avec une variable : le budget temps est constant, voire s'allonge. Marie-Christine Jaillet montre bien la voiture/canapé. La question que je me pose, qui est aussi une question de développement durable, c'est le rapport entre l'accroissement de la vitesse, qui va généralement avec un accroissement du confort (absence de rupture de charge, ...), un confort général supérieur, et donc une capacité à faire autre chose (bavarder, téléphoner, sortir son ordinateur, etc.). Est-ce une variable que vous avez pu étudier dans l'évolution des budgets temps ? Sachant que cette amélioration du confort peut jouer en voiture mais on sait que la capacité à faire de multiples choses en voiture est assez limitée – du moins on essaie de la limiter –, et inversement, sur des transports collectifs, elle peut grimper je dirai à l'infini. ●

Yves CROZET

Nous n'avons pas étudié ça dans l'étude en question mais nous le faisons par ailleurs au laboratoire. C'est vrai que la qualité du transport réduit l'impression de coût lié au temps passé dans le transport et il est certain que la voiture n'est pas la seule à provoquer de l'étalement urbain. Dès que vous avez un

mode de transport collectif un peu performant, un peu confortable, il est évident que le temps ne passe pas de la même façon dans un train climatisé que dans un train non chauffé en hiver. On est sur des logiques extrêmement fortes qui tendent à faire de la pluriactivité pendant le transport. Et je suis bien d'accord

avec vous, la tendance à l'extension de l'aire urbaine n'est pas terminée. Dans la suite de cette recherche que nous allons faire avec Vincent Kaufmann, sur la France et sur la Suisse, notre hypothèse est que, même dans les villes où l'on va contraindre les vitesses et contraindre l'automobile mais où dans le même temps on va faire un effort sur les transports en commun, ce n'est pas ça qui va réduire la logique de l'étalement urbain ; cela va conduire à un peu plus de temps de transport mais mieux géré parce que l'on peut lire, travailler, etc. Un des aspects de la vie moderne est qu'on densifie notre budget temps, on fait de plus en plus de choses en une journée parce qu'on en a les possibilités. A mon avis, on ne va pas arrêter le phénomène de l'étalement urbain parce qu'on prend telle décision sur les routes, telle décision sur les transports en commun ; on est sur une autre logique. Quand on pose la question aux gens, ils sont tous pour les transports en commun et tous contre le réchauffement climatique mais les choix individuels sont ce qu'ils sont. Et je pense que la particularité des villes européennes par rapport aux villes américaines est qu'il existe des projets collectifs particuliers sur les agglomérations qui font que, petit à petit, une partie de la population se sent à l'aise dans ces projets, et vous avez clairement un projet de ville.

J'ai assisté au mois de juin dernier à un congrès des géographes canadiens et nord-américains et c'était très intéressant. Quelqu'un avait fait une étude sur les villes nord-américaines de 100 000 habitants, disant que ces villes sont merveilleuses, qu'elles offrent des emplois, un environnement agréable et qu'elles n'ont pas de coût de transport, etc. Et cette personne montrait que 80% de ces villes ne marchent pas ; elles ne marchent pas parce qu'elles n'ont pas de centre, tout le monde habite en périphérie. Il n'y a pas de

projet collectif sur ces villes et les seules qui marchent ce sont celles qui ont une université ou une grande institution connue, sur le modèle d'une ville européenne.

De notre côté, nous avons de fait des projets urbains qui sont différents des projets urbains américains. Encore une fois, ces projets ne vont pas empêcher les phénomènes que vous indiquez. D'autant que sur les *gated communities*, les communautés se méfient parce que, derrière, la revendication suivante – on le voit aux Etats-Unis – est de payer moins d'impôts puisque les habitants assurent eux-mêmes l'entretien. Quand je disais qu'on défait la ville, je ne parlais pas forcément en l'air.

Je suis économiste mais je me soigne : quand je regarde les transports, les logiques d'optimisation, les logiques d'intérêt, etc., je le fais comme un économiste et ensuite je me soigne parce que je sais très bien que l'économie, il faut en sortir pour avoir une vision plus globale.

Chantal DUCHENE, GART

Puisque le thème est « Mobilité et mode de vie dans le périurbain », vous avez beaucoup parlé de développement durable mais surtout sous son acception environnementale, et notamment émissions de gaz à effet de serre, et pas du tout sous son acception solidarité. Ça me pose question par rapport aux projets collectifs qui englobent les différentes dimensions du développement durable, à savoir l'environnement, la solidarité et aussi l'économie.

On a parlé des TER et, notamment, des TER en Midi-Pyrénées, C'est vrai que lorsqu'on met à la disposition de la population des trains cadencés, cela permet de résoudre en partie le problème environnemental mais la question sociale, elle, reste entière.

Sur ce thème de « Mobilité et mode de vie dans le périurbain », ma question pour Yves

est la suivante : avec le développement d'un tel mode de vie, comment finance-t-on le projet collectif ? C'est la question des impôts que tu viens d'effleurer.

Marie-Christine Jaillet, puisque vous avez fait des enquêtes, avez-vous posé des questions sur la vie avec les autres, sur la vie sociale, mis à part l'investissement dans la vie collective ? Dans votre propos, j'ai senti que la population que vous avez interrogée, qui est plutôt une

population à revenus plus importants que la moyenne de la population, avait aussi une stratégie d'évitement social. ●

Marie-Christine JAILLET

J'ai beaucoup travaillé sur la question de l'évitement social ; je n'en ai pas parlé là, mais c'est une question qui m'occupe, avec Jacques Donzelot, depuis pas mal de temps. Pour ma part, j'ai bien montré que c'était aussi une des composantes de la « fuite » de la ville que ce souci de se mettre à bonne distance de l'autre décrit d'abord par l'irréductibilité de son altérité. Les gens que nous rencontrons dans ce périurbain-là sont parfaitement sociables, ont des relations, mais ont des relations choisies et plutôt avec des semblables. Attention à l'expression « entre soi » à propos du lotissement : elle ne signifie pas que les lotis ne vivent qu'entre eux enfermés dans leur lotissement, fondamentalement elle permet de désigner qu'il y a une homogénéité sociale et que le lotissement garantit le tri social. On peut décrire le périurbain selon le principe de la logique des clubs, avec des droits d'entrée plus ou moins élevés selon la taille des lots et le prix des parcelles.

Cette conscience-là de l'homogénéité sociale à l'échelle du lotissement est très vive chez les résidents pavillonnaires. Ils ont une conscience fine de ce qu'est la géographie sociale de leur environnement.

Le ressort de l'évitement social, c'est de se mettre à distance de la ville et des risques sociaux qu'elle est censée contenir. Le terme de 'tranquillité' mis en avant par les périurbains est intéressant : l'aspiration à la tranquillité, ce n'est pas simplement revendiquer l'absence de bruit, refuser les encombrements et les inconvénients, c'est fondamentalement rechercher la tranquillité sociale, c'est-à-dire vivre dans un environnement où il n'y aura pas d'effort à faire, où l'on est entre gens qui se ressemblent, partagent les mêmes codes. Chaque fois qu'il y a risque d'intrusion dans cet environnement de cet autre dont on s'est tenu à distance, il y a mobilisation. Cela pose aussi la question de la solidarité d'une autre manière que celle dont vous la posez à Yves Crozet : une ville qui se défait, en se défaisant, ne détricote-t-elle pas aussi pour partie ce que l'on a appelé le 'faire société'. Comment le « faire société » se recompose-t-il ? Les périurbains ont de bonnes capacités relationnelles mais construisent leurs sociabilités sur un mode électif.

Le problème est de construire de la solidarité dès lors qu'il s'agit d'intégrer l'autre et que cet autre est différent de soi (ou censé l'être).

Je n'ai pas de réponse à cette question, mais je sens bien que c'est une question fondamentale qui se pose y compris en termes de coûts et d'impôts locaux. Car la justification apportée parfois à ces attitudes met en avant les conséquences sur les impôts locaux de la prise en charge locale de populations qui émargeront au budget de l'action sociale et qui donc coûteront. C'est d'autant plus compliqué que, dans le même temps, les mêmes qui développent ce type d'arguments sont capables de développer des formes de solidarité ou de générosité dès lors qu'il est question des malheurs d'un autre qui n'est pas à côté de soi, dès lors qu'il n'y a pas d'enjeu de coprésence ou de cohabitation. Le ressort de ces comportements réactifs

de préservation de la qualité sociale de l'environnement tient pour une large part à l'enjeu scolaire et à la nécessité d'assurer à ses enfants le maximum de chances de s'en sortir dans une société de plus en plus difficile. De nombreux travaux ont éclairé ces stratégies scolaires : pour certaines catégories sociales qui n'ont pas accès aux collèges et lycées d'excellence, généralement localisés dans les centres-villes, s'assurer de la qualité des établissements scolaires suppose de s'assurer de la qualité sociale de leur « bassin » de recrutement. Ils ont donc besoin de contrôler le peuplement d'un bout d'espace pour en contrôler l'école. ●

Yves CROZET

Le politique est là pour faire de l'unité là où l'on vient de voir qu'il y a des tendances à faire plutôt de la segmentation voire de la ségrégation. Actuellement, quand le politique fait de l'unité dans une zone urbaine, il le fait sur la base du système politique et du système fiscal actuel. Vous avez des communes centres, des communes périphériques, parfois tout cela est regroupé dans une communauté urbaine ; vous avez des systèmes fiscaux assis sur des valeurs foncières principalement, plus la taxe professionnelle qui commence à être regroupée et une grande partie des finances qui vient par la dotation globale de fonctionnement. Donc vous avez un débat politique autour des recettes, des dépenses et de leur partage qui est un débat complètement tronqué puisque la population vit sous perfusion du budget de l'Etat et il y a

effectivement des stratégies d'évitement : si je vais habiter à tel endroit, je vais diminuer ma taxe foncière, etc.

Si on changeait la donne et si on réalisait deux choses : la première, que monsieur Charasse n'avait pas réussi à mettre en place, serait un impôt local qui serait fondé sur les revenus des personnes, comme en Grande-Bretagne (cela n'empêche pas qu'il y ait par ailleurs un impôt sur les plus-values), et non pas sur la valeur des terrains. La deuxième chose serait une péréquation, au niveau d'une très grande agglomération, de ces revenus en fonction du nombre d'habitants, par exemple, et chaque commune reçoit une dotation qui correspond au nombre d'habitants. Si vous faites ça, vous changez complètement la vision que les élus de la ville centre, par exemple, ont du périurbain puisque, eux,

vont continuer à recevoir et ne vont pas voir le départ de leurs habitants comme quelque chose de catastrophique parce qu'il y aura une péréquation. C'est la même chose actuellement pour la taxe professionnelle : les communes ne vont pas forcément voir partir les usines avec inquiétude parce que, de tout façon, il y a une péréquation sur des niveaux plus larges.

Que reste-t-il d'embêtant dans le périurbain si les mécanismes de péréquation sont mis en place ? Il reste les questions environnementales : est-ce que ça, c'est soutenable du point de vue environnemental ? Et puis restent les questions sociales : est-ce que ce type de périurbanisation ne va pas provoquer des tensions, des pertes d'urbanité, des dissensions qui vont être problématiques ? A mon sens, il y a de véritables projets en Europe qui permettent cela et on le voit bien : les techniques de financement des transports en commun arrivent aujourd'hui à leurs limites puisque les tickets et les abonnements ne couvrent qu'un tiers ; il faut du versement transport mais on ne peut quand même pas trop l'augmenter, il faut des subventions et donc les communes sont en train d'inventer autre chose. Et cette autre chose sera peut-être un jour de faire payer les automobilistes et si elles les font payer, ce ne sera peut-être pas que dans le centre-ville, ce sera sur quelque chose de plus large. On voit bien que la question de comment refaire de l'union sur des collectivités au sens large, des collectivités locales, va amener à des questions fiscales. Et je pense notamment à des questions fiscales qui vont toucher le transport parce que c'est l'élément le plus sensible. Quand certains maires de grandes villes, que ce soient Lyon, Grenoble ou autres, commencent à parler de péage urbain, ils sont passés au stade suivant de

la question, à savoir comment faire une collectivité autour de cette ville qui est largement agglomérée ? Comme toujours, il va falloir poser les questions fiscales.

Salle

On avait regardé ce problème de la mobilité urbaine à l'Ecole des Ponts, il y a une trentaine d'années et on s'est rendu compte que dans la vie active, aux Etats-Unis, la mobilité résidentielle des ménages tournait autour de cinq à cinq fois et demie ; en Scandinavie, autour de trois à trois fois et demie et en France, une fois et demie. On s'est rendu compte, à l'époque, qu'il y avait un lien direct avec la notion du bien mobilier et le Code civil en France. Avez-vous étudié ce problème ? Si on se libérait de la notion de bien immobilier, ne pourrait-on acheter ou vendre un immeuble ou sa maison comme on achète une voiture ? Quelle en serait l'influence sur la mobilité ?

Yves CROZET

Yves Martin, quand il était délégué interministériel à l'effet de serre, nous avait posé la question : si l'on facilitait la mobilité résidentielle, peut-être faciliterait-on le rapprochement entre l'habitat et le lieu de travail, et réduirait-on les mouvements pendulaires ; cela pourrait être bon pour l'environnement. Oui, sauf que ça peut être le contraire.

Les ménages sont rationnels : ils font un certain nombre de choix sous contrainte et, d'une façon ou d'une autre, la croissance économique leur donne des possibilités de diversifier leurs choix. Bien sûr, on peut arrêter la croissance économique mais ça, personne n'en veut. Donc, dans la mesure où la croissance donne la possibilité de diversifier les choix, je ne crois pas aux mesures extrêmement contraignantes

du type matraquage du prix du pétrole, interdiction de toute construction en dehors d'une zone de densité donnée avec un haut coefficient d'occupation des sols, etc. Nous sommes dans des sociétés très plurielles avec une diversité de modèles et je crois que, face à un modèle qui va continuer à exister, un modèle de grands navetteurs, un modèle d'hyper mobilité, il y a moyen de proposer d'autres modèles. C'est visiblement ce qu'il se passe dans certaines agglomérations et, encore une fois, ça marche. Il faut bien distinguer ce qu'on fait, nous, quand on fait une recherche, on prend un facteur, on fait bouger ce facteur et pas

les autres pour regarder ce qu'il se passe, et ça, c'est du travail de recherche classique, et puis le travail de la décision publique qui est un travail d'équilibrage de tout un tas de choses. Encore une fois, l'image qui est diffusée est centrale : certaines villes aujourd'hui, par tel ou tel type de politique d'urbanisme, d'architecture, de transport, de fiscalité, etc., arrivent à se donner une image qui fait qu'un certain nombre de gens envisagent de revenir au centre, de profiter de pavillons que l'on construit dans la première couronne, etc. Ce sont des villes qui ont un véritable projet collectif et c'est le projet collectif qui est décisif ici. ●

Marie-Christine JAILLET

Quand on observe les mouvements dans le périurbain aujourd'hui, la mobilité résidentielle y est grande : nous rencontrons des ménages qui en sont à leur troisième, leur quatrième, voire leur cinquième pavillon. On a une représentation de la périurbanisation pour partie datée.

Daniel COULOT, *habitant du périurbain, président d'association, élu local et urbaniste*

Je voudrais rappeler trois petites choses qui sont plutôt des remarques que des questions. La ville dense n'était pas une ville idéale, contrairement à ce qu'on présente toujours ; c'était une ville contrainte où tous les habitants étaient captifs, autrefois en France et aujourd'hui dans les pays sous-développés. Je rentre d'un voyage en Inde où j'ai pu vérifier ce qu'est la ville dense ; excusez-moi, je préfère tout de même la ville dite étalée que l'on connaît chez nous.

Cela veut dire que partout dans le monde,

lorsque les habitants en ont la possibilité matérielle et technique, ils choisissent l'étalement. En Chine, à mesure que le niveau de vie augmente, la ville s'étale. Elle s'étale par le choix des individus d'aller dans le périurbain – il est vrai qu'en Chine on les y pousse largement – mais pas seulement par le logement : toutes les entreprises participent très largement à l'étalement urbain. On sait très bien aussi que plus les gens sont riches, plus ils occupent d'espace dans la ville, en matière de logement, de circulation, etc. Et toute la ville s'organise dans ce sens. Ce serait complètement illusoire de vouloir faire rentrer dans nos villes denses, pratiquement dans l'espace des fortifications du XV^{ème} siècle, une population qui a décuplé et qui occupe dix fois plus d'espace qu'à l'époque. Moi, je ne sais pas faire. C'est une petite critique du renouvellement urbain, même s'il est indispensable de le pratiquer.

En matière de ville étalée, on ne parle pas

assez – mais monsieur Crozet vient de le faire à l’instant – de l’organiser, de la reconnaître, de la regarder aussi avec une certaine sympathie parce que, quand on critique, on n’essaie pas de trouver des solutions. Il faudrait être un peu plus positif, reconnaître que c’est une tendance forte d’une part et que, d’autre part, il y a des outils comme le schéma de cohérence territoriale, dont je ne

vais pas faire l’apologie mais c’est un outil extrêmement intéressant qui n’est peut-être pas toujours utilisé à la bonne échelle pour résoudre ces problèmes. Donc, je pense que la première chose est de reconnaître le phénomène et de l’analyser comme vous l’avez parfaitement fait ce matin. ●

Serge MORIN

L’étalement urbain, le reconnaître, c’est le constater. Et on le constate aujourd’hui. Mais on constate aujourd’hui, et tout le monde le sait, que si l’on continue la logique de l’étalement urbain tel qu’il existe aujourd’hui, on n’est plus dans le développement durable. C’est clair, on ne pourra plus fonctionner ; les villes auront de grandes difficultés à fonctionner. On est bien dans la recherche d’une réponse à cette situation qui nous est donnée. Les responsables publics ne peuvent pas ne pas avoir cette question présente à l’esprit. Je crois que ce qui est ressorti du débat c’est la nécessité, pour apporter la réponse, de faire accepter par l’ensemble de la population urbaine et périurbaine l’idée d’une vie collective.

Aujourd’hui, la tendance et la difficulté première que rencontrent les élus dans les agglomérations, c’est l’acceptation par tout le monde d’une vie collective. On est toujours et y compris sur le plan électoral dans le système de consommation : on se positionne un peu en dehors du système et on consomme. Les élus aussi, on les consomme, on les dégomme, on les démet facilement, par exemple sur des projets de transport.

On a vu des élus se présenter avec des projets forts en terme de transport collectif et se faire repousser parce qu’il n’y avait pas acceptation de ce projet, parce qu’il n’y avait pas acceptation de la contrainte qu’ils allaient fixer. Et c’est tout le débat que posait Yves Crozet. Je crois qu’à un moment donné, il faudra monter dans les contraintes parce que, si on ne monte pas dans les contraintes, on n’arrivera pas à faire progresser les choses. Les gens aujourd’hui comprennent qu’il y a des difficultés environnementales, comprennent un certain nombre de choses et disent : je suis d’accord pour les transports collectifs, pour le vélo, pour tout autre mode de déplacement mais, moi, personnellement, je continuerai à me déplacer avec ma voiture parce qu’aujourd’hui on m’offre des conditions de déplacement en voiture et je n’ai aucune raison de faire l’effort d’utiliser un autre moyen de déplacement. Donc il faudra bien arriver à des contraintes mais la difficulté est de faire en sorte que ces contraintes soient acceptées, sinon vous ne pourrez pas les mettre en œuvre. C’est le débat permanent que nous avons dans nos collectivités locales. On parlait du SCOT, c’est intéressant mais très difficile.



J'ai vu aussi dans les documents du PUCA qu'il y avait une difficulté, reconnue et analysée, de responsabilité des territoires. Les territoires sont dans des situations différentes : quand vous êtes maire d'une ville centre, vous avez la gestion de la ville centre mais vous n'avez pas celle des différentes communes aux alentours. On a donc là aussi une nécessité au niveau des SCOT de construire un projet collectif et, quand vous devez construire un projet collectif avec des élus de sensibilités politiques différentes, d'intérêts différents dans la gestion propre de leur commune, etc., croyez-moi, c'est compliqué.

La leçon que je tire du débat de ce matin est que, si l'on arrive à faire accepter la vie

collective, la ville dense, avec un certain nombre de contraintes qui soient favorables au développement des transports collectifs et au développement des modes doux et défavorables à l'usage de la voiture, on arrivera à apporter la réponse que nos concitoyens sont en droit d'attendre. Mais si on ne parvient pas à convaincre les gens, à construire la ville de façon collective, à faire accepter la différence comme un plus et non comme une difficulté de vie en collectivité, on va au devant de grandes difficultés. Participer à la construction de cette vie collective et à l'acceptation de cette vie collective, c'est le grand enjeu des années qui viennent. ●

lundi 10h-11h30 Recherche et acteurs de la ville	lundi 11h30-13h Vieillessement de la population et habitat	lundi 14h-15h30 Mixité de l'habitat et développement durable	lundi 16h-17h30 Conception et décision urbaine : la démarche EUROPLAN	mardi 9h30-11h Mobilité et mode de vie dans le périurbain	mardi 11h30-13h Ancrage résidentiel et choix du logement	mardi 14h-15h30 Économie urbaine et culture	mardi 15h30-17h La ville de demain : perspective et action publique
--	---	---	--	--	--	---	--

Ancrage résidentiel et choix du logement

Henri Bégorre

maire de Maxéville, vice-président de la Communauté urbaine de Nancy

Jean-Claude Driant

directeur de l'Institut d'urbanisme de Paris, université Paris-Val de Marne

René Ballain

chercheur, PACTE-CERAT

Bernard Coloos

directeur des affaires économiques, financières et internationales de la Fédération française du bâtiment

Modération Mai Huynh PUCA

Les recherches effectuées sur l'habitat montrent l'importance du sens que les habitants attribuent à leur logement : il leur confère un statut, une identité sociale et, pour les plus défavorisés, une reconnaissance sociale et une dignité. Tout autant que le travail, le logement joue un rôle prépondérant dans la vie des gens ; c'est le lieu où ils passent le plus de temps et l'augmentation du temps libre amplifie encore cet aspect ; c'est aussi le premier lieu d'investissement affectif et financier (premier poste de dépense des ménages qui y consacrent 24 % de leurs revenus disponibles, INSEE Première, février 2002).

Les recherches du programme « Habitat et vie urbaine » du PUCA ont porté sur les interactions entre l'habitat et les changements qui sont en cours dans les sociétés contemporaines à travers quatre domaines : les relations entre la sphère domestique et celle du travail, l'évolution des structures familiales, les rapports sociaux de proximité, les trajectoires résidentielles. Les résultats éclairent les initiatives prises par les ménages pour faire face aux divers changements et la polarisation qui affecte de plus en plus les territoires et qui rend plus difficile le choix du logement pour les catégories modestes.

Parmi les résultats recueillis, la question de l'ancrage résidentiel est un des éléments qui a pris une ampleur particulière dans le contexte d'un ensemble de changements accélérés intervenus dans la société, dans une période où le travail est incertain et où les structures familiales offrent une durabilité aléatoire. Il représente un pôle de stabilité dans un monde qui bouge. Mais cet ancrage résidentiel n'est pas perçu par tous de la même façon. Pour les milieux sociaux aisés, pourvus d'un capital économique, social et culturel, cet ancrage sur le logement peut être tout relatif ; leur horizon géographique et leurs réseaux relationnels facilités par des mobilités optimales ne les confinent pas à la proximité locale. Pour les précaires, l'ancrage local est fondamental, offrant une intégration sociale par le logement du secteur public, par les réseaux sociaux et communautaires. Il représente un pôle de ressources indispensables à leur survie. Pour ces ménages, cet ancrage est générateur d'une immobilité urbaine en contradiction avec la mobilité croissante exigée par l'activité économique.

Comment s'inscrit la question de l'ancrage résidentiel dans le contexte de crise du logement ? Tout le monde s'accorde à voir, dans la crise actuelle, un manque de logements accessibles à des catégories de plus en plus larges de la population.

Pour Jean-Claude Driant, directeur de l'Institut d'urbanisme de Paris, les politiques de l'habitat se heurtent à des mouvements contraires dont la plupart résultent des mécanismes marchands, eux-mêmes produits essentiellement par les choix résidentiels des ménages. Ceux-ci peuvent être analysés comme des combinaisons plus ou moins complexes de trois types de choix dont l'ordre de priorité est fondamental : un choix de localisation, un choix de type de logement, un choix de statut d'occupation. La contrainte de revenu (principalement) vient se greffer sur cet enchaînement de choix, l'ensemble dessinant les contours sociaux et spatiaux des différents segments des marchés du logement. Un des symptômes de « crise du logement » est le fait que les contraintes d'offre et de revenu viennent perturber trop fortement l'enchaînement des choix, soit en condamnant les projets de mobilité, soit en obligeant à accepter des conditions de logement inadaptées, soit encore, dans un autre registre, en produisant des effets sociaux ou spatiaux inacceptables qui, à leur tour, sollicitent les politiques publiques.

René Ballain, chercheur, PACTE-CERAT, soulève la question de l'ancrage résidentiel pour les pauvres et les défavorisés dans une période de crise du logement sans précédent. Il analyse d'abord les modalités par lesquelles les ménages en difficulté accèdent au logement. A l'évidence, il s'agit à la fois d'un choix contraint par leurs limites financières mais aussi d'un choix prescrit puisqu'ils doivent le plus souvent recourir à un tiers social pour obtenir un logement. Ils s'inscrivent ainsi dans une logique qui est celle du droit à l'assistance. Ensuite, l'examen de l'offre qui leur est accessible montre que cette dernière émane de plus en plus du secteur hlm mais qu'elle relève surtout de ce que l'on peut appeler la « zone grise du logement » qui agrège dans un même ensemble les fractions du parc locatif auquel les ménages pauvres et défavorisés accèdent sur prescription sociale et l'ensemble des formules d'habitat temporaire qui, du centre d'accueil à la résidence sociale et au foyer, se sont développées depuis une quinzaine d'années. Pour les ménages pauvres et défavorisés, le régime de mobilité est soit celui de la plus grande stabilité, quand ils ont réussi à obtenir un logement social (avec de faibles perspectives de mutation), soit celui de l'extrême mobilité, comme s'il leur était impossible de trouver une place ou comme s'ils étaient condamnés à une nouvelle forme d'errance entre des solutions provisoires (accueil et hébergement dans des structures, expériences limitées de location, hébergement chez des tiers – en augmentation –, etc.). Autant que le type de logement occupé, se serait donc la perspective résidentielle qui servirait de marqueur social.

La fluidité dans la chaîne du logement par le biais de l'offre et par le jeu de politiques en faveur de la mixité est la réponse des pouvoirs publics à laquelle La Foncière compte apporter sa contribution. Bernard Coloos, directeur des affaires économiques, financières et internationales à la Fédération française du bâtiment, tout en remarquant qu'il existe une ségrégation croissante des marchés et que les difficultés ne sont pas de même nature partout en France, donne un aperçu de l'action de La Foncière pour créer de la mixité : d'une part, produire du locatif social dans les communes qui ont un déficit et, d'autre part, faire du logement libre dans les quartiers ciblés par la politique de la ville pour répondre aux objectifs de diversification nécessaire des statuts et des populations. Il va sans dire que la mise en œuvre de cette action suppose de lever maints obstacles.

C'est sur le terrain que les résultats des politiques publiques sont jugés à l'aune de la satisfaction des habitants. Henri Begorre, maire de Maxéville et vice-président de la communauté urbaine de Nancy, relate l'action de la communauté urbaine de Nancy dans le domaine du logement, donne sa vision des problèmes au sein de l'agglomération et fait connaître les expériences intéressantes menées au niveau local.

Ancrage résidentiel et choix du logement

Mai HUYNH

Cette table ronde réunit deux chercheurs, René Ballain et Jean-Claude Driant, et deux acteurs, Henri Bégorre, maire de Maxéville et vice-président de la Communauté urbaine de Nancy, et Bernard Coloos de la Fédération française du bâtiment.

Les recherches sur l'habitat montrent l'importance du sens que les habitants attribuent à leur logement. Il leur confère un statut, une identité sociale et, pour les plus défavorisés, c'est la condition première de l'insertion et de la dignité. Tout autant que le travail, le logement joue un rôle prépondérant dans la vie des gens : c'est le lieu où ils passent le plus de temps et l'augmentation du temps libre amplifie encore cet aspect. C'est aussi le premier lieu d'investissement affectif et financier : d'après l'INSEE, c'est le premier poste de dépense des ménages qui représente 24% de leur budget en 2002.

Les recherches du programme « Habitat et vie urbaine » du PUCA nous éclairent sur ce sujet. Ce programme vise à produire des connaissances qui permettent de comprendre les processus qui modifient les modes de vie et d'habitat et participent aux transformations des territoires, de leur peuplement et de leur fonctionnement. Dix-neuf recherches lancées ont porté sur les interactions entre l'habitat et les changements en cours dans les sociétés contemporaines, à travers quatre domaines :

- Les relations entre la sphère domestique et celle du travail,
- L'évolution des structures familiales,
- Les rapports sociaux de proximité,
- Les cycles de vie.

Ce programme, en resituant le logement dans son contexte spatial et social, présente un changement de vue par rapport aux recherches sectorielles sur le logement initiées auparavant.

Les résultats éclairent les initiatives prises par les ménages pour faire face aux divers changements et la polarisation qui affecte de plus en plus les territoires et rend plus difficile le choix du logement pour les catégories modestes.

Parmi les résultats recueillis, revient la question forte de l'ancrage résidentiel. Cet élément a pris une ampleur particulière dans un contexte de changements accélérés survenus dans la société, surtout dans une période où le travail est incertain et où l'instabilité a gagné les structures familiales. L'ancrage résidentiel représente un pôle de stabilité dans un monde qui bouge. La notion d'ancrage renvoie à l'idée de mobilité qui fait partie de la vie moderne. C'est l'image du bateau qui navigue et qui jette l'ancre quelque part. Il y a un certain temps, les sociologues parlaient surtout d'enracinement. Mais l'enracinement renvoie à la fixation et à son côté immuable puisque lorsqu'on bouge, on est déraciné. Alors que l'ancrage signifie pôle de stabilité qu'on peut changer.

Mais cet ancrage résidentiel n'est pas perçu par tous de la même façon ; les inégalités sont économiques mais aussi sociales et culturelles. Certains sociologues formulent une vision plus segmentée de la société entre les groupes enracinés et les groupes en réseau. Pour les premiers, leur territorialité sédentaire est caractérisée par un espace commun continu et de proximité. Pour les groupes en réseau, les repères spatiaux sont dissociés, la territorialité nomade renferme différents lieux.

Pour les milieux sociaux aisés pourvus d'un capital économique, social et culturel, cet ancrage sur le logement peut être tout relatif ; leur horizon géographique et leurs réseaux relationnels, facilités par des

mobilités de toutes sortes, ne les confinent pas à la proximité locale.

C'est chez les cadres du privé et du public que la mobilité résidentielle pour l'emploi est la plus forte : ils sont mobiles pour près de 70%.

Un chercheur, Bernard Seys, a remarqué que le marché de l'emploi est national pour les diplômés du supérieur, alors que les ouvriers s'insèrent dans un marché essentiellement local ; pour 90% d'entre eux, l'horizon se limite au bassin d'emploi.

Pour les précaires, d'après les résultats de la recherche du GERS, intitulée « Habitat ou emploi, la mobilité contrecarrée par la précarité » – je précise que l'équipe a travaillé sur la population de demandeurs d'emploi inscrits dans les plans locaux d'insertion par l'économie de trois agglomérations : Angers, Nantes et Saint-Nazaire –, l'équipe du GERS fait remarquer que, dans un contexte de vulnérabilité, l'attachement à une commune est un facteur de ressources et la priorité est donnée à l'habitat au détriment de l'emploi.

Plusieurs cas de figures ont été décrits : les plus démunis sont fixés depuis leur naissance, leur logement est avant tout un abri et leurs ressources proviennent des services d'aide. D'autres natifs restent attachés à leur lieu de naissance et à leur réseau familial et, afin de rester sur le territoire, acceptent n'importe quel emploi. D'autres ménages ont choisi un territoire mais, confrontés à la précarité, ils choisissent de préserver l'habitat, refusant tout emploi nécessitant une mobilité géographique, avec un glissement progressif vers l'assistance.

Les ménages enquêtés habitent majoritairement dans le locatif social mais certains sont propriétaires de leur logement.

En résumé, pour les précaires, l'ancrage local est fondamental, offrant une intégration sociale par le logement du secteur public, par les réseaux sociaux et communautaires.

Il représente un pôle de ressources indispensables à leur survie.

Pour ceux qui ont un emploi, en l'occurrence les ouvriers et techniciens, l'ancrage résidentiel a été analysé par Cécile Vignal dans sa thèse sur « Ancrage et mobilité des salariés de l'industrie à l'épreuve de la délocalisation de l'emploi ». Le cas étudié est la fermeture, en 2000, d'une usine de câbles en Picardie et sa délocalisation à 200 kilomètres dans l'Yonne, avec propositions de mutation pour les salariés. Le refus de la mutation (près des $\frac{3}{4}$ des ouvriers et techniciens ont opté pour le licenciement) procède de la logique de l'ancrage résidentiel. L'attachement au logement, l'appartenance à un réseau familial et l'enracinement dans un territoire local jouent un rôle dans l'arbitrage rendu par les salariés licenciés. Pour ces ménages, cet ancrage est générateur d'une immobilité urbaine en contradiction avec la mobilité croissante exigée par l'activité économique. Ce qui n'est pas le cas des cadres pour qui la mobilité fait partie du cursus professionnel et l'ancrage résidentiel se résout souvent dans la bi-résidentialité. C'est un phénomène qui accède à une visibilité statistique puisque, dans les dernières Enquêtes Logement de l'INSEE, il y a une catégorie qui est nommée « logement occasionnel » et les sociologues appellent les occupants les « célibataires géographiques ».

Comment s'inscrit la question de l'ancrage résidentiel dans le contexte de crise du logement ? Tout le monde s'accorde à voir, dans la crise actuelle, un manque de logements accessibles à des catégories de plus en plus larges de la population.

Après cette introduction à la table ronde, Jean-Claude Driant, Directeur de l'Institut d'Urbanisme de Paris et chercheur au C.R.E.T.E.I.L. (Université Paris-Val-de-Marne) va parler des choix des ménages et crises du logement.

Jean-Claude DRIANT

Beaucoup de choses ont déjà été dites sur les choix des ménages, les choix résidentiels et la question de l'ancrage. Je vais simplement apporter quelques propos généraux destinés à ouvrir le débat et orientés sur la question des choix résidentiels et leurs relations avec ce que sont aujourd'hui les politiques de l'habitat. Ce qui est en quelque sorte une façon d'interroger les politiques du logement, à la lumière de ce qu'on sait des mécanismes de marché, qui sont en grande partie le résultat de ces choix des ménages.

Le choix résidentiel, dans un premier temps, c'est le choix entre mobilité et stabilité. C'est un premier élément fondamental, dont on voit bien qu'il a été pas mal alimenté par les recherches de ces dernières années au PUCA et ailleurs. La thèse de Cécile Vignal en est une bonne illustration. On a donc un premier choix : « je bouge » ou « je suis stable ».

Dans le cas du choix de la mobilité, il me semble intéressant d'analyser et d'essayer de comprendre comment s'articulent ce qu'on peut, très schématiquement, considérer comme les trois éléments principaux de ce choix – je le dis dans un ordre mais on pourrait très bien le dire dans un autre – : un choix de localisation, un choix de statut d'occupation (propriétaire, locataire,...) et un choix de type de logement (appartement, maison individuelle, une pièce de plus parce qu'un enfant va naître, une pièce de moins à un autre moment, ...).

C'est l'articulation de ces trois choix, qui se combinent de façon souvent très complexe, qui détermine le logement choisi.

Le premier élément, celui de la localisation, est la proximité de tel établissement scolaire laquelle va, dans beaucoup de cas de figure, induire un statut d'occupation (j'ai ou je n'ai pas les moyens d'accéder à la propriété près

de ce grand lycée) et ensuite un choix de type de logement en fonction des prix du marché. C'est là qu'intervient un élément régulateur très fort de la façon dont se combinent ces choix : la contrainte de revenu. C'est évidemment simplificateur puisqu'on peut ajouter tout un tas d'autres éléments de contraintes mais, en se limitant à cette question, on peut dire que la contrainte de revenu vient influencer sur ces choix et leurs modalités, leurs combinaisons, et qu'elle dessine ce que j'ai appelé les contours sociaux et spatiaux de la mise en œuvre des choix résidentiels.

On pourrait faire une liste infinie des combinaisons, mais on voit bien à quel point elles induisent les mécanismes ségrégatifs : la contrainte de revenu va différencier le voisinage choisi du voisinage contraint ; les processus de valorisation ou de dévalorisation des patrimoines immobiliers qui vont différencier les territoires choisis et les territoires non choisis ou de la contrainte ; et puis ce sont des phénomènes d'ancrage ou de captivité qui disent la même chose : une stabilité résidentielle mais, dans un cas, qui va être choisie, dans un autre va être sous contrainte.

Ces généralités étant énoncées, on peut se poser des questions. Quelle place pour les politiques publiques ? Quelles interrogations ces éléments-là suscitent-ils pour les politiques de l'habitat ? Quelle relation avec la crise du logement ? Ne peut-on pas dire que la crise du logement, c'est le moment où la contrainte pèse davantage que le choix ? C'est-à-dire à la fois un moment où les individus parviennent plus difficilement à exercer leur choix et à répondre au besoin d'adaptation qu'ils peuvent avoir et, en même temps, c'est la façon dont cette incapacité va

marquer le territoire par ces mécanismes de ségrégation, ces processus de valorisation et de dévalorisation dont je parlais.

Là aussi on peut considérer que les politiques vont avoir pour objectif de faciliter la mise en œuvre des choix, à la fois dans un objectif global de satisfaction des besoins (que chacun soit logé, et bien logé selon ses aspirations) et dans leur traduction urbaine de la sédimentation de ces choix, donc sans nuire à la mixité sociale qui est un objectif au minimum affiché des politiques publiques.

On peut lister des problématiques liées à cela. Cette question des choix résidentiels me semble être aujourd'hui au cœur des politiques de renouvellement urbain ou de rénovation urbaine, selon les termes que l'on utilise, s'agissant notamment de diversifier le parc de logements et particulièrement

dans les quartiers en difficulté – c'est ce que veut faire entre autres choses La Foncière et Bernard Coloos nous en parlera. Et puis c'est aussi tout ce qui a à voir avec l'articulation entre les mobilités résidentielles, tous les mécanismes de mobilité et de filtrage social qui vont avec, puisque, évidemment, diversifier l'offre de logements ne signifie pas systématiquement que l'on va redonner de l'attractivité à des territoires qui n'en ont pas et qui sont des territoires de la contrainte. Pour parler simplement, l'offre ne crée pas toujours le désir. En parallèle, lorsque l'attractivité revient, est-ce qu'elle ne produit pas à son tour un filtrage social qui risque de reporter les mécanismes d'exclusion vers d'autres espaces aujourd'hui non concernés par les politiques de renouvellement urbain ? ●

Mai HUYNH

Question intéressante qui permet de faire la transition avec l'intervention suivante.

René Ballain est chercheur au PACTE-CERAT, un laboratoire de recherches du CNRS, et a beaucoup travaillé sur l'accès au logement dans le cadre du PUCA. Il est co-auteur avec Francine Benguigui d'un ouvrage intitulé

« Mettre en œuvre le droit au logement », édité par la Documentation française. René Ballain va nous parler de l'horizon résidentiel des pauvres et des défavorisés, thème complémentaire de l'exposé que vous avez entendu auparavant. ●

René BALLAIN

Je prends effectivement le relais de Jean-Claude Driant pour examiner la façon dont se pose, pour les pauvres et les défavorisés,

la question de l'ancrage résidentiel dans un contexte de crise du logement particulièrement prononcée.

On imagine volontiers que ces catégories de population subissent de plein fouet une crise qui se manifeste d'abord par un défaut d'offre de logements accessibles. Pour eux, sans doute plus que pour les autres ménages, les choix de localisation, de type de logement, de statut d'occupation s'exercent dans un univers particulièrement contraint.

Je vais structurer mon intervention à partir de trois interrogations :

- quelle est la nature des logements occupés par les ménages en difficulté ?
- par quelles modalités ces populations accèdent-elles au logement ?
- quelles sont les perspectives résidentielles de cette population ?

Je vais développer mon propos en m'appuyant essentiellement sur le programme de recherches lancé par le PUCA concernant l'accès au logement et, plus particulièrement, sur le volet de ce programme consacré à la mise en œuvre du droit au logement.

Avant de traiter ces questions, quelques mots sur la population désignée comme pauvre et défavorisée. C'est une population dont on parle peu, c'est une population essentiellement captive de la ville mais que l'on retrouve aussi en milieu périurbain, comme Marie-Christine Jaillet l'a souligné lors de la précédente table ronde. La population pauvre est relativement facile à identifier à partir d'un critère monétaire qui retient généralement un seuil de pauvreté égal à la demi-médiane des revenus par unité de consommation. Une population qui comptait, selon la dernière enquête logement, à peu près trois millions de ménages (2,8 millions exactement) sur un total de vingt-quatre millions.

Cette population a vu ses caractéristiques se modifier depuis une vingtaine d'années et cette évolution a eu un impact très fort

sur ses conditions d'habitat. Plus jeune, plus solitaire, plus souvent active et résidant plus fréquemment en ville aujourd'hui qu'hier, la population pauvre est davantage exposée à des difficultés pour se loger.

A côté de ces ménages pauvres, qui constituent une catégorie que l'on peut qualifier de « robuste », est apparue à la fin des années quatre-vingt, une nouvelle notion plus floue, plus incertaine, celle de « défavorisés » qui a été stabilisée en quelque sorte par la Loi Besson en mai 90. Cette catégorie recouvre pour partie la précédente mais elle recouvre un ensemble plus large de situations. Elle permet de désigner l'ensemble des difficultés que rencontrent les ménages pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir, difficultés qui tiennent essentiellement au décalage grandissant entre les caractéristiques de l'offre immobilière, toujours plus chère, et les caractéristiques de la demande, dont une partie est fragilisée à la fois par les évolutions socio-démographiques et par la montée de la précarité économique. On pourrait dire que la catégorie de « défavorisés » s'alimente en permanence des ménages « recalés » et rejetés par le fonctionnement du marché immobilier. La récente enquête du journal *Le Monde* sur les salariés privés de logement et le rapport du Secours catholique, paru la semaine dernière, rappellent à ceux qui en douteraient l'acuité du problème.

Ces précisions étant apportées, j'en viens à la première interrogation, annoncée en introduction, concernant les caractéristiques des logements occupés par les ménages pauvres ou défavorisés. Jean Claude Driant a très clairement indiqué dans le dernier rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, à partir du traitement de la dernière Enquête logement,

que l'offre de logements pour les ménages pauvres émanait de plus en plus du secteur locatif : ils sont désormais presque 6 sur 10 à recourir à ce secteur pour se loger et, c'est une nouveauté, ils sont désormais plus nombreux dans le parc locatif social que dans le parc locatif privé. Corrélativement, les ménages pauvres sont plus nombreux à faire face à des dépenses de logement puisque le poids de ceux qui sont propriétaires de leur logement ou logés gratuitement a fortement diminué en une quinzaine d'années passant de 60% à 40% des ménages pauvres.

On peut également souligner que les logements qu'occupent les ménages pauvres présentent des qualités moindres que ceux des autres ménages. Les conditions d'habitat, appréciées à partir du confort des logements, se sont améliorées pour les pauvres comme pour les autres mais restent inférieures pour les ménages pauvres. Par contre, il y a un point sur lequel la situation des ménages pauvres ne s'est pas améliorée depuis quinze ou vingt ans : c'est celui du surpeuplement. Le taux de surpeuplement des ménages pauvres n'a quasiment pas bougé ; il concerne aujourd'hui comme hier, environ 20% des ménages pauvres de plus de deux personnes.

D'une façon plus générale, et pour conclure sur ce premier point, on retiendra que l'offre qui est réservée aux ménages pauvres et aux populations défavorisées relève surtout de ce que l'on peut appeler la « zone grise » du logement qui agrège dans un même ensemble une partie de l'offre locative publique et privée et l'ensemble des formes d'habitat temporaire qui ont connu un développement relativement important au cours de ces dernières années. Ces formes d'habitat temporaire regroupent à la fois des structures relativement anciennes comme les foyers de travailleurs migrants ou les foyers de jeunes travailleurs qui, au delà

de leur public traditionnel, sont de plus en plus ouverts à des personnes en situation de précarité, et aussi toutes les structures qui, du centre d'accueil au centre d'hébergement ou à la résidence sociale, sont dédiées aux personnes en difficulté.

Deuxième interrogation, relative aux modalités spécifiques d'accès au logement de cette population. Les travaux de recherche que j'évoquais en introduction, ont montré qu'un rapprochement s'était opéré depuis une quinzaine d'année entre le secteur de l'hébergement et celui du logement, alors que l'un et l'autre fonctionnaient jusque là sur des registres différents, mobilisaient des acteurs spécifiques et relevaient de politiques sectorielles séparées. Cela a permis de réfléchir et d'agir en même temps sur tous les maillons de la chaîne des formes d'habitat, de l'accueil d'urgence au logement locatif social, qui sont mobilisées pour accueillir des ménages pauvres ou défavorisés. L'idée qui a été mise en avant par les acteurs intervenant en faveur du logement des défavorisés et qui a constitué un objectif pour l'action, est que ces différentes formes d'habitat pouvaient servir de support à des parcours d'insertion. Elles constituaient en quelque sorte les étapes de parcours conduisant au logement social, le passage de l'une à l'autre s'opérant par l'entremise d'un tiers, d'un médiateur social.

En fait, quand on y regarde d'un peu plus près, on s'aperçoit que ce schéma idéal ne se retrouve pas dans le fonctionnement concret et que la hiérarchie des formes d'habitat entre l'accueil d'urgence et le logement social n'est pas aussi cohérente que certains pouvaient l'espérer. L'accueil, l'hébergement, l'habitat temporaire, le logement d'insertion ne constituent pas toujours, loin s'en faut, les marches d'un escalier conduisant au logement social et l'image qui vient à l'esprit

est davantage celle du puzzle ou du labyrinthe que celle de l'escalier.

Si cette idée du parcours, du processus linéaire ne tient pas, comment peut-on caractériser l'ensemble de ce secteur ? C'est ce à quoi nous avons essayé de réfléchir dans le programme de recherche du PUCA sur l'accès au logement. Pour le dire en deux mots, ce qui fait l'unité, ce qui donne sa cohérence à l'ensemble de ces formes d'habitat dédiées au logement des personnes défavorisées et des pauvres, ensemble que nous avons qualifié avec Elisabeth Maurel, de « logement très social » qui agrège les formes d'habitat temporaire et certaines parties du parc locatif social ou privé, c'est la façon dont on y accède, sur prescription sociale, et le fait qu'interviennent en permanence, à la fois pour accéder au logement et dans sa gestion, des tiers sociaux ou des médiateurs, rôle qui est souvent tenu par des associations. Autrement dit, il s'agit d'un parc qui est sous le régime de la médiation : un tiers intervient entre le demandeur et le bailleur et régule l'accès et la gestion, au risque – et c'est important de le noter – de modifier en profondeur le rapport locatif de droit commun qui a pourtant été stabilisé par la loi de juillet 1989. Ce schéma-là, on le retrouve à l'évidence à l'œuvre dans le mécanisme de la sous-location que certains d'entre vous doivent connaître.

La question des modalités d'accès au logement de la population pauvre et défavorisée nous suggère une interrogation : le passage par ces formes d'habitat permet-il à des familles, à des personnes, d'accéder à un logement stable ? Vous sentez bien, et les travaux de recherche confortent ce sentiment, qu'existe un doute assez profond par rapport à cette interrogation. On peut alors penser que faute de pouvoir garantir l'accès de tous à

un logement indépendant et décent, les interventions publiques mettent l'accent sur l'accompagnement vers le logement (comme dans un autre domaine, l'accompagnement vers l'emploi) dont l'objectif implicite ne serait pas de promouvoir l'intégration mais surtout d'éviter la relégation, l'enfermement dans les formes les plus extrêmes de dénuement ou d'exclusion. Au droit au logement se substituerait ainsi un droit à l'accompagnement, un droit à être pris en charge dans une phase de transition dont on ne connaît pas vraiment l'issue. Finalement, quand les politiques ne permettent plus l'accès de tous à un logement et ne garantissent plus qu'une sorte de droit à un accompagnement dont on ne sait pas où il mène, quand la puissance publique se replie sur une posture compassionnelle, alors on peut penser que la mise en œuvre du droit au logement est en péril.

J'en viens pour conclure à la troisième interrogation concernant les perspectives résidentielles des ménages pauvres et défavorisés puisque, sur ce point aussi, ils se distinguent des autres ménages. J'ai indiqué, en reprenant pour partie les propos de Jean-Claude Driant, que le logement des ménages pauvres et défavorisés est un logement prescrit et contraint : logement prescrit puisque son mode d'accès est spécifique, comme je viens de l'indiquer ; logement contraint dans la mesure où les possibilités de choix du type de logement, du statut d'occupation, de la localisation apparaissent singulièrement limitées pour les ménages pauvres et défavorisés. Une telle situation conduit ces ménages à occuper les formes d'habitat situées au bas de la hiérarchie, formes d'habitat qui constituent un ensemble hétérogène composé de fragments du parc locatif privé et social auxquels s'adjoignent de plus en plus des

formes d'habitat temporaire ; ensemble qui est aujourd'hui autant le lieu où se déversent les tensions du marché immobilier que celui de l'insertion des populations fragilisées. Et finalement, dans ce monde clos et qui tend à se refermer, les pauvres et les défavorisés se trouveraient contraints ou à la plus grande stabilité pour ceux qui ont eu la chance de trouver un logement ou à une extrême mobilité entre des solutions d'habitat précaires et inadaptées. C'est ce qui ressort assez clairement d'enquêtes qualitatives que l'on a pu faire concernant des jeunes. Certains peuvent avoir un parcours résidentiel constitué de plus de dix ou douze étapes différentes et appartiennent à ce monde que je viens d'indiquer.

Ce phénomène de grande mobilité est aussi conforté par les résultats de l'enquête logement qui, bien que nous ne saisissons

les mouvements que dans le parc ordinaire, pointe une sur-mobilité des ménages pauvres. L'image qui me vient à l'esprit à propos du logement des pauvres et des défavorisés, une image un peu provocatrice, est celle du stationnement à Paris. Le problème ne pouvant être résolu, dit-on, que parce qu'il y a en permanence des voitures qui circulent. Il m'apparaît qu'il en est de même pour les personnes pauvres et défavorisées. Autant que le type de logement, ce sont donc, de mon point de vue, les modalités d'accès au logement et les perspectives de mobilité résidentielle qui servent de marqueur social et qualifient les formes d'ancrage résidentiel des pauvres et des défavorisés. ●

Mai HUYNH

Qui veut réagir aux interventions des chercheurs ? ●

Bernard COLOOS

La question de la ségrégation, c'est vrai qu'elle est portée par la demande, nous sommes tous d'accord là-dessus. Je voulais juste mettre un bémol : on a beaucoup parlé de la question du volume de logements accessibles, je me pose aussi la question de leur localisation. Il me semble que ce n'est

pas seulement un problème de volume – on le voit bien, on a une vision un peu trop parisienne mais quand on va en province, la question de l'accès au logement HLM ne présente pas la même difficulté – mais aussi un problème de localisation, même si, quand on considère les saisonniers ou les travailleurs

du bâtiment, on voit bien que pour eux, c'est d'abord un problème quantitatif.

La deuxième remarque que je voulais faire porte sur la question du diagnostic. On voit bien que dans tout diagnostic, il y a à la fois des éléments structurels et des éléments conjoncturels. Et c'est vrai que là, les calendriers ont un peu tendance à se télescoper. Pour prendre un exemple, quand l'idée de l'ANRU ou l'idée du renouvellement urbain s'est répandue, on était en fait confronté à des situations de marchés avec des grappes de vacance extrêmement fortes sur certains quartiers, ce qui mettait le feu y compris au bilan des organismes d'HLM. Aujourd'hui, avec des immeubles qui sont pleins, du fait de la forte demande, concevrait-on la politique du renouvellement urbain de la même façon, alors même que la question de l'obsolescence de ces quartiers, du caractère désuet des formes urbaines, etc. reste posée ? Quand on regarde ça, c'est vrai que l'on a une difficulté à aller du conjoncturel au structurel et à faire la part des choses. Ce qui peut apparaître à un moment comme un gâchis économique ou social, ne l'est pas à un autre moment. Ce serait intéressant de savoir ce qui se dit du côté de la recherche sur cette question-là.

Troisième remarque : il me semble quand même qu'une variable, bien qu'évoquée, n'a

pas été mise assez en évidence : la question des temps de déplacement. Il me semble que la contradiction entre l'ancrage territorial et la mobilité, c'est la question des temps de déplacement, du fait notamment qu'il y a des couples bi-actifs, etc.

Quatrièmement, je suis frappé, quand on regarde les politiques de renouvellement urbain, par l'importance du facteur carte scolaire. C'est la première chose qui est citée lorsqu'on essaie d'étudier la possibilité de faire venir des ménages différents dans les quartiers. Pour les ménages, on parle bien sûr de sécurité mais l'accent est d'abord mis sur la carte scolaire. Si, pour résoudre le problème du renouvellement dans les quartiers, il ne faut faire venir que des vieux..., ça pose un autre problème.

Enfin, pour ce qui concerne la diversité de l'offre, savoir comment faire de la diversification dans les deux sens est une vraie question qui renvoie à des moyens importants.

Je constate aussi – et cela a été dit par les chercheurs – que ça se dégrade et pourtant on a mis beaucoup d'argent via, par exemple, les aides à la personne. Il est dit que, quand on donne, on ne donne jamais assez et il faut donner toujours plus, mais une réflexion en terme d'efficacité du volume global d'affectation des fonds en lien avec la qualité me paraît intéressante. ●

Jean-Claude DRIANT

Pour en revenir à la première question posée, on a certes parlé du volume de logements disponibles ; tu dis qu'il faudrait plutôt parler de localisation et, du coup, il faut aussi parler du type de logement. On en revient toujours à nos trois critères.

On sait bien qu'aujourd'hui l'offre de logements provient davantage de logements libérés par les gens qui déménagent que de la construction neuve et que l'enjeu en matière de capacité de l'offre de logements à répondre aux besoins et à la demande est bien celui de la mo-

bilité résidentielle ; c'est celui de la capacité des uns et des autres à adapter leur situation.

René Ballain soulignait le fait que, lorsqu'on regarde où sont logées les personnes à faibles ressources, le niveau de confort, au sens de l'équipement sanitaire, etc. dans le logement ordinaire – pas dans ce que tu appelais la 'zone grise' – a considérablement progressé au cours de ces vingt ou trente dernières années, alors que le surpeuple-

ment pour les ménages pauvres est stable depuis trente à quarante ans. Pourquoi le surpeuplement ? Qu'est-ce que signifie le surpeuplement ? Cela signifie une incapacité à adapter les conditions de logement à la taille des ménages. C'est là, en terme de type de logement, de taille de logement que se pose le problème de l'adaptation de l'offre, plutôt qu'en terme de localisation. ●

René BALLAIN

Pour prolonger la réponse de Jean-Claude Driant, je voudrais intervenir sur deux points par rapport à la question de l'offre. C'est vrai qu'elle provient de plus en plus, et surtout pour les ménages pauvres, du parc immobilier existant, d'où la nécessité de prêter attention à toutes les transformations qui affectent globalement l'offre, qu'elle émane de la construction neuve ou du parc existant. Mais il s'agit là d'un domaine sur lequel la puissance publique a encore peu de maîtrise et ne semble pas vraiment convaincue de la nécessité d'en avoir.

Ma deuxième remarque concerne l'attention que l'on devrait porter à la question de la mobilité résidentielle. L'objet des politiques publiques n'est pas seulement de produire une offre de logements accessibles à l'ensemble des ménages mais c'est aussi, et de plus en plus, de mon point de vue, de restaurer des capacités de mobilité pour l'ensemble de la population. Si l'on reprend rapidement les grands clivages qui ont traversé le monde du logement depuis une cinquantaine d'années que constate-t-on ? Au lendemain de la guerre mondiale, le clivage s'établissait entre ceux qui étaient logés et ceux qui ne l'étaient

pas ; et ceux qui l'étaient, l'étaient alors dans de mauvaises conditions. Et puis, avec l'effort de construction massif des années cinquante et soixante, la ligne de partage s'est déplacée pour passer entre ceux qui avaient réussi à accéder à un logement neuf et confortable, quel que soit le secteur dans lequel se trouvait ce logement, parc public ou secteur privé, et ceux qui étaient demeurés dans l'habitat ancien inconfortable qui offrait encore de grandes capacités d'accueil. Aujourd'hui, il m'apparaît que le clivage passe entre ceux qui ont la capacité de choisir leur logement et leur lieu d'habitation et ceux qui ne l'ont pas. Et l'une des questions qui devrait alors « entrer en politique », c'est celle de la mobilité résidentielle avec pour objectif de restaurer des capacités de mobilité pour l'ensemble de la population et, d'abord, pour les plus faibles. ●

Mai HUYNH

Après les chercheurs, je vais donner la parole aux acteurs. Bernard Coloos, directeur des affaires économiques, financières et internationales de la Fédération du bâtiment est aussi président de la SAS (société

anonyme simplifiée) Foncière Gestion. Il va nous donner un aperçu de l'action de La Foncière. Mais d'abord, pourquoi La Foncière a-t-elle été créée et à quoi sert-elle ? ●

Bernard COLOOS

La Foncière a été créée par une convention entre l'Etat et l'UESL, tête de réseau du 1%, pour essayer de compléter l'offre HLM de deux manières : d'une part, faire du logement social là où l'on en manque, prioritairement sur les communes SRU qui ont moins de 20% de logements sociaux, et d'autre part, dans les quartiers du renouvellement urbain, là où l'essentiel de l'offre est en HLM. La Foncière complète donc l'offre HLM, elle essaie d'apporter sa contribution à la diversification sociale. Elle est en train de se mettre progressivement en place.

Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a eu un diagnostic, un diagnostic assez commun entre l'Etat et les partenaires sociaux (syndicats de salariés et syndicats d'employeurs) sur deux choses. D'une part, la question du logement des salariés dans certains centres-villes avait atteint un niveau difficilement supportable – la Région PACA est un bon exemple. D'autre part, on parle toujours des conséquences des plus-values immobilières sur le marché mais il y a aussi le coût pharaonique de la non valeur. On le constate dans les bilans de l'ANRU : on voit alors ce qu'il faut injecter comme fonds propres dans un quartier HLM – et ce n'est absolument pas une critique contre les gestionnaires, ni une critique

contre le passé, je le précise bien pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté – pour qu'il essaie de retrouver un fonctionnement 'normal'. On peut porter des jugements en disant qu'on ne s'attaque pas tant au quartier qu'à la population ; certains l'ont écrit et c'est un vrai point de débat car ce n'est pas sans lien avec ce que l'on vient de dire sur le problème du logement des plus défavorisés. Mais cette vision me paraît fautive tant des précautions sont prises en matière de relogement. Ceci dit, quand on regarde ce qu'il faut injecter comme argent dans ces quartiers pour leur redonner une valeur économique, on voit bien que là-dessus, il y avait un consensus sur la nécessité de ne pas accepter, de ne pas baisser les bras et de ne pas dire : tant pis, c'est comme ça, on ne peut rien faire.

Je crois qu'en fait, la question du renouvellement urbain, la question de la création de La Foncière, de la diversification de l'offre, de la nécessité de lutter contre une ségrégation sociale, qui est croissante et qui est le fruit du marché, relèvent de cette action globale des pouvoirs publics. Est-elle suffisante ? Est-elle suffisamment efficace au regard des enjeux économiques et sociaux ? Les moyens mis en œuvre, notamment par le biais des destructions et de la diversification sont-ils appropriés ?

A travers toutes ces questions, c'est la question de l'efficacité de la politique du logement qui se trouve posée. On attend sur ces sujets les apports des recherches.

Mais, pour ce qui est de La Foncière, ce que nous essayons de faire c'est, progressivement, chaque année, d'offrir à la location entre 10 000 et 15 000 logements, soit des logements libres, soit des logements sociaux qui viendront diversifier l'offre et peut-être contribuer à ce desserrement des

marchés et au logement des personnes sous conditions de ressources.

Notre dernière spécificité – je la mentionne parce qu'elle est suffisamment rare et originale – est que nous sommes un propriétaire éphémère. Nous sommes inscrits dans le temps : au bout de quinze ans, nos biens ne nous appartiendront plus mais seront transférés aux caisses de retraite pour financer leur déficit. ●

Mai HUYNH

Je pense que La Foncière est un acteur incontournable et un levier puissant pour le rééquilibrage du parc : elle fait du logement social dans les communes SRU qui en manquent et du logement libre dans les sites labellisés ANRU. Comment équilibrer le parc dans les communes où les élus n'ont pas envie de faire du logement social ?

D'après un article du journal *Le Monde* paru avant le congrès HLM, suite à une enquête de la DGUHC, la majorité des communes SRU préfèrent payer l'amende – quasiment indolore puisqu'elle n'est que de 150 euros par logement – plutôt que de construire. Comment La Foncière procède-t-elle pour la mise en œuvre de ce rééquilibrage ? ●

Bernard COLOOS

C'est une vraie question. D'abord, il ne faut jamais oublier que La Foncière n'est qu'un complément : l'essentiel de l'offre sociale locative en France est proposée par le monde HLM. Même si les marchés se régulent à la marge, nous n'agissons qu'en complément, encore fallait-il avoir l'outil et désormais nous l'avons. Comment fait-on ? Nous demandons à tous les opérateurs de marché qui sont intéressés s'ils veulent bien nous vendre des logements ; aujourd'hui, c'est vrai qu'ils n'ont

peut-être pas tous une très forte appétence à vendre : il vendent facilement aux particuliers. Il n'empêche qu'avoir un rôle contracyclique, ce n'est pas mal non plus. Cette année, nous allons acheter près de 5 000 logements et dans le futur, nous achèterons plus.

Est-ce que tous les maires sont heureux de nous voir arriver ? Si je vous répondais oui, je ne serais pas crédible. Je dirais que, grosso modo, il y a trois catégories.

La première catégorie comprend ceux qui sont très contents et qui nous disent : c'est très bien ce que vous faites, allez-y ! Dans cette catégorie-là – et c'est certainement là où c'est le plus intéressant –, il y a de nombreuses discussions (par exemple : sur tel programme, on voulait plutôt faire de l'accession, vous feriez mieux de faire votre locatif à tel endroit, etc.). Je dirai que cela fait partie des politiques locales de l'habitat ; il n'y a pas de problème.

La deuxième catégorie est celle des maires qui disent : oui, on veut bien que vous veniez faire du logement social dans notre commune mais je veux pouvoir désigner les locataires. Sachant que, bien souvent, ils assortissent leur proposition d'attribution d'une aide financière. Du fait des spécificités de La Foncière, à savoir réservée aux salariés du 1%, le fait que nous faisons du logement conventionné sur 15 ans, et compte tenu de nos propres exigences conventionnelles, nous déclinons ces propositions. Nous tenons à rester responsables

de la désignation des locataires et à ne pas peser par ailleurs, par effet de substitution, sur les sommes que les collectivités locales peuvent investir dans le logement via, par exemple, les HLM.

La troisième catégorie de maires c'est ceux qui ne veulent pas de nous, qui ne veulent pas de logement social dans leur commune. Le promoteur qui nous a présenté l'affaire revient nous voir en disant que le maire ne veut pas.

Là encore, l'honnêteté m'oblige à préciser qu'il y a trois cas de figure. Le maire a dit non pour plein de raisons ; peut-être que le promoteur ne lui a pas présenté les choses comme il convenait. Soit, comme nous ne sommes pas très connus, le maire, pense que nous aurions dû nous présenter, etc. ; là, dans un certain nombre de cas, le dialogue s'ouvre et les choses s'apaisent. Le troisième cas, c'est non, et nous n'y allons pas. Je vous rassure, ce dernier cas est tout de même très, très minoritaire. ●

Mai HUYNH

Je vais passer la parole à Henri Bégorre, maire de Maxéville et vice-président de la Communauté urbaine de Nancy dont la très longue expérience de la politique

intercommunale de l'habitat nous intéresse beaucoup, puisque vous êtes actuellement au 5^{ème} Programme local de l'habitat et que le 1^{er} PLH date de 1980. ●

Henri BEGORRE

Sur Nancy, le Programme local de l'habitat a déjà une certaine ancienneté. Quels

périmètres pertinents sont adaptés entre l'aire urbaine, le bassin d'emploi, le bassin de

vie, etc. ? Nous nous posons ces questions, y compris dans les démarches sur le SCOT. Aujourd'hui, la communauté urbaine représente 20 communes, près de 260 000 habitants au sein d'une aire urbaine beaucoup plus importante avec 400 000 habitants sur 163 communes, ce qui est évidemment plus difficile à gérer.

Une forte présence estudiantine : 47 000 étudiants. On constate une quasi stabilité de la population, liée à la crise industrielle dans la région lorraine, un parc de logements qui néanmoins a augmenté de 10% entre 1990 et 1999 et un nombre moyen d'occupants de 2,14, sachant qu'en ville centre il est beaucoup plus faible (1,85).

Voici l'état du parc :

- le parc locatif privé représente 35% des résidences principales dont la partie la plus ancienne est confrontée à une forte vacance,
- le parc privé collectif qui a absorbé 50% de la construction neuve entre 1990 et 1999, essentiellement pour des petits logements pour les deux tiers,
- plus de 26 000 logements sociaux (23% des résidences principales) qui sont mal répartis à l'échelle de la Communauté urbaine puisqu'ils sont concentrés sur 6 communes et, pour ma part, je suis le maire de la ville qui a le plus de logements sociaux et très sociaux : nous sommes à plus de 60%.

Huit grands ensembles prioritaires dont deux sites GPV : un sur Vandœuvre et un sur trois communes : Laxou, Nancy et Maxéville.

Le marché du logement est relativement peu tendu sur la Communauté urbaine ; l'ancien est très dynamique avec un taux de revente de 3%, une dynamique qui s'accompagne d'une progression des prix importante. Il y

a des prix plus attractifs en individuel dans l'ancien, en grande couronne, hors du Grand Nancy, à la périphérie du bassin de vie.

Le parc social est concentré : à l'échelle de l'unité urbaine, sur l'ensemble du département, le Grand Nancy concentre 50% du parc social, alors que le nord du département était un secteur très industriel qui comprenait, à un certain moment, beaucoup de familles plutôt modestes.

Sur le Grand Nancy, la politique intercommunale de l'habitat est une tradition ancienne : dès 1976 le district urbain s'est impliqué dans la mise en place d'une politique intercommunale de l'habitat et, depuis 1980, sur le Programme local de l'habitat. Dans un souci de partenariat comme dans la prise en compte de l'agglomération au niveau des élus, une politique continue a été mise en place, avec un développement de partenariat entre les élus et les acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés.

Un certain nombre d'observatoires ont été créés pour être des outils d'aide à la décision et également des outils d'évaluation de ces PLH.

En 1997, nous avons mis en place **une conférence intercommunale du logement** pour être une instance de débat et de pilotage de politique de l'habitat.

Le cinquième Programme local de l'habitat a été adopté en décembre 2002 ; c'est un outil plus stratégique que précédemment puisqu'on a développé quatre axes stratégiques, déclinés en vingt actions, et c'est une véritable politique de logement à l'échelle de l'agglomération.

L'objectif est de promouvoir et de développer une offre de logement pour

satisfaire l'ensemble des besoins dans les différents domaines, dans une vue globale, et d'atteindre un rythme de production de logements qui permette de répondre aux évolutions de la demande, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, besoins estimés entre 1 000 et 1 200 logements par an, avec le souci d'éviter l'étalement urbain qui se produisait naturellement.

Dans cette politique intercommunale, un schéma d'urbanisation a été élaboré sur les zones disponibles, dans une complémentarité entre la politique de chacune des communes et les problèmes au niveau de l'ensemble de l'agglomération. Dans un souci de diversité, nous nous partageons, à hauteur d'un quart pour chacun de nous, les logements sociaux, les logements privés, l'accession sociale et l'accession libre.

Recherchant de nouvelles formes d'habitat et aussi à développer des grands logements pour accueillir les familles avec des coûts maîtrisés, la Communauté urbaine, selon la Loi SRU, contribue pour la surcharge foncière dans les opérations d'un certain nombre de communes.

Ici, l'exemple d'une expérimentation sur les rives de Meurthe : le secteur Florentin-Victor dont l'aménagement a été réalisé par l'aménageur (SOLOREM), la Communauté urbaine, le Grand Nancy, la Ville de Nancy, l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération de Nancy (ADUAN), les différents acteurs de l'habitat publics et privés, en tenant compte justement de ces différents objectifs.

Cette politique vise aussi à intervenir aujourd'hui dans le domaine du renouvellement urbain, avec les thèmes qui sont ceux de l'ANRU et que vous voyez ici. Nous avons délibéré récemment sur le

dossier ANRU pour le Grand Nancy, avec la répartition géographique sur les différents secteurs dont deux secteurs GPV.

L'amélioration de la qualité du parc privé fait partie, en poursuivant les OPAH, des objectifs de la Communauté urbaine, également dans un souci de mixité sociale et de réponse aux demandes de logements, par exemple pour des personnes handicapées ou âgées. C'est l'exemple qui est cité ici, à Pulnoy, sur une des communes de l'agglomération.

Nous avons intégré un élément qui n'était pas naturel : l'accueil des étudiants. Aujourd'hui, nous avons une séparation complète entre le logement étudiant et le logement d'autre nature. Nous nous sommes fixés d'autres objectifs pour la suite : la rénovation des cités universitaires, la requalification des foyers logements, une offre de logement dans le domaine très social pour les familles en difficulté ainsi que l'accueil des gens du voyage, qu'ils soient encore nomades, en sédentarisation ou en semi-sédentarisation.

Aujourd'hui, la Communauté urbaine s'engage pour l'exercice de la délégation de compétence logement transférée à la Communauté. Pour la mise en œuvre de cette délégation de compétence, nous nous appuyons sur le PLH pour négocier, avec le préfet de Région, le financement de la programmation de logement accordé par l'Etat et une convention à l'échelle du Département qui intègre le logement étudiant. Nous avons intégré, dans cette convention de délégation, les objectifs du 6ème PLH qui est en cours. Fixer le montant des crédits délégués est un élément important pour connaître les sommes dont nous allons pouvoir disposer. Ce contenu porte sur la totalité des aides à la pierre : construction, réhabilitation, démolition, location, accession

en matière de logement social, rénovation de l'habitat privé, logement étudiant et logement d'urgence.

Voilà les orientations qui sont celles de Nancy sur un volet très opérationnel et très récent

puisque la décision a été prise à l'unanimité du conseil de Communauté urbaine vendredi dernier. ●

Olivier PIRON

Juste une question à Bégorre : comment se faisaient auparavant les attributions de logement avec la préfecture ? Quelle coordination aviez-vous ? Comment prévoyez-

vous d'intégrer dans votre action locale les textes qui ont été votés ou sont en train de l'être ? ●

Henri BEGORRE

Actuellement, les attributions se font évidemment organisme par organisme mais la conférence intercommunale du logement a eu comme objectif de définir un certain nombre de critères qui, pour toutes les commissions d'attribution de chacun des organismes, soient cohérents entre les différents acteurs. Quelquefois, sur le terrain, c'est un peu plus difficile mais, globalement, les différents organismes n'ont pas de règles qui soient en opposition les uns par rapport aux autres de façon à éviter des phénomènes de ségrégation sociale.

On n'a peut-être pas encore un recul suffisant pour avoir une évaluation sur ce problème précis de l'attribution, commission par commission. J'ai un petit doute mais la méthode est sans doute la bonne.

Nathalie CORLAY RETO

Je voulais prolonger les interventions de messieurs Piron et Bégorre en faisant le lien avec ce que disait René Ballain à propos de la décentralisation, de la question de la responsabilité publique sur la production d'offre de logement et l'accompagnement des mobilités résidentielles. Je crois que l'enjeu est vraiment là. Nous rentrons dans une phase nouvelle de décentralisation des politiques du logement, vers les intercommunalités ou les Départements, et de décentralisation des politiques sociales liées au logement vers les Conseils généraux ; cela fait beaucoup de bouleversements et il y a un enjeu fort de mise en cohérence parce que ce sont deux acteurs différents qui vont s'occuper de ces volets-là et, dans les Programmes locaux de l'habitat aujourd'hui, la dimension du logement des défavorisés n'est pas la

plus développée. L'articulation avec le plan départemental du logement des défavorisés est loin d'être aboutie.

D'autre part, avec la décentralisation des politiques sociales liées au logement, je crois qu'il y a un risque d'accroissement des disparités territoriales dans la manière de financer l'accompagnement social, la médiation locative, la garantie des risques locatifs qui sont autant d'outils au service de l'accès au logement, du maintien dans le logement mais aussi de la mobilité résidentielle, parce qu'il y a trop souvent des contraintes d'impayés et de loyers lourds ou des problèmes de comportement qui bloquent cette question de la mobilité résidentielle. Je voulais insister sur la nécessité aujourd'hui pour les pouvoirs publics de mettre tout ça en cohérence et ce n'est pas facile.

Yves EGAL

Ma question s'adresse plutôt à la recherche. Je suis étonné de voir le peu d'interrogation qu'il y a sur le système HLM qui a pourtant montré, à mon sens, une extrême inefficacité depuis une cinquantaine d'années. A l'échelle internationale, en Suède par exemple, du point de vue constitutionnel, il est interdit d'avoir une attribution de logements considérant que ça s'oppose au principe d'égalité. On voit donc bien que dans des pays qui ont les mêmes soucis sociaux et des Droits de l'homme que nous, on a des systèmes totalement différents : ça marche par des coopératives et une fixation des loyers – et ce n'est d'ailleurs pas forcément une bonne chose parce qu'il y a à Stockholm une très grande pénurie de logement.

Question recherche, on ne voit pas de suite à l'article un peu provocateur de Jean-Loup Gourdon sur l'éloge paradoxal du bidonville, et on peut rattacher ça aux mal lotis. Les travaux historiques d'Annie Fourcaut montraient que, finalement, dans le cas de

bidonvilles, on part de rien du tout et les gens, par leur travail, arrivent au bout de cinquante ans à développer un quartier qui a une valeur. Dans les logements sociaux, c'est le contraire : à partir d'un investissement social, le non travail et la délinquance arrivent quasiment au bout de cinquante ans à ce que les choses ne valent plus rien. On a donc quelque chose qui est vertueux d'un côté et vicieux de l'autre.

Toute la question est là. On est bien dans « recherche et décision urbaine » et quand on voit les décisions qui sont prises à Nancy, on est totalement en phase avec la recherche mais il me semble que la recherche a mal interrogé les choses. Si l'on prend des décisions, ce n'est pas par hasard et je me demande si la recherche n'a pas beaucoup à dire là-dessus et pourquoi elle ne le fait pas.

Antoine HAUMONT

Question à René Ballain à propos du droit à la transition : la notion de droit a pris beaucoup d'importance au cours de ces dernières années, notamment à propos du droit au logement – on aurait pu parler du droit à la mobilité qui est une expression qui circule. Ce thème est intéressant parce qu'il est susceptible de nourrir et de faire avancer le débat dans l'espace public : comment mettre en œuvre la légitimité des « droits à », etc. ? Quand on réfléchit à cette question, un autre problème se pose : on voit que les 'droits à' ne circulent pas tout d'une pièce dans la société ; ils se construisent progressivement par paliers, avec des tensions, des apports successifs, des inégalités, etc., et c'est probablement dans ce registre que la notion de droit est utile. On voit bien que la notion de « droit au logement », formulée comme ça, ne peut pas être mise en œuvre : on vient de nous l'expliquer, un grand nombre de ménages, d'individus relèvent à peine de ces dispositions.

L'idée de droit à la transition me paraît une formule intéressante mais je n'ai pas bien compris si, pour René Ballain, ça représente un approfondissement et un développement

de la notion de droit au logement ou bien une formulation critique montrant que le droit au logement n'est pas complètement mis en œuvre. ●

René BALLAIN

A propos du droit au logement, vous avez raison de dire que c'est un droit qui s'est construit progressivement. On est à l'évidence dans un processus lent qui a globalement permis d'arriver, à la fin des années 90, à la reconnaissance du droit au logement comme droit fondamental mais qui relève de ce qu'on appelle les droits économiques et sociaux, droits qui s'opposent aux droits libérés. C'est donc un droit qui reste second malgré un certain nombre de décisions du Conseil constitutionnel. On a donc un droit au logement qui n'a pas encore véritablement de statut de droit fondamental et qui n'est pas opposable. C'est une des revendications de certains mouvements sociaux, portée notamment par le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées.

Ce à quoi il faut être attentif, c'est à la façon dont il est mis en œuvre. De ce point de vue on peut considérer qu'il existait, à la fin des années quatre-vingt-dix, un dispositif assez complexe qui permettait au droit au logement d'être effectif pour une très grande partie de la population. Pour que cette mise en œuvre du droit au logement soit effective, il faut en effet pouvoir disposer d'un nombre suffisant de logements et que ces logements soient accessibles soit parce que leur construction est soutenue par des financements publics, soit parce que les ménages sont solvabilisés par des aides personnelles.

Pour que le droit au logement soit effectif, il faut aussi que les locataires qui occupent les logements soient protégés juridiquement ou du moins ne soient pas soumis à la seule logique du droit de propriété. C'est une revendication constante des grandes associations de locataires depuis le XIX^{ème} siècle, que soit équilibré le rapport propriétaire/locataire, de façon à ce que le statut locatif bénéficie de protections, tout comme le statut de salarié dans le domaine de l'emploi. C'est ce qu'a apporté la loi de juillet 89 qui a introduit un certain nombre de protections statutaires dans le contrat de bail.

Troisième condition pour que la mise en œuvre du droit au logement soit effective : il faut qu'il existe des mesures spécifiques, en quelque sorte un filet de protection pour les plus faibles qui, de toute façon, passeront toujours au travers des grands mécanismes généraux. C'est donc l'existence et l'équilibre de ces trois niveaux d'intervention qui a permis, à la fin des années quatre-vingt-dix, d'avoir une situation améliorée du point de vue de la mise en œuvre du droit.

Droit à la mobilité ? En utilisant ces termes je cherchais à souligner qu'il était important de faire rentrer la question de la mobilité dans le champ politique pour que des perspectives résidentielles soient ouvertes pour des populations bloquées dans leurs trajectoires. Quand j'ai utilisé la notion de transition, c'est

plutôt pour indiquer un repli de l'intervention publique. Aujourd'hui, compte tenu de la difficulté à pouvoir garantir à tous un emploi, à pouvoir garantir à tous un logement, l'engagement public porte sur la transition, sur l'accompagnement. Je renvoie à un entretien du Premier ministre au journal *Le Monde*, au mois d'avril ou de mai dernier, dans lequel il dit qu'il faut ouvrir à tous nos concitoyens

le droit à un accompagnement. Il n'y a donc plus d'engagement de la collectivité publique sur la finalité, sur l'accès à l'emploi ou au logement. On voit apparaître, à travers cette généralisation de l'accompagnement, une nouvelle figure, nouvelle par l'ampleur qu'elle prend, celle d'un Etat compassionnel qui a renoncé à mettre en oeuvre les objectifs d'accès aux droits. ●

Jean-Claude DRIANT

Je voulais nuancer le jugement porté sur le logement social. Je ne suis pas sûr que l'on ait véritablement aujourd'hui une évaluation globale du logement social. En revanche, il faut quand même avoir aussi une vision un peu historique : le logement social a joué un rôle dont on ne peut pas nier l'efficacité à un moment où l'on avait un véritable déficit de logements.

On disait tout à l'heure que le problème n'était peut-être plus exclusivement un problème de volume : à certaines époques, de façon extrêmement claire, le logement locatif social a joué un rôle très fort pour résorber le déficit.

Sur sa capacité à loger les ménages à bas revenus, René Ballain citait un certain nombre d'éléments montrant qu'elle ne cesse de croître, même si elle n'est pas optimum. Mais il y a aussi une partie des ménages à bas revenu qui n'ont aucune raison de se trouver dans un logement locatif social et je pense notamment à des retraités propriétaires de leur logement dans des communes rurales et qui représentent encore une proportion non négligeable de ces ménages à bas revenu.

Par ailleurs, je crois qu'on a tendance à avoir une vision trop globalisante de ce logement social : associer territoire en difficulté à logement locatif social ; territoire où la valeur a disparu ou est devenue quasiment nulle et logement locatif social. Ce que l'on constate, c'est que la perte de valeur est encore supérieure sur des territoires où le logement n'appartient pas à des organismes de logement social. Il faut donc nuancer ; ils ne sont pas tous dans ces quartiers-là et ces quartiers-là n'ont pas tous la même perte de valeur, et la relation directe avec le logement HLM me semble très réductrice.

Gilles VERPRAET

Question sur l'écart entre le diagnostic des chercheurs qui portait plutôt sur le logement et les mobilités voulues, choisies, en opposition aux mobilités contraintes et le diagnostic des élus qui mettent bien en valeur – pour Nancy, c'est assez clair – une population stable, pour des raisons de crise, mais une offre du parc qui augmente. A partir de cette équation métropolitaine de base, les mobilités sont tout à fait différentes. Cela veut dire que le diagnostic du logement, comme un produit plus ou moins mobile ou

plus ou moins préférentiel, doit se recouper au coup par coup avec le rapport population/parc. Cela a été oublié dans les exposés précédents.

Aujourd'hui, tant dans la recherche que dans la décision des politiques, on a un diagnostic métropole qui met en rapport les populations du parc – ce n'est pas la même chose suivant les régions, selon qu'on a des parcs stables ou décroissants ou obsolètes –, et un diagnostic SRU qui insiste sur les tensions et qui cherche à les gérer. On est un peu dans ces écarts-là.

Le diagnostic SRU porte sur un parc contraint, des populations bloquées, des mobilités bloquées, des mobilités soutenues, accompagnées, débouchant sur du nouveau précaire, de l'hébergement transitoire qui n'est stabilisé ni par le revenu ni par l'aide sociale, on connaît tout ça. Mais pour faire le diagnostic des problèmes, il faut les reconfigurer au niveau de la métropole ou

de la Région. Donc on a toujours besoin de croiser les deux diagnostics.

Ma question aux orateurs est la suivante : le concept de mobilité est un peu indifférencié entre mobilité choisie des ménages stabilisant leurs revenus et mobilité contrainte ; que veut dire mobilité dans un quartier SRU quand les horizons du parc sont bloqués pour reloger, pour muter ? ●

Henri BEGORRE

Juste un mot sur ce que vous évoquiez à l'instant. Nous avons eu le même débat à la Communauté urbaine sur le transfert de compétences et sur le dossier ANRU aussi au niveau de l'agglomération et nous avons considéré que les deux volets étaient des volets complémentaires. Je ne vais pas insister sur la dimension du volet ANRU mais il est quand même extrêmement fort : un certain nombre de logements sont détruits, il y a des reconstructions, etc. avec toute la logique qui y a trait, celle qui est derrière. Par contre, dans le transfert

de compétences, il y a le souhait d'avoir l'ensemble des aspects du logement, à savoir le très social, les populations les plus 'particulières', le problème des étudiants – qui est un vrai problème parce que le CROUS a un retard considérable au niveau des résidences universitaires – en même temps que la possibilité de diversification et d'extension aussi du parc de qualité.

Jean-Louis LACASCADE

Je voudrais poser une question sur l'historique et le poids des définitions et

des dénominations des objets de recherche sur la recherche elle-même. Pour avoir travaillé au Plan Construction, l'ancêtre du PUCA, je me dis que nous n'aurions jamais eu un titre comme « Ancrage résidentiel et choix du logement » ; nous n'aurions jamais défini un thème de recherche en ces termes. On n'aurait surtout pas parlé d'ancrage résidentiel ; on aurait parlé d'appropriation du logement et on aurait certainement mis plutôt l'accent sur les identités sociales et les dynamiques entre groupes sociaux.

Je suis surpris qu'il n'y ait pas d'historique dans ce colloque sur la recherche et la décision urbaine, surpris qu'il n'y ait pas de dimension historique et de rappel de l'évolution des termes de recherche dans leur rapport aux prises de décision. Est-ce que parler d'appropriation, c'est la même chose ou est-ce que ça introduit un thème par rapport à ancrage résidentiel ? Que veut dire le choix des termes « choix du logement » ? Avant, on avait le sentiment que le choix du logement était plutôt précontraint et prédéterminé et qu'il n'était pas vraiment décisif en matière d'investigation ou de recherche urbaine.

Il faut toujours penser en rapport avec un impensé et il faut toujours penser en rapport avec l'historique.

Ma seconde question s'adresse plutôt à René Ballain : le problème économique de l'espace est que, à la différence des biens industriels, il n'est pas reproductible et, d'autre part, la détermination des valeurs dans l'espace ne s'opère pas en fonction de coûts de production mais bien en rapport avec des mécanismes qui s'appellent rente foncière, etc. Plutôt que de se situer complètement en amont sur le choix du logement, est-ce qu'on ne pourrait pas remonter un peu en aval : est-ce qu'il y a eu une réflexion sur la redéfinition des rapports à l'espace en termes juridiques ? Cette redéfinition des rapports à l'espace ne pourrait-elle pas être un des éléments de solution relative à ce problème du logement ? ●

Mai HUYNH

Plusieurs questions sont posées aux membres de la table ronde, je me permets de répondre en premier puisqu'on a interpellé directement le PUCA : je tiens à préciser que l'objet de ces deux journées et de cette table ronde n'est pas de faire un historique ni de donner une vision nostalgique de la structure mais de présenter un phénomène avec des notions qui permettent de le

comprendre et d'apporter des connaissances qui peuvent aider les décideurs à prendre des décisions. ●

René BALLAIN

Une question intéressante a effectivement été posée sur la cohérence de l'action publique dans le cadre de la décentralisation, ce qui renvoie notamment à la question de l'articulation entre politique sociale du logement et politique locale du logement. En fait vous soulevez deux questions : celle de la cohérence de l'action publique et celle des disparités territoriales.

Sur la question de la cohérence de l'action publique, je pense qu'il ne faut pas se laisser aveugler par la décentralisation. Ce à quoi on assiste, c'est, en fait, à une ventilation des compétences et des responsabilités. Le rôle de l'Etat demeure majeur, ne serait-ce que parce qu'il tient deux leviers d'intervention essentiels dans le domaine du logement : les incitations fiscales qui permettent de soutenir et d'orienter la production de l'offre et la régulation des aides personnelles au logement qui sont le principal mécanisme d'ajustement offre/demande. Ce n'est pas rien.

Mais on voit bien que l'Etat est aussi sollicité pour dénouer les crises dès lors qu'elles apparaissent sur la scène publique avec suffisamment de force. Il en est ainsi de celle qui touche les quartiers d'habitat social. Elle suscite depuis plus de vingt ans une intervention publique forte pour en enrayer le cours. C'est pour sa capacité à gérer les crises et à mobiliser les moyens pour tenter de les résoudre que l'Etat a récemment amplifié la politique de renouvellement urbain. Sinon on ne comprendrait pas pourquoi on assiste en même temps à la reconstitution de mécanismes centralisés avec l'ANRU et à la mise en place d'un processus de décentralisation. L'Etat garde un rôle majeur et éminent en matière de logement.

Deuxième niveau : le Département qui, à travers les responsabilités qui lui sont confiées par la loi de décentralisation, va devenir le pilote et le maître d'œuvre de la politique sociale du logement, renvoyant vers le champ du social un certain nombre de problématiques directement liées à des déséquilibres fondamentaux dans la sphère du logement.

Troisième niveau qui se trouve en charge de responsabilités : les intercommunalités essentiellement en charge de la répartition de l'offre d'habitat sur leur territoire mais il leur est difficile d'imposer une programmation de la construction commune par commune. On en reste, comme l'indique le texte législatif, à la définition de secteurs géographiques ; comme ça, ça fâche un peu moins.

Et puis il y a la question du peuplement qui est essentiellement du ressort des communes.

Avec la décentralisation, on se retrouve en fait dans un schéma complètement éclaté et se pose alors la question de la cohérence de l'action publique ventilée entre quatre niveaux de responsabilités. Avec l'acte 2 de la décentralisation, il s'agissait pour ses auteurs de sortir d'une période marquée par des dispositifs partenariaux, des plans, des contrats qui permettaient d'articuler l'action de l'Etat avec celle des autres collectivités. Il fallait en quelque sorte en finir avec la complexité des compétences croisées et des financements partagés. Il n'est pas certain que le schéma qui apparaît avec la décentralisation soit plus simple et n'appelle pas de nouvelles formes de régulation contractuelle. La question de la cohérence de l'action publique et de la façon de l'assurer reste posée.

Sur la question des disparités territoriales, il est évidemment tôt pour répondre. Je lisais ce week-end un article paru dans *Le Monde*, un entretien avec la défenseure des enfants, Claire Brisset, qui parlait des effets de la décentralisation sur l'aide à l'enfance, avec vingt ans de recul. En lisant l'article, j'ai pensé qu'elle évoquait la question du logement et le risque d'une mise en œuvre inégale du droit au logement sur le territoire. Ce risque est prégnant et le souhait que je voudrais émettre, c'est que l'on n'attende pas vingt ans pour éventuellement mesurer de tels dérapages, s'ils doivent exister, mais que l'on se donne les moyens de suivre en temps réel ce processus de décentralisation, qui est un processus extrêmement complexe.

Houchi ETEZAD

Ne pensez-vous pas qu'en France on pêche par excès de lois et de réglementations ? Je vous donne deux exemples. En Norvège, il y a une trentaine d'années, on a pensé que ce serait intéressant que la rue traverse un hôpital ; on l'a fait et ça a très bien marché. Deuxième exemple : on a construit une résidence troisième âge et étudiants et ça marche très bien. Pourrait-on envisager ce genre de choses en France ? Mélanger, chercher réellement la mixité à tous les niveaux ? ●

Henri BEGORRE

D'un certain point de vue, c'est ce genre d'opération que nous avons envie de mener, et, effectivement, en partageant des responsabilités, pour reprendre ce qui a été dit par René Ballain à l'instant. A partir du moment où une communauté urbaine représente un certain nombre d'élus, qui

sont directement accessibles au niveau des citoyens avec la sanction du suffrage universel, nous prenons la responsabilité d'essayer. Mais entièrement d'accord pour avoir des évaluations régulières et rapides et ne pas attendre vingt ans ! ●

lundi 10h-11h30 Recherche et acteurs de la ville	lundi 11h30-13h Vieillessement de la population et habitat	lundi 14h-15h30 Mixité de l'habitat et développement durable	lundi 16h-17h30 Conception et décision urbaine : la démarche EUROPLAN	mardi 9h30-11h Mobilité et mode de vie dans le périurbain	mardi 11h30-13h Ancrage résidentiel et choix du logement	mardi 14h-15h30 Économie urbaine et culture	mardi 15h30-17h La ville de demain : perspective et action publique
--	---	---	--	--	--	---	--

Économie urbaine et culture

Alain Cluzet

directeur général adjoint en charge de l'urbanisme et du développement, Ville de Saint-Étienne

Catherine Baumont

professeur en économie, université de Dijon

Paul Boino

maître de conférences en aménagement et urbanisme à l'Institut d'urbanisme de Lyon

Catherine Foret

consultante, chargée d'une expertise sur les mémoires urbaines

Philippe Foulquié

directeur de la friche de la Belle de Mai à Marseille

Modération **Evelyne Perrin** PUCA

Alors que l'on a longtemps assimilé la performance économique des villes au poids de leurs activités high tech et à celui des services supérieurs aux entreprises, les activités culturelles sont devenues un levier essentiel des économies urbaines et un marqueur du statut « métropolitain » des agglomérations. Levier du développement économique dans lequel les villes se sont de plus en plus engagées, avant même que les lois de décentralisation leur en reconnaissent la compétence. Marqueur du statut métropolitain, tant la culture est un moyen d'affirmer l'image d'une métropole, de valoriser le patrimoine et l'identité locale en atouts dans la compétition internationale des villes. Les budgets culturels locaux ont explosé, l'investissement culturel devenant un vecteur de revitalisation de villes de tradition industrielle ou de centres-villes à requalifier. Parallèlement, les activités du secteur culturel, au sens large du terme, sont celles qui ont le plus progressé parmi les fonctions métropolitaines supérieures, derrière les télécommunications, entre 1990 et 1999.

En même temps, à la différence d'autres activités, l'offre culturelle tend à rester concentrée dans les centres des villes pour ce qui concerne ses composantes les plus prestigieuses, même si certains équipements culturels (multiplexes, etc.) se localisent en périphérie. Certes, les activités artistiques et culturelles sont de plus en plus diffuses dans le tissu urbain et économique, mais celles qui se développent dans des friches urbaines ou industrielles se nichent encore de préférence au cœur du tissu urbain central. Ainsi la culture semble permettre aux villes-centres de contrebalancer la péri-urbanisation croissante de l'habitat et de l'emploi. A partir de ce que l'on connaît des phénomènes de péri-urbanisation des emplois de services et des processus d'éclatement des centralités, de leur recomposition sous forme de polycentrisme, que peut-on dire des tendances de localisation centrale ou périphérique des activités culturelles ? Quelles sont les leçons des expériences de requalification de friches industrielles reconverties en lieux culturels, comme la friche de la Belle de mai à Marseille ? Quel rapport entre activité culturelle et centralité ? Avec Allen Scott, aux États-Unis, certains chercheurs, notamment les économistes spécialistes du développement économique local ou urbain, ont mis en évidence le poids important des activités culturelles dans les économies métropolitaines. Ces activités peuvent même soit constituer des « clusters », soit participer à des dynamiques de « milieux innovateurs » ou de « districts » au sein des plus grandes métropoles. Quel rapport entre les activités culturelles et les autres activités locales ? Comment l'investissement culturel déployé par des villes de tradition industrielle permet-il de revitaliser leur économie ? Comment le patrimoine urbain peut-il devenir un outil du développement économique local, comme le pose Xavier Greffe ?

Une autre question concerne le rôle ambivalent de la culture et les tensions qui traversent ces activités, entre ouverture à l'international, politique d'image et contribution à la « métropolisation » d'une part, et mobilisation culturelle dans la politique de la ville, développement social urbain et insertion ou re-tissage de liens sociaux, à l'échelle locale ou de proximité d'autre part. L'émergence des intercommunalités ne préfigure-t-elle pas un nouveau partage entre communes et EPCI, entre les fragments les plus internationalisés des activités culturelles et celles de ces activités qui s'inscrivent dans le développement social urbain ?

Le fait de s'adresser à un public international, de jouer l'ouverture sur la concurrence européenne des sites n'est pas antinomique de la capacité à valoriser le patrimoine et l'identité locale. Quel rôle la mémoire des lieux joue-t-elle dans cette valorisation culturelle ? Quelle part peuvent y prendre les habitants ? Enfin, quels types d'emplois sont créés par les activités culturelles ? On sait qu'il s'agit de moins en moins d'emplois statutaires, et de plus en plus d'emplois précaires ou instables auxquels répond d'ailleurs un régime particulier d'indemnisation du chômage qui est actuellement au centre d'un débat. Comment considérer la culture aussi comme vecteur d'emploi et de professionnalisation ? Comment mieux la prendre en compte dans les politiques économiques locales, et comment mieux en mesurer l'effet multiplicateur sur l'économie locale ?

Evelyne PERRIN

Cette table ronde aurait pu être animée également par Michèle Sustrac qui mène au PUCA des actions de recherche sur Culture et ville depuis de longues années et notamment un programme interministériel territorialisé sur cinq ans qui s'appelle « Cultures, villes et dynamiques sociales », avec comme partenaires les ministères de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, le FASILD, la DIV, la Caisse des dépôts. Dans ce cadre-là un appel d'offre a été lancé sur « Apprentissage, transmission, créativité de la ville et dans la ville », qui a permis de financer vingt six recherches, dont les principaux résultats feront l'objet d'un ouvrage à paraître. L'apport du PUCA dans ce domaine est considérable même si c'était en partenariat. Nous souhaitons mettre en évidence les retombées urbaines des investissements et des actions culturelles. Des expérimentations sont également lancées, notamment sur la friche de la Belle de mai à Marseille, sur Arles avec un travail sur la mémoire des lieux concernant une friche SNCF, sur Givors, sur Saint-Etienne.

Ce que l'on peut dire à propos du lien entre culture et économie urbaine, c'est qu'on a longtemps attribué aux activités de haute technologie un rôle essentiel dans le développement économique des villes, de même qu'aux services supérieurs, services aux entreprises, informatique, conseil, assistance juridique. Or on s'aperçoit que les activités culturelles sont devenues un levier essentiel des économies urbaines et en quelque sorte un marqueur du statut métropolitain des agglomérations.

C'est un levier du développement économique parce que les villes s'y sont investies, même avant les lois de décentralisation qui leur en ont donné la compétence. La culture est aussi un marqueur du statut métropolitain

car elle est un moyen d'affirmer l'image d'une métropole, de valoriser un patrimoine ou une identité locale. C'est donc un atout dans la concurrence que se livrent les villes à l'échelle internationale. D'ailleurs les villes l'ont bien compris : les budgets culturels locaux ont explosé, l'investissement culturel est devenu vraiment un vecteur de revitalisation de villes de tradition industrielle, comme on le verra dans le cas de Saint-Etienne avec Alain Cluzet qui représente Michel Thiollière, Sénateur-maire de Saint-Etienne.

Tout ceci fait que les activités du secteur arts et culture, au sens large, sont celles qui ont le plus progressé entre 1990 et 1999 parmi les fonctions métropolitaines supérieures, devant les télécommunications et l'informatique : leur croissance a été de 30% durant cette période.

Ceci pose toute une série de questions. D'une part, à la différence d'autres activités dont on observe le desserrement en périphérie, l'offre culturelle tend à rester concentrée dans les centres des villes, au moins pour ce qui concerne ses composantes les plus prestigieuses, même si certains équipements culturels sont localisés en périphérie, notamment les multiplexes. Certes les activités artistiques et culturelles sont de plus en plus diffuses dans le tissu urbain et dans le tissu économique mais celles qui se développent dans des friches urbaines ou industrielles vont se nicher encore de préférence au cœur du tissu urbain central. Ainsi la culture semble un élément qui permet aux villes centres de contrebalancer la périurbanisation à laquelle elles sont confrontées.

A partir de ce que l'on connaît des phénomènes de périurbanisation des emplois

de services et des processus d'éclatement ou de recomposition des centralités, que peut-on dire de la part des activités culturelles dans ces tendances de localisation ? Catherine Baumont, professeur d'économie à l'université de Bourgogne, nous en parlera.

Par ailleurs, quelles sont les leçons des expériences de requalification de friches industrielles ou de friches urbaines reconverties en lieux culturels dont on voit se multiplier les exemples dans de nombreuses villes, comme la friche de la Belle de mai à Marseille ? Quel rapport donc entre activités culturelles et centralité ?

Rôle aussi dans l'économie, comme je le disais en introduction : de nombreux chercheurs, des économistes spécialistes du développement économique local ou urbain, comme Allen Scott aux Etats-Unis et bien d'autres, ont mis en évidence le poids important des activités culturelles dans les économies métropolitaines. Ces activités peuvent même constituer ce que l'on peut appeler des 'clusters', c'est-à-dire des grappes d'activités, participer à des dynamiques de milieux innovateurs ou de 'districts' au sein des plus grandes métropoles.

Mais quel est le rapport entre ces activités culturelles et les autres activités locales ? Comment l'investissement culturel déployé par des villes, par exemple de tradition industrielle, permet-il de revitaliser leur économie ? Comment le patrimoine urbain peut-il devenir un outil du développement économique local, comme le pose Xavier Greffe ?

Une autre série de questions concerne le rôle ambivalent de la culture et les tensions qui traversent ces activités entre, d'une part, ouverture à l'international, politique d'image, contribution à la métropolisation et, d'autre

part, le rôle de la culture dans la politique de la ville, le développement social urbain, l'insertion, le retissage de liens sociaux à l'échelle locale ou de proximité. Ce point sera abordé par Paul Boino, géographe et maître de conférences à l'Institut d'urbanisme de Lyon, qui est chargé d'une recherche pour le PUCA dans le cadre du programme 'Polarisation sociale de l'urbain et services publics' sur les services culturels.

Et ne voit-on pas, avec les intercommunalités, émerger un nouveau partage entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale avec une tendance, peut-être, des structures d'agglomération à capter l'offre culturelle la plus valorisée et à laisser ce que l'on peut appeler le 'sociocu' aux communes ? N'existe-t-il donc pas des tensions entre les fragments les plus internationalisés des activités culturelles et celles de ces activités qui s'inscrivent dans le développement social urbain ?

Quand on s'adresse à un public international, quand on joue l'ouverture sur la concurrence européenne des sites, cela n'est-il pas antinomique ou est-ce que cela peut être complémentaire avec la capacité à valoriser le patrimoine et l'identité locale ? Quel rôle la mémoire des lieux joue-t-elle dans la valorisation culturelle ? C'est un point qui fait l'objet d'un nouveau programme territorialisé du PUCA dont nous parlera Catherine Foret, sociologue et consultante, qui a effectué des recherches sur la revalorisation urbaine, notamment celle du quartier des Etats-Unis à Lyon.

Quelle part les habitants peuvent-ils prendre dans ces processus ? Quels types d'emplois sont créés par les activités culturelles ? Ce point sera moins évoqué mais on sait qu'il s'agit de moins en moins d'emplois statutaires



et stables, de plus en plus d'emplois précaires et instables auxquels correspond d'ailleurs un régime particulier qui fait aujourd'hui débat, celui de l'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle. Ce point a été traité dans un précédent programme du Plan urbain, « Ville et emploi », notamment par Laurence Roulleau-Berger qui a écrit « Le travail en friche » à partir de l'exemple des emplois et des compétences déployés dans la friche de la Belle de mai et par Pascal Nicolas-Le Strat et Laurence Dreyfuss sur les emplois culturels à Nîmes et Montpellier.

Nous allons aborder ces questions avec, en introduction, parce que je pense que c'est un exemple tout à fait emblématique, le cas de Saint-Etienne. Saint-Etienne, cité marquée par deux siècles d'industrie, ancienne cité minière qui a perdu 20 000 emplois entre les

deux derniers recensements, qui a repensé son aménagement urbain et qui voit fleurir les grands projets architecturaux, qu'il s'agisse de parc technologique, de Zénith, de Centre international du design. Peut-être aura-t-il fallu dix ans pour changer la ville – c'est ce que dit Michel Thiollière en parlant du délai nécessaire pour changer le contenu et l'image d'une ville – mais Saint-Etienne est en train de se positionner comme capitale française du design. La première biennale du design s'est ouverte en 1998 ; celle de 2002 a accueilli 150 000 visiteurs et 1 500 créateurs de 120 pays et l'on observe une baisse sensible du taux de chômage : de 17% en 1995 il est tombé à moins de 9%. Sur cette conjugaison de la dimension identité et de la dimension modernité, je laisse la parole à Alain Cluzet. ●

Alain CLUZET

La question que vous posez de façon liminaire est une question extrêmement lourde : est-ce que, par une politique culturelle, on est en mesure de freiner la périurbanisation ? En tant qu'urbaniste, je ne peux pas me désintéresser de cette question ; je sais qu'ici on est dans un univers de spécialistes et si je vous répondais oui, franchement oui, je risquerais de passer pour un affabulateur. Toutefois je dirai que les politiques culturelles ne sont certes pas homogènes et je discernerais au moins trois dimensions aux effets parfois contradictoires ; mais, au total, bien évidemment, c'est sur la culture que nous misons aujourd'hui dans les grandes villes et également dans les moyennes pour tenter de donner un autre projet global,

une autre dimension et un autre avenir aux villes centres qui sont largement touchées, dans leur grande majorité, dans les pays développés par l'étalement et la fuite de population vers les grandes périphéries et les grands espaces.

On peut relever trois types de dimensions dans une politique culturelle aux effets différents, voire parfois divergents ; très schématiquement, ce sont :

- le volet identitaire et patrimonial,
- le vivre ensemble et les festivités,
- la créativité, l'innovation.

Sur le premier facteur, on peut considérer aujourd'hui que la politique patrimoniale pour une ville est la politique la plus facile,

la plus consensuelle mais, à mon sens, pas toujours la plus courageuse. Evidemment, on part sur des acquis mais la créativité que l'on trouve dans les autres dimensions d'une politique culturelle n'est pas nécessairement développée et cela peut, selon les cas de figure, se traduire plutôt par une fuite des habitants : les Vénitiens n'habitent plus à Venise ; à Florence, le tourisme patrimonial commence à poser des problèmes de vie quotidienne aux habitants ; Prague sera rapidement gagnée par ce phénomène, si ce n'est déjà le cas.

On sait aussi, et le CERTU l'a montré dans certaines études, que l'on peut tout à fait, au niveau identitaire, s'approprier un espace sans jamais y aller. D'ailleurs les Franciliens, notamment, vont de moins en moins dans la ville centre au fur et à mesure que les générations passent à l'habitat périurbain. Finalement, le patrimoine en tant que production d'identité peut rester virtuel, au-delà du fait touristique qui, lui, est un fait générateur économique important. A mon sens, il y a quand même un piège à tout miser sur la dimension identitaire du patrimoine, a fortiori si ce n'est pas une dominante basique de la ville.

En ce qui concerne Saint-Etienne, nous sommes sur du patrimoine industriel et c'est une des premières villes en France à avoir misé délibérément sur ce patrimoine. Je crois que c'est un choix assez courageux, un choix cohérent vis-à-vis de l'identité de cette ville, une ville champignon du XIX^e qui a connu, comme beaucoup de villes industrielles européennes, un développement extrêmement rapide et aussi des avatars au cours de ces dernières décennies. Pour autant, tout comme la plupart des villes européennes, Saint-Etienne connaît un rebond qui s'appuie sur des valeurs locales que la société industrielle a également apportées.

Ce que je viens de dire est caricatural mais, à Saint-Etienne, la question identitaire est assumée, elle est particulière, mais elle ne peut pas être le seul berceau du renouveau culturel, lequel ne peut pas non plus être à lui seul le projet économique de la collectivité.

A propos du deuxième point, le vivre ensemble (les festivités par exemple), nous sommes en train de développer une fête de la ville avec François Barré, qui est une référence nationale et singulière, et Jean-François Millet comme conseiller, fête qui va quand même coûter plus de deux millions d'euros dès l'an prochain pour sa première. Si l'on ne croyait pas à ces facteurs-là comme facteurs de rebond, on ne le ferait pas. En même temps, la festivité s'organise au quotidien et, lorsqu'on crée une politique culturelle dynamique, il y a un côté magique à voir les retombées : on a tous observé qu'au-delà de l'individualisme qui se développe très rapidement, il y a le souci de le rompre à tous moments en se retrouvant au milieu de grandes masses, en se regardant au sein de ces masses, et c'est assez frappant. On a connu ça avec la Coupe du monde mais avec beaucoup d'autres festivités. Aujourd'hui, il n'y a pas grand risque à avoir une politique festive de masse si ce n'est que chaque collectivité, chaque territoire doit trouver sa propre identité et la fête de la ville stéphanoise se fera sur les valeurs stéphanoises qui sont des valeurs de simplicité, de chaleur et de rapport direct, un peu comme ce que l'on a vu pour Lille 2004.

Je reviens à votre question de départ : à Saint-Etienne, les équipements culturels sont facteurs de centralité et la fierté locale est d'avoir pu développer à Saint-Etienne même la politique du multiplex. J'ai baladé monsieur Jérôme Seydoux tout autour de l'agglomération, en hélicoptère, pour le



convaincre que ce n'était pas judicieux d'aller s'installer à deux kilomètres de là, au milieu d'un champ ; que là, c'était mal desservi ; que là, ce n'était pas le cas idéal ; que dans un deuxième temps on trouverait avec lui un site alternatif ou complémentaire et j'ai fini par le convaincre de refaire le cinéma central de 2 000 places et d'investir 85 millions de francs dans un Gaumont en centre-ville, à l'époque où s'installer en centre-ville devenait ridicule. Je peux vous assurer que nous sommes très fiers de ce résultat-là. De même que nous sommes très fiers que le Zénith stéphanois, à la différence de Zéniths de tant d'agglomérations qui mettent en exergue leur politique urbaine extraordinaire, se trouve sur une friche industrielle, et non pas sur un seul site mais dans un quartier de friches industrielles. Parce que nous avons fait un pari contre tous les programmistes : quand vous voyez le Zénith toulousain ou celui de Clermont-Ferrand – que ceux qui sont de là veuillent bien m'excuser –, celui de Clermont-Ferrand consomme 100 hectares de périphérie au-delà de l'autoroute, là où il n'y a rien, aucun transport en commun ; pour moi, c'est une politique culturelle sectionnée par rapport à la ville centre. Nous, dans un contexte où les programmations économico-culturelles étaient totalement à l'inverse de notre logique, nous avons pu démontrer à tous les porteurs d'opération – parce qu'il y a les financeurs derrière, tout un tas d'acteurs ; même si c'est le choix final de Michel Thiollière, tout ça s'inscrit dans un contexte global – que des friches industrielles pouvaient devenir un ressort, le lien entre les secteurs de loisir et de sport, et que ça, c'était un facteur de centralité important. Et la politique culturelle devient là un facteur de centralité au lieu d'être une logique je dirai de merchandising périphérique que l'on peut voir sur tant d'autres objets de la production urbaine contemporaine. De ce point de vue,

nous avons joué notre rôle dans le vivre ensemble.

Après, évidemment, il y a eu la politique d'espaces publics et elle peut être tout à fait créative : à Saint-Etienne nous avons un atelier d'espaces publics, animé par Jean-Pierre Charbonneau, qui conduit une politique très originale avec des artistes locaux de l'école d'architecture de Saint-Etienne, de l'école des beaux-arts de Saint-Etienne (première de France en effectifs avec 500 étudiants). Nous allons construire d'ici deux ans le Centre international du design et la biennale du design, qui en est à sa troisième édition, connaît un très grand succès. Cette dynamique a donc une globalité et, autour de lieux de projets, on arrive à la développer, avec les valeurs de Saint-Etienne que j'ai présentées en trois mots. Si l'on créait des espaces publics au même prix que Lyon, ça ne marcherait pas ; nous n'avons ni les mêmes budgets, ni les mêmes cultures et nous avons donc fait les espaces publics au tiers du prix, tout en faisant travailler des designers et des artistes locaux, pour en faire des lieux de 'vivre ensemble' et ça, c'est important. La culture et la créativité sont le support de la modernité, de l'innovation, de la contemporanéité pour que chacun puisse vivre dans sa période. Si la ville est complètement étouffée par l'histoire et que personne ne peut se l'approprier, il devient impossible d'y vivre. Je vous rappelle ce qu'avait fait la ville de Saint-Denis, il y a plus d'une dizaine d'années : un artiste avait été rémunéré pour introduire une centaine de petites œuvres minuscules mais qui permettaient, très modestement et très discrètement, à chacun d'avoir un regard différent dans le tissu urbain. Et c'est de ça qu'il s'agit : de l'appropriation de l'espace, et la créativité le permet. A Saint-Etienne, c'est quoi la créativité ? C'est

évidemment le design, le design qui est un pont extraordinaire entre la tradition industrielle qui a fondé la ville dans ses développements modernes et l'innovation technique qui est aujourd'hui le ressort de la cité postindustrielle dans laquelle chacun se retrouve en terme de qualité, de douceur mais aussi d'appropriation personnelle de tous les objets et de leur usage.

Le design à Saint-Etienne n'est pas le énième effet de mode d'une ville qui se voudrait grande, c'est un pont entre une culture industrielle et un projet d'innovation économique. En cela on peut effectivement considérer qu'une ville comme Saint-Etienne est en mesure de jouer juste dans ce champ-là, en étant vraiment la capitale du design.

Ce que je voulais dire enfin, c'est qu'aujourd'hui le budget culturel de Saint-Etienne est plus important que le budget économique et presque aussi important que celui de l'urbanisme, si l'on considère le total des budgets fonctionnement et investissements. C'est donc qu'il existe un vrai pari culturel sur Saint-Etienne et ces budgets sont la preuve tangible de la cohérence avec les propos que je viens de tenir : il ne s'agit pas d'un budget de paillettes, mais d'un budget d'actions concrètes et spécifiques à notre territoire.

Pour ceux que la géographie intéresse, je rappelle que Saint-Etienne se trouve à côté de Lyon – c'est assez étonnant mais en France, on ne sait pas toujours situer Saint-Etienne – que c'est une agglomération de 400 000 habitants et que la ville centre, même si elle a perdu quelques centaines d'habitants, en compte 85 000.

Un plan de 1798 : une grand-rue, l'épine dorsale sur sept kilomètres ; un projet urbain

que nous pouvons vous communiquer si ça vous intéresse, car dans le délai qui m'est imparti je ne vais pas tenter de l'expliquer ici.

Voici un site qui a déjà vingt ans : dans une logique patrimoniale et de synthèse, de synergie possible avec des sites industriels, nous avons réalisé une cité des antiquaires, projet modeste mais innovant à l'époque.

Un site beaucoup plus connu, celui de Manufrance, que l'on connaît surtout à travers ses crises, mais je peux vous dire que c'était remarquablement construit et qu'aujourd'hui, pour tous ceux qui sont installés sur ce site, en terme de tramage pour des bureaux cela fonctionne remarquablement et nous n'avons pas eu à abîmer ou à perturber la logique du site.

Le site du GIAT : le problème de GIAT est un problème au niveau national mais quand vous avez 18 hectares de friches industrielles en centre-ville, je peux vous dire que pour l'urbaniste c'est un régal, surtout quand il y a un projet aussi fantastique que le design à Saint-Etienne parce qu'on en a fait le cœur du projet, à quelques centaines de mètres de l'hôtel de ville, ce qui était une opportunité à saisir.

Là, le projet de Finn Geipel pour le Centre international du design, en jonction voire en frottement avec les bâtiments de direction de l'ancien site GIAT, qui sera construit d'ici deux ans et au sein duquel sera relogée l'école des beaux-arts.

Le Zénith, dont on voit ici une image intérieure. Une vue estivale, au milieu de sites industriels, qui peut laisser penser que ce n'est pas si dégradé mais, croyez-moi, ça l'est et on démolit à grand train ce qui n'est



pas patrimonial ; on garde évidemment la structure des voies et les bâtiments de qualité pour en faire le support de ce rebond.

Là, on voit le design de Norman Foster qui fait pont au-dessus de la voirie, un projet fantastique qui va être développé dans le même délai que la Cité internationale du design.

Des sites culturels traditionnels de Saint-Etienne : l'Esplanade, initialement la Maison de la culture, et, dans l'axe, le Musée de l'industrie qui a été rénové il y a cinq ans.

Dans le jardin du Musée de l'industrie, on a réalisé cette espèce de jardin japonais, en rupture par rapport à ce bâtiment (qui devait initialement être la préfecture) pour montrer que, sans forcément faire de la provocation, on peut introduire de la contemporanéité dans un site traditionnel avec l'intervention

d'un artiste local, un jeune artiste que nous aidons à s'installer.

Même chose, quand on a refait suite à un incendie la Comédie de Saint-Etienne, on a fait travailler, pour tous les abords, des jeunes Stéphanois.

Voici le site où l'on a deux cinémas complémentaires : la place Jaurès : 2,5 hectares en plein centre-ville, un lieu très important pour tous les Stéphanois. Si l'on a pu obtenir la construction du multiplex sur un cinéma ancien, c'est aussi parce qu'on avait refait la place, qu'on avait aussi créé des parkings, c'est aussi parce qu'il y a une politique globale. Face au multiplex, un cinéma d'art et d'essai, le Méliès, va s'installer dans les mois à venir. Nous sommes donc bien dans une logique complémentaire d'offre culturelle sur ce site. ●

Evelyne PERRIN

Merci beaucoup pour cet exposé très riche et très convaincant. Nous allons changer de ton en passant la parole aux chercheurs, avant de la redonner à des gens qui sont davantage dans l'action. Catherine Baumont, professeur d'économie à l'université de Bourgogne,

spécialiste de l'évolution des centralités urbaines, des centralités économiques, va nous dire en quoi les activités culturelles participent à cette recomposition des centralités. ●

Catherine BAUMONT

Je suis depuis très récemment directrice du laboratoire d'économie et de gestion, unité

mixte de recherche du CNRS avec l'université de Bourgogne, et je dirige aussi depuis

quelques années une formation de master qui s'appelait antérieurement « Economie et gestion urbaine » et qui est devenue « Economie et gouvernance des territoires ». Je me souviens qu'une de nos étudiantes avait participé à l'élaboration de la recherche d'une identité culturelle au niveau du sillon de la Tarentaise, à Saint-Etienne.

Je souhaiterais ici analyser, avec le regard de l'économiste urbain, les liens qui unissent le concept de ville et de culture, en m'appuyant notamment sur la diversité des domaines recouverts par la notion de culture.

Différentes réflexions peuvent être dégagées pour essayer de montrer en quoi et comment l'économiste urbain peut analyser le rôle des activités culturelles dans l'économie des villes, en centrant son propos sur la dialectique centre/périphérie et toutes ses déclinaisons, c'est-à-dire sur les inégalités spatiales en économie.

Trois axes de réflexion vont structurer mon propos et sont à mener de façon interdépendante.

Le premier axe, celui de la géographie des activités culturelles en milieu urbain, nous permet de montrer l'opposition intra-urbaine de type centre/périphérie que peuvent véhiculer les activités culturelles.

A une dimension plus régionale ou internationale, comme Evelyne Perrin l'a rappelé, les activités culturelles participent pour partie d'entre elles au phénomène de métropolisation et je me poserai la question de savoir quelle peut être l'identité métropolitaine face aux activités culturelles.

Enfin, de par leur diversité, les activités culturelles participent à des phénomènes de recomposition des centralités au niveau des espaces urbains et peuvent créer de nouvelles formes dites de multi-polarisation des espaces urbains qui font évoluer les schémas centre et périphérie, et je m'interrogerai, plus

à titre de question, sur le rôle des activités culturelles dans ces évolutions des schémas centre/périphérie vers des dynamiques plus de type multi-polarisation.

Les clés d'analyse que j'ai choisies sont celles d'un certain type d'économistes urbains qui sont développées au sein du laboratoire d'économie et de gestion mais également par des enseignants chercheurs d'autres laboratoires ; je pense à des laboratoires à Lyon ou à Bordeaux. Les travaux que nous menons sont des recherches qui portent sur les nouvelles centralités urbaines mais en interpellant deux notions principales, celle de la proximité et celle de la multi-polarisation, et en étudiant plus principalement le rôle que peuvent jouer les échanges d'information et les services supérieurs dans ces dynamiques.

J'ai dit en préambule que les activités culturelles étaient en fait un secteur très divers ; un premier temps de la recherche pour quelqu'un qui essaie de saisir ce secteur est de regarder un peu les outils descriptifs que l'on peut avoir à sa disposition, outils qui permettent d'obtenir des données sur lesquelles on va pouvoir travailler les dynamiques spatiales.

On s'aperçoit qu'on a trois types d'outils. On a d'une part des outils issus de la nomenclature des activités françaises qui nous permettent de cerner le secteur de la culture en sept grands domaines. Suivant les domaines culturels, la part des actifs travaillant dans le secteur culturel diffère.

Une autre manière d'aborder la culture se fait à travers les professions culturelles et cette fois-ci on va s'intéresser aux professions et catégories socioprofessionnelles avec de nouveau six grandes catégories. J'ai noté que, par exemple, les activités d'architecture sont recensées en tant qu'activités



culturelles ou professions culturelles, alors qu'elles sortiront de cette classification lorsqu'on s'intéressera au rôle de l'art et des activités artistiques au niveau des fonctions métropolitaines supérieures où, cette fois-ci, l'architecture sera reprise au compte des services supérieurs.

Le troisième outil est bien sûr de travailler avec une nomenclature définie par l'INSEE de onze fonctions métropolitaines supérieures et dans laquelle les activités culturelles d'artistes et emplois supérieurs artistiques et d'artisans d'art représentent en moyenne 7,2%.

Quand on fait un peu les comptes, seulement 53% des professions culturelles, y compris les architectes, sont comptés en tant que fonctions métropolitaines supérieures.

Toute cette diversité qui apparaît à la fois en terme de types de professions ou de domaines culturels ainsi que le poids que représente chacune de ces diversités, comment peut-on le prendre en compte pour analyser le rôle des activités culturelles dans le fait urbain et l'évolution des formes urbaines ?

Le premier point de mon propos est d'essayer de donner une géographie urbaine des activités culturelles, et je me suis appuyée pour ceci sur les outils de l'économiste urbain qui s'intéresse aux déterminants économiques des logiques de localisation des activités économiques. Ce sont des déterminants bien connus comme le foncier, à la fois en volume nécessaire, en prix ; les bassins de consommation : à quel type de consommateurs va-t-on s'adresser ; les fournisseurs : quelle est l'accessibilité aux fournisseurs ; quelle est d'une manière générale l'accessibilité à travers les voies de transport et de communication. Voilà pour un premier groupe de déterminants.

Mais il y a également d'autres déterminants qui sont importants à prendre en compte

lorsqu'on cherche les logiques de localisation : c'est la main d'œuvre dans sa qualité, les qualifications recherchées et les moyens d'accessibilité de cette main d'œuvre vis-à-vis des emplois ; aussi des effets d'économie d'échelle en terme de taille de marché ; bien sûr les aménités naturelles ; enfin tout un ensemble de déterminants que l'on regroupe sous le terme d'externalités non marchandes et qui traduisent les économies d'agglomération en général, par exemple la préférence pour la centralité ou les échanges d'informations.

Ces déterminants entrent dans des proportions variables dans les choix de localisation et on arrive à définir au moins deux grandes catégories d'activités qui sont les activités centrales et périphériques, sachant que les activités centrales sont celles qui vont rechercher les avantages de la centralité qui seront souvent les plus prestigieux, alors que les activités qui vont se localiser en périphérie mettront plus en avant le besoin foncier, et donc le prix qui va avec, et valorisent moins fortement la centralité et ses avantages.

Lorsqu'on essaie de calquer un peu cet ensemble de déterminants sur les spécificités des activités culturelles, on s'aperçoit que certaines activités culturelles vont valoriser certains déterminants plus fortement que d'autres mais que, au sein même d'une catégorie – j'ai pris l'exemple des spectacles vivants – vous avez des produits de spectacle vivant qui vont valoriser fortement la proximité par rapport au public, alors que d'autres vont être complètement affranchis de cette proximité et se centreront plutôt sur l'accessibilité régionale, voire interrégionale, voire internationale des usagers, des consommateurs vers ces biens et services culturels.

Une distinction doit aussi être faite entre la culture dite standardisée ou codée à laquelle on doit pouvoir avoir une accessibilité à travers les technologies de l'information et de la communication, voire les nouvelles technologies et dont on voit très bien que l'ancrage territorial, le choix de localisation ne passe pas par le choix d'une localisation particulière mais par un ensemble de services, de technologies d'information et de communication qui existent par ailleurs.

Les besoins fonciers peuvent expliquer que certaines activités culturelles qui n'ont pas besoin de beaucoup d'espace et qui veulent au contraire être proches des lieux de décision et de pouvoir vont être prêtes à payer le prix pour se localiser dans les centres urbains, alors que d'autres activités qui, elles, ont un besoin assez important en terme foncier vont préférer disposer d'espaces vastes, sans avoir besoin de rechercher ce symbolisme lié à la centralité.

Vous avez tout un ensemble de déterminants de choix de localisation d'activités économiques qui créent des effets de colocalisation, soit interne au niveau des activités culturelles, soit externe. Est-ce que des activités culturelles vont être attractives pour d'autres types d'activité ou est-ce que des activités non culturelles ont besoin d'activités culturelles pour retirer tous les avantages de leur localisation ?

La proximité des aménités naturelles, comme le patrimoine historique, est un déterminant fort des choix de localisation des activités culturelles qui explique bien évidemment, pour une large partie, que l'on retrouvera beaucoup de métiers et d'activités liés à la gestion et à la conservation du patrimoine dans les centres urbains, là où le patrimoine historique est important.

Enfin, un élément qu'il m'a semblé important de mettre en avant, c'est la qualité de la main d'œuvre qui est nécessaire pour beaucoup d'activités culturelles, ainsi que les métiers nouveaux qui sont associés aux activités culturelles. A partir de quelques statistiques assez simples, on montre que la moitié des actifs dans le secteur culturel sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, alors que, toutes activités confondues, ce sont simplement 28% des actifs en France qui sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Parmi les actifs culturels, près d'un actif sur trois est titulaire d'un diplôme de deuxième ou de troisième cycle universitaire, ce qui n'est le cas que pour 14% des actifs, toutes activités confondues.

On peut, à partir de ces éléments-là, donner une première approche du fait métropolitain et de la géographie urbaine. Je me suis surtout centrée sur l'Ile-de-France ; c'est un territoire que je ne connais pas bien et vous excuserez la naïveté des éléments que j'apporte mais nous pourrions en discuter après. Une première approche de cette géographie des activités culturelles montre un profond déséquilibre entre ce qui est en Ile-de-France et ce qui n'y est pas puisque 45% de l'emploi culturel français est localisé en Ile-de-France ; 2/3 des emplois culturels franciliens sont localisés à Paris, 15% sont localisés dans les Hauts-de-Seine, 5% dans le Val-de-Marne et le reste dans les cinq autres départements de l'Ile-de-France. Ce qu'il m'a semblé important de mettre en évidence, c'est que cette relation 2/3 Paris et 1/3 autres départements franciliens est totalement inversée lorsque l'on s'intéresse aux emplois en Ile-de-France, puisque 2/3 des emplois franciliens sont situés hors Paris et seulement 1/3 des emplois à Paris. On voit très



bien cette première image du fait métropolitain à travers la ville de Paris qui va concentrer beaucoup plus d'emplois culturels que le reste de l'Ile-de-France, et ceci en proportion avec les emplois tous secteurs confondus que l'on peut trouver en Ile-de-France.

Cette hiérarchie 2/3 pour Paris et 1/3 pour le reste de l'Ile-de-France au niveau des activités culturelles se retrouve pour les différents secteurs ou domaines culturels, sauf pour le cinéma dans lequel on a plutôt une parité de ce que l'on va trouver à Paris et hors Paris, et pour les activités culturelles liées au patrimoine où, cette fois-ci, ce n'est plus de l'ordre du 2/3-1/3 mais de l'ordre de 84% ou de 85% de ces actifs dans Paris pour simplement 16% dans le reste des départements franciliens.

Le premier bilan que l'on peut faire de cette dialectique centre/périphérie pour l'Ile-de-France est que l'on a une géographie contrastée au sein de l'Ile-de-France. Cette géographie contrastée apparaît de manière quantitative très forte à travers les dotations en emplois culturels. Je vous ai montré qu'il y avait une première opposition entre Paris et les autres départements franciliens mais qu'au sein de ces autres départements, on peut mettre aussi en évidence une opposition entre les Hauts-de-Seine et les autres départements.

Cette géographie contrastée se double lorsque l'on fait une approche qualitative par la mise en évidence que l'on a affaire à des départements qui ont des profils spécifiques. J'aurais tendance à dire que Paris est une ville où l'on va trouver toutes les activités culturelles en grande quantité ; donc on a un profil pour Paris qui serait plus un profil en terme de diversité que de spécificité liée aux activités culturelles, alors que l'on va trouver pour certains départements hors

Paris des spécialisations culturelles mais de type industriel. C'est le cas du département de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne où l'on retrouve toutes les activités culturelles qui sont liées aux industries culturelles.

Enfin, il existe un troisième type de profil pour ces départements franciliens qui serait – c'est un peu paradoxal – une spécialisation dans les secteurs les mieux répartis partout. Autrement dit, lorsque les activités culturelles ont tendance à se répartir de manière homogène sur un département, quel que soit le tissu urbain, ce sont les départements de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise, de l'Essonne et des Yvelines qui vont se spécialiser dans ces secteurs qui donnent peu d'identité culturelle au territoire. Avec un cas particulier pour les Yvelines puisqu'on y retrouve une spécialisation dans les activités, bien sûr, liées au patrimoine.

Cette double lecture quantitative et qualitative nous amène tout naturellement vers cette question du fait métropolitain lié aux activités culturelles. Je me suis interrogée sur quelques déterminants, toujours de la même manière, de ces relations entre la métropolisation et le secteur culturel, avec quelques grandes idées bien connues. La métropolisation engage la ville en tant que moteur de la croissance économique, notamment à travers les fonctions métropolitaines supérieures, et, bien sûr, on montre qu'il se crée à partir de là une hiérarchie des villes en fonction de leur dotation en fonctions métropolitaines supérieures, et cette hiérarchie urbaine va des villes globales, comme New York, Londres, Paris, vers des métropoles nationales et des métropoles régionales. Pour le cas français, nous retrouvons Paris en tant que métropole nationale, Lyon, Marseille, Toulouse, etc. en tant que métropoles régionales.

L'idée des fonctions métropolitaines supérieures est qu'elles engagent avec elles un effet d'attractivité et des effets cumulatifs des fonctions métropolitaines supérieures entre elles, mais aussi des fonctions dites non supérieures en tant qu'effet d'attractivité.

La dimension culturelle de la métropolisation à travers les fonctions métropolitaines supérieures est simplement appréhendée à partir du domaine artistique plus que de la notion de culture, au sens de la culture en terme de transmission de savoir. Donc on est bien sur les activités artistiques ici.

Quelle peut être l'image de l'Ile-de-France à partir de ce schéma ? Avec des indicateurs très simples, comme le nombre d'emplois culturels pour 1 000 habitants ou le nombre d'emplois tous secteurs confondus par rapport au nombre d'emplois culturels, si au sein de l'Ile-de-France on compte 12 emplois culturels pour 1 000 habitants en moyenne, on en trouvera 41 à Paris, et seulement 2 dans les départements du Val-d'Oise et de l'Essonne.

Quand on regarde le rapport nombre d'emplois total sur nombre d'emplois culturels, alors qu'on est à un rapport de 35 pour l'Ile-de-France, on tombe à 17 sur Paris et on peut monter jusqu'à 162 pour le département de

l'Essonne. On a bien un fait métropolitain et le fait métropolitain au niveau de l'Ile-de-France est parisien. Alors j'imagine que je ne vous apprends rien : c'est à Paris que l'on va trouver le plus d'emplois culturels et en plus forte proportion que dans n'importe quel autre département francilien. Ceci couvre l'ensemble des domaines culturels, sauf pour le cinéma où l'on a une proportion de 4 entre Paris et hors Paris, mais pour tous les autres domaines, on a 8 fois plus d'emplois pour 1 000 habitants à Paris que dans le reste de l'Ile-de-France et 10 fois plus dans le domaine de l'audiovisuel.

Ici, c'est un petit essai de chercheur : à partir des ratios que je vous ai présentés brièvement – l'emploi culturel pour 1 000 habitants et l'emploi total pour 1 000 habitants – j'avais essayé de repérer à l'échelle de la commune et au niveau de l'Ile-de-France s'il y avait des effets de centralité ou de colocalisation.

On voit assez fortement une superposition des deux phénomènes : l'identité culturelle d'une commune est aussi une identité en terme d'emplois, mais on voit également qu'on peut avoir une identité culturelle d'une commune qui ne passe pas par une identité économique globale, c'est-à-dire par rapport à son emploi. ●

Evelyne PERRIN

C'était utile d'avoir l'éclairage d'une économiste sur ces questions. Je vais passer la parole à Philippe Foulquié, directeur de la friche de la Belle de mai et du théâtre Massalia. Tout le monde connaît le rôle de cette friche dans le rayonnement international

de Marseille ; or, au cours de l'opération Euroméditerranée, des inquiétudes ont vu le jour avant que soient maintenues la présence et les possibilités de fonctionnement de cette friche. Ceci pose la question de la prise en compte par l'aménagement urbain

des dynamiques culturelles de la ville, même parfois lorsqu'elles n'ont rien d'aménagé

volontairement mais sont plus spontanées et informelles. ●

Philippe FOULQUIE

La friche de la Belle de mai est une ancienne manufacture de tabac, située en gros entre l'hypercentre et les quartiers de Marseille qui ne sont pas encore les quartiers nord mais ce n'est déjà plus le centre. C'est quelque chose qui a été fermé à l'issue d'un long processus de décision nationale, enfin une longue bagarre. L'usine a fermé avec une centaine de salariés résiduels ; elle réunissait à l'époque deux unités : la fabrication des produits SEITA et le centre de distribution régional, autre aspect du monopole SEITA à l'époque. Quand nous arrivons en 1992, l'usine est totalement obsolète du point de vue industriel.

Cette friche est située au centre, et même plus qu'au centre : c'est un peu le château fort du village qui surplombe un océan de friches qui va jusqu'à la mer, jusqu'au port et qui est en fait l'histoire de la crise économique de Marseille. C'est là que se situe la dynamique économique liée au port, celle de la transformation des produits, et c'est, selon moi, l'épicentre de la crise marseillaise.

Le paradoxe, c'est que les pouvoirs publics ont mis très longtemps à réagir et, de fait, le quartier de la Belle de mai est encore à l'heure actuelle l'un des plus paupérisés de Marseille.

Nous arrivons donc dans ce contexte avec simplement une mission de la Ville : aller dans les friches. A l'époque, il y avait 700 hectares de friche à Marseille et un peu plus

de 20% de chômeurs et nous nous sommes demandés si la culture pouvait être une alternative économique dans ce contexte-là. On avait des atouts : pas de spéculation, donc nous n'étions pas pressés et nous avions une relative confiance dans la municipalité de l'époque.

C'est vrai que ça ressemble à des histoires de malentendu : par exemple, le maire de l'époque et le président du Conseil régional (qui est depuis devenu le maire) demandent au Premier ministre que le grand projet urbain Euroméditerranée inclue le périmètre de la manufacture pour que, dans cette grande surface de 12 hectares près du centre, on puisse installer des usines durant les travaux d'Euroméditerranée, le grand projet urbain que l'Etat a décidé de faire avant la fin de ce vingtième siècle dans cette ville paupérisée qu'est Marseille. Mais nous étions déjà là.

Nous avons déjà commencé à poser un certain nombre de questions à développer et c'est une première phase de l'histoire : amener d'abord du théâtre, puis des plasticiens et puis un journal culturel, une radio, tous éléments qui étaient le fait d'innovateurs : Radio Grenouille, créée par un théâtre et animée par un directeur d'antenne extrêmement 'punch' qui était en plus l'administrateur général de la friche, Fabrice Lextraire, dont vous avez sûrement entendu parler à propos des rapports demandés par Michel Dufour à l'époque ;

le journal *Tactiques*, un journal culturel qui se lance au moment où la ville développe sa politique culturelle, multiplie ses budgets et lance un gratuit – innovation en France reproduite depuis.

Tout ça se retrouve dans la friche avec quelques artistes et quelques projets et commence à démarrer ; c'est la première partie, c'est l'époque où apparaît le nom de friche de la Belle de mai.

Et puis les choses avancent, mais dans une quête culturelle ; il ne s'agit pas encore d'économie, même si on a parlé de culture alternative économique pour calmer les contradicteurs de l'adjoint à la culture. Ce sont surtout des expériences artistiques qui se font là, essentiellement du spectacle vivant, le début de l'art plastique. Et puis c'est aussi le moment où l'on crée le premier cybercafé de France, avec cette idée d'ouverture et d'expérimentation.

Et puis on se dit qu'il faut un peu instituer, un peu structurer, qu'on va aller chercher un talent, en tout cas une éthique, une personnalité qu'on respecte, et on va demander à Jean Nouvel de venir présider l'histoire de la friche, de nous aider à penser l'évolution de ce projet et cela nous a beaucoup aidés de le penser en termes urbains.

C'est à cette époque aussi qu'il y a un changement de municipalité et que, contre toute attente, le maire Démocratie libérale, ou quelque chose comme ça, annonce que la friche va être son grand projet culturel et tient parole. Je relate rapidement mais ça s'est fait comme ça, sans a priori, l'important étant d'expérimenter, expérimenter, expérimenter.

Donc nouvelle municipalité, présidence de Jean Nouvel, affirmation du projet Euroméditerranée, mission de préfiguration

dirigée par un ancien de la Culture qui a inclus la dimension culturelle dans le projet Euroméditerranée. Le dernier grand projet national du développement urbain n'inclut pas la culture – je le dis en passant, d'ailleurs elle y est tout juste. Il se trouve que le périmètre d'Euroméditerranée, qui est à l'intérieur de la ville, contient la plus forte densité d'équipements culturels que peut contenir une ville.

Cette première phase est un peu instituante puisque la Ville décide de se réapproprier la totalité du site et de travailler avec nous et Euroméditerranée sur cette transformation. Et donc l'argument d'alternative économique que peut représenter la culture peut s'exposer, se développer et en particulier s'exprimer : foin des chapelles, c'est la culture dans tous ses états qui peut jouer ce rôle, c'est-à-dire la culture de création, la culture patrimoniale, la culture dite industrielle.

Et c'est comme ça que s'installe un découpage en trois îlots. Vous voyez à l'extrême gauche les bâtiments de la fondation en 1860 ; la deuxième partie, au milieu, cette espèce de M couché, est l'îlot dit industriel (en projet) dans lequel s'installent des studios et des entreprises de production audiovisuelle, multimédia, disques, etc. ; enfin la dernière partie, qui est celle que nous occupons et que je continue de diriger, est celle de l'origine. Cela fait une soixantaine de milliers de mètres carrés, bâti compris ; ce sont de grands espaces très morcelés entre autres par des colonnes, avec des transformations très lentes.

Le premier principe est qu'il ne faut pas de transformation d'un seul coup : les architectes géniaux qui trouvent tout de suite l'idée, ça n'existe pas et ça, on le pose dès le départ avec Jean Nouvel.

Quand on gagne, on perd toujours un petit peu : il y a donc quelques endroits où l'on n'a pas été suivis, notamment dans l'espèce de morcellement en îlots. Le combat était qu'il devait y avoir une synergie et c'était même une des conditions du développement économique ; ce n'est pas quelque chose qu'on a gagné et à l'heure actuelle on se bat encore pour reconstituer une sorte de synergie de l'ensemble.

L'autre tendance était que cela devienne une sorte de zone périurbaine d'aménagement concerté, une chose dont on ne voulait pas parce qu'elle excluait la présence du public. Or dans ce troisième îlot, il y a à peu près un millier d'artistes qui viennent travailler chaque année et s'il n'y a pas le public, l'urgence du public qui vient taper à la porte régulièrement, c'est un autre métier. En tout cas ce n'est pas ce que nous cherchons ; nous cherchons à retrouver cet ancrage profond de la démarche artistique dans son contexte urbain, dans sa proximité.

Et si la notion de synergie est un peu diluée, la récupération récente – encore une fois ce n'est pas un combat mais un débat permanent, une lutte où l'on gagne un peu, on perd un peu –, l'intégralité de l'îlot 3 va nous être confiée. Elle nous l'a déjà été dans un premier temps quant à la définition de son évolution architecturale : la Ville nous avait donné une assistance à maîtrise d'ouvrage dirigée par Patrick Bouchain, un architecte qui travaille beaucoup sur les transformations ; c'est un 'transformateur'. Avec Bouchain on a proposé un système de transformation pluriannuel sur dix ans, par étapes successives, en supposant qu'on pouvait là aussi solliciter l'expérimentation des architectes.

On arrive maintenant à cette situation qui nous est proposée de prendre en charge la

maîtrise d'ouvrage de l'ensemble, en relation évidemment avec la Ville par le biais d'un établissement public ou autre, pour poser la question de la capacité des utilisateurs – c'est vrai qu'ils sont un peu fondateurs – à transformer un site complexe dans un climat complexe, le rouvrir au quartier, le rendre à la ville. C'est le pari sur lequel on travaille depuis des années qui nous est proposé maintenant.

Voici des photos d'époque avec l'îlot 3 en question ; une partie de cet îlot est marqué SNCF, en fait c'est l'arrivée des trains sur Marseille, c'est là que les trains freinent, qu'ils viennent de Paris ou de l'Ouest, et on a pas mal travaillé sur cette notion de l'arrivée dans la ville. A l'heure actuelle on a un espace, qui est la première partie de la transformation du programme Bouchain, avec un projet artistique : comment met-on de la peinture dans la ville ? Et on a, pour ce travail sur la couleur dans la ville, 2 000 m². C'est une forme de conclusion. ●

Evelyne PERRIN

J'espère que l'on aura l'occasion de revenir sur la Belle de mai dans les questions. Je vais passer la parole à Paul Boino qui est géographe à l'Institut d'urbanisme de Lyon et travaille sur les services culturels comme

éléments à la fois de métropolisation et de politique de la ville. Et c'est sur cette tension entre ces deux objectifs des politiques culturelles que je voudrais plus spécialement lui laisser la parole. ●

Paul BOINO

Deux liminaires avant de démarrer : je vais mettre de côté les échafaudages, c'est-à-dire les techniques de recherche, pour vous livrer davantage une narration et des résultats. Dans ces résultats, ce sera beaucoup plus de questions que de certitudes ; deuxièmement, après la présentation d'un projet d'agglomération plein d'enthousiasme, d'un projet de friche tout à fait passionnant, je vais être amené à être sinon rugueux, du moins piquant dans mon exposé en soulevant peut-être certaines tensions, certains petits problèmes que soulève l'utilisation de la culture ou des activités culturelles dans les politiques publiques locales, en l'occurrence dans les politiques de développement.

Je vais partir de la question que Catherine Baumont nous a posée : quel développement culturel et métropolitain hors Paris ? La question vaut effectivement la peine d'être posée et pourtant, on peut mettre son exposé en contraste très fort avec l'ampleur des stratégies culturelles des agglomérations, non seulement en France mais de par le monde.

Que ce soient les activités de musée (pas simplement à Bilbao mais aussi par exemple à Barcelone), que ce soient les

grands événements (on a parlé de Lille), que ce soient les pôles de loisirs (je pense à Pittsburgh en Amérique du Nord), que ce soit le patrimoine architectural (on a parlé de Venise, de Florence mais on pourrait aussi parler d'Amsterdam ou de Prague), que ce soient les biennales, que ce soient les festivals en tous genres, on se rend compte que toutes les grandes villes ont actuellement des activités culturelles qu'elles utilisent pour essayer de se faire voir et pour essayer on ne sait pas très bien quoi ; on verra bien par la suite.

Non seulement ce sont les grandes villes mais aussi les petits territoires, les petites communes : on pourrait aujourd'hui faire non plus un annuaire des festivals de l'été mais peut-être – et ce serait plus rapide – faire l'annuaire des communes qui ne font pas de festival. Donc on a un mouvement extrêmement ample, qui touche à peu près tous les aspects de ce que l'on peut appeler la culture, mais qui est, toutes proportions gardées, relativement récent. Cela ne veut pas dire qu'avant, il n'y avait rien mais une telle ampleur et, surtout, une telle résonance, une telle médiatisation, c'est relativement récent : grosso modo dans les années 1970-

1980, on commence à utiliser de façon de plus en plus généralisée la culture comme outil d'image, de marketing.

Dans les années 1990, la stratégie va commencer à se compléter : on essaie d'en faire aussi un levier d'animation, d'identité locale, de rassemblement, etc.

Maintenant – je vais à grands traits, excusez-moi si je caricature –, on commence à penser la culture comme un secteur d'activité en tant que tel et plus précisément comme un secteur qui peut parfois être un *cluster* – je pense aux travaux d'Allen Scott sur Hollywood – mais parfois aussi être un secteur d'activité stratégique dans le domaine de la création : ça peut être le design mais aussi des activités ludiques qui permettent d'entraîner le tourisme, et non seulement le tourisme d'agrément mais aussi le tourisme d'affaires. On voit donc un positionnement un peu différent de la culture.

Pour faire un peu le bilan de ce qu'on attend aujourd'hui de la culture, quand on lit les projets d'agglomération de par le monde occidental, on se rend compte de ceci. La culture va nous permettre de mener une politique d'image, d'abord extérieure. C'est sans doute une bonne idée et pourtant j'ai toujours été surpris car, globalement, quand on parle des villes, mises à part les grandes villes comme New York ou Tokyo, le premier élément qui fait que l'on parle d'une ville, notamment en Europe occidentale, ce n'est sûrement pas la culture, ou alors la culture physique, à savoir le sport. Quand on parle de Lyon, de Marseille, on parle plutôt de l'Olympique de Marseille ou de l'Olympique lyonnais et maintenant de la SSE qui est revenue en première division. Comme quoi...

Quand on parle d'image interne, c'est plutôt dans le sens où l'on va mobiliser des gens autour d'une identité mais, là, une

petite tension se met en place : comment promouvoir une image de la ville – je dis bien une image – lorsqu'on sait qu'une ville par essence est diverse, qu'elle a plein d'identités, plein de convictions, plein d'envies, de désirs. Et évidemment qui dit politique d'image dit choix, qui dit choix dit sélection, qui dit sélection dit frustration.

A des moments donnés – pas toujours – cette volonté de créer une politique d'image peut créer des frustrations internes. Je donnerai un exemple où ce n'est pas le cas : Barcelone, parce que tous les Barcelonais sont d'accord pour mettre en avant la culture catalane.

Ceci étant, nous sommes devant un phénomène extrêmement général et il est à ce point extra-français qu'on ne peut pas l'imputer simplement à la décentralisation. Dans les faits, c'est un mouvement qui dépasse la question franco-française de la décentralisation et de la déconcentration : on voit partout se développer des stratégies locales autour de la culture. Pour aller très vite, on peut dire que c'est en lien avec la concurrence entre les villes, la concurrence interurbaine ou interterritoriale, et qu'on est passé de compétitions autour des questions de connexion – infrastructures de transport, accessibilité –, de compétitions autour du substrat – zones d'activités adaptées, les plus sophistiquées étant les technopoles – à une compétition qui se déplace sur de nouveaux éléments différenciants qui vont être la culture et, à travers la culture, c'est l'image de dynamisme, de créativité que peuvent avoir les villes.

Cette culture, qui est un nouvel élément de différenciation dans la compétition entre les villes, a évidemment à voir avec la métropolisation – du moins on peut le penser – et on pourrait conclure ici en disant : grosso modo on a entre la ville, la

collectivité locale s'entend, et la culture une espèce de pacte gagnant/gagnant. Du côté des acteurs culturels, cela permet d'avoir de nouvelles sources de financement dans un contexte où l'Etat est sinon totalement pingre, du moins légèrement sans le sou, et de nouvelles sources de financement, ce n'est pas mauvais. Du côté des villes on se dit que, en subventionnant ces choses-là, cela permet de se différencier, d'utiliser les gens en interne, etc.

Dans les faits, ce pacte gagnant/gagnant n'est pas aussi simple que ça parce que, dans le même temps où la culture a été interpellée, convoquée dans les stratégies de métropolisation, d'internationalisation, elle est aussi convoquée dans des stratégies de lien social, de cohésion sociale, ce que l'on appelle en France la politique de la ville.

C'est non seulement vrai en France mais aussi dans d'autres pays et je vais prendre l'exemple du Québec que je connais assez bien. On y voit les activités culturelles largement subventionnées, tout d'abord dans ce qu'on appelle l'interculturel : on a plutôt subventionné les communautés portugaises, juives, etc. Et aujourd'hui il y a un petit déplacement : on est davantage dans ce qu'ils appellent le multiculturel : on va plutôt subventionner des activités qui mettent en lien la communauté uruguayenne avec la communauté zairoise, etc.

Du côté français, ça a été l'utilisation, dans le cadre de la politique de la ville : première version, on fait du développement social des quartiers ; deuxième version actuelle – qui n'est d'ailleurs pas antagoniste avec la précédente –, dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions, on va subventionner des équipements d'agglomération qui vont être localisés dans les quartiers dits difficiles (je ne connais pas de quartiers difficiles ; les populations sont en crise mais les quartiers

en tant que tels, j'ai du mal avec ça, c'est mon côté géographe qui ressort un peu). Donc on va subventionner des équipements d'agglomération pour essayer de réinsérer ces quartiers, et à travers ça leur population, dans le reste de l'agglomération.

Dans les faits, si l'on fait un zoom arrière, on se rend compte que le champ culturel qui, par exemple en France, était très structuré par la Loi Malraux – on subventionne la création et la diffusion culturelle – se retrouve tout d'un coup non pas en dehors de cette optique-là – cette optique n'a pas du tout disparu – mais on lui demande aussi d'aller du côté de l'internationalisation, de la politique à fort rayonnement, et en même temps de faire du micro territorial, du lien social, du développement culturel, etc.

On se rend bien compte que cette mise en tension – ce qui ne veut pas dire forcément conflit – va bouleverser et bouleverser nécessairement le champ culturel. Elle transforme les modalités mêmes dans lesquelles on fait de la culture : pourquoi on fait de la culture ? Comment on fait de la culture ? A qui on s'adresse ?

Je me suis amusé à lister cinq registres de tension et j'insiste sur le fait que tension ne débouche pas systématiquement sur conflit et je donnerai quelques exemples où, parfois, cela peut aller vers des conflits, notamment entre les acteurs culturels et les acteurs politiques, et à d'autres moments, non pas aller vers un conflit mais des systèmes d'alliance gagnant/gagnant.

Le premier registre de tension, qui est devenu très visible à partir de la Loi Chevènement mais qui était déjà sous-jacent, c'est un problème qui va se poser entre les collectivités locales et plus précisément aujourd'hui entre collectivités locales et EPCI. La Loi Chevènement dit qu'on peut transférer

à l'EPCI la compétence culture ; la question est de savoir qu'est-ce qu'on va transférer ? Toute la culture ou simplement une partie ?

Je prends trois exemples qui montrent que les comportements au niveau local vont être très différents, exemples qui se situent tous dans la région lyonnaise.

Premier exemple, à Villefranche, où la culture n'est pas un enjeu politique très fort pour les uns ou les autres, la compétence culture est transférée, en bloc, toute la compétence culture. Du côté de Vienne, par contre, qui a un énorme patrimoine historique tant au niveau romain que médiéval et Renaissance 'disproportionné' par rapport à la taille de la ville, la compétence est communale et quand la Ville de Vienne a proposé que cela passe en compétence de la communauté d'agglomération, la communauté a dit qu'on pouvait peut-être attendre. Donc là, ça reste au niveau local.

Et puis à Lyon, la proposition a été de transférer au niveau de la communauté urbaine (je cite) « la culture à fort rayonnement » et donc en creux on laissait cette autre culture, avec un gros point d'interrogation, au niveau communal. Ont donc été mis en place différents types de commissions et de concertations au sein du Conseil de développement et aussi au sein des élus. Très rapidement il y a eu des problèmes : les maires des communes périphériques – et je pense notamment à Bron pour la fête du livre, à Villeurbanne pour le TNP – n'avaient aucune envie de perdre leur compétence sur la culture pour ne faire plus que du socioculturel. Donc ce n'est pas passé.

Deuxième type de tensions : à partir du moment où l'on dit j'utilise la culture, on va faire des choix, parce qu'en réalité on n'utilise pas la culture. Si l'on regarde

plus précisément, on se rend compte que Saint-Etienne va privilégier le design, Lyon va plutôt parler de mode, d'art contemporain, de musique contemporaine ou de danse, toujours contemporaine, et on va parler de théâtre, de café-théâtre, on ne va pas parler de hip hop mais de rock'n roll, etc.

Il y a donc sélectivité, et cette sélectivité va créer des frustrations. Pour mémoire, Lyon fut à une époque une grande scène de rock ; à la même époque, c'était la municipalité de Francisque Colomb qui a été le premier à parler de culture au niveau de la politique d'agglomération et qui a préféré privilégier le théâtre et, déjà, la danse. Par contre le rock, non, et les élus lyonnais s'étonnent que les rockers lyonnais soient partis sur Paris. Aujourd'hui, Lyon va être pas mal une scène pour ce qu'on appelle le dub, musique issue plus ou moins du mouvement rap, du hip hop ou du reggae ; or, de la même manière, ils ne sont pas vraiment privilégiés et on privilégie plutôt d'autres types de culture.

Cette sélectivité en tant que telle peut évidemment créer des frustrations, aussi bien au sein des artistes qui n'ont pas été élus qu'au sein des populations et des publics.

Troisième registre de tensions qui peuvent se créer : les tensions au sein de la direction des institutions culturelles. En effet, ces institutions culturelles, de façon très générique – ce peut être un équipement, un théâtre, une maison de la danse, ce peut être aussi un événement, une biennale par exemple – ont de nombreux financeurs : la DRAC, financeur très classique, la collectivité locale ou plus précisément les différents services de la collectivité locale, de l'EPCI. Si je prends l'exemple de la Maison de la danse à Lyon, elle est subventionnée tout à la fois par la DRAC mais aussi par des fonds de la Politique de la ville, par des fonds qui abondent pour le

rayonnement de l'agglomération lyonnaise et, derrière ces différents types de financement, il y a évidemment des acteurs qui ont des attentes relativement différentes.

Pour ce qui est de la Maison de la danse, son directeur arrive plus ou moins à concilier le fait de proposer des activités à très fort rayonnement international, d'une part, et en même temps de faire un défilé à la biennale de la danse où vont défiler ensemble des troupes internationales mais aussi des troupes amateurs des quartiers populaires et également, tout au long de l'année, de mener des actions, par exemple avec des femmes emprisonnées à la prison Monluc. Voilà un directeur qui arrive à concilier non seulement les financements mais les demandes assez éparses qui sont derrière. Autant dire que ce n'est pas très facile.

Dans d'autres cas de figure on a vu des directeurs ne pas réussir à gérer ces tensions et ça a donné lieu, pour les Subsistances, à Lyon, qui est un lieu de résidence, à un conflit ouvert entre la municipalité et le directeur des Subsistances, ce directeur étant parti depuis, vu le climat conflictuel qui régnait.

Un autre type de tensions : les tensions au niveau des professionnels de la culture. On leur demande évidemment d'assumer différents types de rôles et ce n'est pas toujours facile. Ceci étant, ils y arrivent relativement bien car cette diversification des missions leur permet justement de pallier aux creux de leur carrière – je suis au chômage, je n'ai pas de pièce de théâtre à faire, je donne des cours de théâtre, je fais un peu d'animation, etc. – et cette diversification est également utilisée au moment d'un changement de carrière. Et je pense à une danseuse que nous avons interviewée, qui de danseuse internationale est passée au montage du projet de la Maison de la danse et de la prison Monluc.

Là où ça pose plus de problèmes, c'est que, dans ce milieu de la culture, on voit, à travers cette diversification des missions, une plus grande précarisation, des contrats très courts, extrêmement flexibles, des statuts très diversifiés qui sont parfois des non statuts pour ne pas dire des statuts illégaux.

Dernier type de tensions : les tensions dans le public. On peut faire l'hypothèse que, d'un côté, cette politique à très fort rayonnement peut avoir tendance à structurer un public que l'on peut qualifier de métropolitain, hyper mobile, etc. et, de l'autre, cette culture de quartier tend à structurer plutôt des publics micro-territorialisés. Cette tension n'est pas aussi réelle que ça : contrairement à ce que l'on peut imaginer, même la culture à très fort rayonnement, ce n'est jamais que, en grossissant le trait, 80% de public local, 15% de public régional et 5% de public international. Même la biennale de la danse à Lyon ou la biennale du design à Saint-Etienne, c'est en très grande partie un public local, régional et une très faible proportion de Japonais ou de New-Yorkais ou même de Parisiens.

Cela permet de relativiser cette crainte de tensions.

En conclusion, on a beaucoup d'attentes à propos de l'utilisation de la culture ; à certains moments elle peut être un vrai vecteur stratégique de mobilisation, de développement, de rebond pour une agglomération mais, comme toute stratégie, cela demande à être piloté finement sous peine que ça vous « pète à la figure ». ●

Evelyne PERRIN

Catherine Foret, qui a travaillé en tant que sociologue sur d'autres facettes des politiques culturelles, va nous dire comment aujourd'hui réinterroger les politiques culturelles à partir de la question des mémoires des populations présentes dans la cité, en évoquant un programme territorialisé de recherche qui va se mettre en place entre plusieurs

partenaires. Elle va nous montrer comment s'articulent des enjeux d'identité, d'image et des enjeux économiques et comment des villes aujourd'hui peuvent faire de leur passé une ressource. Mais aussi, face aux logiques de fragmentation, de ségrégation, comment la culture peut être un outil de retissage du lien social. ●

Catherine FORET

Je ne pense pas répondre à ces questions ; mon intervention va plutôt s'inscrire dans la continuité de celle de Paul Boino. Je vais présenter un travail en cours en me situant à la fois dans ce qui vient d'être décrit, c'est-à-dire les logiques d'investissement fort dans la culture de la part des collectivités locales, et dans l'objet plus général de ces 2 jours du PUCA, c'est-à-dire le rapport entre recherche, action et décision urbaine.

J'ai été sollicitée en 2003 par la DRAC Rhône-Alpes et le centre de ressources DSU, une émanation de la DIV, pour préparer ce qui s'appelle un « programme de recherches territorialisées » autour de la question des « productions mémorielles dans l'agglomération lyonnaise ».

Que sont les programmes de recherches territorialisées ? C'est une démarche expérimentale, initiée par le ministère de la Culture et de la Communication, conjointement avec le PUCA, dans le prolongement de plusieurs programmes interministériels qui ont porté notamment sur les espaces publics puis les dynamiques culturelles des territoires urbains. Evelyne

en a cité un, « Culture, ville et dynamique sociale », auquel ont été associés le FASILD et la DIV.

Ces programmes sont initiés simultanément dans plusieurs régions urbaines dont l'agglomération lyonnaise mais aussi l'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais. Leur objectif est de « rapprocher la recherche des politiques publiques locales » et d'expérimenter des formes de copilotage de la recherche urbaine, voire de cofinancement, entre l'Etat et les collectivités. Ceci dans le contexte qu'a décrit hier Claire Gillio, à savoir au moment où s'affirme la décentralisation, alors que montent en puissance de nouveaux territoires à l'échelle intercommunale et que se pose la question de la répartition des compétences au sein de ces entités.

J'ai donc été chargée de préparer ce programme de recherches territorialisées. Pour cela, l'idée est de partir de préoccupations locales pour définir un programme susceptible d'intéresser les chercheurs de différentes disciplines (géographie urbaine, histoire, anthropologie, sociologie, etc.) qui interviendront dans le cadre d'un appel d'offres public sur le territoire, en l'occurrence l'agglomération lyonnaise.

mération lyonnaise, avec des financements mixtes.

L'objet du programme avait été défini avant mon arrivée. Pourquoi ces « productions mémorielles » ? Nous partions d'un constat des acteurs locaux, essentiellement des techniciens des villes, des professionnels de la culture, des professionnels de la politique de la ville, quant à la multiplication tout à fait étonnante des actions autour de la mémoire des lieux et des populations : recueils de témoignages, films, livres, spectacles autour de la mémoire de tel grand ensemble, ateliers, etc. ; toute une effervescence qui révèle à la fois un engouement populaire pour cette question de la mémoire – et on se demande pourquoi cet engouement à ce moment-là ? – et aussi un investissement institutionnel dans ces actions autour de la mémoire.

Je vais en venir au résultat de ce travail mais je voudrais montrer comment, à partir de cette commande, on a essayé de faire, dans la région lyonnaise, ce qu'a décrit Jacques Donzelot hier. C'est-à-dire, en partant des problèmes des acteurs impliqués à un titre ou un autre dans ces opérations, comment en venir à des questions de recherche : comment arrive-t-on à décaler des questions de l'action, à les soustraire à une certaine manière de penser pour, en les nourrissant par des aspects théoriques, ouvrir de nouvelles pistes de travail ?

Je vais donc aborder trois points. Premier point mis en avant par les enquêtes que j'ai menées pour essayer de construire ce programme : la question des mémoires urbaines devient un nouvel objet d'action publique. Ce ne sont pas seulement des groupes d'habitants qui se lancent dans ces travaux, bien que certains le fassent spontanément, mais on voit que tous ces

projets rencontrent, à un moment ou à un autre, les politiques publiques, que ce soient les politiques urbaines, les politiques culturelles ou les politiques sociales, à la fois pour des demandes de financement, pour l'encadrement méthodologique, pour la diffusion de ces actions mais aussi pour leur capitalisation. Il y a en effet une demande des acteurs pour que la mémoire des quartiers qui est recueillie soit visible dans les musées, qu'elle entre dans les services d'archives de la ville et qu'elle participe à la construction de l'histoire de la ville.

Cette « fièvre mémorielle », du fait qu'elle ne se situe pas indépendamment des politiques publiques, pose à mon sens des questions sur la responsabilité éthique, politique des institutions qui s'engagent dans ce mouvement. Les acteurs qui représentent ces institutions en sont tout à fait conscients et c'est pour ça qu'ils étaient demandeurs de l'appui de chercheurs. Mais la demande telle qu'elle s'exprimait dans un premier temps était pour l'essentiel une demande d'appui méthodologique : ils demandaient aux chercheurs de les aider à mieux mener ces actions, à faire en sorte qu'elles se fassent moins dans le désordre, et de leur donner des outils pour en faire des connaissances qui puissent entrer dans les archives et les musées.

Mais cela pose d'autres questions et je vais donner un exemple sur le grand ensemble de la Duchère à Lyon. La Duchère, c'est 5 000 logements qui font l'objet d'un GPV ; de nombreuses initiatives ont démarré depuis plusieurs années autour de la mémoire du lieu et la politique de la ville a plus particulièrement soutenu, financé, médiatisé un livre de mémoires publié à un grand nombre d'exemplaires et préfacé par

le maire de Lyon. Il est aujourd'hui présenté comme 'l'histoire du grand ensemble' alors que, bien évidemment, ce n'est qu'un livre de mémoires – d'ailleurs l'auteur ne prétend pas autre chose –, réalisé à partir d'une sélection de témoignages et dans lequel ne se reconnaissent pas tous les groupes de population de ce lieu.

Tout ça pour dire que les institutions publiques ou même privées qui financent ou qui soutiennent ces actions, dès qu'elles y touchent, font des choix et participent donc à l'interprétation publique de ces mémoires ; elles vont valoriser, légitimer tel groupe de population plutôt que tel autre, ce qui ne va pas sans poser des questions et soulever différents problèmes sociaux et politiques.

Le programme essaie de décaler ça et on propose aux chercheurs de travailler d'une part sur les conséquences de l'engagement institutionnel autour de ces actions et d'autre part sur un autre objet, par exemple s'intéresser à la mémoire à l'œuvre au sein des institutions qui animent la cité. Par exemple, comment s'effectue la transmission des savoirs sur l'histoire récente de la ville dans les DDE, dans les services des villes, dans tel grand hôpital, dans le monde de l'industrie ou encore dans les associations culturelles qui, dans l'agglomération lyonnaise, jouent un rôle très important ?

Plus largement, on se demande si, sur ce chapitre, la mémoire n'est pas en train de devenir un enjeu des politiques publiques ou du lobbying privé ; comment elle peut être instrumentalisée au service d'un projet culturel, social, éducatif, économique. On pourrait aussi se demander comment les individus parviennent à résister à des logiques de ce type, à ce qui pourrait apparaître comme la « folklorisation » de certaines mémoires.

Le deuxième thème, que j'ai intitulé « Dépasser la mémoire des quartiers et des communautés », rejoint un point soulevé par Paul Boino. On constate que la plupart des actions de ce type-là demeurent pour le moment très localisées. Malgré tous les discours, ces actions, qui sont souvent financées par la Politique de la Ville, ne parviennent pas à dépasser l'échelle du quartier : on recueille la mémoire des habitants d'un quartier pour la restituer aux habitants de ce même lieu, dans une logique de mise en miroir qui est d'ailleurs fréquemment revendiquée. Alors même qu'on le sait : aujourd'hui, les pratiques des citoyens et des acteurs économiques s'organisent de plus en plus à l'échelle des aires métropolitaines.

On constate aussi une tendance forte à recueillir ces mémoires à l'échelle communautaire (mémoire des Arméniens dans l'agglomération, des Espagnols, des premiers habitants de telle ZUP, etc.) et une difficulté à prendre en compte la pluralité des mémoires urbaines et les questions de mobilités résidentielle ou culturelles.

L'idée serait d'inciter l'ensemble des acteurs locaux, y compris les élus, à prendre en compte, dans les travaux de mémoires qu'ils engagent sur leur ville, la dimension métropolitaine, les questions de diversité culturelle, la complexité de la question identitaire dans les mondes urbains contemporains. Et pour cela, au lieu de s'intéresser par exemple à la mémoire de tel quartier, s'intéresser aux mémoires qui s'élaborent et se transmettent dans une grande agglomération, au travers de pratiques, de ritualités ou d'événements de grande ampleur, comme les fêtes urbaines, les événements sportifs ou humanitaires, la pratique des grands espaces publics urbains.

Comment, dans ces espaces-là, s'élaborent des représentations de la cité, se transmettent des héritages, de nouvelles traditions populaires qui peut-être contribuent à la constitution d'un « esprit d'agglomération » ? « Esprit d'agglomération » après lequel courent pas mal d'élus mais je trouve que cela s'inscrit en contradiction avec le genre d'actions dont je parle.

On pourrait aussi s'intéresser à la manière dont certains lieux ou événements communs à toute l'agglomération sont parlés, racontés d'un bout à l'autre de l'agglomération, d'une génération à l'autre. Comprendre comment, dans ces processus mémoriels non strictement territorialisés, se joue le passage du 'je' des mémoires intimes au 'nous' de la grande ville.

Je vais passer directement à mon dernier point pour vous donner un aperçu de la manière dont on peut travailler cette question sur mémoires des lieux et projets urbains.

On s'aperçoit que nombre d'actions menées autour de la mémoire affichent des objectifs de développement local. Ce serait pour pouvoir mieux se projeter dans l'avenir qu'il faudrait retrouver la mémoire, l'assumer, la travailler publiquement. C'est un élément très fort sur les opérations de renouvellement urbain : c'est au moment des démolitions qu'on se met à travailler la mémoire de certains grands ensembles, d'anciens quartiers ouvriers ou de certains sites industriels appelés à disparaître. Le discours un peu général est qu'en aidant à retrouver la mémoire des lieux, on va aider et les acteurs et les habitants de ces lieux à mieux développer des projets, à mieux rebondir dans la ville, dans leur vie professionnelle, dans leur trajectoire résidentielle.

Les questions que pourraient poser les chercheurs autour de ces idées-là, c'est :

est-ce que finalement l'investissement public qu'on réalise actuellement dans ces actions sociales et culturelles, qui font plutôt partie des actions mineures évoquées par Paul Boïno, se traduit effectivement dans les projets d'aménagement ou de requalification urbaine qui sont en cours ? Est-ce que ces travaux, qui prétendent faciliter le deuil de ce qui a été dans la ville pour mieux la recomposer, autorisent des re-créations porteuses d'avenir ? Est-ce qu'on arrive, à travers ça, à mettre des populations en mouvement ? Ou bien – et cette question est déjà posée par quelques chercheurs – est-ce que ces démarches ne relèvent pas tout simplement de la communication des grands projets urbains, de l'accompagnement social d'une Politique de la Ville qui se réduirait de plus en plus à des aspects purement urbanistiques ? Et là je rejoins un point qui a été soulevé avec beaucoup de pertinence par René Ballain. Ces actions ne servent-elles pas à mieux faire passer la pilule de la perte, voire à produire de l'amnésie, à étouffer les luttes urbaines ? Ne font-elles pas écran aux enjeux lourds et durs de l'aménagement urbain ? Je pense là à un historien qui a travaillé sur une opération de ce genre à Gerland et qui parle d'une logique de *softing* des opérations mémorielles en parallèle aux projets urbains.

Autour de toutes ces questions, il serait intéressant que des chercheurs qui ont l'habitude de travailler sur la ville, l'histoire urbaine, la sociologie, puissent se pencher, par exemple, sur le rôle et la pensée des architectes et urbanistes qui travaillent en parallèle avec ces acteurs de la mémoire. Parviennent-ils à réinjecter dans leurs projets, autrement que de manière anecdotique, des éléments de la mémoire des lieux ? Et si oui, à quelles conditions ?

Je pense au grand ensemble de la Duchère



où l'on va réaliser une fresque en parallèle à la démolition des 1 500 logements sociaux et à la recomposition totale de la trame viaire, une fresque sur le pignon aveugle d'un immeuble retraçant une période de la mémoire des lieux par étage. Est-ce de cette façon que l'on travaille l'articulation mémoire/projet ?

On pourrait s'intéresser au rôle des artistes impliqués dans ces opérations : quels rôles jouent-ils exactement dans ces dynamiques ? Que produit la mise en spectacle des mémoires à laquelle ils participent ? Qu'est-ce qui se joue dans le recours à l'émotion collective qui a lieu dans ces opérations plutôt qu'à la raison qui est mise en œuvre dans les travaux historiques ?

En conclusion, ce programme dans ses grandes lignes, avec les questions de problématiques que je viens de proposer, a été présenté en comité de pilotage local devant les services de l'Etat, DIV, FASILD, etc. et collectivités le 12 octobre dernier. Et

bien qu'il suscite un réel intérêt des services de l'Etat, des acteurs associatifs sur le terrain, des travailleurs sociaux, du personnel des musées qui sont très préoccupés par toutes ces questions, des agents des services ville et culture des villes, on a encore beaucoup de mal à le 'faire passer' auprès des élus locaux, que ce soit à l'échelle des villes ou de la communauté urbaine. Pourquoi ? Parce que beaucoup de villes préfèrent travailler la mémoire à l'échelle de leur commune plutôt qu'à l'échelle de l'agglomération, parce qu'elles jouent là des enjeux identitaires et de distinction par rapport à la ville-centre. ●

lundi 10h-11h30 Recherche et acteurs de la ville	lundi 11h30-13h Vieillessement de la population et habitat	lundi 14h-15h30 Mixité de l'habitat et développement durable	lundi 16h-17h30 Conception et décision urbaine : la démarche EUROPLAN	mardi 9h30-11h Mobilité et mode de vie dans le périurbain	mardi 11h30-13h Ancrage résidentiel et choix du logement	mardi 14h-15h30 Économie urbaine et culture	mardi 15h30-17h La ville de demain : prospective et action publique
--	---	---	--	--	--	---	--

La ville de demain : prospective et action publique

Bernard Pouyet

président du conseil scientifique du PUCA

Christian Curé

sous-directeur, DGUHC

Geneviève Dubois-Taine

chargée de projet, PUCA

Vincent Fouchier

chargé de mission, DATAR

Jacques Theys

directeur du CEPVT, DRAST

Modération Anne Querrien PUCA

Plus de mobilité, plus de confort, plus d'individualisme, plus de capacité de relation à distance ont reporté la croissance démographique des dix dernières années sur les territoires périurbains et même ruraux. Cette dispersion de l'habitat endommage souvent les paysages et crée de nouvelles demandes en matière de transport et de services. Elle engendre des inégalités croissantes entre les habitants selon leur degré d'accès aux transports individuels : femmes, enfants, personnes âgées sont parfois pénalisés par des choix familiaux difficilement réversibles. Comment les agglomérations profilent-elles leur développement dans ces conditions ?

La communauté d'agglomération de Toulouse affiche des tensions manifestes entre les pôles de développement, les périphéries en extension et les quartiers d'habitat social en déclin. La réussite économique du secteur de l'aéronautique a entraîné un fort développement périurbain qui va maintenant chercher des terrains jusque dans les petites villes voisines. L'agglomération mène, sous la conduite de Jean-Luc Moudenc, de nombreuses opérations urbaines pour garder toute l'attractivité de sa zone centrale et, en même temps, fournir les infrastructures et les services nécessaires aux habitants qui desserrent leur implantation.

Cette diversité de demandes d'espace, formulées par des groupes très différenciés, implique un effort de formation très important des différents types de personnels susceptibles de recevoir ces demandes, de les analyser, de les mettre en forme, et de les soumettre au débat public à ses différents niveaux. Bernard Pouyet, fort de son expérience de président de l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (APERAU), a été chargé d'une mission de réflexion à ce sujet par le ministre de l'Équipement.

L'État participe, au côté de cette multiplicité d'acteurs professionnels, à l'émergence d'approches globales et cohérentes du développement des territoires : SCOT (Schéma de cohérence territoriale) et PADD (Plan d'aménagement et de développement durable). Ces travaux mobilisent de nombreuses équipes de recherche locale et nationale. Comment celles-ci aident-elles les agents à intégrer l'exigence du long terme et du développement durable ? Christian Curé, apportera une première vision de synthèse de la relance de la planification stratégique de la ville de demain.

La DATAR constate d'importantes tensions relatives à la cohésion du territoire national : attractivité des zones touristiques bien desservies, surtout si elles ont des pôles urbains avec une bonne offre universitaire, attractivité des très grandes villes de par leur offre de loisirs abondante et diversifiée, développement de la bi-résidentialité, étalement urbain, notamment pour les jeunes salariés, logiques de répulsion dans les anciennes régions industrielles du Nord et de l'Est. Lutter contre le déclin de certains territoires demande de l'imagination. Pour la stimuler Vincent Fouchier propose des scénarios contrastés : la ville verticale de Hong-Kong, la ville âgée de Limoges, la ville étalée de Los Angeles, la ville-musée de Prague, la ville-loisir de Las Vegas. Des villes limites au centre de gravité desquelles se tiendrait la raisonnable ville française ?

Le programme Agora 2020 animé par Jacques Theys passe par les mêmes descriptions de notre avenir urbain dispersé, étalé, ordonné davantage autour du logement que du travail, et attiré par tous les ingrédients d'une qualité de vie supérieure tels que le soleil, l'offre universitaire, culturelle, médicale, disponibles et opérationnels en même temps et par la proximité de la nature. La recherche industrielle trouvera sans doute des objets aptes à satisfaire à domicile les rêves des moins fortunés et des moins mobiles. La recherche publique s'oriente plutôt vers la définition d'outils de gouvernance territoriale ; les enjeux et surtout la manière de les traiter ne sont pas perçus de la même manière par les différents acteurs. Comment construire un consensus ?

Différents programmes de recherche européens se sont déjà saisis de ces enjeux.

Geneviève Dubois-Taine a coordonné le COST 10 sur les périphéries urbaines. Ce groupe conclut à une généralisation de l'étalement urbain, même dans les pays ayant mené des politiques urbaines, de transport et fiscales contraignantes. Mais cette dispersion urbaine prend des formes contrastées en fonction des contextes géographiques, historiques et économiques, des acteurs ainsi que de l'état de l'agriculture. Devant cet état de fait, de nombreux pays européens se dirigent vers la mise en place d'une poly-nucléarité variée et complexe, pensée et gérée à l'échelle de la région.

La ville de demain, labourée par de nombreuses recherches sectorielles, fait éclore un territoire polycentrique urbain et rural, cherchant, dans la singularité de chaque site, à développer toutes les potentialités disponibles. L'histoire ne donne pas à chacun les mêmes ressources, mais la mobilisation de l'ensemble des acteurs par une gouvernance territoriale efficace peut prendre en charge tout projet local.

Anne QUERRIEN

Présentation

Cette dernière table ronde reprendra de manière transversale les thèmes évoqués dans les précédentes tables rondes, mais avec le souci de projeter nos connaissances vers l'avenir. Que faire pour que la ville de demain soit plus vivable que celle d'aujourd'hui, alors que les experts et l'opinion publique estiment qu'elle risque d'être plutôt moins vivable, à cause de la difficulté à traiter les problèmes de développement que crée notre mode actuel de développement. Les précédentes tables-rondes ont montré comment les élus, avec ou sans l'aide de chercheurs, s'attachent à améliorer la vie quotidienne, dans les différents secteurs sous leur responsabilité.

Comment accompagner le désir de nos concitoyens de plus d'espace pour l'habitat, d'une plus grande proximité avec la nature, d'un meilleur accès aux services tout en luttant contre l'étalement urbain qu'une réponse directe à ces demandes produit inexorablement ? Comment améliorer la perception de la ville alors que les formes urbaines des extensions de la ville d'aujourd'hui ne plaisent pas vraiment à ceux qui les regardent ?

La photothèque du Service de l'information et de la communication du ministère de l'Équipement nous a préparé une quarantaine de photos des périphéries urbaines françaises. Je n'en projeterai qu'une dizaine pour rendre sensibles les problèmes auxquels est confronté l'État, comme ses autres partenaires européens, quand il s'agit de penser la ville de demain. Les images montrent nettement comment, tout en essayant de ramener la nature près des habitants, quand on fait de l'habitat dense, c'est la banalité de cet habitat qui est le plus sensible. Certaines de ces images semblent prises aux États Unis, mais

elles l'ont été en Ile-de-France. On note le souci de faire un habitat qui répondrait à la demande des habitants de vivre dans la nature, à proximité d'un centre commercial, d'un golf, de rassembler dans un même espace tous les ingrédients de la vie urbaine d'aujourd'hui.

Les villes nouvelles, qui se sont le plus rapprochées de cette demande habitante, rencontrent pourtant un certain nombre de problèmes urbains, liés pour certains à l'absence de ville historique en leur sein, mais aussi aux problèmes plus généraux de mobilité et d'accessibilité, ainsi qu'au désir d'un cadre de vie expressif des diversités d'aspirations de chacun. Partout se cherche la quadrature du cercle qu'Alphonse Allais avait résumée par la formule « construire les villes à la campagne ». Le PUCA, avec Europan et le programme Villa urbaine durable, vus dans les tables-rondes 3 et 4, a beaucoup travaillé cette question, et met à la disposition des élus et professionnels une banque de données richement dotée, et qui ne fournit pas de réponses-modèles. L'architecte Christian de Portzamparc vient d'avoir le Grand Prix de l'Urbanisme pour sa propre réponse : un îlot ouvert, pour l'habitat dense, qui évite les mitoyennetés caractéristiques de la ville traditionnelle, et des îles habitées de quelques étages en habitat non dense, avec de beaux équipements culturels aux points charnières, dans les carrefours par exemple, comme la nouvelle Cité de la musique qu'il édifie dans le quartier de Baja, en périphérie de Rio de Janeiro.

Mais au-delà de ces réflexions sur les formes urbaines, il est nécessaire d'avoir une réflexion sur l'évolution des modes

de vie, l'évolution de l'économie et sur les contraintes à partir desquelles on doit penser cette ville de demain. Geneviève Dubois-Taine, du PUCA, a réuni autour de ce problème un réseau de chercheurs européens, dans le cadre du COST 10 sur les périphéries urbaines européennes. Christian Curé, sous-directeur de la planification stratégique à la DGUHC suit pour le compte de l'Etat la réflexion prospective territoriale menée par les collectivités locales dans le cadre de la relance de la planification locale. Jacques Theys, chef du centre d'études, de prospective et de veille scientifique de la DRAST, anime une réflexion prospective sur la recherche dans le champ de compétences du ministère de l'Équipement, appelée Agora 2020. Vincent Fouchier est conseiller

aux études et à la prospective à la DATAR. Bernard Pouyet, qui a été président de l'université Grenoble 2, est maintenant président du conseil scientifique du PUCA. Il préside aussi l'APERAU, organisme de liaison des formations doctorales des instituts d'urbanisme, et l'INUDEL, organisme de liaison des professionnels de l'urbanisme en région Rhône-Alpes. Nos quatre premiers invités témoigneront de diverses démarches en cours pour aborder cette thématique de la ville de demain, à partir de l'administration centrale et de ses compétences en études et recherches. Bernard Pouyet conclura notre débat en montrant comment ces réflexions pourraient permettre d'améliorer la formation des professionnels de notre champ en l'adossant davantage à la recherche. ●

Geneviève DUBOIS-TAINE

Les leçons d'une recherche comparative européenne

L'Action COST C10 financée par la Commission européenne s'est penchée pendant 4 ans sur « les périphéries des villes européennes ». Les quinze pays représentés ont eu une double approche : confronter leurs savoirs et expériences nationales et analyser plus en profondeur une douzaine d'agglomérations européennes. Nous nous sommes penchés sur des villes de toutes tailles et cela semble important car beaucoup de discours sur l'évolution des villes sont, un peu à tort, essentiellement basés sur les très grandes agglomérations. Comment moduler les réflexions sur les évolutions urbaines entre des agglomérations d'environ 300 000 habitants comme Belfast, Innsbruck, Nicosie,

Biarritz-Anglet-Bayonne-Saint-Sébastien, des agglomérations un peu plus importantes, de l'ordre du million, comme Copenhague ou Helsinki ou de très grandes métropoles comme Madrid ou la région parisienne ? Un colloque final s'est tenu à Paris, à la Grande Arche, au mois de juin 2004. Quelles grandes évolutions avons nous constaté ? quelles leçons pouvons-nous en tirer en termes de prospective ?

Le volontarisme politique est nécessaire mais relativement impuissant face à la dispersion de l'urbain

Le premier constat que nous avons fait est que de très nombreuses politiques volontaristes ont été menées dans les agglomérations européennes pour organiser leurs régions urbaines, et ceci de différentes manières.

Le premier type d'intervention assez répandu consiste à mettre en place des ceintures vertes pour contenir l'urbanisation comme à Belfast et dans un certain nombre de villes allemandes. Deux problèmes se posent : premièrement, comment maintenir la ceinture verte ? Qui paie et qui l'entretient ? L'agriculture est-elle assez vivace pour entretenir cette ceinture verte ? Deuxièmement, à Belfast en particulier, mais pour la plupart des villes protégées par des ceintures vertes, l'urbanisation se fait au-delà de cette ceinture.

Un deuxième grand type d'intervention publique a trait à une coordination poussée entre politiques de transport et politiques urbaines, doublée d'instruments réglementaires adéquats. Copenhague est un archétype de cette politique : une organisation en doigts de gant partant d'un centre ville dense regroupant toutes les fonctions urbaines principales, et un certain nombre de lignes de transports en commun (doigts de gant) sur lesquelles on privilégie des urbanisations autour des stations. Tout ceci est le fait d'un renforcement très volontariste du centre, d'une politique de transport en commun très efficace, d'un système radial d'autoroutes, d'une politique ferme de localisation des bureaux, des entreprises, des services, des logements et des commerces (avec interdiction d'avoir de grandes surfaces commerciales dans la région de Copenhague) et s'assortit d'une gestion de la « nature » totalement maîtrisée par la création de nombreux parcs et par des subventions aux agriculteurs.

Malgré toutes ces politiques – et on prend Copenhague comme figure totémique de celles-ci – on peut dire que partout en Europe on est aux prises avec une dispersion généralisée de l'urbain. John Jorgensen qui

faisait à Paris l'exposé sur Copenhague a parlé de *unruly fingers*, de doigts de gant qui n'arrivent plus à jouer leur rôle de règle d'urbanisation.

La polynucléarité dans les régions européennes se développe

Mais la dispersion de l'urbain n'est pas uniquement le fait d'agglomérations denses qui éclatent. L'urbain, en Europe, est de plus en plus constitué de réseaux de villes, de bourgs et de villages qui finissent par former un système à la grande échelle. On peut caractériser ainsi la Toscane où Florence, Pise, Lucques et Pistoia ainsi que toutes les petites villes, bourgs et villages forment un système urbain en lui-même, la Suisse de Genève à Bâle et Constance dont toutes les villes sont reliées par des systèmes de transports très performants, la région de Biarritz-Anglet-Bayonne-Saint Sébastien, le Piémont milanais, la Ruhr, la Randstadt On assiste à l'émergence d'un vaste système de lieux et de liens où les régions urbaines sont plus organisées par un système d'accessibilités diverses que par des proximités spatiales.

Comment les autorités européennes essaient-elles de répondre à cet éclatement ? La grande majorité des agglomérations que nous avons étudiées sont en train de réfléchir à des systèmes variés de polynucléarité. Pour Copenhague, on développe l'urbanisation sur les rocades, on finit par urbaniser entre les doigts de gant en s'appuyant sur d'anciens villages et on développe un système beaucoup plus complexe d'urbanisation à l'échelle de l'ensemble de la région urbaine. A Helsinki qui, à la différence de Copenhague, de Lucques, de la Suisse, etc., n'a strictement aucune structure urbaine ancienne sur laquelle s'appuyer, on concentre toute l'urbanisation autour de l'agglomération existante : une

politique fine et complexe de multicentralités à fonctions diversifiées est mise en place. A Berlin, bien que la réunion entre le Land de Berlin et le Land du Brandebourg n'ait pas été effective, les deux Lander travaillent à la mise en place de centres secondaires, de centres d'équilibre, d'implantations de nouveaux pôles industriels, d'implantation de nouvelles centralités, de nouveaux commerces et à la réhabilitation des secteurs en déclin.

La diversité des villes européennes

Mais on ne peut pas avoir de vision unifiée de l'évolution des villes européennes et ce pour différentes raisons. D'abord le contexte dans lequel se développent les agglomérations est très différent d'un pays à un autre, que ce soit la culture locale, la religion dominante – et entre les villes protestantes et les villes catholiques, les différences ne sont pas minces –, l'histoire politique et l'histoire de la législation et également en raison du substrat géographique et urbain, comme je le disais en comparant Helsinki et Copenhague. S'il n'y a pas de village, s'il n'y a pas de substrat urbain, il est évident que l'agglomération ne se développera pas de la même manière que dans des régions où une urbanisation dispersée est préexistante.

Mais d'autres raisons font que les villes européennes évoluent et vont évoluer de manière différente : des raisons d'évolution démographique et des raisons d'évolution économique. En Allemagne de l'est, dans certaines régions françaises, mais aussi dans certaines parties de l'Angleterre, qui sont en forte décroissance économique et en forte décroissance démographique, il y a peu de dynamiques sur lesquelles s'appuyer pour faire évoluer le territoire. Dans ces espaces en dépression, on ne peut pas tenir les mêmes raisonnements que pour des villes comme Madrid ou dans une partie de l'arc

méditerranéen où les villes sont en croissance démographique de par l'immigration et la croissance économique ; dans ces régions, on peut effectivement continuer à mettre en place des politiques fortes, comme elles ont été décrites pour Copenhague, qui, même si elles sont dépassées par les événements, sont des politiques nécessaires pour encadrer le plus possible le développement urbain. Donc faisons une différence entre celles de ces agglomérations qui sont en expansion, celles qui sont soutenues par des dynamiques fortes et celles qui n'en ont pas et qui doivent trouver d'autres moyens de gouvernance.

En conclusion, on peut dire que le desserrement de l'urbain et son éclatement ont pris place un peu partout en Europe malgré des politiques publiques parfois extrêmement puissantes. Cette urbanisation prend la forme d'une dissémination de l'urbain hors des agglomérations. Parallèlement les régions urbaines se font de plus en plus nombreuses qui permettent à un système de villes et bourgs de fonctionner ensemble grâce à des transports performants. La polynucléarité vue en tant que système de lieux et de liens se joue à des échelles différentes. Penser cette multi-nucléarité et poly-fonctionnalité devient le mode de faire nécessaire pour gérer les régions urbaines. Le système de forces à prendre en compte pour mettre en place des politiques réalistes sera fortement influencé par le degré de dynamisme démographique et économique de la région. ●

Christian CURE

La relance de la planification locale

En préparant cette séance, je suis tombé sur un document qui a douze ans, un colloque à Metz présidé et introduit par Jean Frébault et qui portait sur le thème de la prospective dans la planification urbaine. Et j'ai le sentiment que ce qui a été écrit dans les Actes de ce colloque reste totalement valable : Jean Frébault préfaçait ce document en disant qu'il restait beaucoup de choses à faire pour intégrer la prospective des territoires, la prospective sociale dans les exercices de planification.

Depuis Metz, il s'est quand même passé des choses : il y a eu une série de lois, les fameuses trois lois (Chevènement, Voynet, SRU), dont la dernière en date est la loi sur la solidarité et le renouvellement urbain. Toutes trois, dans une période limitée, ont tenté de converger vers un concept commun qui était au fond la recherche d'un système de solidarité et de gouvernance sur des bassins de vie qui correspondent à la réalité des modes de vie et des organisations au niveau spatial aujourd'hui.

La plus téméraire des trois a peut-être été la Loi SRU puisque, dernière venue, c'est aussi celle qui a posé l'aire urbaine comme le périmètre emblématique de cette recherche de cohérence. Mal lui en a pris parce que ça fait beaucoup de problèmes et, finalement, il a fallu repasser par la loi Urbanisme et habitat deux ans plus tard pour déverrouiller la machine et faire que la fameuse règle dite de constructibilité limitée des quinze kilomètres retrouve un peu de souplesse et que tous les élus et tous les préfets de France qui s'étaient empressés de dessiner de leur belle plume ce beau périmètre

revoient un peu leurs exercices. Finalement, depuis la Loi SRU, les choses commencent à prendre un cours plus tranquille et ce cours plus tranquille est celui des 200 SCOT environ qui sont en cours d'élaboration. En cours d'élaboration est un bien grand mot : ces 200 SCOT sont une nouvelle procédure de la Loi SRU qui se sont mis en chantier progressivement depuis le début des années 2000, à des degrés variables d'avancement. L'ensemble des territoires en SCOT représente tout de même 20 millions d'habitants ; c'est un début de relance sinon d'engouement autour de cette question de la planification locale.

Un projet de territoire plus qu'un document d'urbanisme

Je ne reviendrai pas sur les fondements de la Loi SRU, il n'y a pas lieu de le faire ici, et je ne dirai pas ce qu'est le fameux PADD, mais l'idée de base était quand même de faire du SCOT et de ce dispositif, un document de projet de territoire plus qu'un document d'urbanisme. Les principes qui étaient au cœur de cette loi et le contenu des schémas de cohérence territoriaux, ce sont trois principes simples : des principes d'équilibre de développement centre/périphérie, protection/développement – la Loi SRU est une loi de développement durable – ; des principes de cohérence, et c'est le point le plus important : cohérence du point de vue de la transversalité de la prise en compte des différentes dimensions politiques et sectorielles – l'élaboration d'un SCOT est une démarche pluridisciplinaire – ; mais c'est aussi la cohérence spatiale : il faut dépasser les échelles restreintes des intercommunalités, telles qu'elles préexistaient avant que la Loi Chevènement ne leur donne un essor supplémentaire.

Dernier point important : la Loi SRU et l'institution des SCOT, c'est aussi l'émergence – et c'est là-dessus que je voudrais insister –, l'émergence de formes de gouvernance locale nouvelles. La novation par rapport aux anciens schémas directeurs est qu'il y a maintenant des établissements publics de coopération intercommunale chargés de réaliser les SCOT et qui ont vocation à être pérennes dans le temps, vocation à réviser les SCOT au bout de dix ans. Et ce qui est en train de se passer sur le territoire, c'est une recherche d'identité, une négociation qui est en train de se jouer pour, au cas par cas, régler des problèmes locaux : en même temps qu'on fait des SCOT, on fait des PLU, on révisé les POS ; une marche forcée à l'urbanisation se fait à travers le pays. A travers les SCOT on a le souci d'organiser sinon d'encadrer ce développement mais l'enseignement que nous tirons des seize SCOT dits témoins que nous avons mis sous observation, c'est qu'il y a surtout un processus de mobilisation des élus qui correspond à une recherche identitaire, à une recherche de projet.

La première rencontre nationale des SCOT a eu lieu à Strasbourg, il y a un peu plus d'un mois ; des élus étaient là, et pas seulement des techniciens, et le fait que les élus se déplacent sur un objet qualifié est quand même la marque d'une forme d'appropriation.

Les tensions que connaissent certains territoires

Pourquoi cette appropriation ? Je ne vais pas rentrer dans le détail mais je crois que c'est important et la carte le donne à voir : quand on regarde où ces SCOT se situent aujourd'hui, on voit à l'évidence que deux types de secteurs géographiques font prioritairement l'objet de cette mobilisation. D'une part, les zones littorales parce que la

règle des 15 kilomètres de constructibilité limitée s'y applique et c'est bien là que se situe aujourd'hui une bonne part des enjeux de conflits d'usage de l'espace, de conflits d'usage en terme de développement ou de protection ; il y a des enjeux forts liés aux lois d'aménagement qui sont ceux notamment de la protection du littoral et plus largement de la gestion intégrée du littoral. Trois millions d'habitants seront à accueillir sur ces espaces-là d'ici vingt ans.

Les espaces littoraux d'une part donc, et puis les espaces métropolitains de l'autre. On voit se dessiner, autour de régions comme la Région Rhône-Alpes, la Côte d'Azur, le Sillon mosellan ou quelques autres espaces, des espèces de mosaïques de SCOT qui nous disent que c'est bien là que se situent aujourd'hui les lieux de tensions où le territoire est en train de se travailler et où des alliances sont en train de se construire.

Quand on regarde plus précisément chacun de ces SCOT, on constate d'abord que près la moitié d'entre eux ont des périmètres supérieurs à ceux de l'aire urbaine. Premier constat et constat très positif : ceux qui avaient pensé que l'option de l'aire urbaine était très ambitieuse voient ça démenti par les faits. Et puis, à l'opposé du spectre, un petit tiers des SCOT sont en train de se construire sur des pays qui ont des pôles plutôt ruraux ; c'était moins attendu et ça correspond très souvent aux territoires qui avaient une tradition d'intercommunalité ou une tradition de pays – la Bretagne est un cas symptomatique – puisque les SCOT sont venus se greffer sur les politiques de pays et sur le périmètre exact des pays. Tous ces cas de figure donnent un peu la lecture que l'on peut faire de la répartition de ces schémas au niveau national.

Aujourd'hui la plupart des SCOT sont en phase d'élaboration, de diagnostic, d'élaboration de PLD ; très peu de SCOT sont réalisés et ceux qui sont en place, et qui s'appellent SCOT, sont en fait souvent d'anciens schémas directeurs transformés et ne correspondent pas exactement à la nouvelle acception de la loi. Un certain nombre de ces SCOT font une place à la prospective ; on citait le cas des territoires en difficulté et le SCOT de Mulhouse est un de ceux qui sont en train de s'engager sur ce type de démarche. Des SCOT comme celui de Dunkerque travaillent beaucoup sur la question du vieillissement ; d'ailleurs un travail récent vient d'être réalisé par la FNAU pour le compte de la Fondation de France sur le vieillissement et son impact dans les documents d'urbanisme. Mais, globalement, ce n'est pas aujourd'hui le cœur de cible de la préoccupation des élus ; je ne dirai pas que le sujet s'est déplacé de la prospective à la question de la gouvernance et des échelles mais je pense qu'on est plutôt dans une phase de recherche d'adhésion.

La tendance à l'élargissement des territoires mis à l'étude

Au-delà de la recherche d'adhésion, un deuxième phénomène est en train d'apparaître : la démarche inter-SCOT, un nom un peu barbare pour qualifier le fait que, sur un certain nombre des espaces que j'ai signalés et où l'on voit des mosaïques de SCOT, sans que l'Etat ait nécessairement à s'en mêler, les acteurs locaux sont en train de s'organiser pour essayer de dépasser les limites locales de leurs documents d'urbanisme. Le cas de Toulouse a été évoqué ce matin ; Toulouse est un cas qui pourrait déboucher sur une démarche de type inter-SCOT avec quatre SCOT périphériques autour de l'agglomération centrale. Dans le cas d'espèce de Lyon, neuf SCOT sont en train d'essayer de se

rapprocher les uns des autres – quand je dis Lyon, c'est l'aire métropolitaine qui va de Saint-Etienne jusqu'au nord de l'Isère – avec une très forte mobilisation locale, à la fois à travers le réseau des agences d'urbanisme mais aussi à travers celui des élus. On voit que ces problématiques de planification locale sont en train de converger sur le sujet de la métropolisation. Dans un contexte franco-français où la planification régionale est relativement en panne, aujourd'hui les éléments sur lesquels peuvent se construire les stratégies locales sont relativement réduits et l'on voit apparaître doucement la montée en puissance des SCOT comme un outil de cette négociation locale pour construire des convergences métropolitaines.

Questions à la recherche

Je souhaite vivement voir les chercheurs s'intéresser à ce sujet. Ce phénomène de relance est effectif ; il se réalise sur une toile de fond – qui a été longuement débattue sur les deux jours – qui fait que, entre le désir du législateur, l'application de la loi et la réalité des effets, il y a des fossés considérables. La question de la gouvernance et des échelles, notamment la problématique des régions urbaines, est un vrai sujet qui interpelle aujourd'hui à la fois les acteurs locaux et la puissance publique, notamment au regard de l'avenir de certains outils de planification régionale, et pas uniquement les directives territoriales d'aménagement édictées par l'Etat.

Un deuxième sujet reste d'actualité et c'est la question de la périurbanisation. Je crois que la Loi SRU a été construite autour du postulat de la maîtrise de l'étalement ; que nous sommes loin du compte aujourd'hui, que nous sommes effectivement loin d'avoir apprécié y compris les effets pervers de cette planification. Nous avons encore beaucoup à

faire pour mieux connaître les phénomènes de périurbanisation : savoir ce qui s'y passe, quels modes de vie et quelles évolutions de la société ça signifie. Et comment ça peut être traduit et repris en main par les planificateurs ou les aménageurs pour faire en sorte que ce soit autre chose que du pavillonnaire qui s'ajoute à du pavillonnaire, ce qui reste globalement aujourd'hui la tendance : même les lotisseurs le disent, l'habitat individuel hors lotissement est en train de primer.

Un troisième sujet fait le lien des questions autour de la périurbanisation et de la

métropolisation : l'interface et l'articulation entre les transports, la mobilité et la planification urbaine. Je trouve que là également nous sommes très loin du compte ; la Loi SRU a dit des choses mais qui nous amènent à peine à mi-chemin, encore faut-il voir jusqu'où elle est effectivement appliquée. Mais, au-delà de cela, l'enjeu métropolitain aujourd'hui – et c'est l'enjeu d'un grand nombre de ces SCOT, c'est l'enjeu des directives territoriales d'aménagement – est de construire des systèmes d'accessibilité : sans cela il n'y aura pas de métropole digne de ce nom dans ce pays. ●

Jacques THEYS

Construire la demande sociale de recherche

Je m'occupe d'une consultation prospective sur la demande de recherche dans le domaine des villes et de l'aménagement du territoire ; son nom est Agora 2020. Lancée par la direction de la recherche du ministère de l'Équipement elle est partie en fait de deux hypothèses. D'une part, les processus classiques de programmation de la recherche, que ce soient les conseils scientifiques, les comités d'orientation, les recherches contractuelles, etc., ne permettent pas toujours de prendre en compte la diversité des demandes de recherche car beaucoup ne sont pas explicites et ne passent pas par ces canaux.

Donc, premièrement, il faut ouvrir la diversité des demandes de recherche.

Ensuite, pour pouvoir formuler ces demandes de recherche, un des outils intéressant est la prospective et la co-construction prospective d'une vision partagée sur l'avenir.

La prospective est pour nous un outil de fabrication d'une demande sociale.

Le projet Agora 2020

C'est à partir de ces deux hypothèses que nous avons lancé le projet d'Agora 2020 qui porte sur l'ensemble des champs du ministère de l'Équipement : transport, ville, aménagement du territoire, logement mais aussi risques et environnement ; projet aussi de consultation de l'ensemble des groupes concernés : entreprises, collectivités locales, associations, chercheurs, directions de l'administration et aussi population dans son ensemble – et ça, c'est une nouveauté –, avec l'idée de faire exprimer cette diversité et de construire des visions prospectives. Ce processus a commencé il y a un an et va durer encore pendant à peu près six mois. Il comprend quatre phases différentes.

Dans une première phase, on cherche à exprimer la diversité maximale d'expression

de la demande par le biais d'ateliers complètement séparés : un atelier avec les collectivités locales, un avec les associations, un avec les entreprises, un avec les administrations ; trois ateliers ont été formés avec la population : un dans la banlieue lyonnaise, un autour d'Orléans et sa région et un à Paris, avec toujours cette idée de faire aussi dans les ateliers de la co-construction prospective.

Dans une deuxième phase, on cherche plutôt le consensus et cette fois-ci avec des experts : on les réunit par thème sur les quatre grands thèmes que j'évoquais tout à l'heure : transport, ville et aménagement du territoire, logement, risques et environnement. Ce consensus entre experts donne une vision complètement différente de celle des usagers.

Une troisième phase, qui n'est pas commencée, aura pour objet d'essayer de traduire cette demande assez vague de recherche en quelque chose d'exprimable en termes de problématiques de recherche et de tenter de faire la liaison entre le monde de la recherche et celui de la demande sociale.

Une quatrième phase sera davantage une phase de valorisation, de communication et on essaiera aussi de ramasser un peu tous les morceaux épars qui auront été rassemblés dans les différentes phases.

Nous en sommes à la deuxième phase, celle des ateliers d'experts. Le problème est que, l'atelier ville étant en cours, je n'ai pas de résultats à vous présenter. Si vous vous intéressez à la prospective, je vous conseille un récent exemplaire de notre revue 2001 Plus consacré à la manière dont 18 villes européennes font actuellement de la prospective.

Un thème de recherche orphelin : le vécu différencié des usagers

Quand on consulte les citoyens d'un côté, et de l'autre les experts et puis les élus locaux, les collectivités locales, on a des façons d'aborder le problème de la ville et des demandes complètement différentes. Pourquoi c'est intéressant ? Parce que, souvent, la programmation de la recherche est faite à partir d'une indifférenciation des demandes. En faisant des groupes d'experts dans lesquels on met tout le monde en même temps, on arrive à une espèce de consensus moyen et finalement dans ce consensus moyen certaines choses passent à la trappe, certaines sont mal exprimées. Dans un tout autre domaine, parmi toutes les recherches du PREDIT, par exemple, sur les transports, il n'y a aucune recherche depuis quinze ans qui porte sur le vécu des gens dans les transports, sur la manière dont les gens vivent les conditions de transport, etc. Or, dans tous les ateliers au niveau des villes, c'est la première chose qui arrive : c'est beaucoup plus important que le reste.

Nous avons eu des ateliers tout à fait passionnants avec les habitants : les gens sont passionnés par la ville parce que, pour eux, la ville est un fait social total qui les engage complètement dans leur vie individuelle et collective, leurs valeurs, leurs aspirations, leur passé, leur présent, leur futur. A travers l'atelier sur la ville toute leur vie défile progressivement et c'est tout à fait passionnant. Ce qui est intéressant aussi c'est qu'on a eu des ateliers-habitants très contrastés par leurs populations : en gros, on avait de jeunes métropolitains à Paris, des classes populaires et des immigrés en banlieue lyonnaise et des familles dans le centre pavillonnaire à Orléans. Nous avons été surpris de voir que les résultats auxquels nous avons abouti sont finalement assez

proches et structurés autour de trois grandes triades, à la fois au niveau des problèmes, au niveau des enjeux perçus par la population et des attentes d'action publique. Les trois grands thèmes qui émergent tout le temps sont l'incivilité, l'insécurité et l'inhumanité. Donc un sentiment global d'anomie, de ville illisible et de perte d'urbanité. Les enjeux qui émergent massivement : l'accès à la qualité des logements (craintes de logements inaccessibles, trop chers, manque d'espace, bruit, etc.) ; les conditions de transport et en particulier dans les transports publics ; l'accès aux services, aux loisirs, à la nature ; la reconnaissance du droit au logement pour tout le monde ; une attente d'équité avec une critique très forte du manque de transparence et de justice dans l'attribution des logements, dans les opérations de renouvellement urbain, dans la localisation des équipements ; le sentiment de privilèges, de passe-droits, etc. ; et, en même temps, l'acceptation d'une discrimination positive pour les populations les plus vulnérables (handicapés, populations exclues, etc.).

Par rapport à l'action publique, les habitants ont le sentiment d'un grand gaspillage dans les projets qui sont menés ; le manque de lisibilité, de continuité et de permanence de l'action publique (on ne voit pas très bien où les villes veulent en venir) ; le manque de lisibilité, finalement, du projet urbain des villes.

C'est dans les ateliers des habitants qu'on a le plus d'innovation en matière de vision du futur, en matière de technologies, mais avec beaucoup d'ambiguïté : les gens acceptent massivement les technologies mais à condition qu'elles soient en même temps favorables à l'environnement (beaucoup de projets sur les technologies environnementales, vertes, etc.) ; par rapport

aux NTIC, à la fois beaucoup d'attentes et en même temps la crainte du *big brother*. Et puis des visions du futur très intéressantes et, d'ailleurs, on pourrait en faire des dessins très intéressants ; nous avons été passionnés par les scénarii que les gens ont faits mais, naturellement, on ne voit pas comment y arriver. Par rapport à ça, la question qui se pose est que certains thèmes cités là ne font pas l'objet de recherches : j'ai parlé, par exemple, du vécu dans les transports et on pourrait voir ce qui peut être fait.

Les élus cherchent des marges pour l'action

Pour les élus, les choses sont différentes ; ils connaissent bien les habitants, ils savent ce que j'ai dit précédemment, c'est évident. Mais pour les élus, la ville est essentiellement un espace d'action et un problème d'articulation entre trois territoires : le territoire des acteurs qu'on ne maîtrise pas, qui sont incertains, qui sont à plusieurs échelles, mouvants, etc. et qui dépassent de plus en plus le territoire de la ville ; le territoire de l'action qui est un territoire institutionnel (des administrés, des électeurs, des responsabilités), plus figé même s'il se complexifie ; et puis les territoires sans acteurs ou avec peu d'acteurs qui sont les territoires à problèmes (trappes de pauvreté, territoires de relégation, etc.) où la question est de savoir quels sont les acteurs. Là, les deux figures repoussoirs sont soit des citoyens sans communauté de problèmes, soit des communautés de problèmes sans citoyens.

La traduction concrète de cette différence entre les espaces d'action et les espaces des acteurs qui sont plus ou moins figés est qu'il y a une grande différence entre la manière dont les élus et les collectivités locales voient les problèmes prioritaires et les enjeux. Les problèmes prioritaires,

pour eux, ce sont toutes les préoccupations liées aux logiques d'acteurs : les choix de localisation des entreprises, les changements démographiques, les parcours résidentiels des habitants, les changements dans les modes de vie, l'impact des NTIC, la montée des normes environnementales et de santé, les conséquences de la crise de l'Etat. En revanche, au niveau des enjeux pour le futur, c'est complètement différent ; les enjeux sont des marges de manœuvre pour l'action : c'est la réforme fiscale et les péréquations budgétaires, la réforme institutionnelle, le coût de production des services publics, la qualité des services publics et leur attractivité ; c'est le management du changement, la maîtrise des grands projets urbains qui vont restructurer le renouvellement urbain ou ce que l'on peut faire en périurbain.

Ils n'ont pas vraiment de demande de recherche ; il y a à la fois une demande de veille et d'observation pour tout ce qui est changements au niveau des acteurs et une demande d'échange de bonnes expériences.

Les experts ont des visions sectorielles

Les experts voient la ville comme un ensemble de fonctions (scientifiques, économiques, sociales, etc.) qui s'emboîtent plus ou moins pour pouvoir maximiser les échanges. A partir du moment où il y a multiplicité de fonctions, cela veut dire que, en gros, chaque expert projette les préoccupations qu'il a, les domaines de compétence qu'il a, et à ce moment-là on a une liste d'enjeux importante dont six émergent par rapport aux autres : le vieillissement démographique, les processus de ségrégation urbaine, l'intégration des populations immigrées, la périurbanisation et le risque de relégation, les problèmes de ville (ville vulnérable et ville durable), la crise de l'Etat, et la société de la connaissance et l'impact sur les villes de la société de la connaissance. Il y a donc des thèmes communs aux habitants, aux élus et aux experts mais leurs visions du monde sont complètement différentes entre les trois catégories d'acteurs. ●

Vincent FOUCHIER

L'aurore d'une grande transformation ?

En préparant mon intervention, je me suis demandé ce qui serait complémentaire de ce qui a été dit précédemment. J'ai choisi de parler de la transition urbaine (il y a un excellent ouvrage de Marc Wiel sur ce sujet) et je me suis posé la question : cette transition urbaine existe-t-elle et que nous évoque-t-elle à nous planificateurs, à nous chercheurs en terme de prospective ?

D'abord la question de l'horizon auquel on regarde cette prospective ; dans le document préparatoire aux journées du PUCA, on fixait l'horizon 2020. Faire de la prospective sur la ville à l'horizon 2020, c'est simple : il suffit de sortir dans la rue pour le voir. La ville de 2020 est déjà là et il n'y a pas besoin d'y réfléchir très longtemps : la ville, dans le sens physique du terme, est là. Le problème c'est ce qu'il se passe dans cette ville, le mode de vie ; c'est comment on

l'utilise et comment elle évolue à la marge. A la marge au sens physique et au sens qualitatif. Sommes-nous dans une transition ou pas ? C'est plutôt sur cette question que je m'interroge et je vais décliner, sans chercher à être exhaustif, quelques thèmes qui me paraissent utiles à regarder.

Faut-il voir l'évolution comme une transition entre deux modèles ?

La transition urbaine, à mon sens, n'existe pas vraiment ; il n'y a ni un avant ni un après qui justifie que l'on parle de transition. On a des évolutions plus ou moins rapides, plus ou moins fortes, peut-être des effets de cycle mais pas une transition qui soit lisible, facile à interpréter et sans doute à projeter dans l'avenir. Je traduirai plutôt ça en multiples transitions avec des temporalités différentes et sur des thèmes différents. Alors comment faire le tri dans tout ça et se projeter de manière utile pour la planification, pour les projets de territoire ?

D'abord, quelles sont les tendances vraiment lourdes ? Faisons le tri entre ce qui est plutôt superficiel et peut changer très vite et ce qui est une lame de fond sur laquelle soit on a une prise, soit on sait que de toute manière ça va intervenir et il faudra s'adapter.

Parmi les quelques lames de fond qui me paraissent intéressantes et qui ont soit déjà marqué la ville, soit vont continuer de la marquer, quelles sont ces transitions qui ont marqué récemment le territoire ? Si je prends un exemple, qui s'est traduit autant dans le champ démographique que dans le champ économique, les Trente Glorieuses sont un élément qui a été peut-être une transition à un moment donné mais dont les répercussions dans nos villes vont encore

se traduire pendant des années, du fait de la génération du *baby boom* pour laquelle on a modifié nos villes. Les extensions urbaines, les villes périphériques dont on parle beaucoup sont pour une grande partie une réponse à la croissance du *baby boom* qui va maintenant se transformer en *papy boom*. Et si l'on porte l'horizon à 2030, quid de l'après *papy boom*, une fois que l'on aura 'purgé' – si je peux me permettre de dire ça – le *baby boom* des années 60 ?

Comment va-t-on faire ? Là, il y a un vrai débat et on ne touche pas tellement la ville mais davantage la société : quels sont ces héritages et comment ces héritages vont-ils évoluer ? C'est peut-être par cette lecture que l'on peut essayer d'échanger sur nos sujets. Et nous sommes sur des pas de temps de trente ans ; trente ans et même plus en réalité si l'on y regarde de près. Quand je prends l'exemple des Trente Glorieuses et qu'on se demande si c'est un épisode historique qui va se reproduire, on a tous plus ou moins une réponse. Si ça ne se reproduit pas, on est plutôt dans une continuité de tendance et le problème de l'étalement est derrière nous, au sens quantitatif du terme. La question maintenant est de savoir comment on va gérer cet étalement urbain d'autrefois. C'est un vrai débat que l'on n'a pas encore creusé : que vont faire les générations qui sont en train d'entrer en retraite et qui vont être pendant un certain temps de jeunes retraités, actifs dans la vie à défaut de l'être dans le monde économique ? Tout cela va avoir des répercussions majeures, au moins pour les vingt ou vingt-cinq prochaines années, et par la suite d'autres questions fondamentales vont devoir être traitées pour lesquelles la recherche urbaine et l'action publique vont être interpellées.

Autre type de mutation sur un tout autre registre : le passage d'une économie disons industrielle à une économie des savoirs ; là aussi le marquage territorial dans les villes est énorme. Les villes qui étaient industrielles sont complètement marquées, et encore pour un certain temps, par cet héritage ; d'autres villes ont déjà pris une autre forme de développement économique : cela va être l'économie des savoirs ; peut-être, devant nous, l'économie résidentielle, peut-être une troisième voie. Est-ce que c'est quelque chose d'équivalent à une troisième étape entre économie industrielle, économie des savoirs et économie résidentielle ? Voilà le vrai débat. Comment cela se traduit-il dans nos villes de manière différenciée, selon le profil, selon l'historique de chaque ville ?

Une nouvelle gouvernance pour faire face à l'étalement urbain

Si l'on s'interroge sur l'étalement, la question qui vient est : quelle est la résistance à cet étalement ? Résistance relative : les calculs que l'on peut faire sont assez illustratifs et on voit bien que, si on se résume à la population, on se trompe largement de question. Je pense que, devant nous, la question, c'est l'étalement de l'emploi, l'étalement des services. Et dans les dernières années on voit bien que, en terme d'évolution relative, c'est d'abord l'emploi et les services qui ont provoqué l'étalement.

Est-ce que ça va continuer ? Quels sont les facteurs qui peuvent influencer ces tendances ? Voilà de vraies questions. Ensuite, quelles sont les inerties (les choses dont on se dit que c'est là, que ça continuera de l'être et encore pour un certain temps) ? Je n'ai pas de réponse définitive à cette question. Ce que l'on voit en revanche, c'est que globalement – et je reprends le thème du profil économique de nos villes – ces profils économiques convergent ; il y aura toujours

un peu de diversité mais, globalement, ils convergent. Les grandes singularités économiques de nos villes, à mesure que le temps passe, se gommant. Est-ce que ça va continuer ? Est-ce une vraie tendance de fond qui est amenée à perdurer ? Je ne le sais pas.

Il y a une autre manière de regarder les choses sur le thème de la gouvernance : par rapport à tous ces thèmes, notre gouvernance des territoires a-t-elle suivi les problématiques que nous sommes en train de nous poser ? Que faut-il anticiper pour que nos gouvernances ne soient pas trop à la traîne ? A mon sens, elles le sont déjà, et pour beaucoup. Que faut-il faire demain pour que nos modes de gouvernance s'adaptent et anticipent les questions que nous venons de traiter ? Beaucoup de questions, peu de réponses ; nous avons de quoi débattre ensemble.

En guise de conclusion, de réflexion et d'ouverture, que peut faire la puissance publique par rapport à ces tendances ? A-t-elle prise sur la ville, a-t-elle prise sur les tendances qui s'y inscrivent ? Ma réponse personnelle, qui peut être mise en débat, est oui. En réalité le choix offert au monde de l'entreprise, au monde des services, à la population, etc. est complètement guidé par les décisions publiques, par le droit qui a de multiples sources entre le local, le national et bien d'autres dimensions de la puissance publique, comme les financements et la fiscalité.

Ce que l'on doit se poser comme question, c'est : est-on capable de territorialiser nos politiques publiques ? Je parle de la politique de l'emploi, de toutes nos politiques qui ont des impacts territoriaux et pour lesquelles on n'a pas toujours fait une mise en

transversalité afin que nos politiques soient sensibles au territoire dans lequel elles s'inscrivent. Vrai thème de prospective, sans doute, sur la manière de faire évoluer nos politiques publiques.

Finalement, tous ces thèmes sont des thèmes de prospective à vocation territoriale qui peuvent – et qui ont intérêt, je pense – à s'immerger dans toutes les démarches, qu'elles soient de pays, d'agglomération, par les SCOT, des régions ou de l'Etat au niveau national, avant d'aller expliquer aux autres ce qu'ils doivent faire.

Je crois que l'Etat national aurait tout intérêt à se demander quelle est sa manière de faire de la prospective territoriale ; le chantier est ouvert et la presse en a parlé ces derniers temps : il y a beaucoup d'interrogations sur l'organisation de la prospective et de la prospective territoriale. A la DATAR, nous espérons y contribuer ; l'Equipement aussi et quelques autres, et le monde de la recherche devra apporter sa pierre à l'édifice. ●

Bernard POUYET

Former des professionnels pour construire la ville de demain

Avant que François Delarue, directeur général de la DGUHC, ne conclue ces 2 jours, je ferai une conclusion très partielle sur la relation qui peut s'établir entre recherche, prospective et formation.

Pourquoi poser cette question de la formation ? Tout simplement parce que la formation constitue quand même la destination première de la valorisation de la recherche. Si nous sommes enseignants, nous sommes enseignants chercheurs, nous universitaires, avec ce souci de faire passer dans nos formations les résultats d'une recherche capable de renouveler les savoirs.

La formation est de plus en plus adossée à la recherche

Aujourd'hui, au moment où se met en place l'espace européen de l'enseignement supérieur, la réforme dite LMD (licence, master, doctorat), toute une refonte de

l'offre universitaire se réalise porteuse d'une réforme de l'université, qui est réelle même si elle n'ose pas dire son nom de peur de mettre les étudiants dans la rue. Cette réforme envisage notamment d'adosser davantage la formation à la recherche au niveau des formations de masters, master professionnalisant et master de recherche.

Dans cet élément de contexte, on peut se poser la question : finalement, la recherche sur la ville, l'espace, les territoires, la recherche sur la ville de demain est-elle utilisable et comment est-elle utilisée dans nos formations ? Il se trouve que nous posons cette question à un moment où le ministère chargé de l'urbanisme, la DGUHC notamment, a enclenché toute une réflexion sur le champ professionnel des urbanistes et des aménageurs et sur la formation, a suscité des études, a mis en place d'un groupe de pilotage sur les formations en urbanisme que nous animons avec Jean Frébault. Je crois que c'est très important que cette réflexion

s'engage parce qu'on est en présence d'un champ professionnel, celui des urbanistes et des aménageurs, dont je dirais qu'il n'en finit pas de ne pas se structurer, de s'organiser et de se faire reconnaître. Nous devons être persuadés qu'il ne pourra exister que si, fondamentalement, la formation est un lieu d'identification, de fabrication de références, de valeurs qui seront ensuite utilisées dans ce champ professionnel.

La formation et la recherche en général participent à l'organisation des métiers de l'urbanisme. Quelle est leur contribution à la prospective ? Existe-t-il d'ores et déjà dans les instituts d'urbanisme une recherche universitaire sur la prospective et notamment sur la prospective territoriale ? Puisque c'est bien là que se situent les enjeux principaux. Le Rapport d'information de l'Assemblée nationale n°876 du 21 mai 2003 sur les organismes publics d'évaluation et de prospective économique et sociale invite, dans sa proposition n°15, à « développer l'appel aux compétences de l'université notoirement sous-utilisées ». Si les compétences de l'université sont notoirement sous-utilisées, c'est bien qu'elles existent et le problème est de les solliciter, sachant que l'université est capable de répondre à une demande sociale pour autant qu'elle s'exprime fortement.

Le cas de la recherche urbaine

Quand on regarde les dix-sept formations universitaires qui s'organisent dans le cadre du réseau APERAU, on s'aperçoit que ces formations sont toutes d'ores et déjà adossées à la recherche. Il n'y a pas une recherche organisée en tant que telle dans les instituts d'urbanisme mais les enseignants chercheurs sont bien engagés dans des programmes de recherche, même si c'est de manière relativement atomisée. Pourtant quand on prend les dix-sept UMR, équipes d'accueil,

etc., susceptibles de supporter la recherche universitaire des formations APERAU, on ne voit dans aucune d'entre elles apparaître le terme de prospective. Quand on regarde les axes thématiques retenus, on voit apparaître le terme de prospective à Lille et à Grenoble, mais c'est encore véritablement émergent. On fait probablement de la prospective sous d'autres noms ou d'autres appellations, mais comment solliciter cette recherche si elle ne se signale pas davantage ?

Martin Vanier, dans le cadre de l'UMR Territoires de Grenoble, UMR regroupant des chercheurs de l'Institut de géographie alpine et de l'Institut d'urbanisme, coordonne une recherche de prospective territoriale. Cette recherche de prospective territoriale est mise en œuvre par une dizaine de chercheurs, géographes, politistes qui visent à analyser les conditions dans lesquelles s'élabore, de manière encore balbutiante, la prospective territoriale ou plutôt diverses formes de culture prospective à différentes échelles de territoire – agglomération, département, pays, parc naturel régional, ... – de la Région Rhône-Alpes.

Cette recherche est à mi-parcours et d'ores et déjà on peut dire qu'en dépit du caractère très tâtonnant des démarches de prospective analysées, on voit combien l'entrée en prospective complexifie – et c'est un des premiers acquis – les rapports entre élus et techniciens. Par ailleurs ce programme de recherche nous permet de pointer les évolutions de savoir-faire qu'appelle la prospective dans sa dimension participative. La question de créer un nouveau rapport aux habitants est au cœur de la démarche prospective et il faut bien dire que nous universitaires, nous sommes constamment interpellés par les élus qui nous disent : formez-nous des étudiants

qui sachent négocier, travailler avec la population, qui sachent la faire participer. Et nous de répondre : en avez-vous vraiment la volonté ? Les élus aujourd'hui en ont de plus en plus la volonté mais est-ce bien là une affaire d'experts ? Est-ce une aptitude à laquelle nous formons, sachant qu'une très grande diversité de savoir-faire est sollicitée, de savoir-faire quant aux systèmes d'information, quant aux fonctions évaluatives et quant aux fonctions d'animation et de médiation. C'est toute la question de la formation à l'ingénierie territoriale et l'on peut bien considérer que la prospective est au cœur de cette question.

Participer à des exercices prospectifs demande une bonne culture générale

Comment, dans le système de formation, les universitaires peuvent-ils se saisir de la prospective et la développer ? D'abord je rappellerai une évidence : en matière de formation initiale nous formons des étudiants. Ces étudiants, il faut le dire et s'en réjouir, sont de plus en plus jeunes ; considérer qu'ils auront quarante ans en 2024 et cinquante en 2034 est souvent présenté comme une donnée suffisante pour qu'ils portent un intérêt à la prospective puisqu'il s'agit de la société dans laquelle ils vivront dans vingt ou trente ans. C'est là un raisonnement un peu court. L'aptitude à l'anticipation et à la prospective ne naît pas spontanément. Cela s'alimente dans une formation, cela renvoie à une solide culture générale, à un « socle de fondamentaux », pour reprendre l'expression qui est apparue dans le groupe de travail que nous animons avec Jean Frébault. Entendons ici Michel Godet, qui, évidemment ne renie pas l'intérêt des méthodes scientifiques de prospective, mais qui dénonce le recours systématique et abusif aux scénarios en prospective territoriale au détriment des leçons à tirer de l'histoire, et des comparaisons entre territoires

pour bâtir des projets de développement (cf. Prospective et planification territoriale, note du CPVS-DRAST, n°19, 2004, p.7). Autrement dit, soyons conscients que c'est largement dans la formation de base, dans les éléments d'une culture générale sur la ville et les territoires que se joue la capacité qu'auront nos étudiants à comprendre la ville de demain.

Faut-il aller plus loin ? Faut-il monter des cycles spécifiques ? Un certain nombre de cycles spécifiques existent sur l'évaluation et sur la participation mais plutôt du côté des écoles de gestion, du côté des IEP. Plutôt que de construire des cycles diplômant complexes, saisissons-nous – je parle un peu au nom des instituts d'urbanisme – de la prospective territoriale dans le cadre de la réforme LMD, en montant des modules que nous ouvrirons à nos étudiants et que nous ouvrirons à d'autres. La philosophie même de la réforme de l'espace européen de l'enseignement supérieur est vraiment cette philosophie de l'étudiant qui construit son parcours et qui va chercher ici ou là les formations dont il a besoin. Est-on capable de développer une offre de formation qui mette en œuvre la réflexion sur la prospective territoriale ? Et où la développer sinon dans les instituts d'urbanisme en mettant en place ces « lieux dispositifs » dont parle François Ascher – lieux qui peuvent aussi exister en province – et qui seraient des « lieux ressources » dans lesquels on pourrait développer la formation en matière d'urbanisme et d'aménagement, et où la prospective prendrait toute sa place et s'appuierait sur la recherche. Autrement dit, des « lieux dispositifs » où les formations universitaires dans les domaines qui nous intéressent auraient pignon sur rue... ●

Vu l'heure tardive, cette table-ronde n'a pas donné lieu à une discussion avec la salle.

François Delarue

Je voudrais d'abord vous remercier tous d'être présents ici, d'avoir bien voulu venir pendant deux jours, nombreux, assidus m'a-t-on dit, sur des sujets parfois quelque peu arides. Nous en sommes à la quatrième édition des 2 jours du PUCA et cette manifestation trouve son public ; qu'elle continue est bien notre souhait.

Merci aussi à tous les participants des tables rondes ; le secrétariat du PUCA a sollicité beaucoup de personnes qui ont bien voulu accepter de venir et de consacrer du temps en préparation et en présence.

Je voudrais également remercier toute l'équipe du secrétariat du PUCA qui a passé, croyez-le, beaucoup de temps dans la préparation de ces deux journées parce que c'est compliqué d'organiser ces 2 jours si on veut leur donner un vrai contenu.

Le secrétariat du PUCA avait pris « Recherche et décision urbaine » comme fil conducteur de ces deux journées. Il faut bien comprendre que, pour une institution comme le PUCA, c'est évidemment la question clé. Le PUCA n'a pas pour vocation de faire de la recherche pour produire de la connaissance pour la connaissance, ce qui est une activité extrêmement souhaitable, louable et nécessaire mais ce n'est pas le rôle d'un organisme comme le PUCA. Son rôle est de produire de la connaissance orientée, finalisée sur l'action publique et sur les besoins de ceux qui participent directement ou indirectement à la production de l'action publique sur les champs qui sont ceux du PUCA. La question du lien entre ceux qui décident et ceux qui font de la recherche est évidemment au cœur même de l'activité et de la justification, d'une certaine façon, du PUCA.

Force est de constater que cette question n'est pas simple. Je ne sais pas ce qu'il s'est dit pendant ces deux jours, si cette question a été abordée au fond. La dernière table ronde en a fait l'écho ; je l'ai entendu notamment de la bouche de Jacques Theys et j'ai cru comprendre que, quand on demande aux élus s'ils sont demandeurs de recherche, la réponse est plutôt non. Ceci dit, par ailleurs on sait bien que les collectivités locales sont dans des champs de plus en plus complexes, qu'elles ont des responsabilités de plus en plus grandes et elles sentent bien que, pour prendre des décisions, elles ne peuvent pas se contenter d'une approche intuitive de la situation locale. Les élus ont fait le pas et le besoin de connaissance locale se traduit notamment par le fait qu'on voit se développer maintenant, à un rythme relativement accéléré, la création d'agences d'urbanisme. Mais la recherche, c'est autre chose, et là-dessus l'interrogation est quand même posée.

Ceci dit, s'il y a une question du côté des décideurs, il est évident que celui qui ne produit pas mais qui commande la recherche, le PUCA, a à faire ses meilleurs efforts pour pouvoir dialoguer et être en contact avec les décideurs, recueillir leurs souhaits et leurs préoccupations, les traduire en commande de recherche et être capable ensuite de restituer les résultats de la recherche pour répondre en écho aux préoccupations opérationnelles qui sont celles des décideurs nationaux et des décideurs locaux. Et je parle plutôt de ces derniers car on sait bien que leur poids sera de plus en plus en plus grand dans les années futures.

J'ai tendance à souhaiter que, grâce à ces 2 jours, on puisse apporter quelques réponses timides sur cette question-là ; timides parce que la question est compliquée à la fois en terme de méthode – quelle méthode pour que cette relation se fasse mieux ? – et en terme de sujets – quels sujets ? Nous sommes aujourd'hui dans une phase où le PUCA réfléchit à son prochain programme pluriannuel et je peux souhaiter qu'un certain nombre de thèmes qui ont émergé de ces réunions servent à alimenter la réflexion sur le programme pluriannuel. La dernière table ronde a d'ailleurs été riche à cet égard ; un certain nombre de points importants ont émergé et, pour ma part j'en retiendrai quatre : deux enjeux importants et deux axes de politique publique qui méritent d'être interrogés par la recherche.

Deux enjeux, et ils ont été évoqués tout à l'heure : premièrement, ce qui tourne autour de l'énergie et des gaz à effet de serre. Quelles conséquences sur la ville, de l'échelle la plus micro, l'habitat, à l'échelle la plus macro, l'organisation urbaine ? C'est une des questions fondamentales qui est posée à notre génération et aux générations futures.

Le deuxième enjeu est tout aussi important et c'est la question du vieillissement. Il ne s'agit pas que de la question du papy boom – qui se prolongera au-delà de la disparition physique des individus concernés – ; nous entrons durablement, du moins en Europe, dans une phase historique, sans précédent dans l'histoire de l'humanité, où il y aura davantage de vieux que de jeunes, ce que nos sociétés européennes ou autres n'ont jamais connu. Quelles conséquences, là aussi, depuis l'habitat jusqu'à l'aménagement du territoire ? On sent bien que cela va induire des bouleversements très importants et je crois que, là-dessus, il y a un champ de recherche tout à fait essentiel pour l'avenir.

Deux axes de politiques publiques qui sont évidents et qu'il n'est pas nécessaire de commenter. D'abord la planification : l'Etat a essayé d'initier une relance de la planification territoriale, notamment à travers la Loi SRU. Je crois qu'il faut que ceci soit placé au crible de la recherche.

Le deuxième grand axe des politiques publiques sur la ville, c'est le renouvellement urbain ; l'Etat y met des moyens financiers massifs, sur une politique assez radicale et très volontariste. Ceci mérite aussi qu'on s'interroge sur cette politique et sa mise en œuvre.

Quelques mots vis-à-vis du PUCA : si le ministre avait été à ma place, il aurait dit, un, du bien du PUCA – je me dispense de le faire – et, deux, il aurait dit ce qu'il attendait du PUCA. Je le dirai sur un ton qui n'aurait pas été celui du ministre mais, pour moi, il y a cinq commandements vis-à-vis du PUCA, au moment où il réfléchit à son avenir.

Premier commandement : être fidèle à un héritage. Le PUCA, vous le savez, est la fusion du Plan urbain et du PCA ; dans PUCA, il y a le U d'urbanisme, le C de construction, entre le U et le C il y a l'habitat – qui n'est pas dans le sigle mais qui pourrait y être – et le A comme architecture. Il me semble essentiel que le PUCA, dans le futur immédiat et plus lointain, reste fidèle à cet héritage et à ce champ.

Deuxième commandement : l'interministérialité. Le positionnement du PUCA a été voulu interministériel ; sont impliqués dans le PUCA le ministère de l'Équipement, bien entendu, le ministère de la Recherche, le ministère de la Culture, de facto le ministère de la Ville ; aujourd'hui, il y a un ministère supplémentaire puisqu'il existe un ministère du Logement autonome. Sur les questions de la ville, de l'aménagement et de l'habitat, il est évident que l'interministérialité est complètement nécessaire.

Troisième commandement : la qualité scientifique des travaux du PUCA. Je crois qu'une des grandes avancées, au moment de la mise en place du PUCA, a été la constitution d'un conseil scientifique garant de la qualité des travaux que fait le PUCA. Ce conseil a été présidé jusqu'à il y a peu par Antoine Prost et j'en profite pour le remercier de la qualité de son apport aux travaux du PUCA ; sa présence a été tout à fait décisive sur l'orientation du PUCA et il a toujours eu un regard critique extrêmement positif sur ce qui a été fait. Aujourd'hui, comme vous le savez, c'est Bernard Pouyet qui doit lui succéder et je ne doute pas qu'il aura le même apport qu'Antoine Prost.

Quatrième commandement : l'Europe. Le PUCA est déjà inséré dans quelques réseaux européens mais sans doute de façon un peu modeste. Il est clair que les questions de la recherche seront de plus en plus vues au niveau européen : à la fois pour financer mais aussi organiser et coordonner la recherche au niveau européen et il est nécessaire que le PUCA prenne bien en compte cette dimension européenne.

Cinquième et dernier commandement, peut-être le plus compliqué et qui fait l'objet de ces 2 jours : le dialogue continu avec ceux qui sont intéressés, ou qui devraient être intéressés, par les résultats des recherches que fait diligenter le PUCA. Cela se traduit par un certain nombre d'axes d'action ; cela se traduit par le fait qu'au PUCA il existe un comité d'orientation dont il faut bien dire qu'il était un peu en sommeil depuis quelques années mais nous le remettons en place et le ministre devrait désigner dans quelques jours le nouveau président. Ce comité d'orientation, qui représentera l'ensemble des milieux professionnels intéressés par l'action du PUCA, nous en attendons le véritable rôle que définit son titre, à savoir orienter les travaux du PUCA.

Nous avons besoin de perpétuer des manifestations de ce type pour faire connaître le plus largement possible les travaux du PUCA et pour recueillir en retour les réactions et les attentes des uns et des autres. Ces 2 jours du PUCA y participent et il peut y avoir d'autres initiatives de ce type.

Le secrétariat général du PUCA, je l'ai dit, a lancé une réflexion sur son programme pour les cinq années à venir mais cela veut dire d'abord et essentiellement écouter ceux qui pourraient être intéressés par les recherches que nous menons. Cette réflexion est largement ouverte sur l'interrogation et l'interpellation des différents acteurs ; elle est notamment conduite par une mission du Conseil général des Ponts et Chaussées et il est évident que tous ceux qui ont quelque chose à dire ne doivent pas hésiter à manifester leurs attentes car c'est pour nous extrêmement important.

Cela veut dire également la capacité, déjà bien développée par le PUCA, de tisser des liens avec tous les milieux professionnels, tous les milieux de la recherche, tous les centres de ressources qu'ils soient internes au ministère, comme le CERTU, ou extérieurs, avec l'université bien évidemment. Cette irrigation permanente dans les deux sens est une voie de progrès tout à fait essentielle.

J'en ai terminé avec mes cinq commandements ; comme j'avais promis d'être bref, je m'arrêterai là, en vous remerciant une fois de plus pour votre présence et en souhaitant de vous revoir l'année prochaine pour la cinquième édition des 2 jours du PUCA.



Liste des participants

Frédéric	Adé	Communauté urbaine de Strasbourg
Laurence	Adolphe-Westphal	Arthemis
Mohamed	Adouane	université de Marne-la-Vallée
Gabriel	Agnamantsie	Société nationale immobilière
Patricia	Agostini-Galli	Conseil général du Val-de-Marne / DIPAS/RMI
Nathalie	Aizeti	PUCA
Pierre	Albertini	Député-Maire de Rouen
Clarissa	Albrecht	université Paris 1 - Sorbonne
Rémy	Allain	université de Haute-Bretagne, Rennes 2
Jérôme	Alonso	DDE 92
Jacques	Amory	ENPC
Antoine	Anderson	Savoir-Faire & Cie
Thierry	Andrianarisata	université de Marne-la-Vallée
Harry	Andriatsilavo	CIR Promotion
Michèle	Ansidei	ENPC
Stéphanie	Antoine	ministère de l'Écologie et du Développement durable - D4E
Robert-Max	Antoni	CGPC
Delphine	Arias-Buffard	Mairie de Limeil-Brévannes
Enis	Arikok	DAEL - direction du Patrimoine et des Sites
Alain	Armeni	Certu
Bruno	Armilhon	SCDI - Société Caennaise de développement immobilier
Sylvie	Armilhon	Centre Georges Pompidou
Guillaume	Arsac	agence d'urbanisme Epures
Françoise	Ascher	Archicréé - Cahiers Techniques du Bâtiment
Patrice	Aubertel	PUCA
Christa	Aue	Agence CH AUE - B. Jarry, associates
Jean	Badaroux	Sem ville renouvelée
Catherine	Badie	DGUHC PS 3
Isabelle	Baer	SNAL
René	Ballain	université Pierre Mendès France Grenoble / CERAT
Danielle	Ballet	ministère délégué à l'Intégration, l'Égalité des chances et la Lutte contre l'exclusion et PUCA
Martine	Barre	
Michel	Barrué	école d'architecture de Toulouse
Philippe	Bataille	école d'architecture de Nantes
Marion	Baud	Préfecture de Paris / DULE - DDE 75
Gérard	Baudin	Laboratoire TMU - UMR AUS 7136
Catherine	Baumont	université de Bourgogne - Laboratoire d'Économie et de Gestion
Madame	Bazerolles	association Sillage
Henri	Begorre	Mairie de Maxeville

Véronique	Beillan	EDF DER GRETS
Mohamed	Belgasmi	Institut du Développement Social - LERS
Smahill	Ben Achour	
Sabri	Bendimerad	Tectône SARL
Francine	Benguigui	PUCA
Kahina	Benissad	université de Marne-la-Vallée
Rosemarie	Benoit	ministère de la Culture/DAPA
Chakib	Benramdane	IFU - LTMU
Paul	Beranger	Mairie de Mulhouse
Martine	Berger	université Paris I - Ladyss (CNRS UMR 7533)
Michel	Bergeron	Communauté urbaine de Bordeaux
Florent	Bernard	Agence Florent Bernard
Véronique	Biau	CRH . Cressac (UMR LOUEST) - EAPVS
Marie-Thérèse	Bidal	PUCA
Julien	Bidalot	université de Marne-la-Vallée
Jean-Claude	Bille	HLM Picardie Habitat (groupe CILOVA)
Isabelle	Billiard	DGUHC - SGGOU - HEUN
Alain	Billon	CGPC
Christian	Binetruet	ACT consultants
Jean-Paul	Blais	PUCA
Lionel	Blaisse	Archicréé
Nathalie	Blanc	CNRS UMR LADYSS 7533
Jean-Paul	Blery	Mulhouse Habitat
Jacotte	Bobroff	
Paul	Boino	Institut d'urbanisme de Lyon
Antoine	Bokoloujoue	
Roger	Bonnenfant	ministère de l'Équipement - DGUHC / MAD
Lucie	Bonnet	GIS Socio-économie de l'Habitat
Michel	Bonnet	PUCA
Samuel	Bonnet	
Bertrand	Bonneval	DGUHC
Nathalie	Bonnevide	
Catherine	Bonvalet	INED
Justine	Boresdon	CPAV Aquitaine
Pierre	Bouché	école d'Architecture de Strasbourg
Manuel	Boucher	Institut du Développement Social - LERS
Laure	Bourgoin	CLCV
Vincent	Bourjaillat	AFTRP
Christophe	Boyadjian	atelier de Ville en Ville
Pascal	Brateau	atelier DBD Architects

Christophe	Brayer	CIR Promotion immobilière
Jean-Pierre	Brest	DGUHC
Nathalie	Brevet	EPAMarne / Institut d'urbanisme de Paris
Catherine	Brimbal	DDE des Hauts de Seine
Cécile	Brisac	Brisac Gonzalez architectes
Lucien	Brody	
Gabrielle	Brun	AFTRP
Gérard	Brun	DRAST - METATTM
André	Bruston	
Virginie	Buisson	CCI Arles et Région Paca
Sylvaine	Bulle	
Henri	Buzy-Cazaux	Groupe Foncia
Daniel	Cabanis	CETE de l'Ouest
Audrey	Camus	Icade G3A
Nicolas	Camus	Iaurif
François	Cariou	FAPIL
Denis	Carré	Laboratoire Forum / CNRS université Paris X
Stéphanie	Casula	Interlogement 93
Marcel	Catalan	PUCA
Franck	Ceccato	Aguram
Florent	Chappel	DGUHC
Jean-Yves	Chapuis	Mairie de Rennes
Peggy	Charlet	DREIF
Audrey	Charluet	Caisse des dépôts et consignations
Paul	Checcaglini	CGPC
Loïc	Chesne	Interdéveloppement
Stéphane	Chevrier	Lares / université Rennes 2
Youssef	Chiheb	université Paris XIII - IUP Ville Santé
Frédéric	Cieux	Logiseine
Hervé	Cividino	CAUE du Loiret
Yves	Clement	GFC Construction
Gisèle	Cloarec	
Clément	Cohen	Act
Frank	Cohen-solal	Logiseine
Philippe	Collin	
Bernard	Coloos	Fédération française du bâtiment
Jérémy	Comet	DREIF
Florence	Contenay	Conseil général des Ponts et Chaussées
Alain	Coquet	Europain France
Julie	Coris	université de Marne-la-Vallée

Nathalie	Corlay-Reto	Union sociale pour l'habitat - Pôle Ouest
Sylvie	Corrhions	
Daniel	Coulaud	
Nathalie	Coulaud	
Jacques	Courbon	
Elisabeth	Courdurier	Grain
Dominique	Couret	IRD UR 029 urbi-environnement urbain
Martine	Courtois	SH / MPLH
Georges	Crepey	CGPC Équipement
Raphaël	Crestin	AAA
Dominique	Creuchet	DDE des Yvelines
Philippe	Cromback	PUCA
Yves	Crozet	Laboratoire d'Economie des Transports
Fédérico	Cunat	IFRESI - CNRS
Christian	Curé	DGUHC
Claire	Dagnogo	Gart
Alain	Danet	
Philippe	Dard	CSTB
Marc	Dauber	atelier d'architecture Marc Dauber
Jean-Marie	Dautricourt	DGUHC
Anne-Claire	Davy	Iaurif
Marcia	De Andrade Mathieu	Ird UR 029 urbi-environnement urbain
Hélène	De l'Espinay	Ecole d'architecture Paris la villette
Rémy	De la Soudière	DGUHC / MMU-MAD
Bénédicte	De Lataulade	
Gilles	De Robien	ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer
Bertrand	De Tourtier	B.A.U. de Tourtier
Dominique	De Valicourt	IMBE
Roselyne	De Villanova	IPRAUS UMR CNRS 7136
Danièle	Debordeaux	CNAF Bureau Recherche
Jacques	Debouverie	SIEMP
Thierry	Debrand	Union sociale pour l'habitat
Elisabeth	Decoster	LTMU - UMR CNRS AUS
Jean-Pierre	Decourcelle	Caisse des dépôts et consignations
François	Defrain	atelier d'architecte Defrain-Souquet
Claire	Degenhardt	université de Bourgogne
Guillaume	Dekkil	Adil 26
André	Del	Evcau - école d'architecture PVS
Laetitia	Delafontaine	Adn / architecture intérieure design
Gilles	Delalex	Studio Muoto / Grai

François	Delarue	directeur général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction
Sylvie	Delfante	ministère de la Culture / Dapa
Tatiana	Delgado Diaz	Mairie des Mureaux
Valentine	Delorenzi	
Cécile	Demange	atelier DBD architects
Georges	Depre	HER - habitat études recherche
Hervé	Desbenoit	Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise
Isolde	Devalière	CSTB
Fabienne	Devance	RATP
Jean-Pierre	Devars	Cete Normandie-centre
Jean-Philippe	Devillers	Maât
Marie-Claude	Diebold	DGUHC / Diagonal
Alban	Dinin	Iaurif (DDHEGL)
Fanny	Doat	
Jacques	Donzelot	université de Paris X Nanterre
Pascal	Douard	DAEI
Monique	Dreyfus	DGUHC / Diagonal
Jean-Claude	Driant	Institut d'urbanisme de Paris - université Paris-Val de Marne
Daniel	Drocourt	Ville de Marseille - atelier du patrimoine
Geneviève	Dubois-Taine	PUCA
Chantal	Duchene	GART
Monique	Duhamel	PUCA
Dominique	Dujols	Union sociale pour l'habitat
Bruno	Dumetier	AABD
Jean-Paul	Dumontier	CERTU
Sabine	Dupuy	école d'architecture de Normandie
Valentine	Duquesne	université de Marne-la-Vallée
Alexandre	Durand	Innova presse
Baptiste	Durand	AFTRP
Yves	Egal	Orbanis
Nicole	Eleb-Harle	EAPB - IPRAUS
Cyria	Emelianoff	université du Maine
Renaud	Epstein	
Houchi	Etezaad	Partenaires et marchés
Jean-Michel	Etienne	DRAST
Thérèse	Evette	LET / école d'architecture Paris la Villette
Huguette	Fagart	CETE Sud Ouest
Nicolas	Favet	
Christiane	Flageollet-Saadna	PUCA
Amélie	Flamand	CRH - IUP
Jean-Michel	Floch	Insee

Janine	Forestier	DGUHC
Catherine	Foret	
Vincent	Fouchier	Datar
Brigitte	Fouilland	CSO
Philippe	Foulquie	La Belle de mai
Françoise	Fournier	METL / DGUHC
Jean-Pierre	Franca	EAPLV
Jean	Frebault	METATTM - Conseil général des Ponts et Chaussées
Jacques	Frenais	PUCA
Pierre	Freyburger	Mairie de Mulhouse
Suzanne	Fritelli	Bureau d'études Guy Taïeb Conseil
Nicolas	Froment	Innovations & ergonomie
Vincent	Gagniere	
Marie-Reine	Gallard	CETE du Sud-Ouest
Véronique	Galtier	EpaMarne - EpaFrance
Jean-Marie	Gambrelle	C.S. SACI
Marie-Christine	Gangneux	
Ghislaine	Garin-Ferraz	Cité +
Laure	Gascuel	
Pauline	Gaullier	
Nathalie	Gautier	Mairie de Villeurbanne
Sigrine	Genest	Acadie
Olivier	Genet	Cap l'Orient
Caroline	Gerber	Attitudes Urbaines
Cynthia	Ghorra-Gobin	CNRS
Antoine	Giacomoni	
Marc	Gibert	DRE Rhône Alpes
Bernardette	Gilbert	CAF des Yvelines
Frédéric	Gilli	Politique de la ville - direction de la Prévision
Claire	Gillio	PUCA
Nicolas	Gillio	Mazars
Claudie	Gillot-Dumoutier	Mairie de Saint-Denis
Annick	Gilmer	UR Pact Arim IDF
Christian	Gimonet	Gimonet architecte
Catherine	Giner	Eiffage construction
Serge	Godard	Sénateur-Maire de Clermont-Ferrand
Xavier	Godard	Inrets
Roland	Gomez	PUCA
Françoise	Goudet	PUCA
Franck	Gourdel	Espace domicile

Christian	Gouyon	DGUHC
Georges	Goyet	Institut Géographique Alpine
François	Graille	DREIF/DSUD/GUPS
Agnès	Grand	Dreif
Bernard	Grand	CETE du Sud-Ouest
Louisa	Grandin	PUCA
Emmanuelle	Grange	Agence Rousseau
Jean-Pierre	Grava	Avec +
Maria Gabriela	Gray	PUCA
Philippe	Grégoire	ENSCI
Catherine	Gremion	Centre de sociologie des organisations
Aline	Grenier	Institut d'urbanisme de Paris
Anne	Grenier	Ademe
Anne	Grillet-Aubert	IPRAUS
Hélène	Grollier	DDE 78
Marie-France	Gueyffier	
Jean-Luc	Guffond	CRISTO - CNRS
Claire	Guignard-Hamon	Conseil Régional d'Ile-de-France
Rachel	Guillain	LEG - Laboratoire d'Économie et de Gestion
Gérard	Guillaumin	MEDD - D4E - SRP
Claude	Guislain	E P 4 Urbanisme
Eléonore	Gurnade	
Sabine	Guth	IPRAUS - EAPB
Evelyne	Hardy	CGPC / Institut des villes
Hélène	Hatzfeld	école d'architecture de Lyon
Antoine	Haumont	Centre de recherche sur l'habitat / EA Paris-Val de Seine
Jacques	Hayward	Veolia environnement
Patrick	Heiz	Communauté urbaine de Brest
Yasmina	Heligon	CLCV
Chantal	Henocque	Ville de Gentilly
Anne-Marie	Henriot	Conseil régional PACA
Eric	Henry	CRISTO - CNRS
Asma	Hidouci	
Frédéric	Homand	SIEMP
Michel	Huard	DRE Champagne-Ardenne / DAET
Vincent	Hussenot	MEDD / DIDD
Mai	Huynh	PUCA
Dominique	Iattoni	ministère du Tourisme
Jean-Louis	Izard	ABC/école d'architecture Marseille luminy
Alain	Jacquot	INSEE - Division Logement

Jean-Claude	Jager	DRE PACA
Marie-Christine	Jaillet	Université de Toulouse le Mirail
Annick	Jaouen	METALLM / DGUHC/OE
Philippe	Jaouen	Roche Bleue
Bruno	Jarry	Agence CH AUE - B. Jarry, associés
Adil	Jazouli	DIV
Géraldine	Jean	Ville du Havre
Lucie	Jeanneau	EAU - étude d'architecture & d'urbanisme
François	Jeger	Ministère de la Santé/DREES
Colette	Joseph	PUCA
Yves	Jouffe	LVMT - ENPC / INRETS / UMLV
Carole	Jovignot	PUCA
Annicka	Julien	atelier des Deux Anges
Philippe	Julien	Insee
Christiane	Jumeau	DIV
Véronique	Kargerman	ministère de l'Environnement
Nadya	Karpenko	EDU - INSA de Lyon
Nicole	Kerhuel	GERU
Pierre	Kermen	Mairie de Grenoble
Laurence	Kimmel	Platane Architecte
Laurence	Kimmel	PUCA
Robert	King	PUCA
Amélie	Klein	Association des Cités du Secours Catholique
Jean-Michel	Knop	ministère de la Culture/DAPA
Jean-Pierre	Koumba Bignoumba	Société Nationale Immobilière
Christine	Kowal	DREIF
Didier	Labat	DDE Yvelines
Jean-Louis	Lacascade	CSU - CNRS - Iresco
Jean-Paul	Lacaze	CGPC
Claire	Lacoste	université de Marne-la-Vallée
Lydie	Laigle	CSTB
Jean-Claude	Laisne	EAU - études d'architecture & d'urbanisme
Pierre	Lajus	architecture conseil
François	Lamarre	architecture, journaliste
Guy	Lambert	école d'architecture Normandie
Patrice	Lanco	DGUHC
Eugène	Langlais	OPAC 54
Laëtitia	Langlet	Ville de Caen /direction de l'Urbanisme
André	Lassansaa	SAEMCIB
Pierre	Lassave	PUCA

Christophe	Lasserre	Ozone architectures
Hélène	Le Bon	ministère de la Culture - DAPA
Françoise	Le Dissez	DDE 91
Sylvaine	Le Garrec	Centre de Recherche sur l'Espace, les Transports, l'Environnement et Les Institutions Locales - C.R.E.T.E.I.L.
Marie	Le Guen	
Nicole	Le Guennec	université Paris Nord
Dominique	Le Tirant	Médiation scientifique
Valérie	Lebois	Architecture Culture et Société
Allen-François	Lederlin	Ville de Clermont-Ferrand
Michel	Leger	
Michel	Legrand	CETE de Lyon
Pascale	Legue	
Isabelle	Lejeune	PUCA
Evelyne	Lemercier	DREIF
Agnès	Lemoine	CERUR
Pascal	Lemonnier	PUCA
Eric	Lengereau	ministère de la Culture/DAPA
Noria	Lenouar	GIS Socio-Économie de l'Habitat
Cédric	Lentillon	DGUHC QC
Pascale	Leroi	Iaurif
Sabine	Letendre	DGUHC / PUCA
Joëlle	Letessier	Sep / Archicréé
Dominik	Levacher	Mairie de Nanterre
Anne-Lise	Leymarie	E.S.A.
Marion	Liewig	
Marie	Lionsquy	université de Marne-la-Vallée
Jean-Christophe	Lipovac	CERDD
André	Litvak	CETE Sud Ouest
Guy	Loinger	GEISTEL / OIPR
Antoine	Loubière	Urbanisme
Nathalie	Lougovoy	
Sabine	Lozier	
Mireille	Lucas	CA de Saint-Quentin-en-Yvelines
Jacques	Luciani	UR Pact Arim IDF
Jean-Jacques	Lyon-Caen	
Marie-Pierre	Macian	ministère de la Défense - MRAI
Pascale	Maes	Premier Plan / PUCA
Jean-Pierre	Mahe	Eiffage Construcion
Aline	Mahmoudi	

Monique	Maingonnat	PUCA
Jean-Michel	Maisons	Agence d'urbanisme et de développement économique du pays de Lorient
Annie	Mallard	DRE Bourgogne
Valérie	Mancret-Taylor	DREIF
Jean	Marchand-Savarit	EPU / DA
Alain	Marguerit	L'atelier des paysages
Josette	Marie Jean Robert	PUCA
Jean-Pierre	Marie le Paulmier	PUCA
Michel	Marot	
Ruth	Marques	DGUHC / MMU - MAD
Patrick	Martin	BETREC
Isabelle	Massin	CGPC - DRCR
Jacques	Mathis	Sté Quille
Cristiana	Mazzoni	Acs/école d'architecture-Paris-Malaquais
Gabrielle	Mc Dwyer	
Naouel	Megari	IFU
Soraya	Mehiri	Actualités HLM / habitat et société
Lucie	Melas	Résonance
Edgard	Menguy	Mairie de Rouen
Shawul	Meskerem	IRD-UR 029 urbi-environnement urbain
Alain	Metton	Aurac - université de Paris XII - faculté de lettres
Ingrid	Meunier	Acadie coopérative conseil
Frédéric	Mialet	atelier d'architecture et d'urbanisme
Christian	Michel	ISAW - Institut supérieur d'architecture de Wallonie-Tournai
Clément	Michel	université de Marne-la-Vallée
Dominique	Michel	ministère de la Défense - MRAI
Muriel	Minglis	ministère de l'Écologie et du Développement durable - d4e
Pierre	Miquel	DGUHC / PS2
Christian	Moley	école d'architecture de Paris la Villette
Bruno	Mombrial	agence Rousseau
Christophe	Moreau	Lares / université Rennes 2
Serge	Morin	Mairie de Lorient
Jean-Luc	Moudenc	Mairie de Toulouse
Jean-Claude	Mougin	DDE d'Ile-de-France
Anne-Sophie	Mouille	SONACOTRA
Emmanuel	Moulin	DRE Haute Normandie
Olivier	Mourareau	ministère de la culture/DAPA
Michelle	Moutier	IFORIS
Jean	Naem	Maât
Frédéric	Nakache	

Bertrand	Naut	atelier d'architecture Bertrand Naut
Véronique	Navet	atelier Ruelle
Chahira	Necib	
El Houssine	Nejmi	Institut de géographie - laboratoire Ladyss
Doris	Nicout	CDVS
Grégory	Niel	ADN / Architecture intérieure Design
Claude	Ogier	Grecam
Martine	Oppermann	Perexia
Jean	Orain	DGUHC
Michel	Orset	architecture CAO
Christine	Ott	
Ellen	Ouazan	PUCA
Dominique	Pack	PUCA
Marie-Paule	Pages	DMA - Dominique Montassut architectes
Camille	Panon	
Claire	Parin	école d'architecture et paysage de Bordeaux
Romain	Paris	Scet
Antoine	Patier	UR PACT ARIM IDF
Gérard	Pattein	Opac du Rhône
Nathalie	Pauliac	EpaMarne - EpaFrance
Pascale	Pecheur	RATP développement sa
Eric	Peigné	DDE du Loir et Cher
François	Perdrizet	DRAST
Margareta	Pereira	université fédérale de Rio de Janeiro
Jean-François	Peretjatko	Adeup de Brest
Jacques	Pernelle	CGPC
Julie	Perrau-Faucon	Attitudes urbaines
Evelyne	Perrin	PUCA
Roger	Perrinjaquet	PUCA
Christophe	Perrocheau	DAC - Dialogue Animation Communication
Liliane	Pesquet-Urvoas	DGUHC
Claire	Pétetin	Ensci
Roland	Peylet	Conseil d'État
Magali	Pierre	EDF
Françoise	Potier	Inrets
Paulette	Poutchy Tixier	PUCA
Cyril	Pouvesle	DDE de Lille - ITPE
Bernard	Pouyet	PUCA
Jérôme	Pozuelos	université de Marne-la-Vallée
Geneviève	Prandi	Olap

Antoine	Prost	Mairie d'Orléans
Robert	Prost	école d'architecture Paris-Malaquais
Christian	Queffelec	CGPC
Anne	Querrien	PUCA
Nathalie	Quiot	Ozone architectures
Lionel	Rabilloud	Acadie
Sylvie	Ragueneau	Cerfise
Jean-Yves	Ramelli	PUCA
Francis	Rathier	Bers
Michel	Rey	CEAT - EPFL
Anne	Reychman	BDCE architecture
Patricia	Ribeaux	PUCA
Michelle	Rigalleau	Rigalleau paysages
Sandra	Rigoni	université de Marne-la-Vallée
Yves-Henri	Rimbaud	DRE aquitaine
Dominique	Riou	Iaurif
Elisabeth	Robin	Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine
Stéphane	Robin	Cresge - labores
Patrick	Rogeon	DDE de l'Orne
Pascale	Rohaut	Dreif
Philippe	Rolland	
Caroline	Rouca	CRH - école d'architecture Paris-Val de Seine
Lionel	Rouge	CIRUS - CIEU / université de Toulouse le Mirail
Nicole	Rousier	LEPII - CNRS - université Pierre Mendès France de Grenoble
Nicole	Rousier	PUCA
Marie-Paule	Rousseau	Institut français d'urbanisme
Catherine	Roy	DGUHC
Elise	Roy	Laua - école d'architecture de Nantes
Alain	Rozenkier	CNAV - direction des Recherches sur le Vieillissement
Henri	Sacchi	Sogea Nord-Ouest
Thomas	Saint-Yves	
Fatma	Salhi	
Catherine	Samama	
Josette	Sampieri	Avec +
Kadidia	Sanogo	université de Marne-la-Vallée
Franck	Savonnet	Mairie de Torcy
Jean-Pierre	Schaefer	Caisse des dépôts et consignations
Jocelyn	Seigneurbieux	Onmi
Dominique	Sellier	Arene IDF
Noémie	Simand	CETE de Lyon

Claire	Simonneau	
Raphaël	Slama	CGPC
Monique	Smolar	RATP - Mission Prospective
Nadine	Soldini	PUCA
Géraldine	Sorbon	université de Marne-la-Vallée
Taoufik	Souami	CSTB
Robert	Spizzichino	Partenaires développement
Claude	Spohr	DRAST
Alexandre	Stella	Asa - Alex Stella architecture
Gérard	Stucky	Onmi
Michelle	Sustrac	PUCA
Marie-Claude	Tabar-Nouval	DIV
Muriel	Tabaries	Matisse - université de Paris I
Chantal	Talland	Ifmo
Annick	Tanter-Toubon	Ehess / Ggseu
Luc	Tardif	Quille
Aurélie	Terlier	Crocis - Ccip
Philippe	Tetu	DGUHC OE3
Isabelle	Thauvel	Caue du Loiret
Dominique	Theile	Dominique Theile RFC
Jacques	Theys	DRAST
Jean-Michel	Thibault	Caue 17
Michel	Thiolliere	Sénateur-Maire de Saint-Etienne
Christian	Thiriot	Anah
Hervé	Thomas	Paris V
Valérie	Thouard	éditions du Moniteur
Michèle	Tilmont	PUCA
Corinne	Tiry	école d'architecture de Lille et région Nord
Aurélie	Tissier	
Jean-Jacques	Tissier	
Philippe	Tizon	U.P.P.A - i.U.P aménagement et développement territorial
Jacques	Toledano	Association ETICITE
Gérard	Tommasini	Entreprise Tommasini
Catherine	Tondon	Aguram
Sandrine	Torredemer	DDE de l'Herault
Jean-Claude	Toubon	université de Marne-la-Vallée
François	Tran	Laboratoire d'analyses des formes - école d'architecture Lyon
Hervé	Trancart	PUCA
Hélène	Trechu	université de Marne-la-Vallée
François	Trichet	Attitudes urbaines

Pascale	Tridon	agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise
Jean-Pierre	Troche	Ville et habitat
Yannis	Tsiomis	école d'architecture de Paris la Villette
Christian	Tutin	GIS socio-économie de l'habitat
Danièle	Valabregue	PUCA
Jean-Marc	Valentin	Grand Lyon
Martin	Vanier	université Joseph Fourier - Grenoble III
Martine	Vankerberghen	Le courrier du logement
Françoise	Varin	DDE / SAU / CP
Marie-Christine	Vatov	Urbapress informations
David	Vedie	université de Bourgogne
Cyrille	Veran	Le moniteur
Laura	Verdelli	Maison des sciences de l'homme - UMR CITERES 6173
Robert	Vergin	Pas-de-Calais habitat
Marie-Antoinette	Vernier	RATP
Martine	Vernier	PUCA
Gilles	Verpraet	Grass/CNRS/Iresco
Carole	Veyrat	ministère de la Culture/DAPA
Pascal	Victor	Atelier des deux anges
Cécile	Vignal	Institut d'urbanisme de Paris - université Paris XII Val de Marne
Anne	Vigne	PUCA
Jean-Louis	Violeau	
Elsa	Vivant	Institut d'urbanisme
Laetitia	Voitot	université de Bourgogne
Anne-Françoise	Volponi	PASSIM - Pour l'activité en sciences sociales et l'investigation en Méditerranée
Muriel	Vossart	
Serge	Wachter	DRAST / MELTMM
Elvire	Wade	Mairie de Creil - atelier d'urbanisme
Julie	Wallet	université de Marne-la-Vallée
Louise	Walther-Vieilledent	DREIF / DIT / Projets
Daniel	Watine	PUCA
François	Wellhoff	MELT / CGPC
Ann Caroll	Werquin	Atelier Thalès
Simon	Wuhl	PUCA
Malika	Zeid	PUCA
Vincent	Zurbach	université Paris XII



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère
de l'Emploi,
du Travail
et de la
Cohésion
sociale

ministère
de l'Équipement
des Transports
de l'Aménagement
du territoire
du Tourisme et
de la Mer

Direction générale
de l'urbanisme
de l'habitat et
de la construction

plan urbanisme construction architecture

La recherche en urbanisme, construction et architecture conduite par le PUCA traite, à l'aide des sciences sociales et de l'expérimentation technique, des problématiques rencontrées par tous les acteurs qui vivent et qui font la ville.

- ◀ Comment la recherche se saisit-elle des questions qui leurs sont posées ?
- ◀ Quel impact les résultats de la recherche ont-ils sur leurs prises de décision ?

Cette double question formulée au cœur de la recherche finalisée est ici déclinée en huit tables rondes rassemblant élus, professionnels, chercheurs et chargés de projet du PUCA.